



# MOUANS SARTOUX AGENDA 21 PLAN LOCAL D'URBANISME



## Diagnostic

Novembre 2008

aap atelier alain philip architectes urbanistes



# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : CONTEXTE GENERAL</b>	<b>5</b>
<i>CONTEXTE TERRITORIAL</i>	6
<i>CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE</i>	10
<b>Chapitre 2 : DEMOGRAPHIE, DEPLACEMENTS ET AMENAGEMENT</b>	<b>13</b>
<i>DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE</i>	14
<i>LOGEMENT</i>	17
<i>DEPLACEMENTS</i>	23
<i>EVOLUTION DE LA STRUCTURE URBAINE</i>	41
<i>COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE</i>	48
<i>BILAN</i>	64
<b>Chapitre 3 : ENVIRONNEMENT</b>	<b>74</b>
<i>AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT</i>	75
<i>ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ</i>	79
<i>PAYSAGE</i>	89
<i>BILAN</i>	100
<i>GESTION DE L'EAU</i>	111
<i>GESTION DE L'ASSAINISSEMENT</i>	119
<i>GESTION DES DÉCHETS</i>	125
<i>QUALITÉ DE L'AIR</i>	137
<i>EFFET DE SERRE</i>	147
<i>ENERGIE</i>	156
<i>BILAN</i>	162
<b>Chapitre 4 : ECONOMIE</b>	<b>176</b>
<i>CONTEXTE</i>	177
<i>ESPACES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</i>	179
<i>EMPLOIS</i>	181
<i>AGRICULTURE</i>	195
<i>TOURISME</i>	198
<i>BILAN</i>	202





<b>Chapitre 5 : RISQUES, NUISANCES ET SANTE PUBLIQUE</b>	<b>209</b>
<i>RISQUES NATURELS</i>	210
<i>RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES</i>	215
<i>NUISANCES</i>	218
<i>NUISANCES LIÉES AUX PROBLÈMES DE VOISINAGE, DÉLINQUANCE ET INCIVILITÉS</i>	223
<i>BILAN</i>	227
<b>Chapitre 6 : VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE</b>	<b>234</b>
<i>ACTION CULTURELLE ET ÉQUIPEMENTS</i>	236
<i>ACTION SPORTIVE ET ÉQUIPEMENTS</i>	244
<i>ACTION SCOLAIRE ET ÉQUIPEMENTS</i>	248
<i>ACTION SOCIALE ET ÉQUIPEMENTS</i>	254
<i>SERVICES</i>	259
<i>CITOYENNETÉ ET PARTENARIAT</i>	263
<i>BILAN</i>	274
<b>Chapitre 7 : FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE</b>	<b>284</b>
<i>SERVICES ET COMPÉTENCES, ORGANISATION INTERNE</i>	286
<i>PRATIQUES PROFESSIONNELLES</i>	287
<i>INFORMATION ET FORMATION</i>	288
<i>GESTION DU PATRIMOINE</i>	290
<i>ORGANISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE</i>	292
<i>EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET SERVICES PUBLICS</i>	293
<i>BILAN</i>	294
<b>ELEMENTS DE TRANSVERSALITE</b>	<b>302</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>305</b>





## PREAMBULE

*Le présent document présente la première phase du diagnostic territorial réalisé dans le cadre de la révision et de l'élaboration conjointe du Plan Local d'Urbanisme et d'Agenda 21 de MOUANS-SARTOUX.*

*Celui-ci identifie et décrit les principales caractéristiques, les principaux atouts et dysfonctionnements du territoire communal, dans les différents domaines qui conditionnent son cadre de vie et son environnement.*

*Ce diagnostic est élaboré à partir d'analyse de données disponibles, de constats réalisés sur site et d'entretiens. Il sera complété et ajusté tout au long de la procédure de révision et d'élaboration avec, d'une part, les apports des concertations publiques qui seront menées dans le cadre des Ateliers et des Forums 21 et, d'autre part, les études et analyses complémentaires qui pourront être engagées.*

*Il s'agit ainsi d'un document de travail et de concertation qui, bien que ne recherchant pas l'exhaustivité, traite de nombreux domaines qui influent directement sur le développement durable du territoire mouansois et qui répondent au cadre réglementaire défini par le code de l'Urbanisme.*

*Dans le droit fil de la réflexion, de la politique et des actions engagées depuis de nombreuses années en faveur d'un développement responsable et respectueux de l'environnement et des générations futures, MOUANS-SARTOUX a souhaité engager une démarche innovante en associant dans une même procédure les problématiques liées à la planification et à l'urbanisme (révision du Plan Local d'Urbanisme) et celles liées au développement durable (élaboration d'un Agenda 21).*

*Le Plan Local d'Urbanisme et l'Agenda 21 sont des documents de programmation, de stratégie et d'actions qui définissent les enjeux et les actions en matière de développement durable. L'aspect réglementaire et opposable du P.L.U. permet de renforcer le cadre opérationnel de l'Agenda 21. Ainsi, la prise en compte des dimensions sociales, économiques, urbaines, environnementales... et de leurs interactions se trouvera ainsi renforcée et permettra de nourrir les actions à entreprendre, à poursuivre, à développer, dans une dynamique globale et cohérente.*





## Le développement durable, l'Agenda 21 et le P.L.U.

*« Le développement durable vise à satisfaire les besoins de développement et de santé des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »*

Trop longtemps l'aménagement et la gestion des territoires ont consisté à répondre de façon sectorielle, et donc partielle, aux problématiques diverses qui conditionnent les spécificités, le fonctionnement et le développement de ces territoires. Cette approche occulte la plupart du temps la mise en relation de phénomènes liés et les impacts des décisions prises sur les autres échelles du territoire, sur les autres problématiques, sur les autres domaines.

Aujourd'hui, le maintien de la qualité de notre cadre de vie et la préservation de notre environnement pour les générations futures imposent une prise en compte globale des phénomènes. Le développement durable se situe au croisement de trois principaux domaines : **l'économie, le social et l'environnement.**

A ces thématiques, il est nécessaire d'ajouter : **la concertation et le débat public.** Ce sont des démarches indispensables pour une bonne mise en œuvre des actions envisagées.

## Les enjeux planétaires et locaux



**Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

**Lutte contre le changement climatique**



**Épanouissement de tous les êtres humains**

**Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations**



**Dynamiques de consommation et de production responsables**

Source : RPE PACA





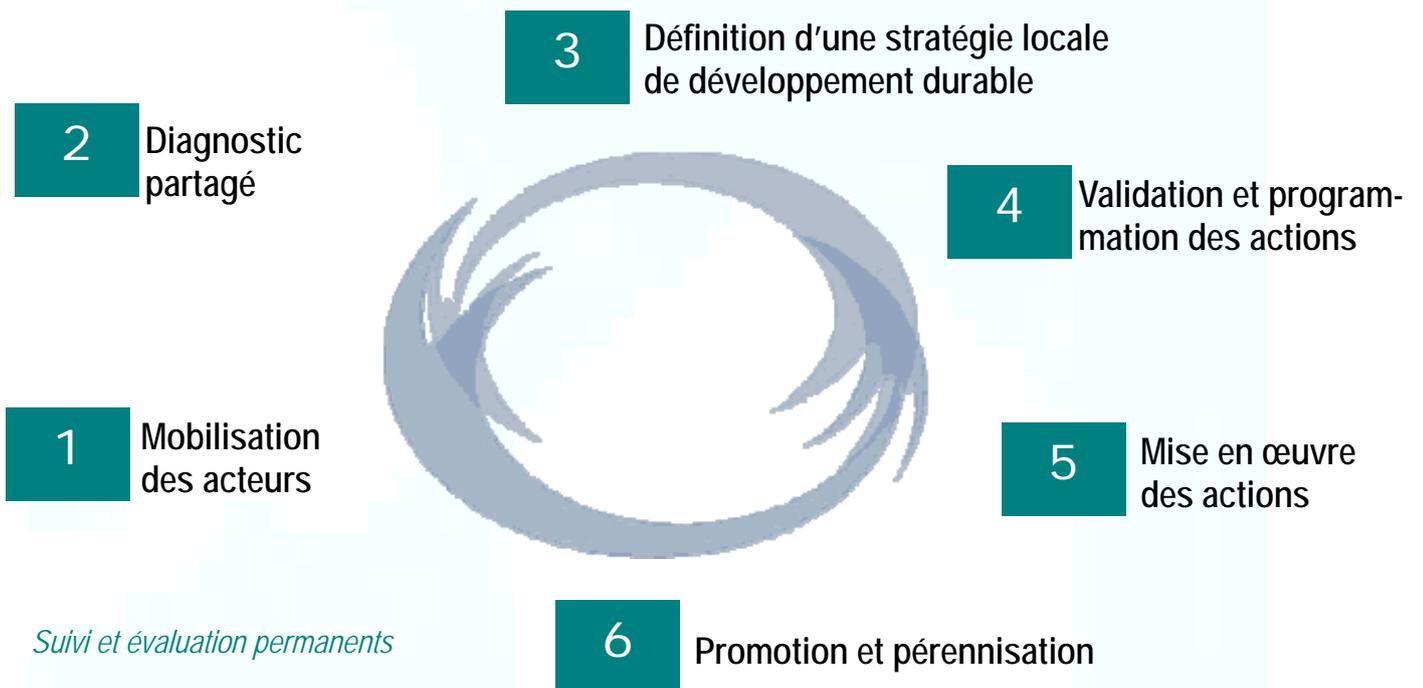
Un processus d'amélioration en continue

## 13 domaines d'actions possibles

- ✦ *Solidarité et coopération*
- ✦ *Santé*
- ✦ *Sécurité*
- ✦ *Accès à la connaissance*
- ✦ *Culture*
- ✦ *Sports et loisirs*
- ✦ *Développement économique*
- ✦ *Agriculture, forêt, tourisme*
- ✦ *Emploi*
- ✦ *Urbanisme, logement*
- ✦ *Déplacement, transport*
- ✦ *Conservation de la biodiversité, préservation des ressources*
- ✦ *Énergie*
- ✦ *Gestion responsable et services au public*

## Élaborer un P.L.U. et un Agenda 21 à Mouans-Sartoux pour

- ✦ *Rendre lisible les actions de développement durable déjà engagées*
- ✦ *Généraliser l'application des principes du développement durable à l'ensemble des actions de la commune*
- ✦ *Favoriser le dialogue territorial*
- ✦ *Compléter la Charte pour l'environnement de la CAPAP*
- ✦ *Compléter et amender le PLU en intégrant des enjeux et des actions de l'Agenda 21*





## Le contexte mondial : « Penser global, Agir local »

Partout sur la planète, la population urbaine ne cesse de croître. L'ensemble des analyses prospectives confirme un prolongement de cette tendance pour les prochaines décennies.

La Région PACA, le département des Alpes-Maritimes et plus particulièrement le Moyen-Pays, illustrent eux aussi ces évolutions planétaires qui induisent des effets multiples et des changements profonds tant sur la démographie, l'environnement et les structures urbaines que sur l'organisation sociale, politique et économique des territoires.

Cette forte croissance, construite principalement sur un modèle fonctionnaliste et consumériste, induit de nombreux déséquilibres et une augmentation exponentielle des prélèvements sur les ressources naturelles et des impacts sur la qualité de notre cadre de vie.

La réduction de ces ressources naturelles, considérées jusque là comme inépuisables, et les conséquences sur la santé, la pollution, le climat, l'emploi, les migrations..., sont autant de phénomènes qui sont aujourd'hui, au cœur des problématiques d'aménagement et de gestion du territoire.

Dorénavant, la gestion, voire l'opposition, entre le développement, d'une part, et la préservation, d'autre part, entre l'économie, d'une part, et « le social », d'autre part, qui a prévalu jusque là doit être mise à plat et évaluée dans une approche globale de développement durable capable d'assurer les liens et les cohérences entre les différentes échelles, les différentes problématiques, les différents acteurs.

Dès 1987, les Nations Unies ont définis les principes du développement durable (1). Lors du Sommet de la Terre, à Rio, en 1992, 178 Etats et de nombreuses ONG ont adapté une déclaration précisant ces principes. A l'échelle de son propre territoire, chaque collectivité est invitée à participer à cette démarche, de manière volontaire.

*(1) Rapport « Notre avenir à tous » Commission environnement des Nations Unies*

## Mouans-Sartoux au cœur des enjeux

Le territoire de Mouans-Sartoux est localisé à l'articulation de la bande littorale et du Moyen-Pays des Alpes-Maritimes, à proximité de la cinquième ville de France, de la première technopole d'Europe et au cœur d'une des premières destinations touristiques mondiales, d'un espace urbain et environnemental fortement attractif qui, malgré la forte pression démographique, a su préserver et adapter un cadre de vie spécifique.

Si cette attractivité constitue un atout non négligeable, elle est également à l'origine de nombreuses problématiques qui dépassent souvent les strictes compétences communales.

Les nombreuses initiatives et actions mises en œuvre depuis plus de vingt ans sont la traduction et le témoignage des choix volontaires, opérés très tôt par MOUANS-SARTOUX, en faveur d'un mode de développement maîtrisé et qualitatif qui tente de situer l'individu au cœur de la vie publique.

Aujourd'hui, MOUANS-SARTOUX a su préserver et renforcer un centre urbain qui regroupe une offre importante en matière d'équipements et de services de proximité. Les pôles d'activités économiques ont su développer une offre d'emploi et participer ainsi à la mise en valeur du territoire communal et aujourd'hui de l'agglomération. La préservation des espaces naturels, l'aménagement des voies piétonnes et cyclables, la gestion en régie de l'eau potable, la remise en activité de la ligne de chemin de fer Cannes-Grasse, le développement de l'offre culturelle et sociale, la politique de la petite enfance et l'offre scolaire, le partenariat avec le tissu associatif, la maîtrise des charges, la gestion énergétique, les actions d'aide au développement...sont autant d'actions concrètes qui contribuent à la qualité du cadre de vie dans une logique globale qu'il s'agit de poursuivre et de compléter.



## Chapitre 1

# CONTEXTE GENERAL

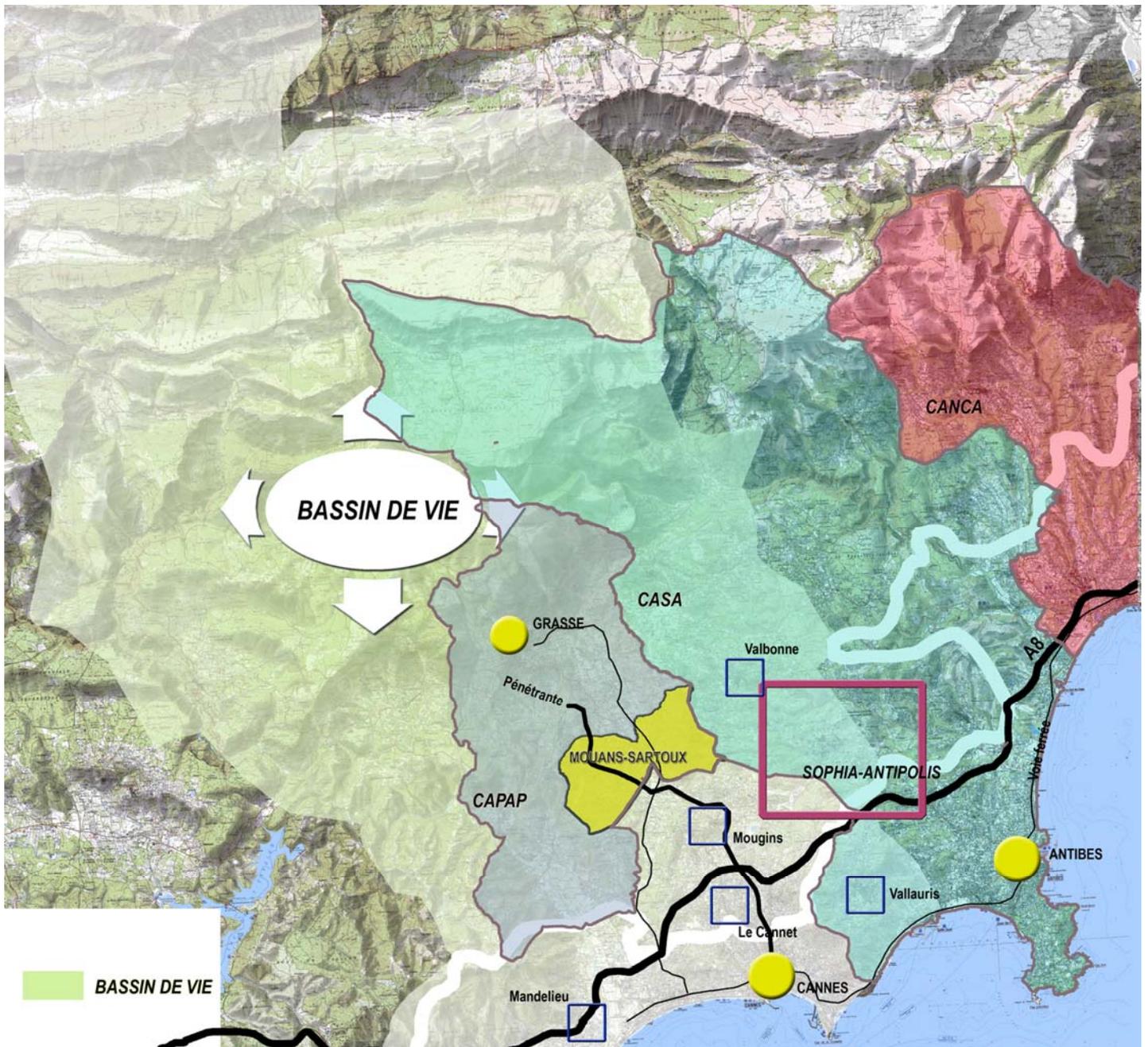




*CONTEXTE TERRITORIAL*



## CONTEXTE TERRITORIAL

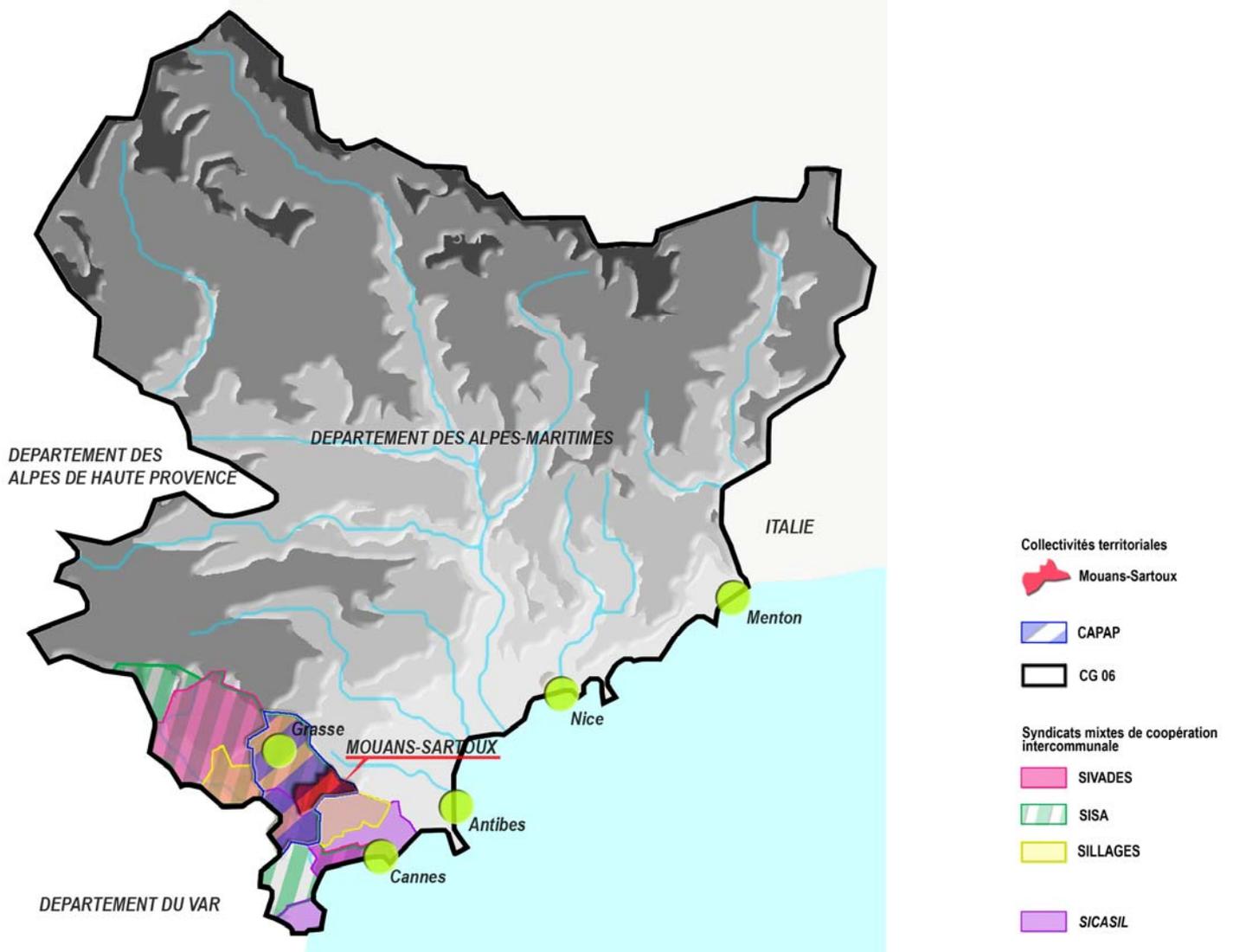


Mouans-Sartoux est positionné au centre d'un bassin de vie d'environ 526 km<sup>2</sup> qui rassemble des communes aux caractéristiques très disparates (densités allant de 6.3 à 5468 habitants/km<sup>2</sup>) et qui compte, en 1999, plus de 264 000 habitants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la commune a intégré le périmètre de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (CAPAP) qui regroupe 5 communes et 67 000 habitants, sur une superficie de 8 100 hectares.

Le territoire communal, d'une superficie de 1352 hectares, est situé à l'articulation du littoral, fortement urbanisé, et d'un moyen-pays qui, malgré la forte pression urbaine qu'il subit, conserve encore les traces des structures paysagères rurales qui le caractérisaient.

## CONTEXTE TERRITORIAL



La commune de par les contextes institutionnels, législatifs, géographiques et économiques, est couverte par de nombreux périmètres intercommunaux ou administratifs qui exercent plusieurs compétences et qui ont un impact fort sur le territoire communal.

Les principales structures sont :

- **Le Conseil Général des Alpes-Maritimes.** Son action s'exerce dans six grands domaines : l'aide sociale, l'enseignement et la formation, les infrastructures et les transports, la qualité de vie, la culture et l'économie.
- **La CAPAP\*.** Elle exerce plusieurs compétences : Développement économique et touristique, aménagement du territoire, transports urbains et scolaires, programme de création et amélioration de l'Habitat, politique de la ville, collecte sélective et traitement des déchets et assimilés, lutte contre la pollution de l'air et des nuisances sonores.
- **Le SIVADES\*.** Ses compétences s'étendent au traitement des déchets ménagers et assimilés, comprenant les opérations de transport, de tri, d'incinération, d'enfouissement des déchets ultimes et de valorisation des déchets.
- **SILLAGES\*.** Ce syndicat répond à une mission de service public qui comprend le transport en commun par bus et cars, les transports scolaires, les services de transport à la demande et le transport des personnes à mobilité réduite. Cette AOTU\* qui élabore le PDU\*.
- **Le SISA\*.** Il a pour objet de réduire les risques d'inondation et de garantir la sécurité des biens et des personnes.
- **Le SICASIL\*.** Cette structure gère l'alimentation en eau potable de plusieurs communes dont ne fait pas partie Mouans-Sartoux, mais qui néanmoins assure indirectement une partie de l'approvisionnement en eau potable.

## CONTEXTE TERRITORIAL

Le développement urbain marqué des deux dernières décennies a entraîné une consommation importante de l'espace. Aujourd'hui, 63 % du territoire communal est urbanisé ou destiné à l'urbanisation, 35 % est dévolu aux espaces naturels et 2 % aux activités de loisirs. Toutefois, malgré cette croissance urbaine, la commune a su préserver des espaces non bâtis qui sont porteurs d'enjeux urbains importants.

Aujourd'hui, la prédominance du tissu pavillonnaire dans tous les espaces périphériques du centre bourg pose la question de l'utilisation économe de l'espace et celle de la forme et des densités de l'urbanisation future.

### Un pôle intermédiaire au cœur de l'aire Cannes-Grasse

Mouans-Sartoux est devenu un véritable pôle intermédiaire au cœur de l'aire Cannes-Grasse. La commune a su appuyer son développement sur plusieurs éléments constitutifs de son patrimoine qui mêle des éléments de modernité et d'histoire.

Grâce à une politique communale de maîtrise et d'acquisition foncière, Mouans-Sartoux a su programmer et mettre en œuvre un développement urbain volontaire. Cette stratégie urbaine a généré, notamment, une dynamique en équipements et en services publics dont l'impact dépasse largement les limites communales (la commune présente une importante offre de services en matière de loisirs, culture, sport, services, etc...de qualité).

De même, Mouans-Sartoux a su promouvoir un développement économique volontaire qui a été un élément moteur de l'aménagement de son cadre de vie, tout en assurant une offre d'emplois et des ressources financières. Le développement d'une offre diversifiée de logements et le renforcement de la centralité autour du boulevard urbain (ancienne RN85) complètent un dispositif assurant un niveau élevé de mixité fonctionnelle. Initialement au cœur du vieux village, les différentes fonctionnalités urbaines sont actuellement articulées autour du nouveau centre vie, constitué notamment du pôle d'équipements publics situé sur le boulevard urbain. Ces différentes fonctionnalités se sont intégrées au sein de plusieurs quartiers ; ils structurent l'espace central, tout en préservant les spécificités propres, porteuses de l'identité communale.

Localisée au centre de trois pôles d'attraction importants (Cannes, Grasse, Sophia Antipolis), la commune est très dépendante des flux de transit et des décisions d'urbanisme prises par les communes limitrophes (Grasse, Mougins, et dans une moindre mesure la Roquette-sur-Siagne).



*CONTEXTE REGLEMENTAIRE*



## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### Le Moyen Pays

Mouans-Sartoux appartient à l'entité territoriale du Moyen-Pays, tel que défini dans la DTA\*. Constituée de territoires très diversifiés, le Moyen Pays est souvent touché par la "péri-urbanisation", mais a conservé une grande valeur paysagère. Il offre un cadre de vie recherché.

### Les orientations pour le Moyen-Pays

Ces orientations doivent favoriser un développement modéré, maîtrisé et moins dépendant du littoral en affirmant :

- La structure polycentrique par le renforcement des centres, le confortement des pôles d'habitat de services ou d'activités.
- La mise en valeur des espaces naturels dans leurs différentes fonctions qui viendra limiter l'étalement urbain et préserver l'identité des territoires.

Ces orientations tendent à valoriser les atouts spécifiques du Moyen-Pays en confortant son armature urbaine et en préservant les paysages naturels.

### La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)

La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes Maritimes, approuvée le 2 décembre 2003, fixe sur certaines parties du territoire, les orientations fondamentales de l'État en matière d'aménagement.

Elle identifie une bande côtière qui est scindée en deux entités :

- Le Littoral
- Le Moyen-Pays, où est située Mouans-Sartoux

### Les principales orientations d'aménagement de la Bande Côtière

Elles peuvent être synthétisées en trois aspects essentiels :

Les protections

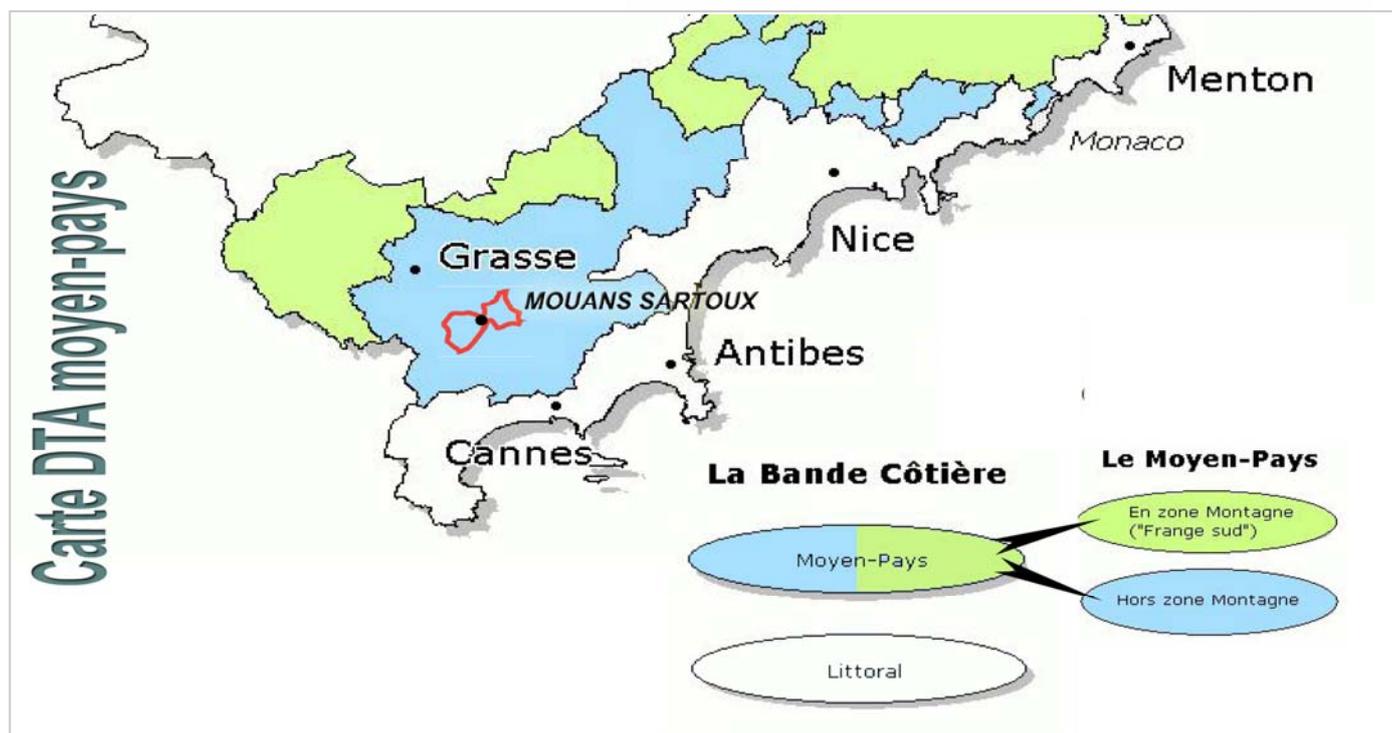
- Les espaces naturels et forestiers ne recevront aucune urbanisation nouvelle. Ils peuvent accueillir, le cas échéant, des aménagements liés à la gestion pastorale ou pour une mise en valeur touristique.
- Les espaces agricoles pour lesquels la surface affectée devra être comprise entre 20 et 50 hectares.
- Les espaces paysagers sensibles urbanisés doivent conserver leurs caractéristiques spécifiques.
- Les centres anciens devront être préservés en tant qu'éléments essentiels du patrimoine bâti.

L'armature urbaine qui est identifiée par :

- Les centres secondaires devront être renforcés pour remplir au mieux leur fonction de service de proximité.

Les principales infrastructures de transport

- La voie ferrée de Cannes Grasse est localisée, ainsi que la pénétrante.



## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### DTA et Plan d'Occupation des Sols

La superposition de la DTA et du POS approuvé de Mouans-Sartoux permet de réaliser un état des lieux entre les orientations concernant la Bande Côtière et plus particulièrement le Moyen Pays, d'une part, et les éléments réglementaires du document d'urbanisme approuvé d'autre part.

### En matière d'agriculture

La **DTA** identifie les ordres de grandeur des surfaces qui devront être affectées aux activités agricoles. Pour la commune, entre 20 et 50 ha minimum devront être dévolus à l'agriculture.

**POS** : Aujourd'hui, la commune possède 42 ha situés en zone agricole. D'après la photo aérienne de 2004, plusieurs espaces à dominante agricole sont présents dans des espaces non inscrits en tant que zones agricoles. Ces éléments confirment l'ancienne vocation agricole de la commune et posent la question de la pérennité de ces espaces.

### En ce qui concerne les Espace naturels

A travers des objectifs de protection, la **DTA** défini un principe pour limiter l'étalement urbain. Cette limite devra être précisée dans le prochain Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune.

**POS** : Les Espaces Boisés Classés et les zones naturelles (ND) du POS débordent légèrement sur les espaces naturels pré identifiés par la DTA. Globalement, la protection des espaces naturels dans le POS approuvé est en adéquation avec les orientations DTA, mais de nombreux espaces boisés appartenant à la "l'armature verte" ne sont repris ni par les espaces naturels DTA ni par les Espaces Boisés Classés ou zones naturelles ND. Une actualisation sera sans doute nécessaire pour conforter le paysage mouansois et pérenniser réglementairement cette armature verte.

## Chapitre 2

# DEMOGRAPHIE, DEPLACEMENTS ET AMENAGEMENT





*DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE*





## DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

### Un territoire très attractif

Pour le territoire de la CAPAP\*, même si en 1999 la croissance démographique a été divisée par deux, elle reste encore supérieure à 1 %.

Au sein de cette dynamique, Mouans-Sartoux continue de connaître une croissance démographique très élevée. Après avoir fléchi entre 1990 et 1999 (7,01 % en 90 et 1,25 % en 99), elle atteint en 2005 un taux de croissance annuel supérieur à 2,5 %. La poursuite de ce rythme de croissance, pourrait conduire à une population de près de 13 000 habitants d'ici 10 ans.

Cette forte croissance a été principalement alimentée par le solde migratoire qui assure en 1999 plus de 65 % de la croissance dans le périmètre CAPAP, où le relais commence à être assuré par une dynamique naturelle plus forte.

La commune, moins portée par le solde naturel, continue d'avoir sa croissance alimentée par le solde migratoire (81 %). Elle a accueilli depuis 1999, 1378 personnes nouvelles sur son territoire pour une population totale de 10267 habitants. Cette croissance forte et soutenue est similaire à de nombreuses communes du Moyen-Pays qui ont accueilli la majorité du solde migratoire des dernières décennies. Depuis 1990, la population nouvelle s'est répartie principalement dans de nombreux espaces périphériques sous une forme d'habitat pavillonnaire, avec toutefois, en arrière du village (La Grand Pièce) une extension constituée d'habitat intermédiaire et collectif structuré. En 2005, cette extension qui est venue former un nouveau quartier, a permis de rééquilibrer la structure du parc de logements avec une proportion de 30 % d'habitat collectif.

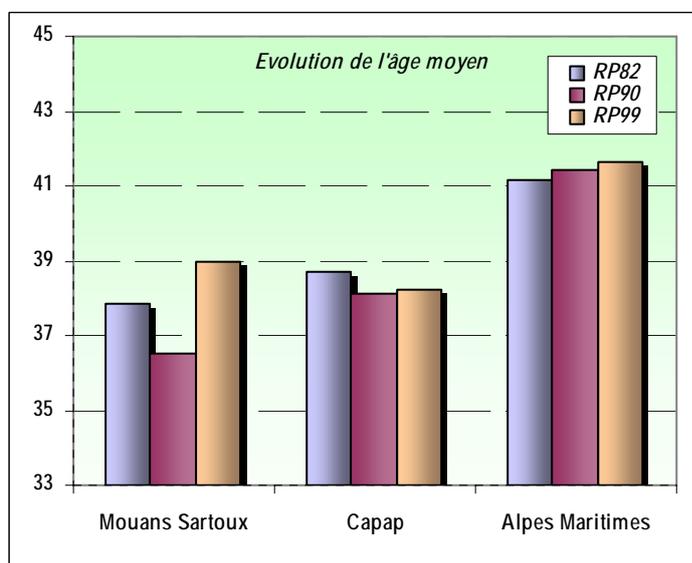
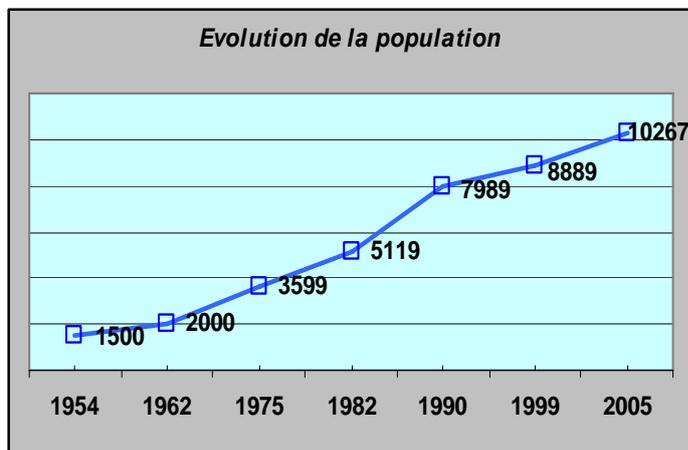
Ce territoire a été, dans un premier temps très attractif pour les classes d'âge les plus jeunes, avec un âge moyen qui diminue jusqu'en 1990 et avec un indice de jeunesse fort.

Depuis 1990, les effectifs des classes d'âge les plus jeunes se réduisent, alors que les autres continuent leur progression. Le vieillissement de la population est une réalité depuis 1990. Il est principalement dû au glissement des classes d'âge et à un solde migratoire composé de personnes plus âgées, sans doute en raison d'une accessibilité économique au foncier et au logement difficile.

En 1999, la commune, par la prédominance des professions intermédiaires et des employés, confirme la mutation des Catégories Socio Professionnelles en présentant tous les indicateurs des grandes transformations structurelles du marché de l'emploi, avec en toile de fond une très forte interdépendance entre les grands pôles d'emplois (Cannes — Grasse — Sophia Antipolis).

La commune présente un profil relativement homogène de type des ménages. Ce sont les ménages à deux qui sont le plus représentés (33% en 1999). Le nombre de ménages totalisant moins de quatre personnes est en augmentation depuis 1990. Les ménages à une personne représentent 20% du total, avec plus de 55% d'entre eux dont la personne référente est âgée de plus de 60 ans.

Le taux moyen d'occupation des résidences principales est en baisse régulière depuis 1990. Il passe de 2,9 personnes par logement en 1990 à 2,6 personnes en 2005. Il semble être étroitement corrélé avec l'augmentation des ménages où le nombre de personnes est inférieur à 4.



## DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

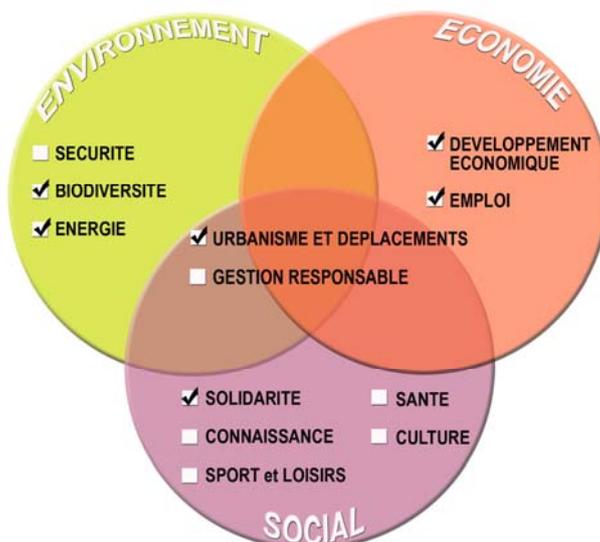
### *Eléments de transversalité*

La dynamique démographique de Mouans-Sartoux est une opportunité à ne pas négliger. C'est elle qui assure la base sociale, économique et culturelle de la commune.

Cependant, un des principaux enjeux vise à s'assurer que cette dynamique soit bien porteuse de mixité sociale et générationnelle. En effet, aujourd'hui, de nombreuses problématiques ne manquent pas d'apparaître à travers l'accueil de cette population nouvelle et notamment :

- La pénurie de logements pour actifs pose le problème de l'accès au logement qui n'est pas encore acquis pour une part importante de la population.
- La problématique de la structure urbaine et plus particulièrement de la consommation de l'espace, associée à celle de la maîtrise des déplacements d'une part, et celle de la préservation des paysages, des espaces naturels et de l'environnement, d'autre part, qui vont conduire les territoires à se recomposer et à s'organiser, notamment pour favoriser une gestion économe des espaces et un accueil renforcé de l'habitat.
- La dynamique économique devra maintenir et renforcer une offre diversifiée et adaptée pour garantir un équilibre emplois, attractivité et développement. Le maintien d'une offre commerciale de proximité constitue une condition du maintien de la qualité du cadre de vie qui caractérise Mouans-Sartoux et un moyen de limiter les déplacements motorisés.

### Les autres champs de cohérence concernés





*LOGEMENT*



## LE LOGEMENT

### Un marché très tendu orienté vers la production de logements pour actifs

Depuis 1982, le parc de logements a été multiplié par plus de 2, en passant de 2170 à 4581 logements en 2005. La croissance annuelle moyenne est supérieure à 100 logements.

La croissance après avoir subi une très forte hausse en 1982 (6.91 % par an) se réduit dans la période 1990-99 (1.73 % par an), pour aujourd'hui se stabiliser à 2.93 % par an, ce qui se traduit tout de même par des rythmes moyens de production de 110 logements par an. Les dernières données communales (entre 2005 et 2006) sembleraient indiquer une pause dans la croissance du nombre de logements (environ 54 logements par an).

Mouans-Sartoux n'est pas une exception, car ces taux de croissance sont partagés par de nombreuses communes qui se situent dans le moyen pays.

La production de logements est presque entièrement orientée vers la résidence principale, la part des résidences secondaires se réduisant régulièrement pour représenter aujourd'hui environ 8% du parc total de logements. Ces valeurs partagées avec le périmètre de la CAPAP, sont assez dissemblables des secteurs avoisinants l'agglomération, que se soit des communes ou des intercommunalités, où la part de résidences secondaires est sensiblement plus élevée.

La part des logements vacants diminue lentement depuis 1990 (de 5,25 % à 4,63 %), bien que la période 1999-2004 souligne une légère reprise de leur croissance due probablement aux opérations nouvelles en cours de chantier. Le nombre de logements vacants en 2005 (212) équivaut tout de même au volume produit en deux années.

Pour la commune, le parc de logements est relativement récent car seulement 11 % d'entre eux ont été construits avant 1915, contre 40 % qui ont été produits depuis 1975. Les moins récents sont principalement localisés dans le centre ancien dont la majorité a déjà été réhabilitée. Le vieux village présente un parc de logements bien entretenu.

### La taille des logements augmente avec la population

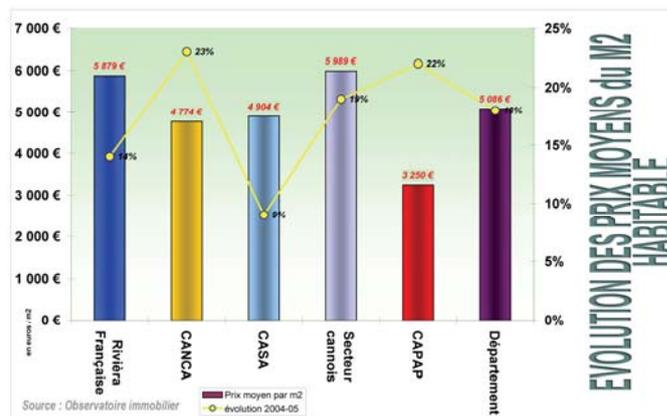
Depuis 1990, la taille des logements augmente régulièrement, sans subir de grosses mutations. La part des petits logements (1 et 2 pièces) se réduit nettement en occupant respectivement 3.80 % et 7.53 % du parc, alors que celle des T3 marque la plus forte progression (+ 5% de croissance annuelle) et représente en 2005, 26.05% du parc. Ce sont les logements de 4 pièces ou plus qui sont le plus largement représentés dans le parc communal (62 %).

Leur décomposition, uniquement pour la période 1990-99 souligne les fortes évolutions des T5 et T6+, les T4 restant sur les mêmes valeurs (31 %).

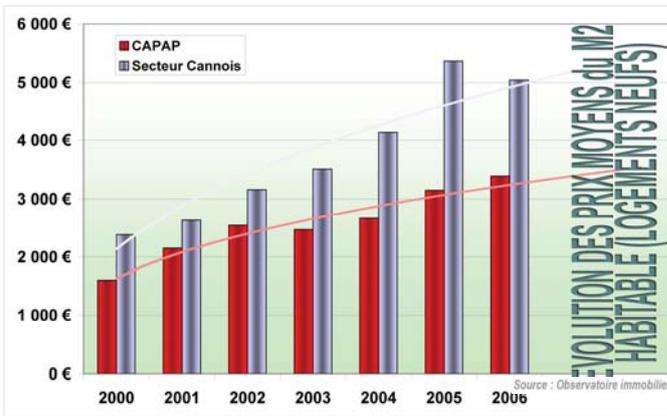
La tendance enregistrée par le parc avec une prédominance des grands logements est favorable à l'accueil des familles avec enfants et donc plus généralement, elle répond à la typologie des logements pour actifs. Cette juste adéquation est à souligner car elle ne semble pas trouver le même écho dans le périmètre de La CAPAP qui présente en 1999, encore une prédominance de logement T2, T3 et T4 (dans une moindre mesure).

### Le prix des logements en forte hausse

Dans les Alpes-Maritimes, le prix moyen des logements neufs a augmenté de + 118% entre 1999 et 2005. Pour la même période, le prix moyen des reventes a progressé de 93%. Cette envolée s'est accentuée depuis 2002.



En 2005, avec un budget de 100 000 euros on pouvait acquérir 21 m<sup>2</sup> d'un logement neuf, contre 41 m<sup>2</sup> en 1999. Avec le même budget, dans de l'ancien, on pouvait se rendre acquéreur de 29 m<sup>2</sup> contre 56 m<sup>2</sup> en 1999. Les logements, où les prix au m<sup>2</sup> sont les moins élevés, sont localisés dans la CAPAP, bien que l'augmentation des tarifs entre 2004 et 2005 atteigne 22 %.



A l'échelle des bassins de vie, les prix au m<sup>2</sup> des logements entre le bassin cannois et la CAPAP augmentent depuis 2000 de 111 %. Les différentiels de prix entre les deux secteurs restent constants sur la durée (prix du secteur cannois supérieurs d'environ 48 %).

### Un marché déséquilibré

L'inadéquation entre l'offre et les besoins se traduit par un déficit de 2000 logements (en 2006). Le nombre de logements reste insuffisant malgré les efforts fournis. Trois grands facteurs peuvent expliquer le déséquilibre entre l'offre et la demande :

- Le coût du foncier (deux fois plus élevé que dans le reste du territoire national) accroît les coûts de la construction
- La vacance élevée
- Les réticences politiques (la densification est vécue comme une dégradation du cadre de vie).



## LE LOGEMENT

### Un parc social de qualité qui tend à se restreindre

Ce parc est réduit. En 2005, avec 3.63 % de logements sociaux (contre 4.26 % en 1999), la commune présente un fort déficit par rapport aux exigences de la loi SRU (20 % de logements sociaux pour les communes de plus de 3500 habitants). Seulement 3 nouveaux logements sociaux ont été construits depuis 1999.

La croissance annuelle pour cette même période est de 0.35 %, alors que le nombre (théorique) de logements à produire est de 677 unités.

Le montant du prélèvement annuel pour Mouans-Sartoux s'élève, en 2006, à 121 000€.

### Une part du parc social qui a évolué vers de la propriété individuelle

Mouans-Sartoux a accueilli début des années soixante une importante communauté de harkis. De nombreux logements ont dû être construits afin de permettre l'accueil de ces populations. La commune a favorisé l'acquisition par les occupants de ces logements sociaux locatifs (accession sociale). Toutefois, il est à noter que du fait de cette évolution, ce parc n'entre pas dans le décompte des logements sociaux.

### Le parc locatif encore insuffisamment présent

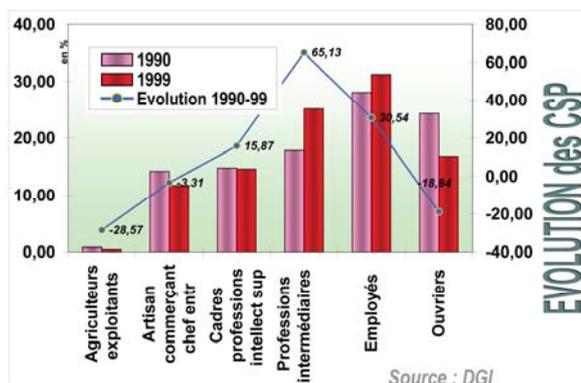
68% des habitants sont propriétaires de leur logement, la part occupée par le parc locatif s'élève à 26 %. Ces valeurs sont inférieures à celles de la CAPAP où la fourchette se situe aux alentours de 60/40 % (le poids de la commune de Grasse est important). Mouans-Sartoux propose une offre locative qui s'appuie principalement sur le confortement de son pôle de centralité.

Aujourd'hui, la faiblesse de l'offre en locatif qui se cumule à un parc réduit de logements sociaux ne favorise pas la mise en place de parcours résidentiels pour les habitants de la commune.

### L'importance du tissu pavillonnaire minimise l'effort en faveur du logement collectif

En 2005, 67 % des logements sont de l'habitat individuel, contre 32 % en collectif. Malgré son centre bourg dense et plusieurs opérations d'habitat groupé, Mouans-Sartoux se qualifie par de l'habitat pavillonnaire où prédomine le logement individuel.

Toutefois, la réalisation complète de la ZAC de La Grande Pièce a rééquilibré la tendance en matière de croissance de type de logements. Pendant cette dernière période, la croissance annuelle des logements collectifs est passée de -0.11 % à plus de 11 % pendant que la progression du logement individuel tombait de 3.12 % (1999) à 1.49 % en 2005.



### ↳ Louer

Les loyers suivent l'envolée des prix d'achat. Là aussi, la demande excède l'offre.

Beaucoup de propriétaires redoutent les impayés et préfèrent laisser leur logement vacant ou vendent leur bien, ce qui vient encore réduire l'offre locative disponible. D'autres préfèrent louer meublé ou saisonnièrement car les possibilités de récupérer leur appartement leur semblent moins risquées.

Louer devient très difficile. La faiblesse des parcours résidentiels, la quasi impossibilité pour une tranche des actifs de pouvoir accéder à la propriété, figent les occupations. Ces appartements ne sont donc plus loués au bénéfice de salariés plus modestes.

### ↳ Devenir propriétaire

Les prix atteints par les logements sur le marché de l'immobilier sont souvent devenus prohibitifs. L'accès à la propriété devient impossible même pour les ménages percevant deux salaires.

Des simulations de remboursement permettent d'évaluer les mensualités de remboursement pour l'acquisition de biens neufs :

- Pour un logement de 3 pièces (67 m<sup>2</sup>, prix moyen 315 000€, apport personnel de 20 %) les mensualités sont d'environ 1500€.
- Pour un logement de 4 pièces et + (97 m<sup>2</sup>, prix moyen 503 000€, apport personnel de 20 %) les mensualités sont d'environ 2.400€.

Ces simulations soulignent une situation où les territoires produisent une ségrégation spatiale et sociale forte.

Aujourd'hui, seules les catégories socioprofessionnelles les plus élevées peuvent espérer accéder à la propriété. Cette situation, peut être, dans certains cas, entretenue par les achats effectués par les populations européennes étrangères, pour qui le marché immobilier local reste intéressant.

Il est difficile de dire si, aujourd'hui, Mouans-Sartoux présente les mêmes tendances. Toutefois, l'évolution des revenus imposables, indique une population qui a tendance, au fil du temps, à vivre plus confortablement. L'évolution de la structure de la population montre une prédominance des populations actives qui sont le plus en adéquation avec les moteurs économiques locaux.

## LE LOGEMENT

### L'intercommunalité

La Communauté d'Agglomération Pole Azur Provence (CAPAP), exerçant la compétence « politique de l'habitat », a souhaité engager fin 2007, un nouveau PLH. Il s'agissait de mener une réflexion sur le contexte du marché du logement et plus particulièrement sur les enjeux en matière de logement pour actifs et sur le développement durable.

### Les réflexions s'appuient sur des constats significatifs :

En terme d'emplois :

- l'évolution des emplois est caractérisée par une très forte croissance entre 1999 et 2006 (+ 5,5 % supérieure à celle du département : 2,8 %).
- cette forte augmentation des emplois se heurte à une situation très tendue sur le marché du logement : faiblesse de l'investissement locatif, hausse rapide des prix (15 à 20 % par an ces 4 à 5 dernières années), un marché libre orienté vers la production de maisons individuelles.

En terme d'accessibilité financière au logement :

- aujourd'hui, 25 % des ménages de la CAPAP relève du logement très social et 22 % du social (privé conventionné et public),
- le logement intermédiaire correspond aux besoins d'environ 39 % de la population dont 11 % pourraient accéder à prix maîtrisé et 28 % en accession normale,
- la population aisée, plus importante que la moyenne départementale couvre 13 % restant.

### L'objectif à atteindre : créer plus de logements sociaux et intermédiaires

Par rapport aux besoins de la population et de sa capacité financière, le logement intermédiaire devrait occuper entre 25 et 29 % du marché, ce qui conduirait à réaliser, en fonction du parc social existant, environ 215 logements sociaux par an pendant les 5 prochaines années.

### La demande actuelle en logements sociaux :

La demande en logement social est essentiellement locale. Les demandeurs sont plutôt des ménages jeunes composés de 2 à 3 personnes. Aujourd'hui, les attributions peuvent satisfaire moins de 1 demande sur 4.

	Demandes locales	Demandes externes	Offre annuelle	Besoin annuel
Logements PLAI/ PLUS	719	316	150 à 160	demande attendue
Logements intermédiaires	590	150	25 par an (PLS)	112
Accession	+ de 200 par an	+ de 200 par an	410 par an (+ de 48 % des transactions neuf et ancien)	75
Libre	Non mesurable	majoritaire	440 en vente non connue en location	266
<b>TOTAL</b>				<b>693</b>

### Les principaux enjeux du PLH

Les choix qui ont été retenus à partir du diagnostic et des propositions, sont hiérarchisés en 5 objectifs :

- Renforcer les pôles de proximité,
- Prévenir le « dérapage » des quartiers d'habitat social dense,
- Répondre à la demande de logements internes à la communauté en priorité,
- Traiter durablement les problèmes liés à l'insalubrité, à la baisse du locatif privé,...
- Mettre en place des outils d'information, de suivi et d'évaluation

### Détail des programmes par communes

Le calcul des besoins en logements sociaux selon la loi SRU établi dans le cadre des propositions du PLH fait état de :

Communes	Nombre de RP	Logements sociaux (2001)	Déficit en logements sociaux	Soit par an sur 20 ans
Auribeau (non assujettie)	1104	21	-	8
Grasse	20978	2822	1973	59
<b>Mouans-Sartoux</b>	<b>4130</b>	<b>145</b>	<b>681</b>	<b>29</b>
Pégomas	2458	39	452	21
La Roquette	1874	73	301	14
<b>Total</b>	<b>30544</b>	<b>3100</b>	<b>2807</b>	<b>123</b>



## LE LOGEMENT Au crible des habitants

Le logement / Le foncier / l'équilibre générationnel		
Problématique	Dysfonctionnements et/ou écueils identifiés	Propositions et lignes directrices
<i>Le logement / Le foncier</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse de l'offre de logement social et de logement pour actif.</li> <li>- Pas de possibilité pour les enfants et couples de jeunes actifs de se loger sur Mouans-Sartoux en raison du prix de l'immobilier et du foncier.</li> <li>- Nécessité pour les agriculteurs exploitants de pouvoir se loger.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'offre de logement social, en locatif et en accession (avec un contrôle nécessaire pour assurer le maintien du caractère social).</li> <li>- Diversifier l'offre de logements.</li> <li>- Assurer une maîtrise foncière plus forte afin de contribuer à la modération des coûts.</li> <li>- Réglementer la nécessité de produire du logement conventionné.</li> <li>- Permettre aux exploitants agricoles de construire leur maison d'habitation en zone agricole.</li> <li>- Introduire des règles pour la prise en compte des énergies renouvelables.</li> </ul>
<i>L'équilibre générationnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vieillesse des populations dans les quartiers pavillonnaires.</li> <li>- Difficulté pour les enfants et les jeunes de se loger sur la commune (voir ci-dessus).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier l'offre de logements (voir ci-dessus)( à mettre en rapport avec l'emploi).</li> </ul>



## LE LOGEMENT

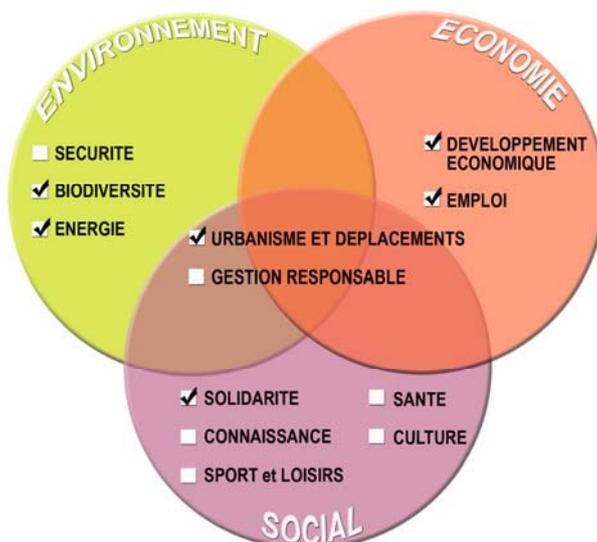
### Éléments de transversalité

La thématique du logement est centrale dans le contexte de développement durable dans lequel la commune et sa population souhaitent s'inscrire.

Le droit au logement est aujourd'hui difficilement applicable dans un secteur où la crise du logement est endémique depuis de nombreuses années. De nombreuses problématiques viennent recouper cette thématique :

- En raison des objectifs qualitatifs et environnementaux fixés, les formes urbaines développées (prédominance de l'habitat individuel fort consommateur d'espace) dans la majorité des communes qui accueillent les flux migratoires sont aujourd'hui inadaptées. Ces espaces urbanisés qui accueillent de l'habitat pavillonnaire diffus sont fortement consommateurs d'espaces et génèrent de nombreux déplacements motorisés individuels. Ils ne répondent, ni à une gestion économe des espaces, ni à la demande urgente de logements pour actifs.
- Dans la plupart des cas, la solidarité et la mixité sociale est absente des opérations immobilières développées dans le secteur privé. Le coût du foncier, lié en partie à sa rareté, impose pour garantir la mixité sociale, de favoriser une politique foncière ambitieuse. De même, la maîtrise et la programmation foncières sont nécessaires pour maintenir et favoriser un accès satisfaisant aux services et aux équipements publics.
- Le développement économique est confronté à la raréfaction des logements pour actifs. De nombreux emplois ne sont pas pourvus faute de candidats n'arrivant pas à se loger. Des secteurs d'activités sont ralentis par cette pénurie.
- Les espaces à dominante naturelle et à travers eux la biodiversité sont morcelés par de l'habitat diffus qui réduit inexorablement leur productivité.
- Les espaces urbanisés des communes situées en arrière de la bande littorale dense développent un paysage qui se banalise de plus en plus ; on constate une disparition progressive des éléments identitaires qui constituent l'essence même de l'attractivité et du cadre de vie de ces territoires.

### Les autres champs de cohérence concernés





*DEPLACEMENTS*



## DEPLACEMENTS : les données générales

### Problématique en matière de déplacements

Les déplacements sont une des principales composantes des stratégies à prendre en compte dans l'aménagement urbain. Au cours des dix dernières années, les grosses agglomérations françaises et européennes se sont dotées d'équipements en transports collectifs performants.

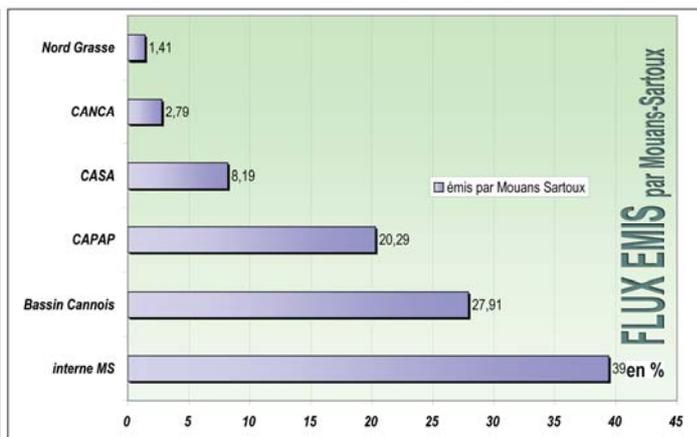
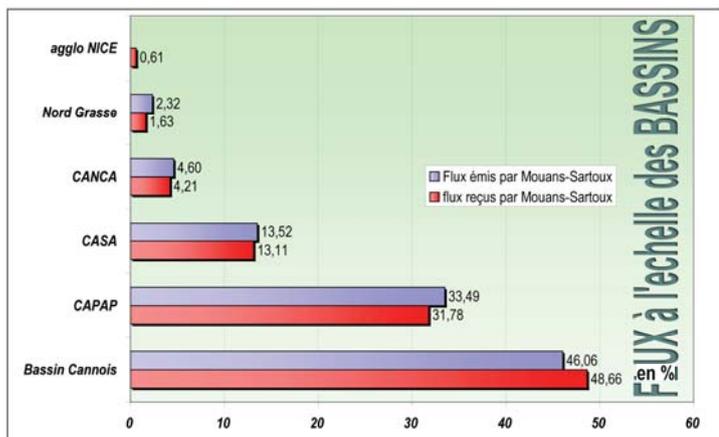
En général les territoires non équipés ont subi une forte augmentation des déplacements motorisés personnels. Celle-ci est liée à plusieurs facteurs et notamment :

- la pluri motorisation des ménages
- la voiture comme référence "qualité confort" dans les déplacements domicile travail
- un emploi du temps plus complexe où se superposent des rythmes multiples (travail, famille, loisirs,...)
- Un investissement public principalement orienté vers le « tout voiture » avec une amélioration de l'offre en infrastructures routières et des vitesses de déplacements plus importantes et donc des distances parcourues plus élevées
- un habitat périurbain diffus qui rend difficile la mise en place d'une offre de transports en commun

### Des caractéristiques déterminantes

Plusieurs éléments soulignent l'importance considérable des déplacements :

- Entre 3 et 4 déplacements par jour (CAPAP) et par personne, et en moyenne 71.1 minutes consacré aux déplacements par personne et par jour (06).
- Le périmètre du secteur Cannes-Grasse-Antibes concentre 36 % des déplacements (50% pour le secteur de l'agglomération de Nice)
- En 2003, 70 216 véhicules en moyenne par jour (hors pénétrante) dans les rues de Mouans-Sartoux, ce qui représente 7 fois la population de Mouans-Sartoux.
- Des vitesses moyennes en voiture qui ne dépassent pas les 8 Km/h (aux heures de pointe)
- La part majoritaire des déplacements automobiles



L'analyse des flux de déplacements (tous motifs confondus) souligne les caractéristiques du paysage urbain actuel avec une structure polycentrique et étalée des bassins de vie. Les déplacements émis et reçus par Mouans-Sartoux mettent en évidence la multitude de liens qui interagissent avec les collectivités avoisinantes. L'unité territoriale dans laquelle évoluent les habitants des bassins de vie dépasse largement le périmètre communal. Toutefois des liens privilégiés apparaissent et s'organisent autour de deux principaux axes :

- Nord-Sud, principalement avec le bassin Cannois et La CAPAP.
- Ouest-Est, entre la Roquette-sur-Siagne et Sophia (RD 409)

La comparaison des flux émis par Mouans-Sartoux et des déplacements internes (tous motifs confondus) met en évidence la palette importante de l'offre en services présente dans la commune. En effet, les flux internes représentent environ 40 % de l'ensemble des déplacements visant à satisfaire des besoins personnels. L'attache résidentielle, qui dans la majorité des cas ne permet pas de cerner les espaces de déplacement qui s'effectuent à l'échelle des agglomérations, semble pour Mouans-Sartoux, une réalité doublée d'une attache communale forte. Dès 1998, la commune offre une centralité bien réelle qui réduit sensiblement les déplacements longues distances. En 2007, plusieurs équipements structurants qui sont venus compléter l'offre, renforcent l'attractivité du centre vie mouansois.

## DEPLACEMENTS : les motifs

Au-delà de la structure urbaine, la multiplicité et la diversité de l'offre en services et en équipements présente dans chaque bassin de vie conditionnent les modes de déplacement et leur fréquence.

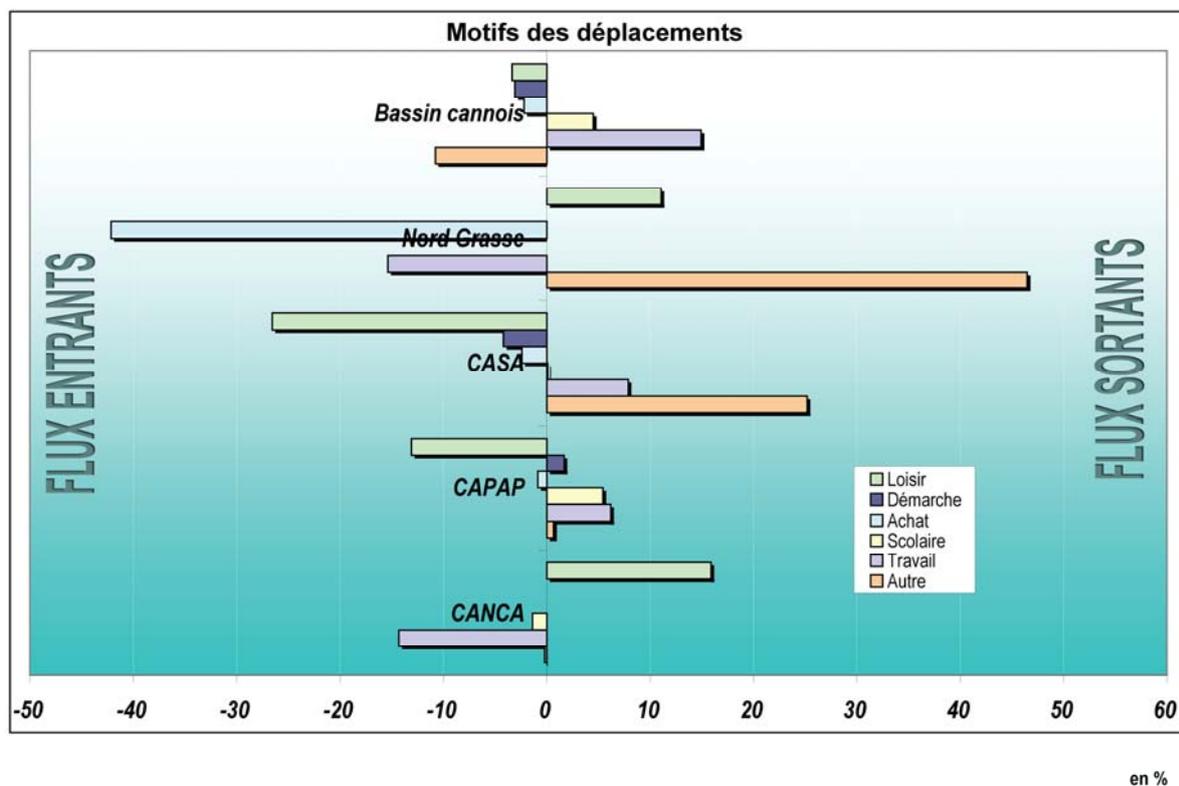
Les principales caractéristiques (extraites de l'analyse de l'enquête ménage) qui se dégagent pour la commune de Mouans-Sartoux sont :

- une forte attractivité commerciale
- une offre loisir satisfaisante
- des services publics qui semblent suffisamment présents sur le territoire communal
- une dépendance marquée (surtout vis-à-vis du bassin cannois et de Sophia Antipolis) en matière d'offre d'emplois
- une carte scolaire qui s'étire en direction du bassin cannois et de la CAPAP

On constate que la population se déplace pour divers motifs. Ainsi, la part des déplacements domicile-travail n'apparaît pas la plus importante.

Elle représente un peu plus de 20 % des déplacements. Et 4 déplacements sur 5 ont un motif autre que celui d'aller travailler).

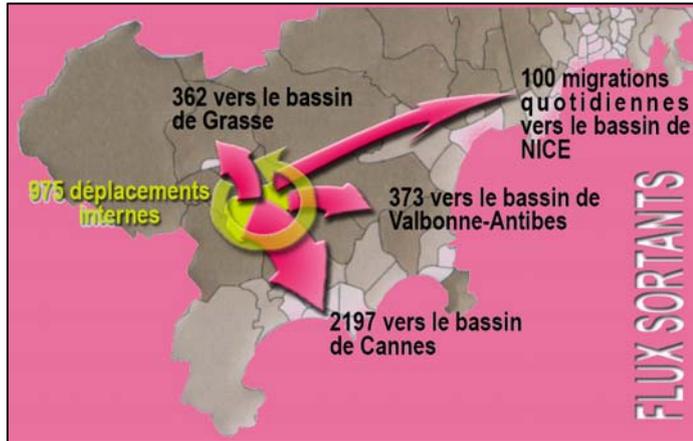
Ainsi, mettre en place une offre de transports en commun adaptée à tous les types de déplacements paraît difficile à mettre en place.



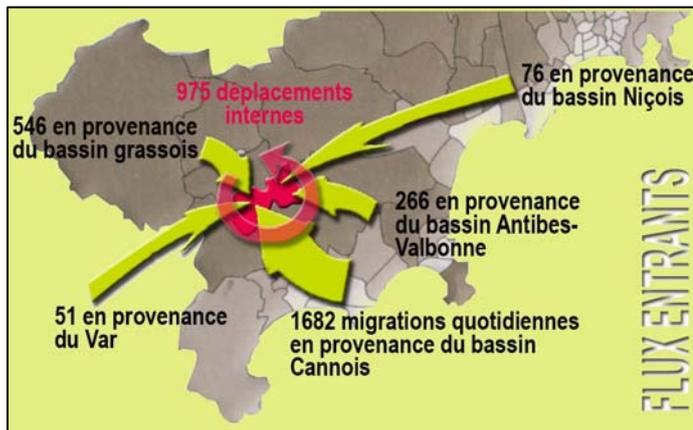
Source : Enquête ménage 1998



## DEPLACEMENTS : les migrations domicile-travail



Source : Recensement INSEE

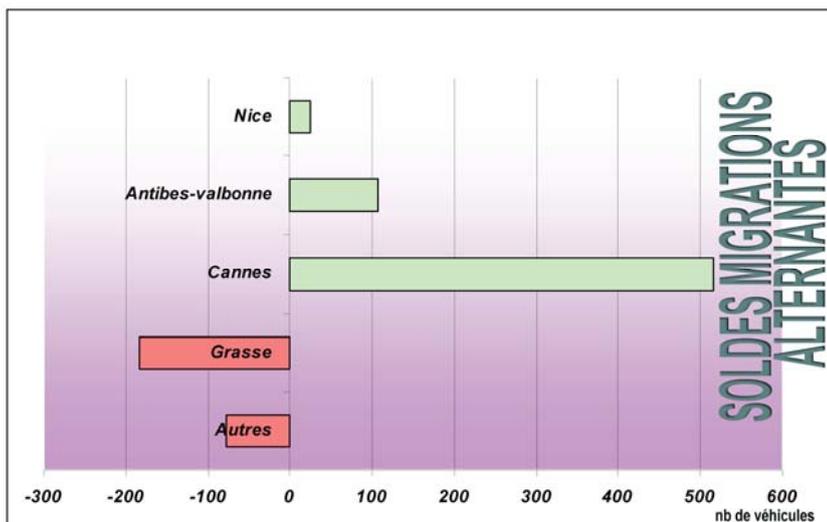


Les déplacements domicile-travail représentent 20 % des déplacements et pourtant Mouans-Sartoux constitue un pôle d'emplois important à l'échelle du bassin de vie. Le nombre d'actifs extérieurs à la commune venant quotidiennement travailler représentant plus de 80 % du poids de la population (*ce qui n'est pas négligeable et ce qui souligne l'importance de la part globale des déplacements sur la commune*).

Ceci illustre la densité des échanges de population qui s'effectue quotidiennement dans le bassin de vie, liée, en partie à la pénurie de logements situés à proximité des pôles d'emplois. On peut estimer que le nombre d'emplois sur place qui profite aux actifs de la commune, permet de réduire le poids des déplacements externes d'environ 35 %.

Cet impact extrêmement positif en terme de qualité de l'air et d'économie d'énergie, ne doit pas occulter le fait que Mouans-Sartoux reste, malgré tout, polarisé par les grands centres d'emplois adjacents, les échanges les plus importants s'effectuant avec le bassin cannois et, dans une moindre mesure avec le secteur de Valbonne-Sophia Antipolis.

A ces nombreux déplacements, viennent s'ajouter les migrations des actifs qui transitent par Mouans-Sartoux pour rejoindre leur lieu de travail, la commune étant située à l'articulation géographique de plusieurs bassins d'emplois.



Source : Recensement INSEE

Source : Recensement INSEE



## DEPLACEMENTS : des transports en commun sous utilisés

### Les principaux réseaux

En 2007, deux réseaux de transports en commun et une ligne SNCF couvrent et desservent le périmètre de la CAPAP et Mouans-Sartoux :

- Le Syndicat Mixte Sillages STGA est l'AOTU\*. Elle détient la compétence gestion des transports collectifs et a en charge la politique des déplacements sur l'ensemble du Périmètre des Transports Urbains (PTU). Ce PTU englobe la CAPAP et les communes de Mougins, Peymeinade, Le Tignet, Spéracèdes. Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui avait été établi sur un Périmètre des Transports Urbains élargi (Sillage englobait 5 communes de la CASA) est aujourd'hui caduque pour ces 5 communes. Bien que restant valide juridiquement pour le périmètre restant, il est en inadéquation avec le nouveau PTU\*. Pour pallier ce problème, depuis peu, un nouveau PDU\* est en cours d'élaboration (phase diagnostic).
- Le Réseau TAM géré par le Conseil Général des Alpes Maritimes assure une desserte interurbaine entre les communes de la CAPAP\* et le reste du département. Grasse est le terminus de 6 lignes départementales.
- La Ligne SNCF Cannes Grasse réouverte au public en 2005, dessert Grasse, Mouans-Sartoux, Cannes grâce à 17 allers retours quotidiens. Aujourd'hui, la réactivation de la ligne TER repose le problème de l'attractivité du réseau.

### Des liaisons plus souvent utilisées en milieu urbain

Presque toute la demande est localisée dans le centre ville de Grasse, les quartiers nord de la commune et les zones d'activités du Bois de Grasse et du Plan. La demande sur les autres secteurs reste très marginale. La ligne de bus 600 entre Grasse et Cannes est assez fortement fréquentée.

Les ratios voyage par habitant donnent un éclairage intéressant sur l'utilisation des transports en commun ; on constate que le secteur de Grasse qui offre le plus de services présente un bon ratio de fréquentation (37 voyages / habitant). Les autres communes, dont Mouans-Sartoux (8.8 voyages / habitant) présentent une fréquentation faible. Cela provient principalement des forts taux de motorisation des ménages, mais également de l'éparpillement des zones urbaines (tissu pavillonnaire dominant) et enfin de la forte congestion automobile des dessertes interurbaines qui ralentit considérablement les transports collectifs.

### Profils et pratiques des utilisateurs

Les usagers du réseau sont principalement des ouvriers et des employés. Les scolaires sont peu représentés en raison d'un doublage du réseau urbain par un réseau scolaire.

Les utilisateurs principaux sont les personnes de plus de 60 ans. Les créneaux horaires les plus fréquentés sont les pointes du matin et du soir (7h00-7h30 et 16h30-17h00), 50 % des départs s'effectuent en heures creuses.

Toutefois, il faut noter que les actifs utilisent très faiblement les transports en commun. Les personnes sans emploi et sans voiture particulière constituent les principaux utilisateurs.

### D'un point de vue général, de nombreuses difficultés sont à contourner pour permettre une attractivité accrue

Plusieurs éléments présents dans l'offre de transports en commun sont en contradiction avec une utilisation accrue et étendue.

Ainsi, les nombreuses lignes existantes qui proposent des itinéraires complexes en desservant des secteurs d'habitat diffus ou en proposant des circulaires, sont peu utilisées. Le peu de lisibilité dans la desserte des quartiers et les temps de trajets importants sont des facteurs de non utilisation des transports en commun. De plus, le va et vient de bus, souvent vides dans ces secteurs, n'est sans doute pas un déclencheur d'envie. L'existence de ces lignes ne semble pas justifiée au regard des secteurs où la demande est la plus présente.

De même, le doublage quasi permanent du réseau urbain par le réseau scolaire apparaît peu justifié et semble devoir être corrigé afin de réaliser des économies d'échelle et renforcer l'attractivité du réseau urbain. Le public scolaire des collèges et des lycées ne justifiant pas de mesure particulière dans le choix d'un transport personnalisé.

L'ouverture de la ligne TER est le nouvel élément majeur qui impose une refonte des réseaux de transports en communs routiers. La ligne TAM 600 double sur l'ensemble de son trajet le TER, une offre concurrente entre ces deux transports en commun n'est pas souhaitable. Par contre, le prolongement de la ligne TER entre la gare terminale de Grasse et son centre ville (point de départ et d'arrivée de la ligne 600) sera à prendre en compte dans la desserte TC (adéquation horaire). Un des enjeux principaux sera de proposer par des liaisons TC, une offre de rabattement alternative à l'automobile afin d'éviter une congestion routière importante aux abords des gares en heure de pointe.



## DEPLACEMENTS : plus de 90 % des déplacements se font en voiture

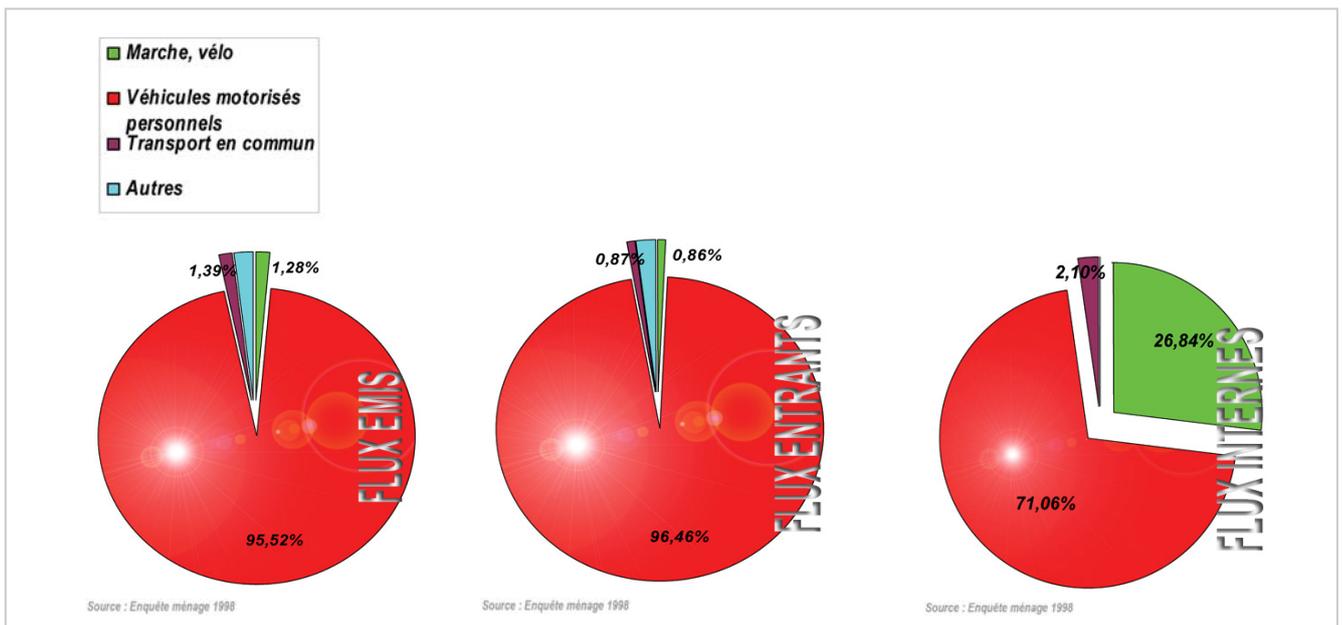
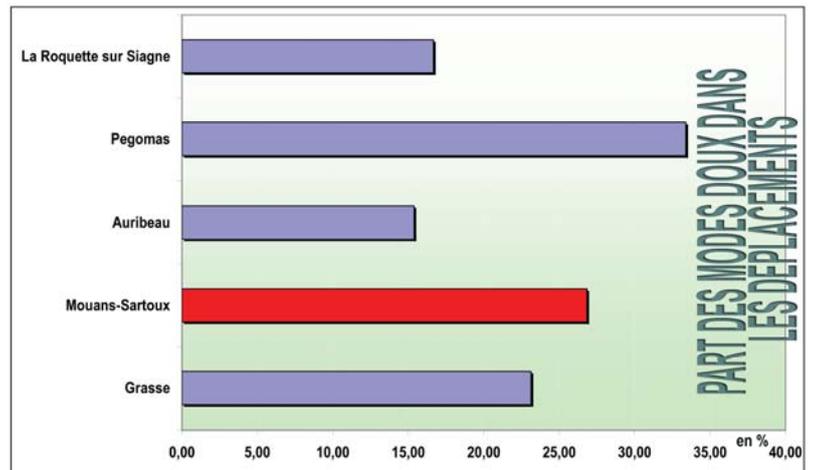
La majorité des déplacements s'effectue en véhicule motorisé individuel.

La voiture prédomine comme mode de déplacement pour l'ensemble des destinations ayant pour origine ou pour destination Mouans-Sartoux.

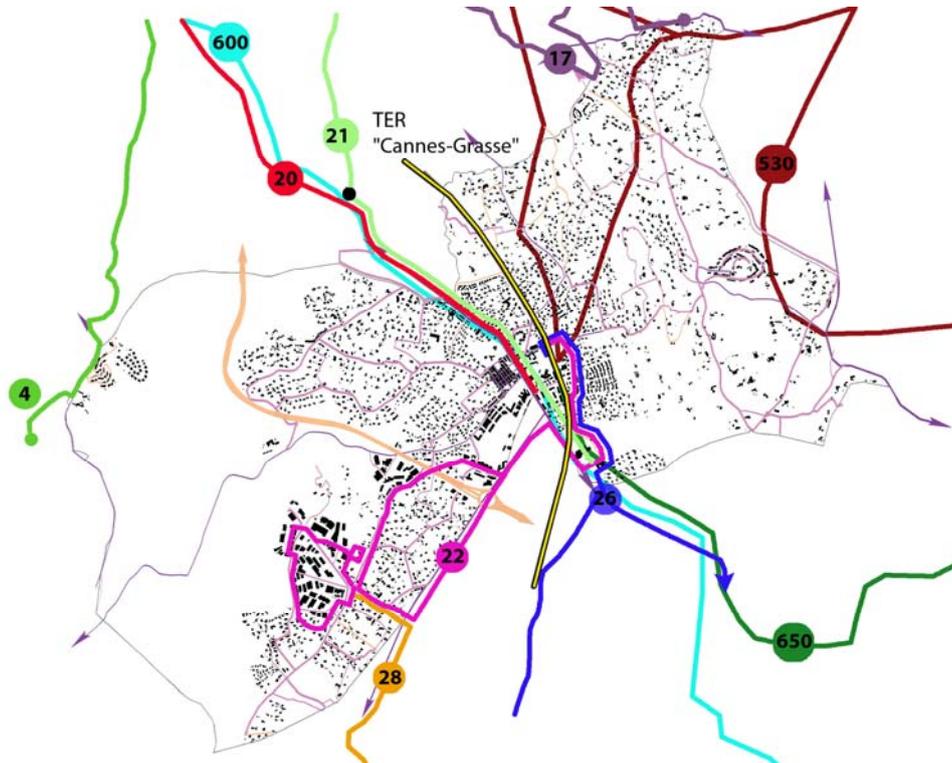
Toutefois en ce qui concerne les flux internes, près de 27 % des déplacements se font en mode doux. Ces valeurs sont supérieures aux moyennes du périmètre de la CAPAP.

Elles mettent en relief les effets des options urbaines prises par la commune avec l'organisation d'une forte centralité qui regroupe une offre diversifiée d'équipements et de services et qui favorise les déplacements alternatifs à la voiture.

Mouans-Sartoux, qui a articulé toute sa trame urbaine autour d'un véritable centre vie, recueille aujourd'hui les fruits de sa politique en matière de déplacements.



## DEPLACEMENTS : la desserte des transports en commun au sein de la commune



### LEGENDE :

— TER "Cannes - Grasse"

### RESEAU "TAM"

- 530 Grasse / Valbonne / Sophia Antipolis
- 600 Cannes / Grasse par Mouans Sartoux
- 650 Mouans Sartoux / Mougins / Sophia Antipolis

### RESEAU "SILLAGES"

- 4 Hôpital / Gare SNCF / Grasse centre
- 17 Grasse centre / Gare SNCF / Moulin de Brun / Plascassier
- 20 Grasse centre / Mouans Sartoux par la route de Cannes
- 21 Grasse centre / Plan de Grasse / Mouans Sartoux
- 22 Mouans Sartoux Gare SNCF / ZI de Tiragon / ZI de l'Argile / Mouans Sartoux Gare SNCF
- 26 Mouans Sartoux Gare SNCF / Parc d'activités de Saint Martin / Mougins village / Font de l'Orme
- 28 Rond point des Bastides / La Roquette village / ZI de l'Argile

## DEPLACEMENTS : lignes centrales des transports en commun

### Ligne TER "CANNES-GRASSE"

17 trains quotidiens circulent sur la voie unique, dans chaque sens, avec une fréquence moyenne de 55 minutes. Le dimanche et les jours fériés, en moyenne, 13 trains dans chaque sens assurent la desserte des communes. Entre Mouans-Sartoux et Grasse, les temps de transport moyen sont de 7 minutes. Dans l'autre sens, en moyenne, 17 minutes sont nécessaires pour atteindre la gare de Cannes.

#### Fréquentations moyennes :

- Environ 3000 voyageurs par jour utilisent le TER. En 2006, ce sont plus de 1 000 000 voyageurs qui ont transité entre Cannes et Grasse par l'intermédiaire du train.

#### Points forts :

- Des temps de transport extrêmement réduits
- Une grille horaire lisible
- Une arrivée, pour Mouans-Sartoux et Cannes, en centre ville
- Un pôle d'échange avec un parking gratuit dans la commune
- Faibles nuisances environnementales

#### Faiblesses :

- Des trains supprimés sans préavis
- Une arrivée à Grasse déconnectée du centre ville
- Des navettes insuffisantes aux heures de pointe

Le raccordement de cette ligne avec le réseau principal (ligne Saint-Raphaël-Cannes-Nice) est délicat car les correspondances avec les trains express sont rares. Les temps de trajet sur de plus longues distances découragent les utilisateurs.

Entre Mouans-Sartoux et Nice, le temps de trajet en TER est multiplié par deux, par rapport à un déplacement automobile.

### Lignes périphériques

#### Ligne 1PRM "MOUANS-PEGOMAS"

Chaque semaine du lundi au samedi, entre 6 et 7 bus, dans chaque sens, desservent quotidiennement les communes. Les cadences de ramassage oscillent entre 1h15 et 3h00. La plage horaire s'étend de 7h10 à 16h25 dans le sens Pégomas-Mouans et de 8h00 à 18h50 dans le sens Mouans-Pégomas.

#### Fréquentations moyennes :

- Environ 36 voyageurs par jour en 2003

#### Points forts :

- Une des rares lignes de transports en commun orientée EST-OUEST
- Relie plusieurs communes et quartiers à la gare de Mouans-Sartoux

#### Faiblesses :

- Une grille horaire peu lisible
- Peu de correspondances avec le TER, dans le sens Mouans-Grasse
- Des navettes insuffisantes aux heures de pointe

### Ligne TAM 600 "CANNES-GRASSE"

Environ 35 bus quotidiens dans chaque sens circulent entre Cannes et Grasse. La ligne dessert Mouans-Sartoux en empruntant la RD 6085 par l'intermédiaire de trois arrêts. Un bus passe toutes les 20 minutes aux heures de pointe et toutes les 30 minutes aux périodes creuses. Les temps de transports varient assez peu dans le sens Mouans-Sartoux Grasse entre 20 et 35 minutes. Dans le sens opposé entre la commune et Grasse, entre 15 et 40 minutes sont nécessaires pour accomplir le trajet.

Un service les dimanches et jours fériés avec un bus toutes les heures entre 7h00 et 19h00.

Un service Noctam'bus fonctionne les jeudis, vendredi, samedi soirs et veilles de jour fériés. Dans le sens Grasse-Cannes, 3 bus circulent avec une navette toutes les deux heures entre 22h50 et 2h50 du matin. Dans le sens Cannes-Grasse, 3 bus circulent avec 1 navette toutes les 2 heures entre 23h50 et 3h50 du matin.

#### Fréquentations moyennes :

- Environ 1325 voyageurs par jour en 2003, avant la réouverture du TER

#### Points forts :

- Une fréquence élevée du nombre de bus (70 bus par jour)
- Une grille horaire lisible
- Une ligne de desserte directe
- Plusieurs arrêts dans la commune
- Des départs et des arrivées en centre ville

#### Faiblesses :

- Des temps de transports qui dépendent de la congestion du trafic
- Variabilité de temps de transport entre la commune et Grasse

### Ligne 3VB "CANNES-VALBONNE village"

14 bus desservent, dans les deux sens, les communes. Mouans-Sartoux est desservi ponctuellement par cette ligne, grâce à un arrêt (Le Castellaras) situé à la limite communale avec Valbonne. Les cadences de ramassage sont d'environ 50 minutes. Dans le sens, Cannes-Valbonne, excepté avant 9H24 et aux alentours de midi, les fréquences sont relativement régulières. Dans l'autre sens, les temps d'attente entre chaque passage sont souvent inférieurs à 50 minutes. Les cadences moyennes de ramassage sont plus fréquentes, puisqu'elles avoisinent les 45 minutes.

#### Points forts :

- Raccorde un secteur éloigné de la commune à un réseau de transport collectif
- 28 bus desservent quotidiennement Mouans-Sartoux
- Un service les dimanches et jours fériés

#### Faiblesses :

- Une grille horaire peu lisible
- Cette ligne ne parcourt pas un tissu urbain propice à l'utilisation des transports en commun



## DEPLACEMENTS : l'utilisation des transports en commun dans la commune

### Un coût de transport relativement modique

	TAM (Transports Alpes- Maritimes)	SILLAGE STGA	TER (SNCF)
A l'unité	1.30 €	1.15 €	Entre 7.30 et 6.60 €
Abonnement mensuel	30 euros	34 €	70 € (Nice- Mouans- Sartoux)
Jeunes et étu- diants (mois)	20 €	24 €	
Scolaire	30 € par trimestre	30 € à l'année	

Les coûts des transports en commun sont très attractifs. Ils sont largement inférieurs à ceux générés par l'utilisation d'un véhicule particulier.

### Pour Mouans-Sartoux, des constats significatifs

190 navettes parcourent quotidiennement la commune, dont 156 bus.

61 % des dessertes en bus ont pour origine où passent à proximité du centre ville. Une soixantaine de bus dessert les quartiers périphériques de Mouans-Sartoux.

La desserte centrale en transport en commun, principalement organisée dans le sens Nord-Sud, correspond à celle des flux principaux de déplacements (tous motifs confondus).

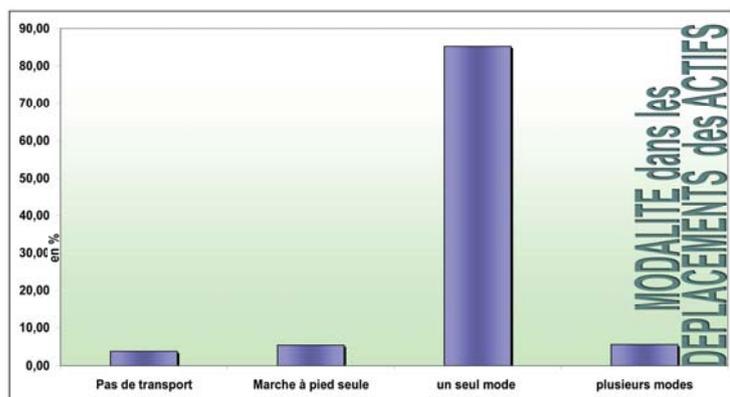
Le réseau de transport en commun routier ne valorise pas suffisamment la ligne TER. Une seule ligne assure une complémentarité avec la voie ferrée.

La ligne TAM 600 emprunte pratiquement le même parcours que la ligne TER excepté le départ (ou le terminus) qui se situe à la gare routière de Grasse.

### Le comportement des résidents, un facteur important dans la désertion des transports en commune:

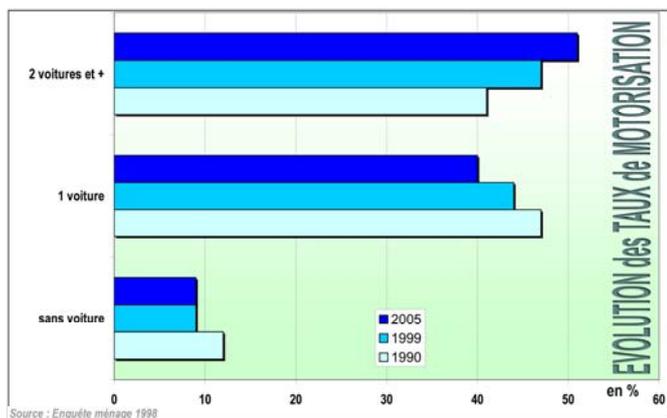
Le nombre de voyageurs qui utilise un transport en commun, au départ de Mouans-Sartoux (en 2003) représente 1.41 % du nombre total des utilisateurs de la CAPAP. 94 % des actifs de la commune (1999) n'utilisent qu'un seul mode de déplacement. Le tissu pavillonnaire (et surtout son étalement) est à l'origine de la plupart des dysfonctionnements et des décalages entre l'offre et la demande de transports. L'importance des zones d'habitat diffus, dans la commune, accentue les phénomènes de surutilisation de la voiture (multimotorisation importante à Mouans-Sartoux). L'éloignement du logement par rapport au point de ramassage (ou gare) entraîne nécessairement l'usage de la voiture (qu'il est difficile d'abandonner par la suite) et donc une monomodalité forte, difficile à remettre en question.

La proximité de la pénétrante est un facteur qui accentue, la faible utilisation des transports en commun dans la commune. En effet, c'est la prise en compte du temps de déplacement plus que la distance parcourue qui est le motif prépondérant dans l'utilisation de l'automobile. Cette proximité est sans doute un facteur qui vient se surajouter.



## DEPLACEMENTS : circulation automobile

### Une forte motorisation des ménages



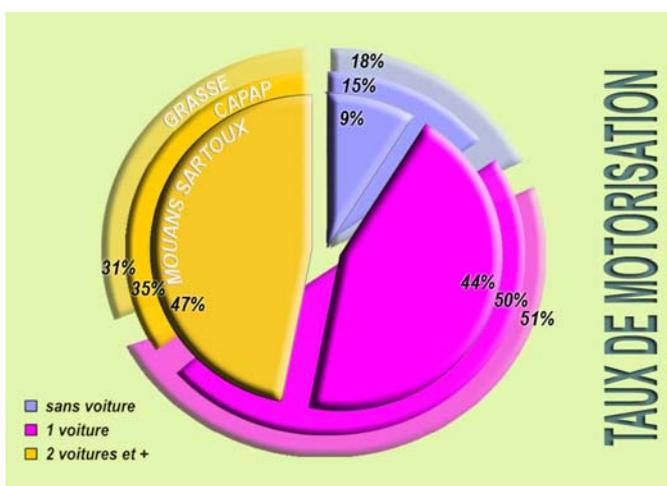
De façon générale, les ménages motorisés sont de plus en plus nombreux. A l'exception des centres denses, les déplacements se font majoritairement en voiture.

La croissance du nombre de déplacements automobiles est constante depuis une vingtaine d'années et sa part modale dans les déplacements ne cesse de croître.

Pour Mouans-Sartoux, près de 50 % des ménages possèdent au moins 2 voitures.

L'évolution des taux de motorisation entre 1999 et 2005 confirme la multimotorisation des ménages et indirectement l'augmentation de la part modale de la voiture. En 1999, le taux de motorisation souligne l'importance de l'automobile dans la vie quotidienne des résidents de la commune et sa prépondérance dans la mobilité quotidienne.

La prédominance de l'habitat périurbain à Mouans-Sartoux, semble correspondre avec la part importante d'utilisation de véhicules motorisés.



### Une croissance permanente du trafic automobile

La croissance permanente du trafic routier, particulièrement lisible sur les grands axes routiers (A8 et Pénétrante Cannes-Grasse) concerne également les axes secondaires. La RN 85 (à Mouans-Sartoux) et la RD 9 (à Pégomas) enregistrent des fréquentations élevées et qui sont en légère hausse.

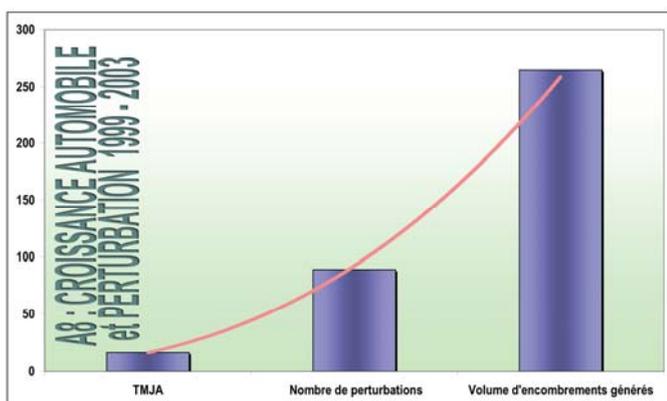
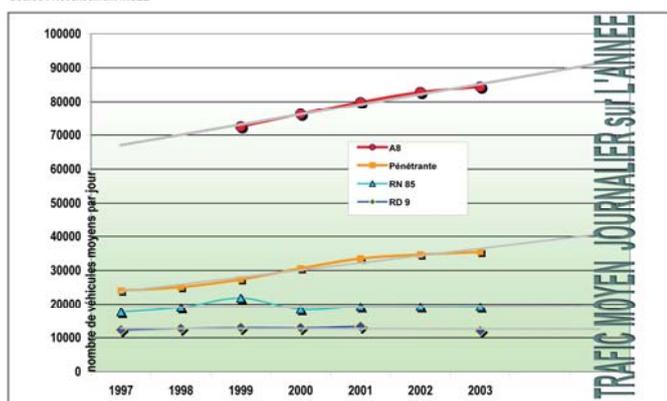
Par ailleurs, aujourd'hui, si on ne passe pas plus de temps dans sa voiture, par contre les distances parcourues sont beaucoup plus importantes (+75 % depuis 1975).

De plus, le nombre de voitures neuves immatriculées chaque année dans les Alpes-Maritimes est d'environ 50 000.

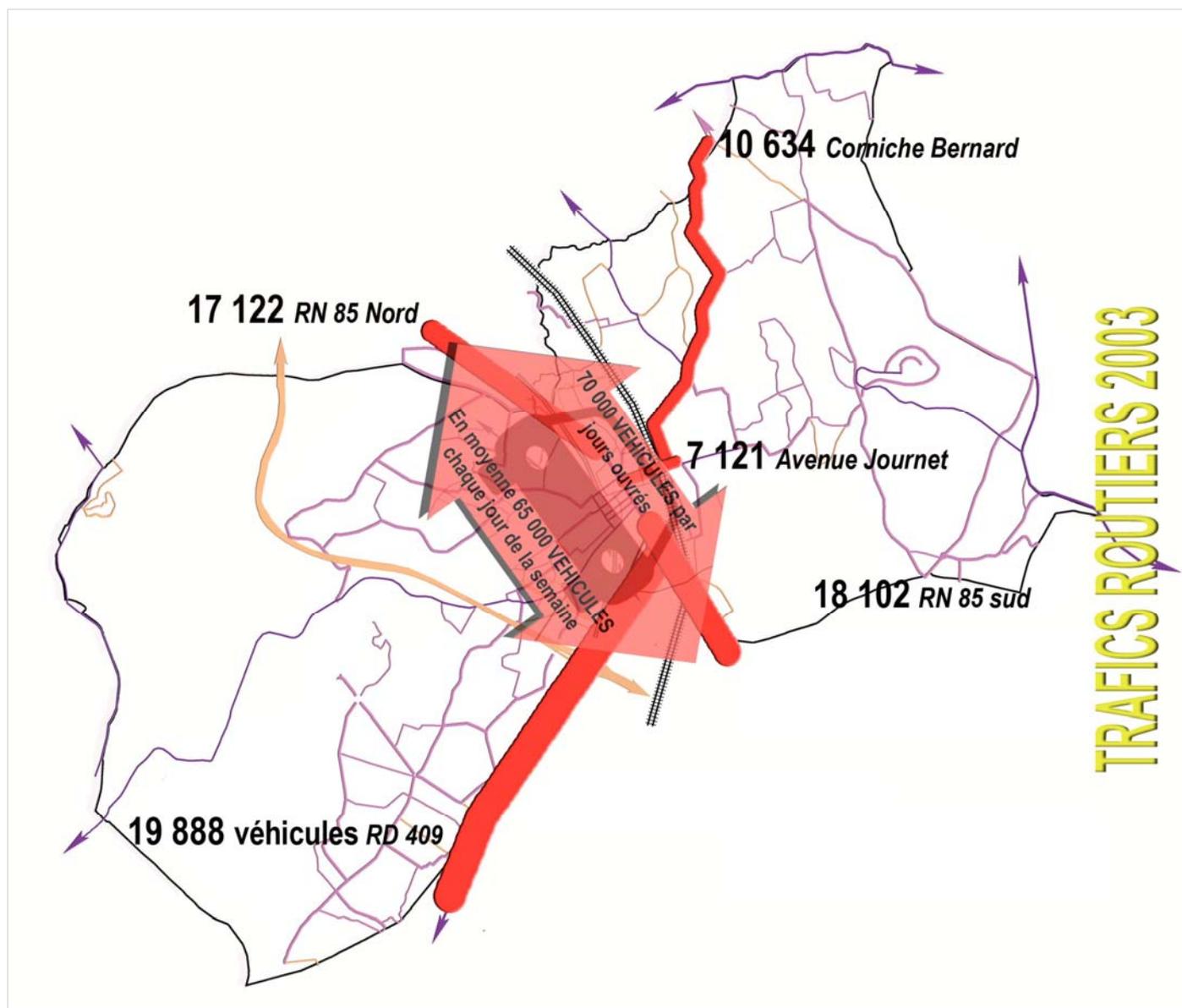
Ces nouveaux véhicules viennent s'ajouter au parc existant. Même si cet apport annuel est faible par rapport au parc existant, il participe chaque année à l'encombrement croissant d'un réseau déjà fortement sollicité et saturé.

A titre d'exemple, sur l'A8 entre Mougins et Antibes (entre 1999 et 2003), pendant que le trafic augmentait de 16%, le nombre de perturbations s'accroissait de 84 % générant un volume d'encombrement qui augmentait de 264 %.

Ces différentes valeurs traduisent les effets négatifs exponentiels indirects liés à la monomodalité des déplacements.



## DEPLACEMENTS : un trafic routier toujours plus important



Mouans-Sartoux est positionné à l'intersection de plusieurs noeuds routiers et géographiques.

La commune draine et concentre la majorité des flux extra communaux de l'ouest du département.

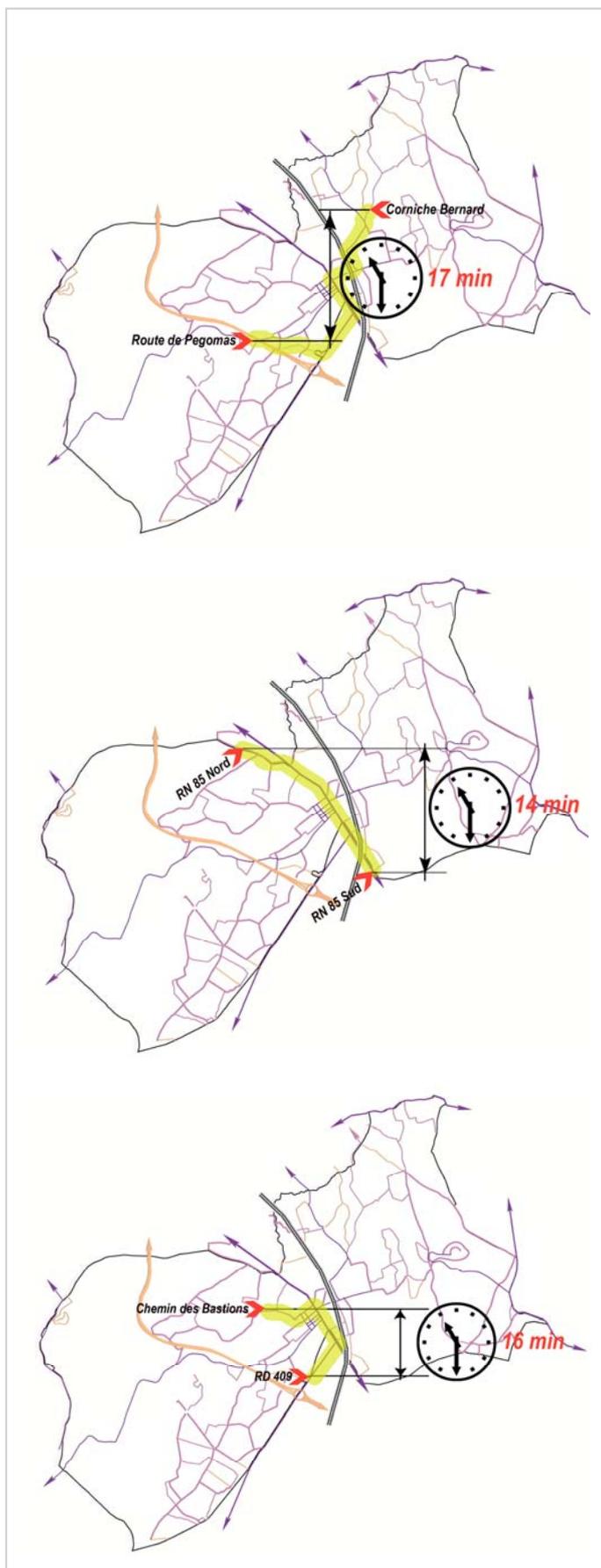
En 2003, 70 000 véhicules transitaient quotidiennement par Mouans-Sartoux (hors pénétrante).

Si l'on cumule avec les trafics journaliers moyens annuels de la pénétrante, ce sont environ 105 000 déplacements motorisés qui s'effectuent dans la commune.

Des données 2006, ponctuelles, indiquent une croissance des flux de 3.77 % sur la RD 409 et de 3 % sur l'Avenue Journet.

Globalement, la croissance annuelle des déplacements sur Mouans-Sartoux avoisinerait les 5 %, alors qu'elle se situe aux alentours de 3% pour les territoires adjacents.

## DEPLACEMENTS : un réseau congestionné



Le réseau viaire est particulièrement encombré aux habituelles heures de pointe (matin, midi, soir).

La saturation des axes entraîne de forts ralentissements qui rallongent les temps de parcours. Ainsi, la vitesse moyenne d'un automobiliste aux heures de pointe à Mouans-Sartoux est d'environ 7km/h.

Ces points noirs quotidiens accroissent l'occupation de l'espace public par les voitures et les impacts environnementaux sur le territoire.

Les motifs de déplacement, qui ont tendance à évoluer très rapidement, impactent fortement le paysage routier en terme de fréquentation.

Pendant que les déplacements domicile-travail augmentent d'environ 5 %, le nombre de déplacements ayant un autre motif que celui d'aller travailler progressent de 30 %.

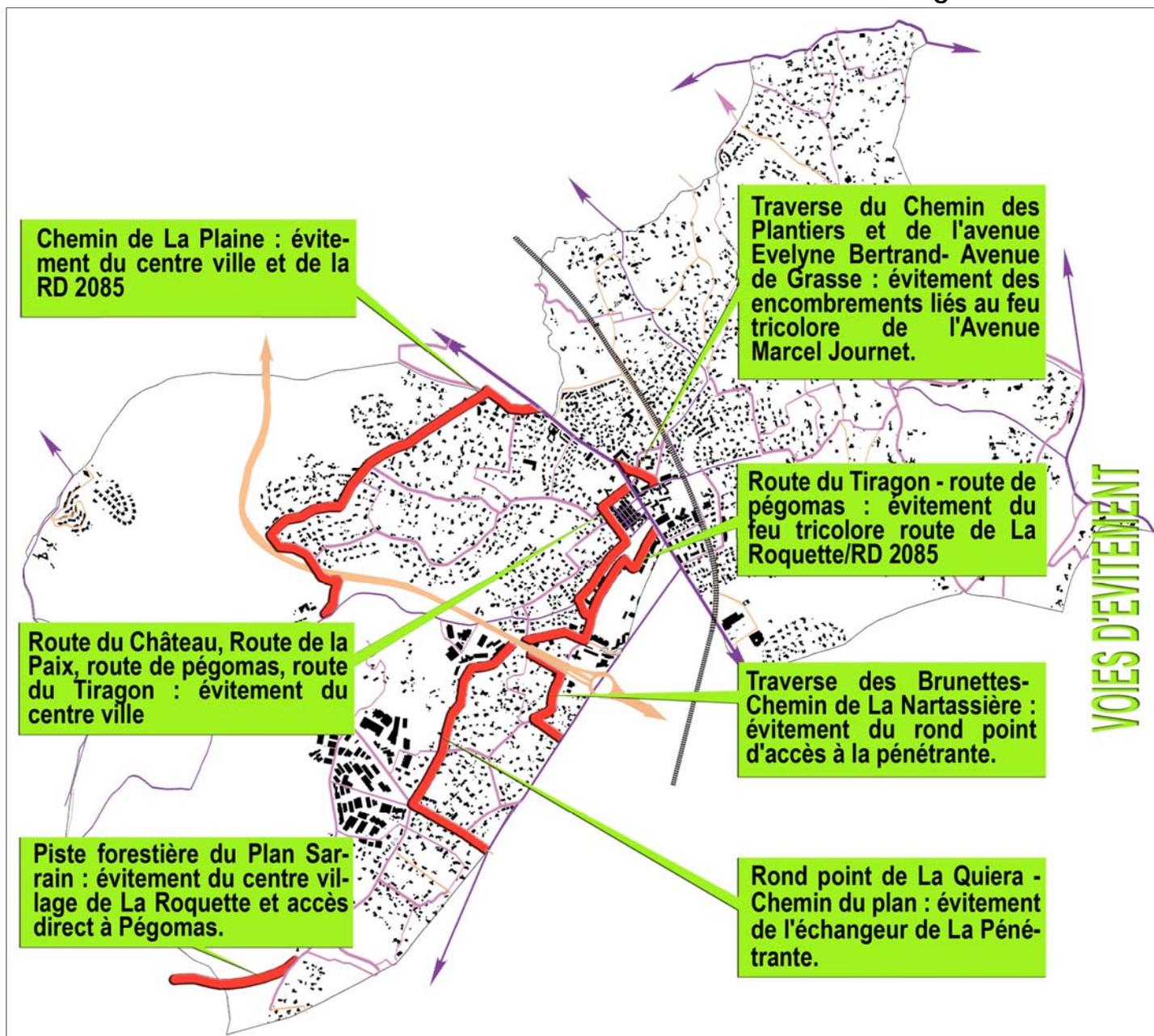
A Mouans-Sartoux, ces tendances sont déjà perceptibles et mesurables.

Ainsi, si l'on compare le nombre de véhicules en circulation sur un axe, un jour de semaine, avec les comptages des jours du week-end et aux heures où la fréquentation dépasse 50 %, les taux de circulation atteignent 91 % le samedi et 61 % le dimanche.

Ces migrations alternantes du week-end posent elles aussi quelques problèmes, notamment :

- ➔ celui de la quiétude des quartiers traversés dans les communes qui se situent sur ces trajectoires.
- ➔ celui de la gestion des espaces naturels qui sont de plus en plus fréquentés.

## DEPLACEMENTS : des stratégies d'évitement



Les points noirs liés à l'encombrement des axes de circulation poussent de nombreux automobilistes à utiliser des itinéraires d'évitement pour tenter de raccourcir les temps de parcours.

Mouans-Sartoux présente de nombreux points de congestion qui rallongent considérablement les temps d'attente à différentes intersections. Ces itinéraires d'évitement sont généralement des voies de desserte de quartiers et les gabarits ne sont pas adaptés pour recevoir un flux de transit. De plus, les usages et les comportements des nouveaux utilisateurs (à la recherche d'un gain de temps) roulent vite et créent un niveau d'insécurité important pour les riverains.

## DEPLACEMENTS : les impacts de la circulation automobile

### Les déplacements routiers : source importante de pollution de l'air

Les déplacements routiers (personnes et marchandises) constituent le principal facteur d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre (44 % du total émis).

Selon l'Observatoire de l'Air (ORAMIP), les grandes tendances de l'évolution de la pollution de l'air liée aux déplacements routiers, se caractérisent par un accroissement des émissions, et ce jusqu'en 2010. Si des améliorations techniques permettent d'envisager des réductions pour certains polluants, les émissions de gaz carbonique continuent à dépendre de la quantité de carburant consommé.

### Les enfants particulièrement touchés

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes aux effets de la pollution atmosphérique car leur métabolisme et leur physiologie sont encore immatures.

Les études montrent qu'il existe un lien entre la pollution de l'air et les nombreuses pathologies constatées chez les enfants (maladies respiratoires; même à des taux relativement faibles, la pollution a un impact sur les enfants qui souffrent d'asthme et d'autres pathologies).

Des études ont montré que vivre dans un quartier à fort trafic peut induire diverses maladies respiratoires (exacerbation de l'asthme, symptômes respiratoires chroniques, réduction des fonctions respiratoires,...)

### De nombreux polluants émis par les déplacements motorisés ont des impacts sur la santé et l'environnement

#### ➤ L'ozone - O<sub>3</sub>

En milieu urbain, il est produit lors de l'interaction entre rayonnements solaires et des polluants tels que les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, les hydrocarbures et la famille des Composés Organiques Volatils (COV) présents dans les gaz d'échappement.

Les concentrations en ozone dans l'atmosphère augmentent de 2% par an.

Il se forme dans les zones polluées puis il est transporté. Détruit à proximité des foyers de production, les plus fortes pollutions sont localisées...en dehors des villes.

Il exerce une action irritante locale sur les muqueuses oculaires et respiratoires, des bronches jusqu'aux alvéoles pulmonaires.

#### ➤ Le dioxyde de soufre - SO<sub>2</sub>

Il est issu de la combustion des énergies fossiles contenant des impuretés soufrées (charbon, fioul). Le trafic automobile ne constitue qu'une faible part des émissions, surtout depuis que le taux de soufre dans le gasoil est passé de 0.2 % à 0.05 %.

Ce gaz agit principalement en association avec les particules en suspension. Il provoque des irritations oculaires, cutanées et respiratoires.

Au contact de l'humidité de l'air, il se transforme en acide sulfurique et participe aux formations de pluies acides. Il dégrade la pierre et les matériaux de nombreux monuments.

#### ➤ Le monoxyde de carbone - CO

Il est la résultante d'une combustion incomplète de gaz, fioul, bois ou carburants. Le trafic automobile est la source principale de CO. Les taux les plus importants sont rencontrés lorsque le moteur tourne au ralenti dans un espace clos (embouteillage dans un tunnel...).

Le CO se fixe sur l'hémoglobine du sang à la place de l'oxygène et entraîne une insuffisance d'oxygénation du système nerveux.

Le CO participe à la formation de l'ozone. Dans l'atmosphère, il se transforme en CO<sub>2</sub> et contribue à l'effet de serre.

#### ➤ Le dioxyde d'azote - NO<sub>2</sub>

Ce sont les phénomènes de combustion qui émettent le monoxyde d'azote (NO) puis par oxydation le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). Les véhicules (60 %) et les installations de chauffage sont les principales sources d'émission.

Le NO<sub>2</sub> est un gaz irritant qui pénètre les plus fines ramifications des voies respiratoires et qui peut entraîner une altération des fonctions respiratoires.

Ce composé participe aux phénomènes de pluies acides. Il est aussi un des éléments qui portent atteinte à la couche d'ozone et il participe à l'accroissement de l'effet de serre.

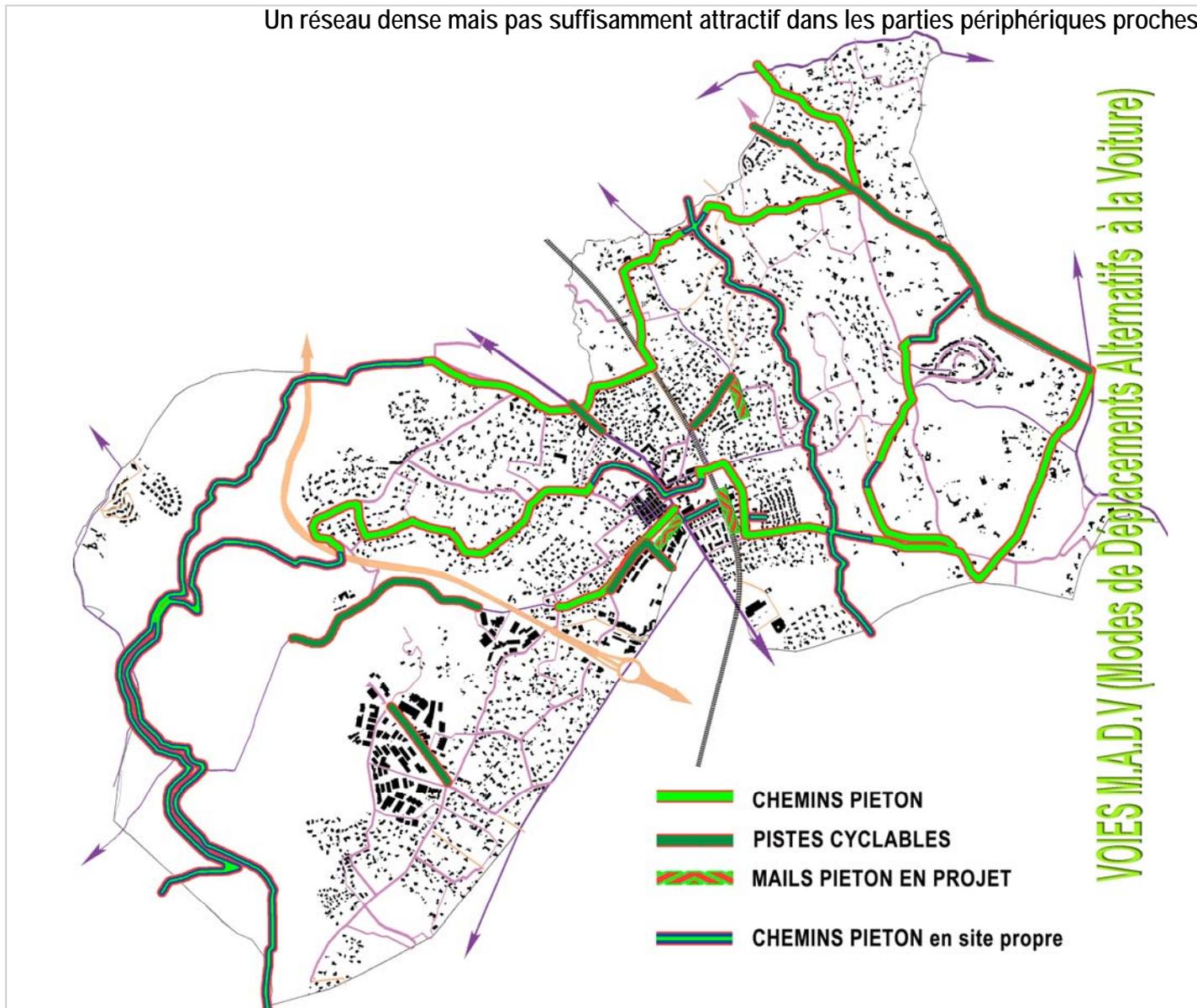
#### ➤ Les particules en suspension - PM 10 et PM 2.5

Elles peuvent être d'origine naturelle (pollens,...) ou anthropiques. Dans ce cas, elles sont issues de la combustion incomplète des combustibles fossiles. Elles véhiculent de nombreuses substances (le SO<sub>2</sub>, hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP, les métaux,...)

Plus la particule est fine, plus sa toxicité potentielle est élevée. Les plus grosses sont stoppées dans les voies aériennes supérieures. Les plus fines pénètrent profondément les voies respiratoires terminales. Ces particules peuvent provoquer une inflammation des tissus, altérer la fonction respiratoire dans son ensemble et parfois avoir des effets cardio-vasculaires. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes. C'est le cas de certaines particules émises par les moteurs diesels.

## DEPLACEMENTS : les modes doux de déplacement

Un réseau dense mais pas suffisamment attractif dans les parties périphériques proches



La commune possède un réseau de pistes cyclables et de chemins piétons réparti sur l'ensemble du territoire. Deux itinéraires piétons passent à proximité du centre ville et deux pistes cyclables en périphérie proche. La majorité des cheminements se situe en périphérie des espaces urbanisés.

A l'exception de la section qui circule à proximité de la médiathèque et du CCASS\* et des continuités piétonnes qui se situent dans le périmètre du boulevard urbain, les cheminements piétons repérés dans l'étude communale "Renforcer les cheminements piétons et cycles" sont rarement distincts de la voirie qu'ils accompagnent.

De ce fait, l'agrément lié à leur utilisation est pénalisé et engendre ponctuellement des problèmes de sécurité (principalement pour les enfants).

Les nuisances du trafic routier (principalement olfactives et sonores) sont particulièrement prégnantes et gomment, en partie, le bénéfice de la marche à pied.

Les itinéraires cyclables demeurent ponctuels sur l'ensemble du territoire et relativement insécurisés.

Dans le cadre de la réouverture de la ligne TER entre Cannes et Grasse, la commune en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pôle azur Provence, le conseil Régional, la chambre de commerce, le conseil Général des Alpes Maritimes et le syndicat des Transports Publics Sillages.



## DEPLACEMENTS : Les modes doux de déplacement

**Mouans-Sartoux,  
commune pilote dans la promotion et la mise en place  
des modes doux de déplacement**

La centralité articulée autour des équipements et des espaces publics situés dans un périmètre de proximité piétonne constitue un des vecteurs urbains essentiels que la commune a développé pour lutter, entre autre, contre la pollution atmosphérique.

Pour aller plus loin et inciter la population à utiliser des modes de déplacements respectueux de l'environnement et à réduire le nombre de déplacements motorisés, la commune a promu le transport actif.

Des nouveaux modes de transports en commun sont nés de cette volonté communale :

- Le vélobus
- Le pédibus

Ces deux modes de déplacement permettent aux enfants encadrés par des adultes (parents d'élèves) de se rendre de leur domicile à l'école en toute sécurité et, dans un même temps, de profiter des bienfaits de l'activité physique.

Un circuit prédéfini, fixant des points d'arrêt, permet le "ramassage scolaire des enfants" et leur accompagnement vers les groupes scolaires.

Les premières initiatives ont été prises en 2001, à l'occasion de la journée "Marchons vers l'école" (Mouans-Sartoux était alors la seule commune de France avec Carpentras à avoir participé à l'opération). L'opération renouvelée en 2002 et 2003, a permis de mener une réflexion sur les plans de déplacement à pied ou à vélo.

Ainsi, pour l'école de l'Orée du Bois, un pédibus quotidien a permis de passer la proportion d'enfants de 20% à 40% qui se rendent quotidiennement à l'école à pied et pour l'école Aimé Legall, ce sont 40% au lieu de 20% en 2001.

Depuis la rentrée 2004, un pédibus quotidien fonctionne en direction de l'école de l'Orée du Bois, 2 pédibus hebdomadaires vers l'école Aimé Legall et un vélobus hebdomadaire pour l'école François Jacob.

### **Des cheminements réservés aux modes doux trop souvent associés à une utilisation loisir**

Aujourd'hui, à Mouans-Sartoux, les cheminements les plus agréables sont ceux qui se rapprochent le plus d'une utilisation promenade. Car loin des contraintes automobiles, ils procurent aux utilisateurs une véritable détente. Ils sont souvent identifiés dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR).

Toutefois, en dehors des liaisons piétonnes (allée Lucie Aubrac et allée Grand Jardin village) et des continuités piétonnes du centre ville, les cheminements ne semblent pas suffisamment attractifs pour inciter les habitants à se déplacer à pied. La sécurité ainsi que la qualité des parcours ne sont pas suffisantes. Il serait nécessaire de créer des itinéraires en sites propres.

## DEPLACEMENTS

### Au crible des habitants

Les déplacements		
Problématique	Dysfonctionnements et/ou écueils identifiés	Propositions et lignes directrices
<i>Les déplacements doux</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de liaisons piétonnes et cyclables à l'échelle intercommunale.</li> <li>- Dangerosité des déplacements piétons et cycles pour les enfants notamment : besoin de sécuriser les cheminements piétons et cyclables à l'échelle de la commune et notamment du centre ville (par ex : entre le lotissement « Grand Jardin Village » et le centre) (y compris besoin d'assurer la cohérence et les continuités).</li> <li>- Manque de trottoirs piétons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir de préférence des cheminements piétons et cyclables sécurisés en dehors des axes de circulation motorisés.</li> <li>- Développer l'offre d'itinéraires.</li> <li>- Mettre à disposition un système de location ou abonnement de cycles (y compris vélos électriques).</li> <li>- Nécessité de privilégier une logique globale de déplacement (plan de déplacement) qui intègre l'ensemble des modes.</li> </ul>
<i>Les transports en commun</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu pratiques en raison de la faiblesse des fréquences, tant pour le train que pour les bus.</li> <li>- Manque de liaison notamment avec Sophia (pour les actifs).</li> <li>- Manque de liaison avec les quartiers d'habitat périphériques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les fréquences bus / train et l'intermodalité.</li> <li>- Mettre en place un système de navette type « Farandole » et/ou à la demande.</li> <li>- Organiser les cohérences horaires entre les activités extra scolaires et les horaires de transports en commun.</li> <li>- Voir dispositifs de bornes à carte pour les voitures partagées (et pour les vélos).</li> </ul>
<i>La circulation automobile et le stationnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème des itinéraires d'évitement qui génèrent des nuisances et des risques (par ex : traversée de la Grand Pièce pour éviter les feux rouges...).</li> <li>- Des stationnements trop concentrés et peu accessibles qui renforcent la saturation de la circulation auto sur le centre ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hiérarchiser les voies de desserte et aménager les itinéraires en conséquence.</li> <li>- Développer des stationnements en entrée de ville.</li> </ul>



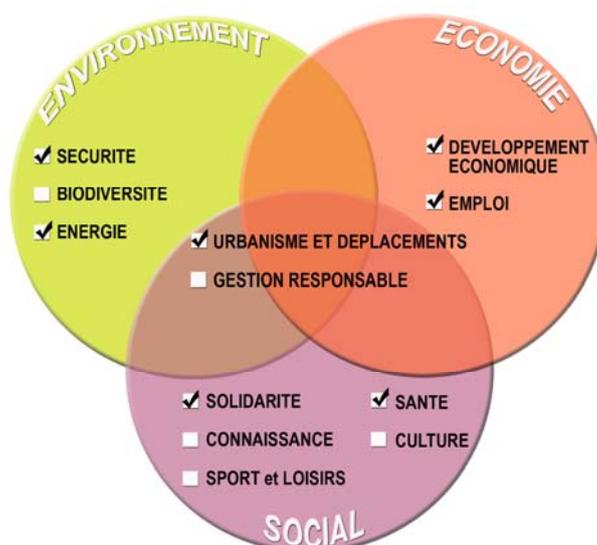
## DEPLACEMENTS

### *Eléments de transversalité*

La thématique des déplacements est transversale à de nombreuses autres problématiques :

- Les rejets émis par les véhicules particuliers constituent une source importante de la pollution de l'air (cf qualité de l'air et énergie). Ils induisent de nombreux effets directs et indirects sur la santé et ont des conséquences non négligeables sur le climat (cf chapitre gaz à effet de serre). Ces pollution impactent lourdement les ressources naturelles et les espaces naturels et urbains.
- La gestion des déplacements impose des actions adaptées en matière de structuration urbaine et de formes urbaines (cf chapitre structure urbaine et consommation de l'espace). Notamment, elle pose la question de l'adéquation entre développement urbain et proximité des axes de desserte en transport en commun.
- A travers les déplacements, c'est aussi la gestion et la maîtrise de l'énergie qui est remise en question (cf. chapitre sur l'énergie).

### Les autres champs de cohérence concernés





*EVOLUTION DE LA STRUCTURE URBAINE*

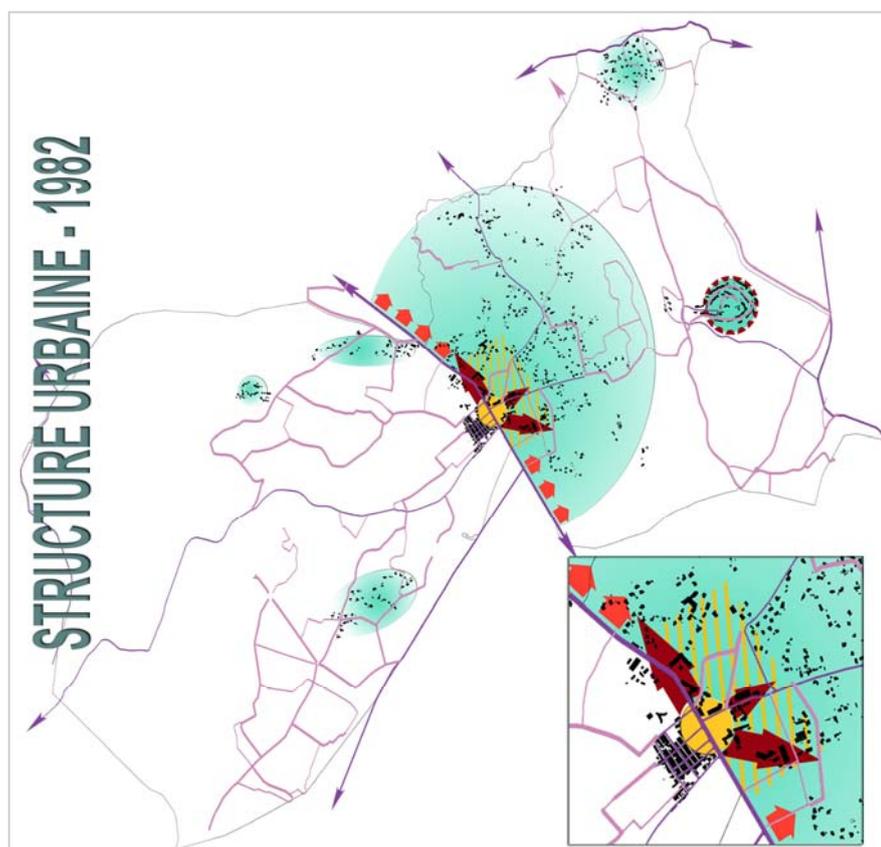


## EVOLUTION DE LA STRUCTURE URBAINE



-  Habitat regroupé
-  Voie ferrée

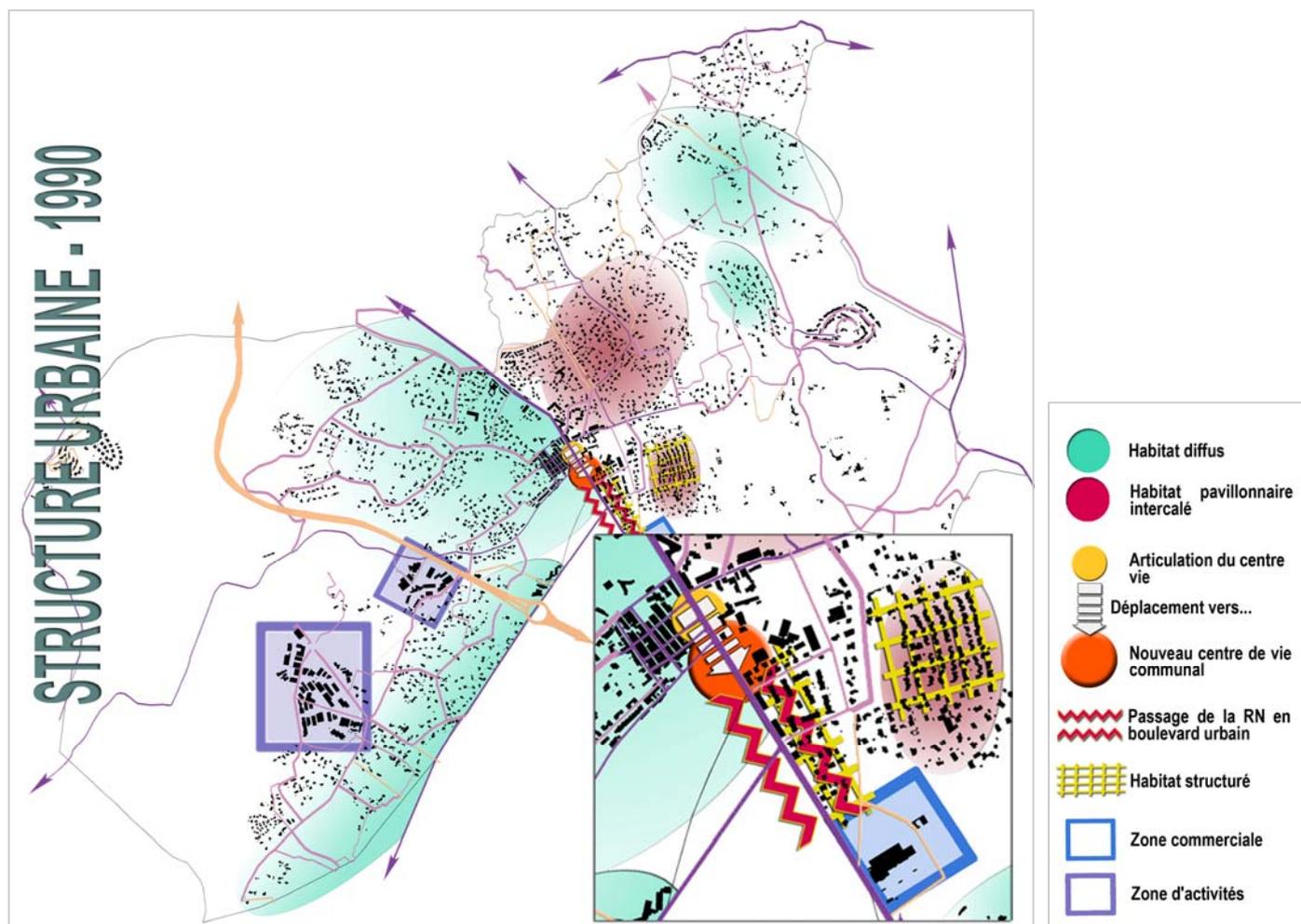
**1954** : L'évolution de la structure urbaine s'est organisée, dans un premier temps, autour du village en damier. 95 % de l'habitat mouansois y était concentré. La dynamique économique, essentiellement agricole, imposait une consommation réduite de l'espace voué à l'agriculture. Une première extension se développe le long de l'actuelle RN 2085 et surtout de la future RD 404. Cette dernière relie le centre ancien à la voie ferrée, qui permettait notamment, d'acheminer les récoltes vers les parfumeries de Grasse.



-  Articulation du centre vie
-  Evolution urbaine principale
-  Habitat pavillonnaire regroupé
-  Habitat diffus
-  Limite d'urbanisation
-  Centre urbain dilué

**1982** : Le village ancien en damier demeure l'articulation d'un centre bourg naissant. Celui-ci, très dilué, organise son extension dans trois directions principales. C'est en direction du Nord, le long de l'actuelle RN 2085, que la densité est la plus soutenue. C'est une période clé dans la transformation, à la fois, du tissu économique et du tissu urbain communal. L'habitat pavillonnaire diffus commence à se répandre. La majorité des implantations se localisent dans les espaces de plaine et sur le piémont des coteaux agricoles. Ces constructions viennent occuper des espaces jusqu'à la verges de toute urbanisation. L'actuelle RN 2085 semble jouer un rôle de frontière pour l'ensemble des espaces urbanisables.

## EVOLUTION DE LA STRUCTURE URBAINE



**1990** : La commune formalise et met en œuvre une stratégie de développement urbain. Celle-ci combine développement économique, commercial et augmentation de l'offre en équipements avec une démarche d'organisation spatiale spécifique.

Ainsi, plutôt qu'en entrée de ville, le Parc d'Activités de l'Argile (date de création : 1982) est implantée dans un parc paysager qui intègre un plateau boisé.

Ensuite, l'implantation des équipements liés à la vie quotidienne ne se fait pas au gré d'opportunités foncières. Ces derniers intègrent, au contraire, un périmètre d'environ 500 mètres autour du centre ancien et confortent, ainsi, la centralité et l'accessibilité de Mouans-Sartoux.

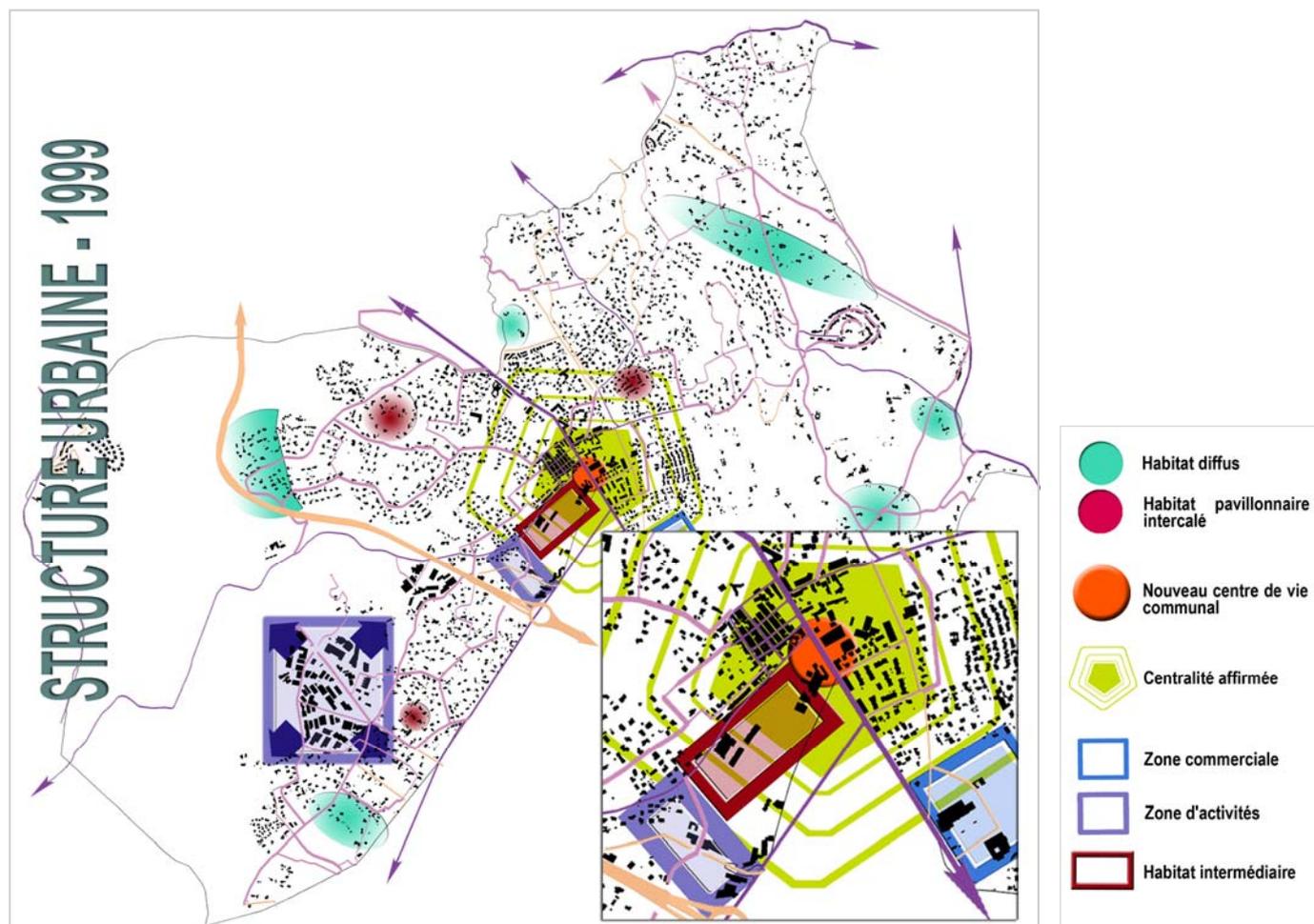
Les années 90 marquent la création d'un centre de vie structuré et attractif qui intègre les besoins émergents d'une population nouvelle et grandissante.

Parallèlement, la RD 2085 se transforme progressivement en boulevard urbain. Les aménagements esquissés soulignent la volonté de modifier les usages et les perceptions d'une ancienne route nationale vers un usage nettement plus urbain, tentant de réconcilier vie locale et circulation.

Un habitat intermédiaire vient s'ajuster le long du boulevard tout en ménageant des percées visuelles sur le grand paysage situé en fond de scène.

En arrière, une opération d'habitat groupé, disposant d'un maillage rappelant le damier du village ancien, vient former un pôle de densité dans des espaces qui sont déjà morcelés par du pavillonnaire diffus.

## EVOLUTION DE LA STRUCTURE URBAINE



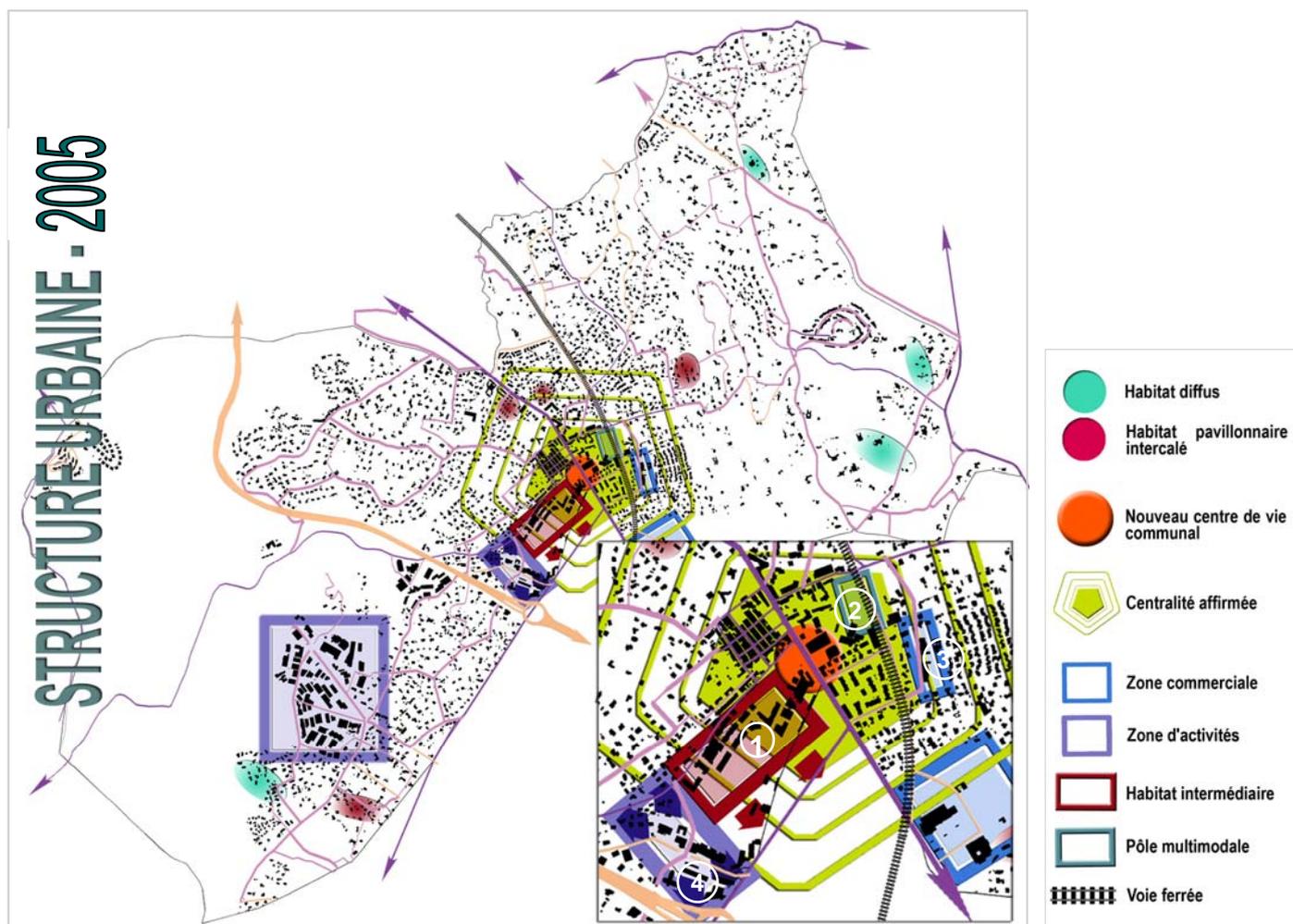
**1999** : C'est la période de prolongement des grandes orientations d'aménagement initiées au début des années 90.

La centralité urbaine s'affirme dans le périmètre des 500 mètres situés autour du centre ancien. Ainsi le boulevard accueille de nouveaux équipements structurants et une opération d'habitat intermédiaire dense qui prend place en continuité du centre ancien (la Grand' Pièce), venant intégrer le périmètre des 500 mètres.

Simultanément, la commune de Mouans-Sartoux augmente largement ses ressources financières avec l'extension de la Zone d'Activités de l'Argile et des zones commerciales situées le long des grands axes (RD et pénétrante), et la structuration de la zone d'activités du Tiragon.

En revanche, l'habitat pavillonnaire poursuit son extension en occupant les dents creuses situées dans les espaces déjà urbanisés ou encore en repoussant les limites des espaces naturels.

## EVOLUTION DE LA STRUCTURE URBAINE



**2005** : La centralité de Mouans-Sartoux est avérée.

La réouverture de la ligne ferroviaire Cannes Grasse assure le rayonnement urbain de Mouans Sartoux à l'échelle de l'agglomération et assure confirme son identité de pôle urbain.

Les opérations d'aménagement réalisées ces dernières années et les politiques mises en place par la commune (transport en commune, culturelle, sociale, foncière, maîtrise de l'énergie,...) conduisent toutes à davantage de mixité fonctionnelle et mixité sociale.

La zone d'habitat intermédiaire de La Grand' Pièce (n°1 sur la carte) est finalisée et vient constituer un nouveau pôle d'habitat dense dans la commune. Des liaisons transversales évitent un développement autonome et raccordent ce nouveau quartier au boulevard urbain et aux nouveaux équipements, favorisant son intégration avec le reste de la commune. Cette opération, par le nombre important de logements, va absorber une part importante des nouvelles constructions produites annuellement.

En arrière de la nouvelle médiathèque, un pôle d'échange multimodal (n°2 sur la carte) est en cours d'aménagement, favorisant l'utilisation du TER. Cet équipement s'inscrit dans la politique de transport en commun impulsée par la commune, la communauté d'agglomération et le département.

En arrière de la voie ferrée, en limite des quartiers d'habitat individuel se développe un nouveau quartier d'activités à vocation mixte (bureaux et commerces) (n°3 sur la carte). Il participe à l'extension et au renforcement du pôle de centralité du centre ancien et ses extensions.

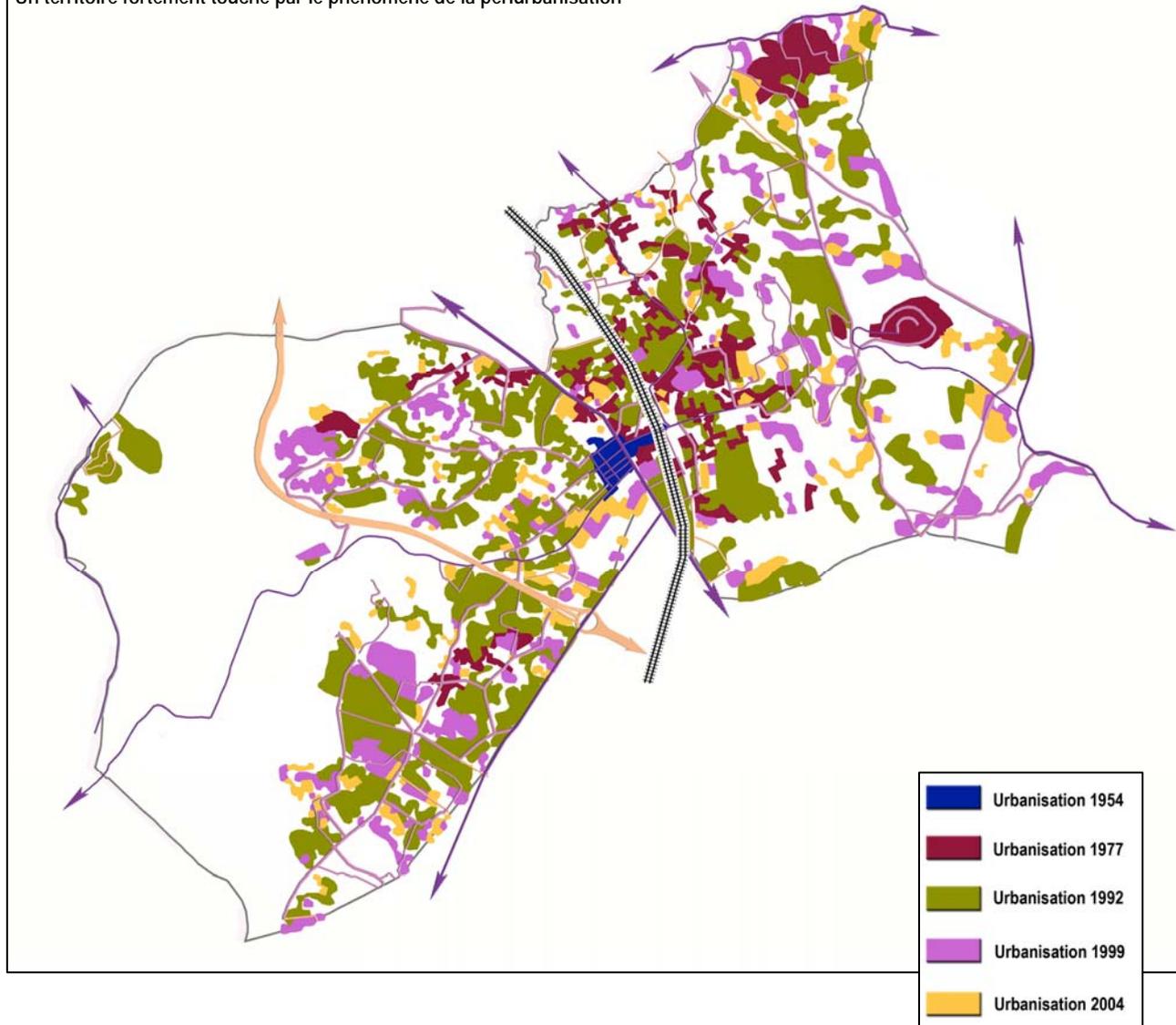
La zone du Tiragon (n°4 sur la carte) diversifie également ses fonctions urbaines. Ainsi, un nouveau quartier d'habitat dense vient compléter le secteur d'activités existant.

L'habitat pavillonnaire ralentit sa croissance, mais continue de s'implanter aussi bien dans la continuité d'espaces bâtis que dans des espaces encore non urbanisés.

## EVOLUTION DE LA STRUCTURE URBAINE

### Consommation d'espace et étalement urbain

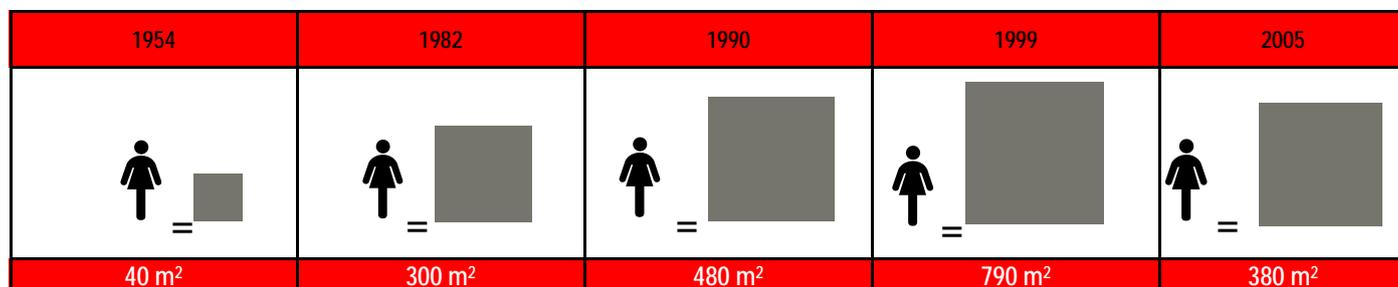
Un territoire fortement touché par le phénomène de la périurbanisation



	Population			Zones urbaines		Consommation d'espace	
	Total population	Nb de personnes accueillies	Taux de croissance annuelle pop	Superficie totale (en ha)	Superficies consommées (en ha)	Par personne (en m <sup>2</sup> )	Supplémentaire par personne nouvelle (en m <sup>2</sup> )
1954	1500	1500		6	Pas d'info	41	
1982	5119	2099	4,24	69	63 (soit 91%)	194	302
1990	7989	4390	4,49	2 81	212 (soit 75%)	353	483
1999	8889	900	1,25	3 52	70 (soit 20%)	397	788
2005	10267	1378	2,58	4 37	52 (soit 13%)	395	383

## EVOLUTION DE LA STRUCTURE URBAINE

### Consommation d'espace et étalement urbain



Espace moyen consommé par chaque nouvel habitant sur la commune pour chaque période

La consommation d'espace à des fins d'urbanisation a été très importante entre 1954 et 2005.

Cette consommation est étroitement liée à la forme urbaine. Le développement du pavillonnaire, notamment entre 1982 et 1999, se traduit par une très forte consommation d'espace.

La consommation d'espace est plus importante que l'accroissement démographique. 100% d'augmentation des surfaces urbanisées pour 85% de population supplémentaire.

Entre 1999 et 2005, la consommation d'espace par personne accueillie décroît. Cette diminution est directement liée à la production de logements collectifs.

Malgré ce rééquilibrage, une profonde remise en question des formes urbaines apparaît souhaitable, car la projection des tendances actuelles (taux de croissance de 2 % et consommation d'espace de 380 m<sup>2</sup> par personne arrivante) entraînerait une consommation supplémentaire d'espace d'environ 100 ha, ce qui à l'échelle de la commune n'est pas souhaitable compte tenu de son identité, de sa structure et de son fonctionnement urbain.



*COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE*  
*Les entités urbaines*



## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

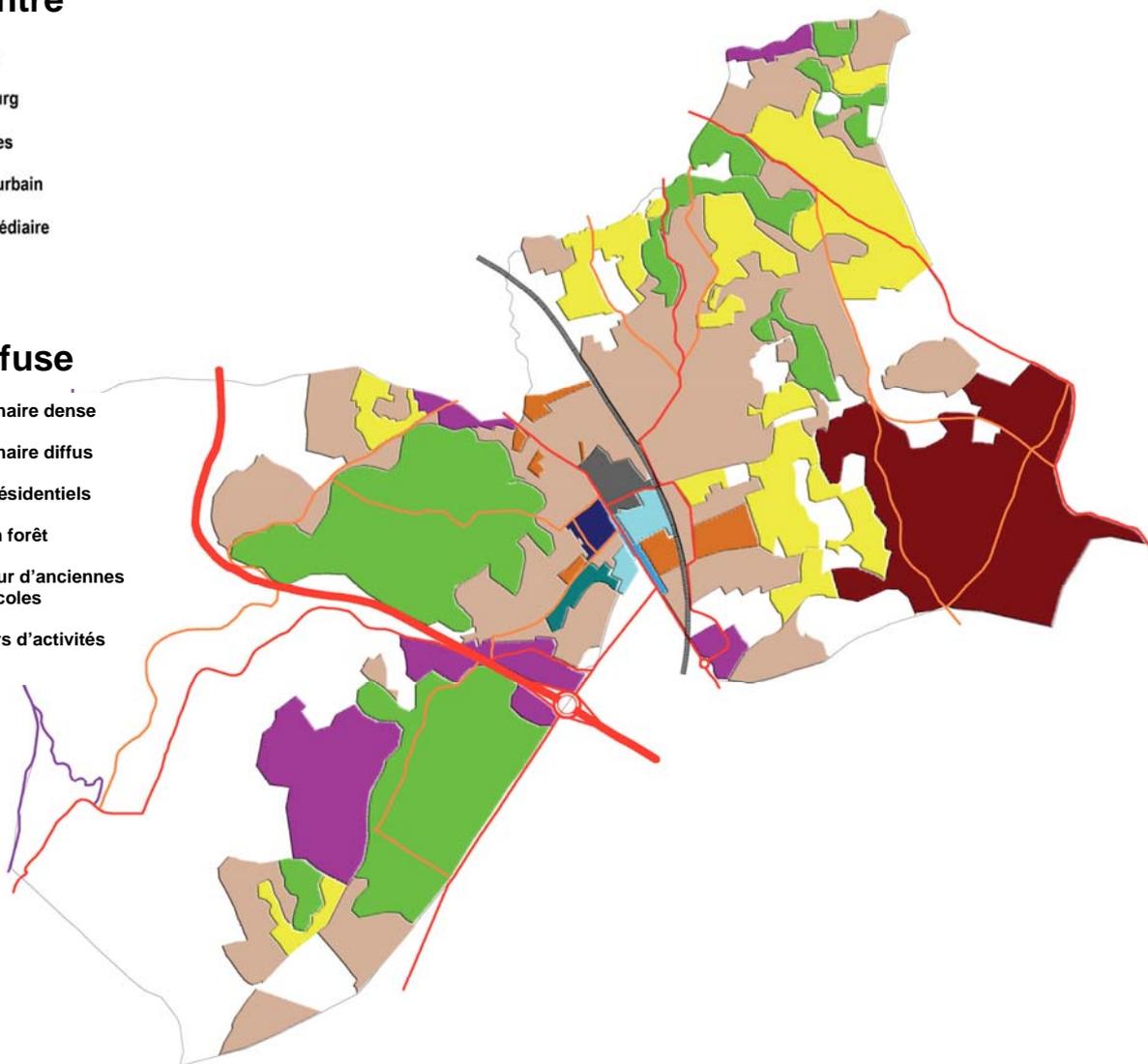
### Deux grandes unités urbaines

#### La ville centre

-  La ville village
-  La ville faubourg
-  La ville services
-  Le boulevard urbain
-  La ville intermédiaire

#### La ville diffuse

-  le pavillonnaire dense
-  le pavillonnaire diffus
-  les parcs résidentiels
-  l'habitat en forêt
-  l'habitat sur d'anciennes terres agricoles
-  les secteurs d'activités



Aujourd'hui, le territoire de Mouans-Sartoux Mouans-Sartoux s'affirme comme un véritable pôle de centralité au cœur de l'agglomération située entre Cannes et Grasse.

Le centre ville s'est développé à partir de son centre historique et de par et d'autre du boulevard urbain. Il se positionne comme un espace de rencontres et d'échanges renforcé par les nombreuses manifestations culturelles et commerciales qui s'y déroulent.

Le développement de la commune de Mouans-Sartoux s'inscrit, depuis les deux dernières décennies, dans une tradition de forte implication des élus communaux et du milieu associatif. Notamment, la réalisation, la gestion et le fonctionnement de nombreux équipements et services à la personne (sportifs, culturels, sociaux, de loisirs,...). Ces derniers se regroupent le long du boulevard urbain, dans un périmètre de 500m autour du noyau ancien.

L'organisation du pôle de centralité au cœur duquel la vieille ville demeure l'emblème de Mouans-Sartoux, s'est réalisée suivant une densité raisonnée et maîtrisée. Le développement du commerce, des services et de nombreux équipements sociaux, sportifs et culturels a assuré une véritable revitalisation du centre ville.

Sur les coteaux, l'urbanisation s'est développée sous la forme d'un habitat individuel diffus qui a progressivement occupé les espaces agricoles et la forêt. Dans ces quartiers, le végétal reste prédominant sur le bâti.

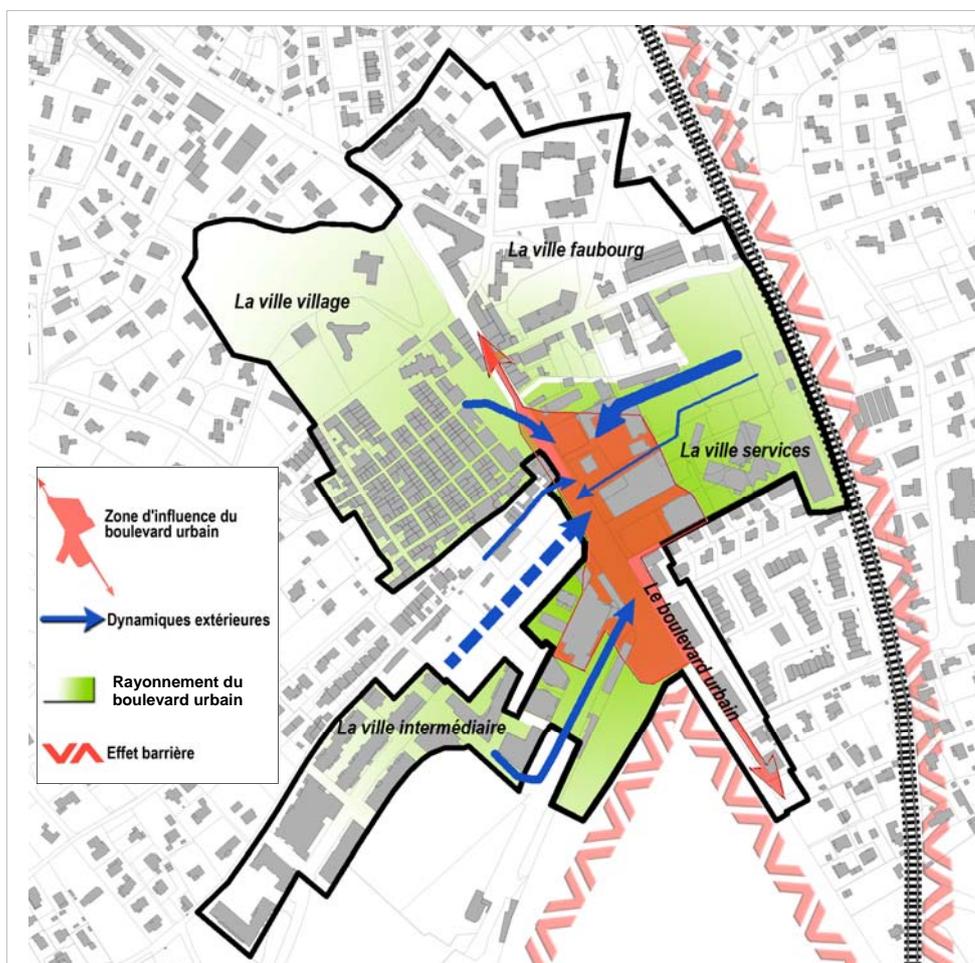
Le territoire de Mouans-Sartoux s'organise suivant deux grandes unités :

- La ville centre composée de la « ville village », « la ville faubourg », « la ville services », du boulevard urbain et de « la ville intermédiaire ».
- La ville diffuse constituée de plusieurs quartiers : « le pavillonnaire dense », « le pavillonnaire diffus », « les parcs résidentiels », « l'habitat en forêt », les « secteurs à dominante agricole », les « secteurs d'activités ».



## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### La ville centre



La ville centre est composé de 5 entités :

- le boulevard urbain
- la ville village
- la ville faubourg
- la ville services
- la ville intermédiaire

Cette unité urbaine concentre la majorité des équipements et des services liés à la vie quotidienne. Il rassemble aussi 99 % des places de stationnement disponibles gratuitement dans la commune.

La diversité des services et des équipements proposés entraîne une fréquentation quotidienne très soutenue tout au long de la journée. L'attractivité du système urbain "ville centre", qui reste concentrée principalement sur la ville services, entraîne un flux soutenu de véhicules qui nuit considérablement à la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

#### Le boulevard urbain :

Il se positionne comme un axe d'échanges. Ainsi, il concentre les flux de transit et les flux de desserte des quartiers environnants. Les déplacements en voiture occupent une place prépondérante.

Ainsi, la séquence du boulevard urbain situés dans la « ville-village », est caractérisée par une morphologie bâtie de type « village rue », le flot de circulation incessant nuit à la qualité de vie et la lisibilité de la ville.

Par contre, dans la séquence située en entrée de ville (en limite de Mougins), l'aménagement du boulevard urbain offre un espace plus aéré, de dimension humaine, laissant une large place au piéton. L'accès aux nombreux services et équipements situés de part et d'autre du boulevard et dans les quartiers situés en arrière plan est beaucoup plus aisé.

Le boulevard urbain constitue, également, la colonne vertébrale à partir de laquelle s'articulent les différents quartiers qui composent la ville centre.

#### La ville village et la ville services :

La qualité des espaces publics (Place de Gaulle, place Jaurès et place Leclerc pour la ville village ; Place du jeu de boule, place Lagrange et espaces piétons pour la ville services) et la diversité des équipements et services qui y sont implantés confèrent à ce quartier une attractivité importante. Ces deux entités correspondent aux deux principaux espaces de vie et d'échanges de la commune.

#### La ville intermédiaire :

Elle est située en retrait du boulevard urbain. Elle assure le prolongement de la ville village et de la ville services. Sa fonction est plutôt résidentielle.

#### La ville faubourg :

Elle est déconnectée du fonctionnement urbain du pôle de centralité par manque de liaisons routière et piétonne.

## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### Les entités de la ville centre

#### Entité n°1 : LA VILLE VILLAGE



#### Caractéristiques urbaines

##### Situation :

- \* Cœur du territoire communal.

##### Typologie du parcellaire et du bâti :

- \* Village en damier hérité du XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècle.
- \* Unité architecturale, qualité du bâti et valeur architecturale.
- \* Forte densité résidentielle
- \* Le bâti occupe une grande partie des terrains, avec en moyenne des hauteurs de trois à quatre niveaux. L'emprise bâtie au sol est élevée et les espaces privatifs (cours, jardins) restent limités.

##### Espaces publics :

- \* A l'exception des emprises accueillant les équipements publics, le tissu urbain s'est développé sur un parcellaire de petite taille.
- \* L'espace public est constitué soit de rues étroites soit de petites places, délimitées par le bâti.
- \* Le village offre trois parkings dont celui du château (130 places).
- \* De nombreuses rues piétonnes participent à l'ambiance de village.

#### Fonctions / Usages :

- \* Lieu d'accueil de l'habitat de nombreuses résidences principales et secondaires.
- \* Attractivité liée à sa valeur symbolique, ses fonctions de service, son activité commerciale, ses équipements publics et culturels, ses restaurants,...
- \* L'animation commerciale localisée principalement en bordure des places et placettes et de la rue Pasteur affirme le rôle de lieu de vie, d'animation et d'échanges du village.
- \* La rénovation du château et l'espace de l'art concret qui propose de nombreux ateliers pédagogiques, positionnent Mouans-Sartoux comme pôle artistique de dimension nationale.
- \* Le Parc du Château (près de 3 hectares offre un espace vert au cœur du village et constitue le point de départ d'un maillage de cheminements piétons irriguant l'ensemble de la commune.

#### Leviers d'action :

- \* Assurer la protection du patrimoine bâti et la mise en valeur de l'environnement naturel
- \* Réduire l'omniprésence de l'automobile dans les espaces publics
- \* Faire du centre village le noeud des liaisons piétonnes avec comme point de départ le bois du château
- \* Renforcer les relations et liaisons avec les espaces urbains périphériques

## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### Les entités de la ville centre

#### Entité n°2 : LA VILLE FAUBOURG

##### Caractéristiques urbaines :

##### Situation :

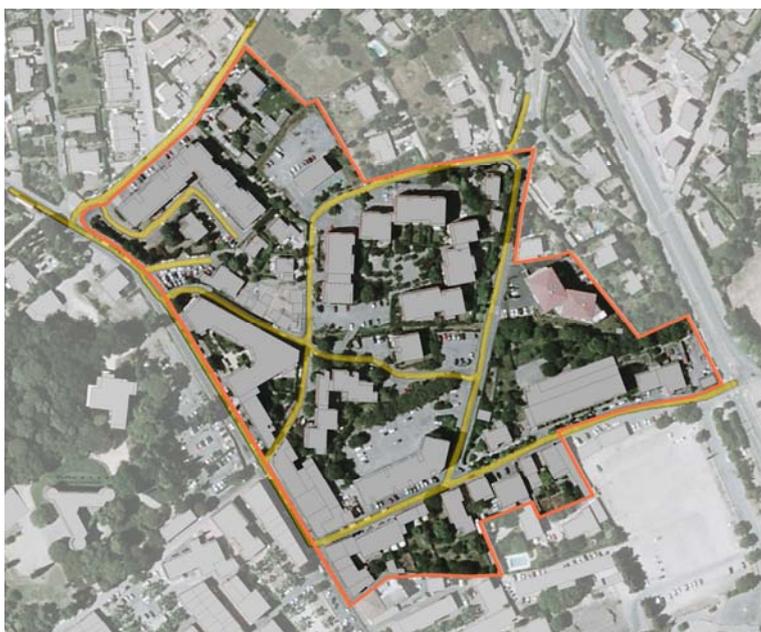
- \* Quartier délimité par la RD 2085 à l'Ouest, au Nord par l'Avenue des Lauriers et à l'Est par la voie ferrée. Il est caractérisé par un entrelacs de voies peu hiérarchisées.

##### Typologie du parcellaire et du bâti :

- \* Parcellaire de taille importante et irrégulière.
- \* Les formes d'habitat sont très variées : habitat traditionnel de centre bourg, ensembles de petits immeubles, lotissements d'habitat individuel groupé.
- \* Tissu peu dense, malgré la forte prédominance d'un habitat collectif.
- \* Les alignements par rapport à la voirie sont peu uniformisés (exceptés pour les bâtiments construits en périphérie d'îlot).
- \* Les implantations des bâtiments dans les parcelles laissent apparaître des espaces semi privés peu valorisés.
- \* La hauteur est comprise entre 5 et 6 niveaux.

##### Espaces publics :

- \* Les voies sont relativement étroites et peu hiérarchisées.
- \* La desserte automobile s'effectue en cœur d'îlot.
- \* Les cheminements piétons sont inconfortables et discontinus (excepté le long de l'Avenue de Cannes).
- \* Le seul espace public est peu valorisé (maison des associations).



##### Fonctions / Usages :

- \* Espace de sociabilité : Présence de la "Maison des Associations".
- \* Animation commerciale en rez-de-chaussée de quelques bâtiments, localisés principalement en bordure de l'Avenue de Cannes et de l'avenue Marcel Journet.
- \* De nombreux stationnements en bordure de voirie et dans les parkings privés des résidences. Ces derniers, situés en surface, constituent la majorité de l'espace privé de chaque résidence.
- \* Habitat : il s'agit de résidences principales.

##### Dysfonctionnements :

- \* La trame urbaine est peu lisible : hétérogénéité du traitement de la volumétrie, de la forme et de l'aspect architectural de chaque îlot bâti.
- \* Cette entité est relativement déconnectée du pôle de centralité
- \* Les espaces publics sont quasi inexistantes
- \* De nombreux cheminements piétons ne sont pas protégés
- \* La topographie "fond de cuvette" accentue l'impression de cloisonnement par rapport au pôle de centralité.

##### Leviers d'action :

- \* Réduire l'omniprésence de l'automobile dans les espaces publics
- \* S'appuyer sur le projet du parking du château pour établir de nouvelles relations avec la ville village et la ville services
- \* Valoriser le réseau viaire existant (Avenue Évelyne Bertrand) pour souligner une nouvelle trame urbaine

## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### Les entités de la ville centre

#### Entité n°3 : LA VILLE SERVICES



#### Caractéristiques urbaines :

##### Situation :

- \* Secteur délimité par le quartier de "La Grand'Pièce" à l'Ouest, au Nord par l'Avenue Marcel Journet et à par la voie ferrée, à l'Est. Ce secteur est traversé par la RD 2085 (ex RN 85). Il est caractérisé par la présence d'un niveau d'équipements publics extrêmement élevé.

##### Typologie du parcellaire et du bâti :

- \* Découpage parcellaire irrégulier, parcelles de taille importante.
- \* Tissu relativement dense.
- \* Faible hauteur du bâti, comprise entre R + 1 et R + 2.
- \* Typologie et forme architecturale homogènes : 2 principales typologies des types bâtis, mêlant architecture locale et architecture contemporaine.
- \* A une rare exception (école Aimé Legall), les alignements par rapport à la voirie offrent de belles façades urbaines.
- \* L'implantations des bâtiments et des équipements ménagent de beaux espaces publics qui soulignent le dessin urbain.

##### Espaces publics :

- \* Trois voies principales permettent l'accès à cette entité : Avenue de Cannes RD 2085, Avenue du Parc et l'Allée des Écoles.
- \* La desserte automobile s'effectue en cœur d'îlot, mais aussi à travers plusieurs espaces importants de stationnement
- \* Implantation récente d'un mail piéton entre le pôle d'échange, la place Léo Lagrange et les nombreux équipements publics. Il est accompagné d'aménagements paysagers de qualité.

#### Fonctions / Usages :

- \* Pôle d'équipements qui répond de manière satisfaisante aux besoins liés aux fonctions récréatives, culturelles, sportives, éducatives et de loisirs.
- \* Centre de vie dont la diversité et la concentration des équipements, ainsi que l'importance des espaces publics offrent une animation quasi permanente.
- \* Nombreux stationnements en bordure de voirie (Avenue de Cannes) et présence de grands parkings.
- \* Proximité de la ligne ferroviaire "Cannes-Grasse".

#### Principales caractéristiques / Éléments structurants :

- \* Présence de bâtiments modernes à l'architecture soignée.
- \* Des équipements inhabituels pour une commune de cette taille (cinéma, gymnase,...) qui ont amplifié son statut de pôle intermédiaire au sein du moyen pays.
- \* L'Avenue de Cannes (boulevard urbain) forme la colonne vertébrale de l'ensemble des fonctions et des équipements implantés dans ce secteur. Les aménagements paysagers structurent l'espace et accompagnent les perspectives urbaines.

#### Dysfonctionnements :

- \* La ligne TER constitue une coupure qui limite l'extension de cette entité vers l'est.

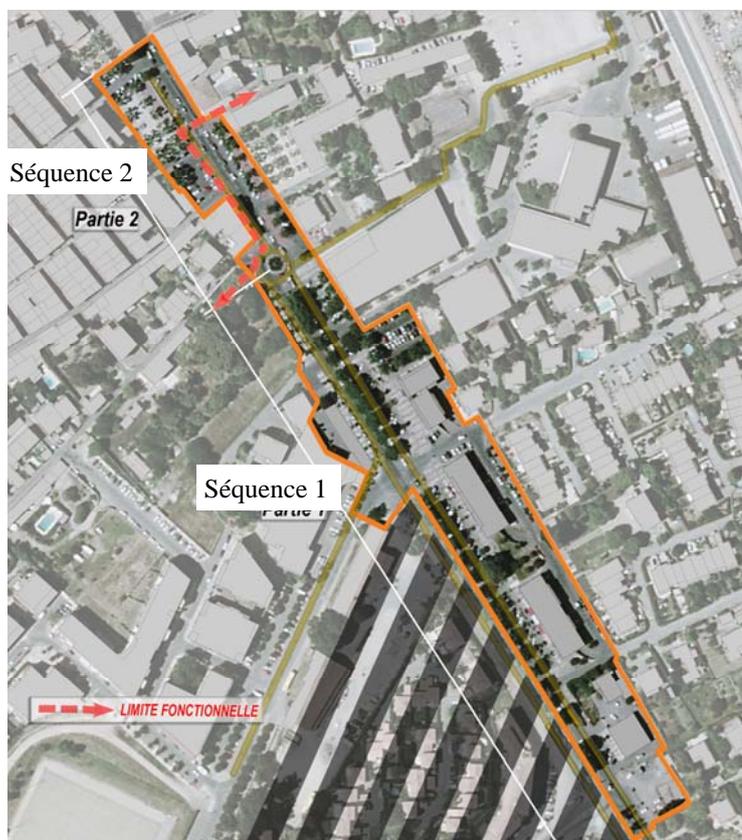
#### Enjeux urbains :

- \* Réduire l'omniprésence de l'automobile dans les espaces publics (beaucoup d'espaces publics sont dévolus en parti au stationnement)
- \* Accentuer les connexions fonctionnelles avec les espaces urbains périphériques.

## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### Les entités de la ville centre

#### Entité n°4 : LE BOULEVARD URBAIN



#### Caractéristiques urbaines :

##### Situation :

- \* Ce secteur accompagne le tracé de la RD 2085. Il jouxte la limite communale avec Mougins.

##### Typologie du parcellaire et du bâti

- \* Découpage irrégulier, excepté pour les parcelles qui accueillent du bâti.
- \* Tissu peu dense dont la hauteur est comprise entre 2 et 3 niveaux. Les rez-de-chaussée sont occupés par des commerces et services et les deux étages accueillent des services et des logements.
- \* Morphologie urbaine rythmée par des pleins et des vides qui assurent la transparence vers les quartiers situés en arrière plan ou bien ménagent des vues vers le grand paysage.
- \* Les bâtiments sont tous ordonnés suivant un même alignement, dégagant des reculs importants pour l'installation des terrasses, cheminements piétons et parkings.

#### Fonctions / Usages :

- \* Il se positionne comme un axe d'échanges. Ainsi, il concentre les flux de transit et les flux de desserte des quartiers environnants. Les déplacements en voiture occupent une place prépondérante.
- \* Le boulevard urbain constitue, également, la colonne vertébrale à partir de laquelle s'articulent les différents quartiers qui composent la ville centre.
- \* Il assure le lien fonctionnel entre le centre historique et le pôle d'équipements, de services et les commerces.
- \* L'animation commerciale y est très forte : de nombreuses terrasses s'ouvrent sur l'espace piétonnier.
- \* De nombreux stationnements en bordure de voirie facilitent l'accessibilité automobile.

#### Principales caractéristiques / dysfonctionnements :

- \* Dans la séquence 1, située en entrée de ville, l'aménagement du boulevard urbain offre un espace aéré, de dimension humaine, laissant une large place aux piétons et aux terrasses. L'accès aux nombreux services et équipements situés de part et d'autre du boulevard et dans les quartiers situés en arrière plan est beaucoup plus aisé.
- \* Il demeure, toutefois, une discontinuité de traitement sur la commune de Mougins. La façade urbaine offre un espace clos, implanté en retrait de la voie. Aucun aménagement paysager n'a été réalisé.
- \* La séquence 2, située à l'entrée du centre historique, se caractérise par une morphologie bâtie de type « village rue », le flot de circulation incessant nuit à la qualité de vie et la lisibilité de la ville.

#### Leviers d'action :

- \* Améliorer la continuité fonctionnelle entre les séquences 1 et 2.
- \* Accentuer les relations avec les quartiers limitrophes.

## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### Les entités de la ville centre

#### Entité n°5 : LA VILLE INTERMEDIAIRE



#### Caractéristiques urbaines :

##### Situation :

- \* Ce secteur délimité par le stade, le bois de La Grand'Pièce et la Route de Pégomas.

##### Typologie du parcellaire et du bâti

- \* Découpage parcellaire régulier.
- \* Tissu dense composé de petits collectifs dont la hauteur est comprise entre 4 et 5 niveaux.
- \* L'alignement des bâtiments renforce l'image d'un quartier d'habitat intermédiaire structuré.

##### Espaces publics :

- \* Les voies sont adaptées à la circulation de desserte du quartier.
- \* La desserte automobile s'effectue principalement par l'intérieur de l'îlot.
- \* La hiérarchisation de la voirie privilégie la desserte plus que le transit.
- \* Les voies de desserte sont toutes accompagnées par des trottoirs réservés aux piétons.
- \* Présence de quelques espaces de jeux pour les enfants.

#### Fonctions / Usages :

- \* Entité qui accueille principalement de l'habitat. Elle constitue l'extension de la ville centre.
- \* La majorité des logements en accession à la propriété sont occupés par des actifs.
- \* De nombreux stationnements en bordure de voirie complètent les stationnements situés en sous-sol des bâtiments.
- \* Proximité d'équipements communaux publics (stade et bois de la Grand'Pièce).

#### Leviers d'action :

- \* Améliorer la continuité fonctionnelle des cheminements MDAV entre cette entité et la "ville services".
- \* S'appuyer sur cet exemple réussi pour favoriser les formes d'habitat intermédiaire .



## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### *La ville diffuse*

#### La ville diffuse

	le pavillonnaire dense
	le pavillonnaire diffus
	les parcs résidentiels
	l'habitat en forêt
	l'habitat sur d'anciennes terres agricoles
	les secteurs d'activités

Contrairement à la ville centre caractérisée par la diversité de ses fonctions, par ses formes urbaines plus denses, plus regroupées, sa forte fréquentation, la ville diffuse forme un tissu pavillonnaire, peu équipé, assez peu vivant qui, progressivement, dégrade les paysages et l'environnement.

La monofonctionnalité de la ville diffuse entraîne un déplacement motorisé permanent vers la ville centre multifonctionnelle (équipements, services, habitats...)

Le passage de la ville diffuse à la ville centre s'effectue à travers six accès dont l'un est essentiellement piétonnier. Au sein de la ville diffuse, les déplacements s'effectuent essentiellement en voiture. Le réseau de voirie répond à la desserte des différents quartiers d'habitat.

Les rares cheminements piétons sont de faible qualité et n'offrent pas suffisamment de sécurité (trottoirs étroits, discontinus, omniprésence de la voiture,...).

L'étalement urbain qui caractérise la ville diffuse est en complète contradiction avec la logique du développement durable. La consommation d'espace est plus importante que l'accroissement démographique. 100% d'augmentation des surfaces urbanisées pour 85% de population supplémentaire.

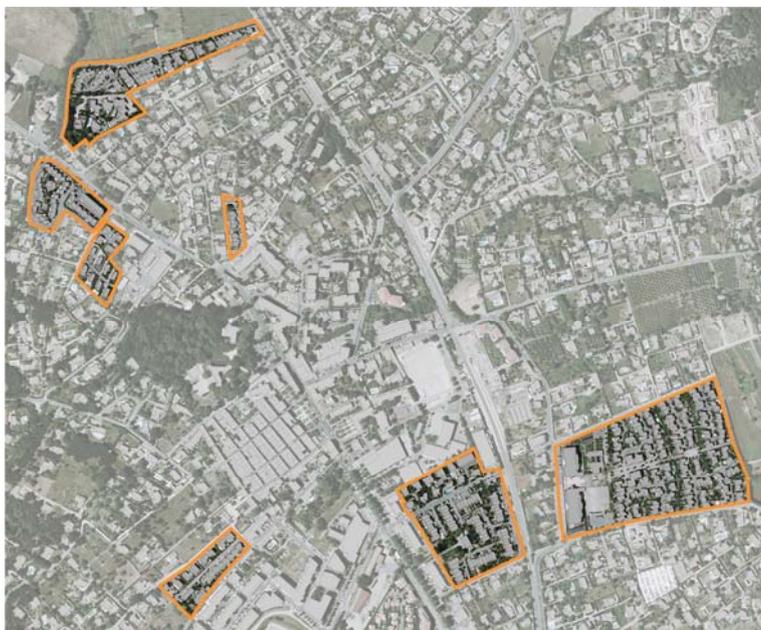
Ce phénomène spatial se définit plus par ses conséquences sur l'environnement, l'économique et le social que sur ses propres caractéristiques urbaines et morphologiques qui sont assez hétérogènes d'un lieu à un autre.

- \* Le développement de l'habitat diffus dans des secteurs éloignés de la centralité accroît le nombre et la longueur des déplacements en voiture et favorise la dépendance à l'automobile.  
Ainsi, à Mouans-Sartoux, les déplacements ont quasiment doublé entre 1975 et 2005, induisant une dégradation de la qualité de vie au regard du temps passé chaque jour dans la circulation et une augmentation de la pollution.
- \* Les paysages et l'environnement se trouvent également dégradés par la multiplication des maisons individuelles fortement consommatrices d'espaces, difficiles et onéreuses à équiper.  
De même, les espaces naturels de la commune sont remis en cause, compte tenu de la spéculation foncière concernant l'accession à la propriété et l'attrait pour la maison individuelle.
- \* La dispersion urbaine favorise la croissance exponentielle des coûts d'équipements des territoires (voiries et réseaux divers) mais également des services urbains (transports publics, navettes scolaires, aide aux personnes âgées, .....

## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### La ville diffuse

#### Entité n°1 : LE PAVILLONNAIRE DENSE



#### Caractéristiques urbaines :

##### Situation :

- \* Plusieurs secteurs délimités en fonction de la typologie du bâti (habitat individuel ou groupé, petit collectif)

##### Typologie du parcellaire et du bâti

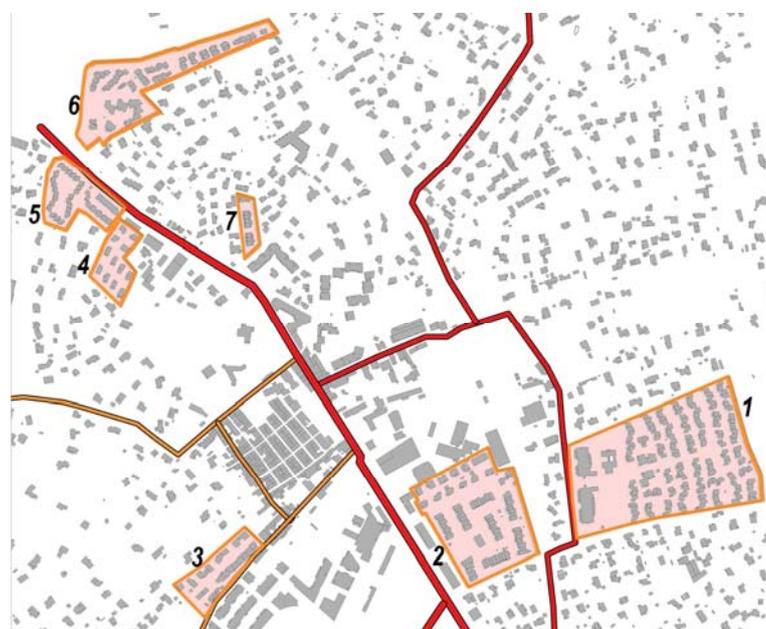
- \* Découpage parcellaire régulier, parcelles homogènes
- \* Tissu moyennement dense composé d'un habitat individuel groupé ou très ponctuellement (îlot 1) de petits collectifs dont la hauteur ne dépasse pas 2 niveaux.

##### Espaces publics :

- \* En dehors des voies d'accès à chaque îlot, aucun espace public n'apporte de la convivialité.

#### Fonctions / Usages :

- \* Ces îlots accueillent majoritairement de l'habitat
- \* Présence d'une animation commerciale et de services sur les îlots 1 et 2



#### Principales caractéristiques / Éléments structurants :

- \* En dehors de l'îlot n°2, situé en continuité du centre ville, ces quartiers sont déconnectés de l'animation du centre : les liaisons piétonnes sont inexistantes. De plus, ils n'offrent aucun espace de convivialité pour les résidents.

#### Leviers d'actions :

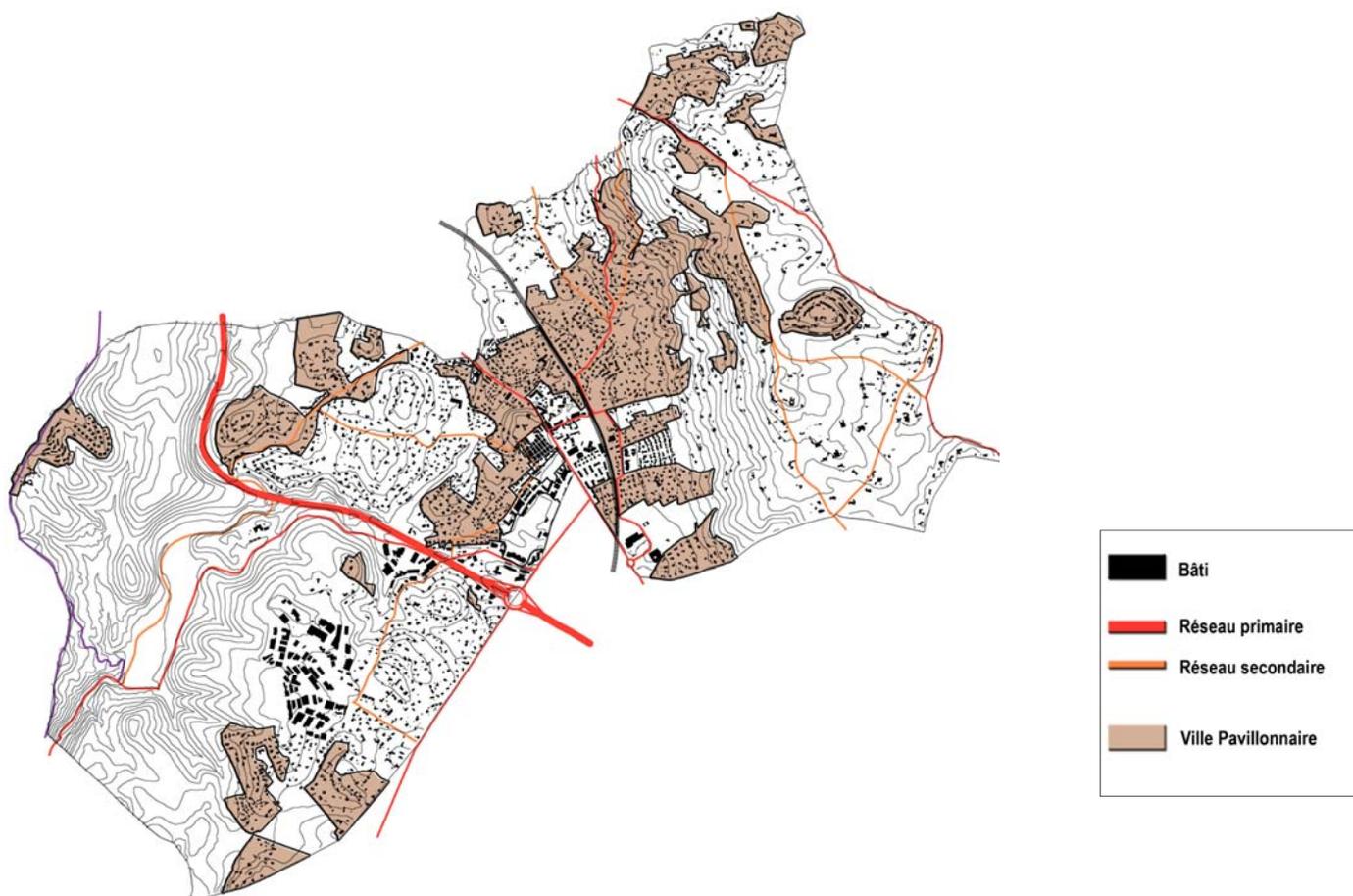
- \* Amplifier la connection de ces îlots avec le reste de la commune
- \* Identifier une trame (paysagère ou fonctionnelle) dominante à laquelle ils puissent se connecter

1 : n° d'îlot

## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### La ville diffuse

#### Entité n°2 : LE PAVILLONNAIRE DIFFUS



#### Caractéristiques urbaines :

##### Situation :

- \* Secteurs correspondent aux coteaux urbanisés sous la forme d'un habitat individuel diffus.

##### Typologie du parcellaire et du bâti

- \* Parcellaire issu du découpage des anciennes propriétés agricoles.
- \* Ces secteurs offrent des tailles de parcelle de taille moyenne (1000 m<sup>2</sup>) à grande (pouvant dépasser l'hectare).
- \* Le tissu est composé de maisons individuelles dont la hauteur ne dépasse pas 2 niveaux.

##### Espaces publics :

- \* Les voies qui assurent la desserte des différents secteurs sont très souvent étroites, peu praticables et sans issue. Elle ne permettent pas une augmentation de la densité urbaine.
- \* Exceptés les secteurs (proches du centre ville) contigus avec les voies structurantes, aucune réservation à destination des piétons n'apparaît sur le réseau communal
- \* Les espaces publics de convivialité sont quasiment inexistant, excepté le canal de La Siagne.

#### Fonctions / Usages :

- \* Ces quartiers accueillent majoritairement de l'habitat et offrent un cadre de vie agréable pour les résidents.

#### Principales caractéristiques / Éléments structurants :

- \* La configuration topographique est douce. Les terrains sont relativement plats.
- \* L'étalement urbain a conduit à une banalisation des paysages. Aucun signal fort, ni repère identitaire ne vient affirmer l'identité de ces quartiers.
- \* Seule l'équilibre entre le bâti et le végétal et la faible densité de ces espaces offrent une certaine qualité du cadre de vie, qui répond à la demande de nombreux ménages.

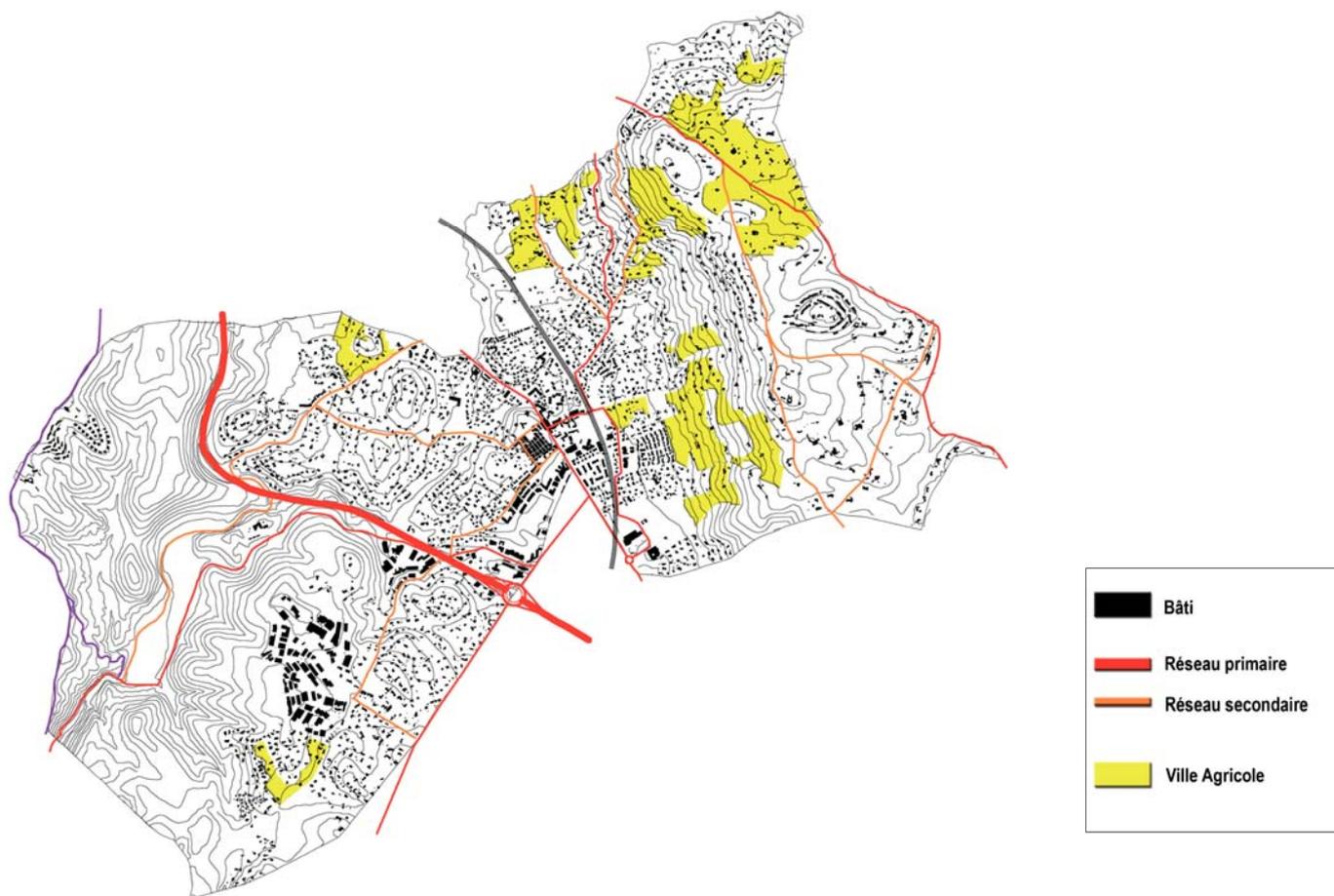
#### Leviers d'action :

- \* Identifier une trame urbaine et paysagère
- \* Renforcer la trame urbaine générée par les différents réseaux viaires pour tenter de structurer le tissu périphérique.
- \* Identifier les secteurs pouvant se raccrocher au système urbain de la "ville dense"

## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### La ville diffuse

#### Entité n°3: LES QUARTIERS AGRICOLES



#### Caractéristiques urbaines :

##### Situation :

- \* Secteurs mixtes situés sur les coteaux. Ils accueillent un habitat individuel diffus et quelques propriétés agricoles.

##### Typologie du parcellaire et du bâti

- \* Parcellaire issu du découpage des anciennes propriétés agricoles.
- \* Ces secteurs offrent des tailles de parcelle relativement grandes.
- \* Le tissu est composé de maisons individuelles dont la hauteur ne dépasse pas 2 niveaux.
- \* Il comprend également d'anciens bâtis agricoles abandonnés.

##### Espaces publics :

- \* Les voies qui assurent la desserte des différents secteurs sont étroites, peu praticables et sans issue.
- \* Le canal de la Siagne constitue un espace public de qualité.
- \*

#### Fonctions / Usages :

- \* Ces quartiers accueillent majoritairement de l'habitat et offrent un cadre de vie agréable pour les résidents.

#### Principales caractéristiques / Éléments structurants :

- \* La majorité des espaces est très peu urbanisée
- \* Il subsiste de nombreux éléments architecturaux et paysagers du patrimoine agricole
- \* Espaces de grande qualité paysagère
- \* Plusieurs terrains qui jouxtent des habitations résidentielles sont encore exploités

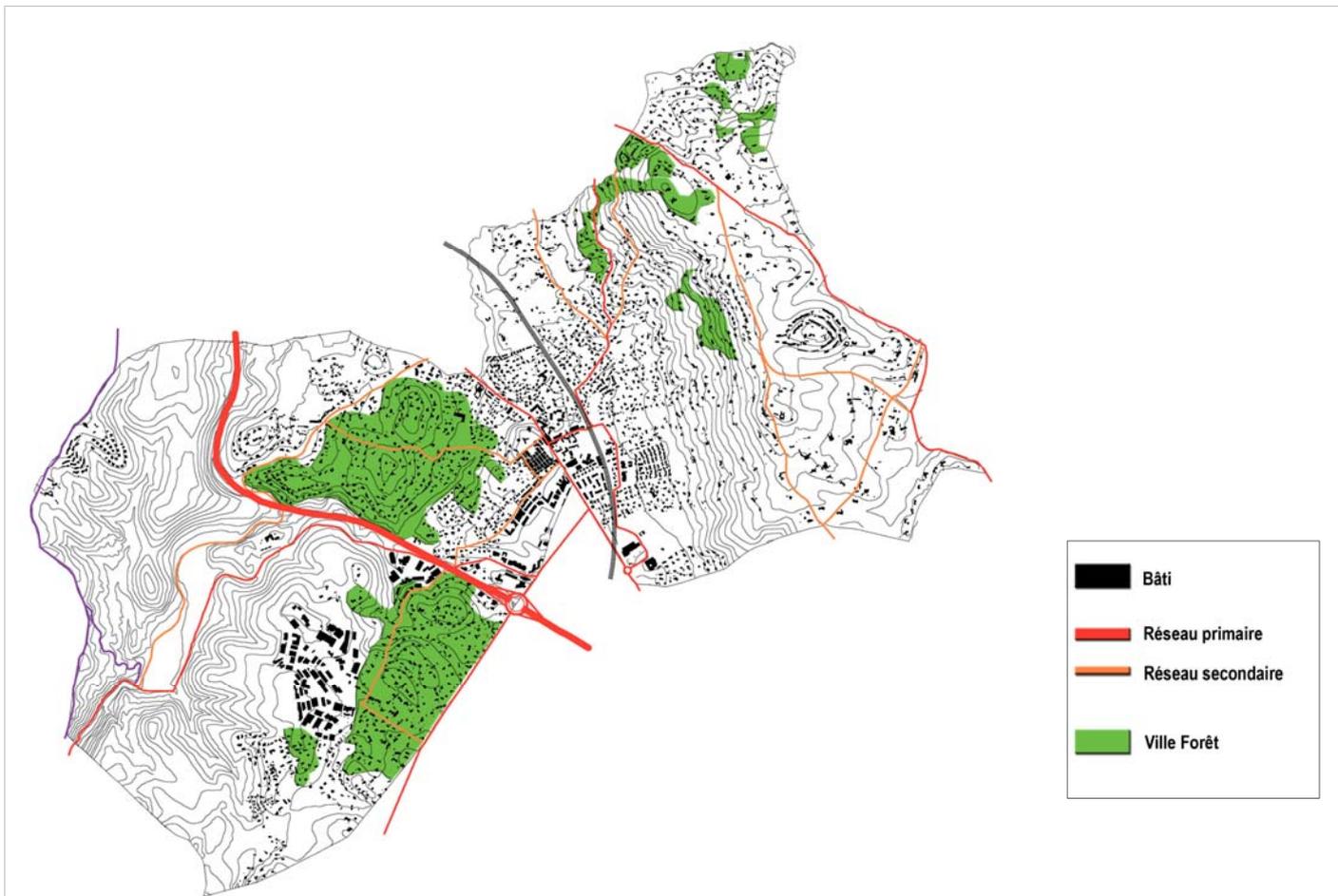
#### Enjeux urbains :

- \* Contenir et délimiter l'urbanisation
- \* Maintenir l'activité agricole
- \* Réduire les zones potentiellement urbanisables
- \* Délimiter des zones de prescriptions paysagères
- \* Identifier les secteurs susceptibles d'être porteurs d'itinéraires MDAV

## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### La ville diffuse

#### Entité n°4 : L'HABITAT EN FORET



#### Caractéristiques urbaines :

##### Situation :

- \* Secteurs situés sur les coteaux. Ils accueillent un habitat individuel dispersé au sein de la forêt.

##### Typologie du parcellaire et du bâti

- \* Parcellaire irrégulier.
- \* Tissu pavillonnaire diffus dont la hauteur ne dépasse pas 2 niveaux.
- \*

##### Espaces publics :

- \* Les voies qui assurent la desserte des différents secteurs sont étroites, peu praticables et sans issue.
- \* Les espaces publics de convivialité sont inexistants.

#### Fonctions / Usages :

- \* Ces quartiers accueillent majoritairement de l'habitat et offrent un cadre de vie agréable pour les résidents.

#### Principales caractéristiques / Éléments structurants :

- \* Une part importante des habitations est peu perceptible à l'échelle du grand paysage, limitant ainsi l'impact visuel de cette forme d'urbanisation
- \*
- \* De par leur dominante végétale et la faible densité bâtie ces espaces assurent un rôle de transition entre les espaces naturels et la ville.

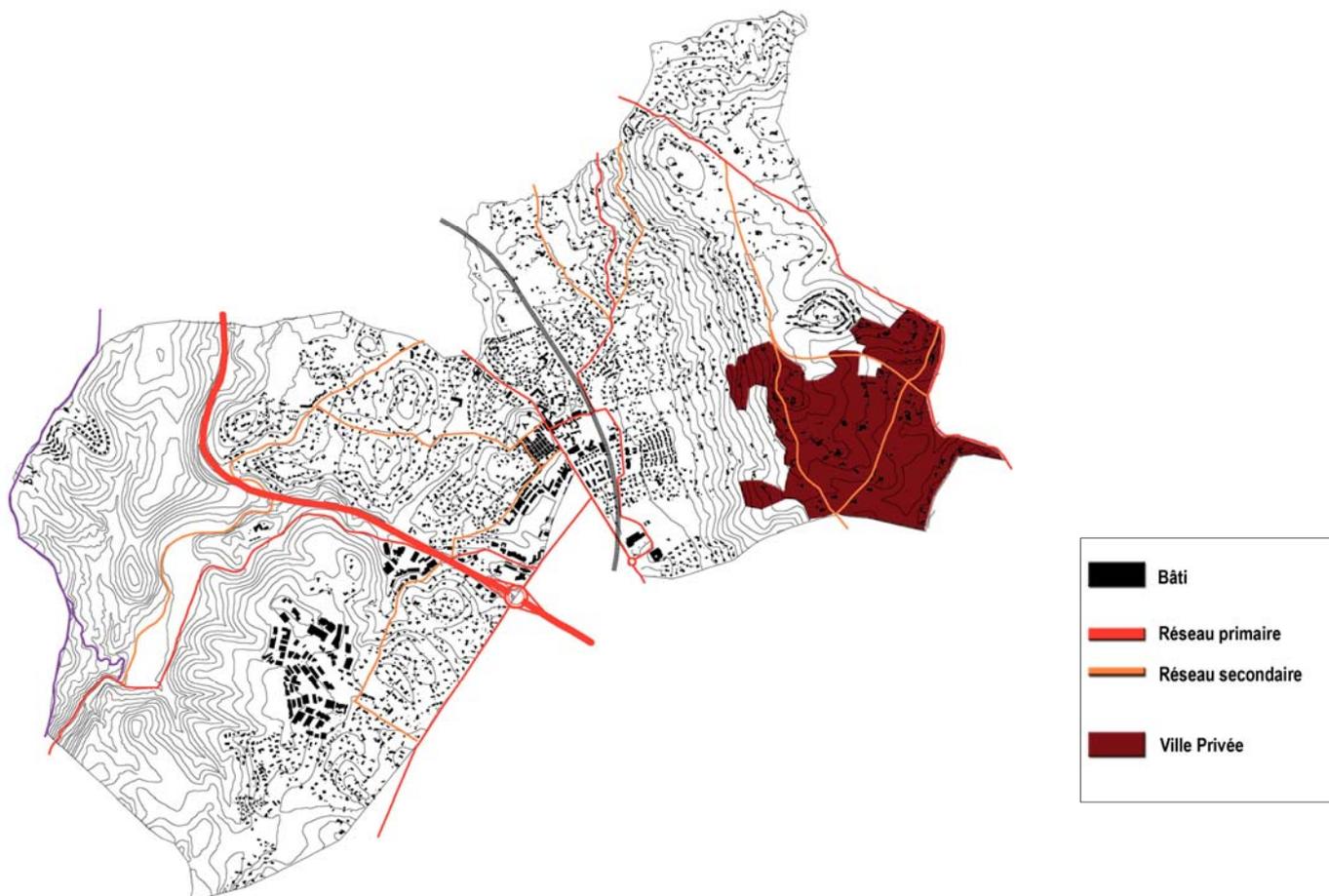
#### Enjeux urbains :

- \* Contenir et délimiter l'urbanisation
- \* Identifier les zones tampons d'interface entre espaces urbanisés et zones naturelles
- \* Réduire les zones potentiellement urbanisables
- \* Délimiter des zones de prescription paysagères
- \* Identifier les secteurs susceptibles d'être porteurs d'itinéraires MDAV\*
- \* Identifier les secteurs pouvant se raccrocher au système urbain de la "ville dense"
- \* Identifier les secteurs permettant de prolonger les continuités fonctionnelles des espaces à dominante naturelle

## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### La ville diffuse

#### Entité n°5 : LES PARCS RESIDENTIELS



#### Caractéristiques urbaines :

##### Situation :

- \* Secteurs situés sur les coteaux. Ils accueillent un habitat individuel dispersé au sein de la forêt.

##### Typologie du parcellaire et du bâti

- \* Parcellaire de taille importante.
- \* Grandes propriétés dont la hauteur ne dépasse pas 2 à 3 niveaux.

##### Espaces publics :

- \* Les voies qui assurent la desserte des différents secteurs sont étroites, peu praticables et sans issue.
- \* Les espaces publics de convivialité sont inexistants.

##### Espaces publics :

- \* L'accès aux propriétés s'effectue par des voies privées.
- \* Les espaces publics sont inexistants.

#### Fonctions / Usages :

- \* Ce quartier accueille de grandes propriétés qui offrent un cadre de vie agréable pour les résidents.

#### Principales caractéristiques / Éléments structurants :

- \* Une part importante des habitations est peu perceptible en vue rapprochée et à l'échelle du grand paysage. Les murs d'enceinte hauts de plusieurs mètres ferment les perceptions sur ces propriétés
- \* Cet espace est à forte dominante végétale. La forêt et les parcs d'agrément occupent les 3/4 de l'espace.

#### Enjeux urbains :

- \* Préserver le couvert végétal
- \* Identifier les secteurs susceptibles d'être porteurs d'itinéraires MDAV\*

## LES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE URBAINE

### La ville diffuse

#### Entité n°5 : LES QUARTIERS ECONOMIQUES



#### Caractéristiques urbaines :

##### Situation :

- \* Les zones d'activités se situent le long des grands axes de circulation de la commune (Pénétrante et route de Cannes et route de La Roquette Sur Siagne).

##### Espaces publics :

- \* Ces zones d'activités s'inscrivent en bordure ou le long des principaux axes routiers de la commune.
- \* La desserte interne ne correspond pas toujours aux besoins des entreprises installées : voirie étroite, difficultés de retournement, voies sans issue, ....
- \* Les cheminements piétons sont inexistants.

##### Typologie du bâti

- \* Bâtiments industriels et commerciaux de taille importante mêlant ponctuellement de petites constructions.

#### Fonctions / Usages :

- \* Fonction économique.

#### Principales caractéristiques / Éléments structurants :

- \* Ces secteurs présentent une faible qualité urbaine et paysagère.
- \* Ils s'inscrivent comme des
- \* Excepté le secteur 2, ces secteurs sont peu connectés avec le fonctionnement communal
- \* Ils forment des entités souvent indépendantes avec des dynamiques endogènes
- \* Le secteur 1 génère un fort trafic routier qui pose des problèmes ponctuels de circulation
- \* Excepté le secteur 1 (qui dispose d'un plan paysager d'ensemble), ces entités présentent des caractéristiques bâties et paysagères qui s'intègrent peu dans le paysage communal

#### Enjeux urbains :

- \* Renforcer la connectivité (Pour les secteurs proposant des services à la personne) avec le fonctionnement communal (cf l'espace commercial du Tiragon)
- \* Renforcer l'accessibilité par les MDAV\* des secteurs commerciaux.

## L'AMENAGEMENT Au crible des habitants

Forme urbaine, proximité, mixité, vocation des zones		
Problématique	Dysfonctionnements et/ou écueils identifiés	Propositions et lignes directrices
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les quartiers d'habitat périphériques manquent de liens avec le centre ville ainsi que de mixité de fonctions</li> <li>- Manque de transition entre zones urbaines et zones naturelles</li> <li>- La rareté de l'énergie et du foncier ne permet plus d'avoir un système urbain diffus, il y a nécessité de densifier</li> <li>- Les choix de croissance démographique auront une incidence sur les besoins en équipements, en logements...</li> <li>- Impact des quartiers pavillonnaires sur la qualité de l'air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une mixité fonctionnelle, notamment dans les quartiers périphériques</li> <li>- Favoriser l'installation d'activités de proximité / de circuit itinérants de commerçants / voir à ce que le marché se tienne Samedi / Dimanche plutôt qu'en semaine (pour les actifs)</li> <li>- Favoriser une densification sur certains secteurs et développer des formes alternatives à la maison individuelle en diffus</li> <li>- Ne pas tout concentrer sur le centre village et restructurer les quartiers périphériques</li> <li>- Développer une gestion spécifique pour les « zones tampons » entre espaces naturels et espaces urbains</li> <li>- Prévoir des zones plus denses en conservant à proximité immédiate des vastes espaces non bâtis communs permettant par ex le développement de potagers...</li> </ul>
<i>PPRIF</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une plus grande cohérence entre le PPRIF et le document d'urbanisme ( les zones tampons peuvent y jouer un rôle)</li> </ul>
<i>Réseau numérique (ADSL)</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le réseau afin de réduire les déplacements</li> </ul>



*DEMOGRAPHIE, DEPLACEMENTS ET AMENAGEMENT*

***BILAN***





*DEMOGRAPHIE, DEPLACEMENTS ET AMENAGEMENT*

***ATOUTS ET OPPORTUNITES***



## LES ATOUTS ET LES OPPORTUNITES

### ➔ *Un territoire très attractif qui s'appuie sur la diversité des tissus urbains et des types d'habitat*

- \* La commune de Mouans-Sartoux bénéficie d'un cadre paysager et naturel d'une qualité et d'une diversité remarquables. Elle a su préserver un maillage d'espaces naturels dont la valeur patrimoniale et la valeur d'usage apparaissent comme une préoccupation grandissante.
- \* Le tissu urbain s'est développé au sein de grands ensembles paysagers offrant une grande diversité de choix dans les types d'habitat individuel ou collectif et de cadre de vie.

### ➔ *Un parc de logements diversifié mais qui reste déséquilibré*

- \* La production importante de logements neufs renforcée par des incitations nationales au développement du parc locatif privé (lois Méhaignerie, Périssol, Besson, ..., et le prêt à taux zéro), favorisant, ainsi, l'accession à la propriété ;
- \* La concentration des opérations d'aménagement aux abords du centre ancien, pour le logement intermédiaire, en utilisant les disponibilités foncières ;
- \* La taille des logements en augmentation simultanée avec la croissance de la population, répondant ainsi aux besoins des familles nouvellement arrivées sur la commune ;
- \* La réhabilitation des logements vacants et la réaffectation en logements de locaux divers, situés en centre ancien.

### ➔ *Une réduction de la consommation d'espace par habitant*

- \* Cette réduction est à corréliser avec la production de logements locatifs sous forme d'un habitat collectif. Même si elle n'est pas entièrement satisfaisante, elle accompagne la volonté de limiter l'étalement urbain.

### ➔ *Une centralité urbaine qui réduit les déplacements*

- \* Plusieurs équipements de proximité situés en centre ville répondent aux besoins de la population et réduisent les déplacements vers les pôles d'équipements de Grasse et Cannes ;
- \* Les emplois situés sur le territoire communal réduisent d'environ 35 % les déplacements vers les bassins d'emplois voisins ;
- \* Le nombre de places de stationnement situées dans la ville centre permet de réduire les déplacements : 191 places au total. Elles se situent en zone bleue. Ce type de stationnement offrent deux avantages. En premier lieu, par la limitation du temps de stationnement, il permet une offre adaptée à la fréquentation des services et commerces locaux. Ensuite, par effet boule de neige, il fidélise la clientèle des commerces et services locaux et réduit donc les déplacements plus nombreux et plus distants vers les grandes surfaces commerciales.

### ➔ *Une desserte importante en transport en commun mais une faible utilisation par les actifs qui travaillent hors de la commune*

- \* La ligne TER Cannes-Grasse offre 17 trains quotidiens dans chaque sens :  
Temps de transports très réduits : Mouans-Sartoux/Grasse : 7 minutes, Mouans-Sartoux/Cannes : 17 minutes ;  
Faible nuisance environnementale ;  
Gare de Mouans-Sartoux située en centre ville.
- \* Les trois lignes bus (PRM Mouans-Sartoux/Pégomas, TAM 600 Cannes/Grasse, 3VB Cannes/Valbonne) offrent 156 navettes entre Mouans-Sartoux et l'extérieur ;  
Fréquence élevée des navettes ;  
Desserte des quartiers les plus excentrés du centre ville ;  
Des services les dimanche et jours fériés.

### ➔ *Un réseau dense de pistes cyclables et cheminements piétons, mais peu attractif dans les quartiers péri-urbains*



- ➔ *Une forte implication politique et associative pour le développement des modes de déplacements alternatif à la voiture*
- \* Mise en place du vélobus et du pédibus pour assurer le transport scolaire.
- \* Un pédibus quotidien pour les écoles de l'Orée du bois et Aimé Legall.

*DEMOGRAPHIE, DEPLACEMENTS ET AMENAGEMENT*

***FAIBLESSES ET MENACES***



## LES FAIBLESSES ET LES MENACES

### ➤ *Une surconsommation des sols disproportionnée par rapport à la croissance démographique entraînant l'étalement urbain*

La commune de Mouans-Sartoux s'est largement étendue sans pour autant, proportionnellement, accueillir de nouvelles populations. Elle a connu ces dernières années une croissance démographique relativement forte sur les quartiers périurbains tandis que le centre augmentait faiblement sa population.

Cela a entraîné une consommation extensive du territoire, disproportionnée avec l'accroissement démographique :

- \* 1954 : superficie urbanisée : 6 hectares, population : 1500 habitants, consommation de m<sup>2</sup> par habitant : 41 m<sup>2</sup> ;
- \* 1982 : superficie urbanisée : 70 hectares, population : 3599 habitants, consommation de m<sup>2</sup> par personne : 194 m<sup>2</sup> ;
- \* 1990 : superficie urbanisée : 282 hectares, population : 7989 habitants, consommation de m<sup>2</sup> par personne : 353 m<sup>2</sup> ;
- \* 1999 : superficie urbanisée : 384 hectares, population : 8889 habitants, consommation de m<sup>2</sup> par personne : 432 m<sup>2</sup> ;
- \* 2005 : superficie urbanisée : 437 hectares, population : 10267 habitants, consommation de m<sup>2</sup> par personne : 430 m<sup>2</sup>.

Entre 1982 et 2005, la surface des zones urbaines a augmenté de 84 % pour seulement 65 % de population supplémentaire et les besoins en m<sup>2</sup> par habitant ont été multipliés par 10.

### ➤ *Un développement urbain peu dense marqué par la dispersion de l'habitat périurbain*

La généralisation de l'automobile dans les modes de vie, les aspirations résidentielles en faveur de la maison individuelle, le rejet de la vie citadine et de ses nuisances, les incitations financières et fiscales diverses constituent autant d'explications de l'étalement urbain.

Le relief et le développement rapide du maillage routier périurbain a entraîné un développement urbain au gré des opportunités foncières. Parallèlement, l'armature agricole composée d'un parcellaire assez lâche a permis l'implantation d'opérations d'aménagement structurés sous forme de lotissements. Sur les espaces forestiers, de larges étendues de pinède à faible valeur foncière ont permis un étalement urbain relativement extensif.

Cela induit des caractéristiques très marquées :

- \* Un développement d'un habitat très dispersé et peu structuré. La densité moyenne est de **10 logements à l'hectare** qui n'augmente pas au cours des dernières années, compromettant la cohérence des grandes unités paysagères ;
- \* Une disponibilité foncière insuffisante et difficilement mobilisable. Le phénomène de rétention est important et les disponibilités sont faibles ;
- \* Un accroissement constant des coûts publics d'investissement et de fonctionnement : plus on s'éloigne du centre, plus on est contraint de maintenir un maillage important de réseaux (voirie, eau, assainissement, ordures ménagères,...) pour desservir un habitat de moins en moins dense.

### ➤ *Une monofonctionnalité des espaces périurbains créant des coupures dans le tissu urbain*

Les quartiers situés en périphérie du centre ville constituent des noyaux isolés au sein du tissu urbain, cumulant les dysfonctionnements suivants :

- \* Quartiers trop spécialisés (habitat ou activités) où la mixité fonctionnelle et le niveau de service à la personne sont insuffisants. Il s'agit des zones d'habitat individuel peu structurées, sans commerces ni services urbains proches et sans emplois proches, ainsi que des zones d'activités commerciales, artisanales et d'entrepôts sans animation le soir et dotées d'un environnement pauvre avec des bâtiments de faible qualité architecturale ;
- \* Circulation automobile accrue ;
- \* Absence de mixité sociale ;
- \* Enclavement lié à des effets de coupures naturelles (espaces naturels, vallons, ...) ou fonctionnelles (axe ferroviaire, pénétrante, ...).

### ⇒ *Un patrimoine naturel menacé par les extensions urbaines*

Si le mode de développement de l'habitat individuel diffus offre un cadre de vie agréable pour les résidents des quartiers périurbains, il a toutefois entraîné une perte de cohérence dans les rapports de la ville à la nature. La consommation extensive du territoire communal utilise non seulement les espaces à bâtir des secteurs urbains existants, mais également les zones agricoles, les zones boisées.

Les espaces naturels (forestiers et agricoles) sont aujourd'hui soumis à de fortes pressions qui remettent en cause leur équilibre déjà très fragile alors que la proximité ville/nature est de plus en plus recherchée par les habitants.

On constate également une fragmentation et une absence de continuité de la trame verte dans les espaces périurbains.

### ⇒ *Une offre de logements déficiente en quantité pour les populations en difficulté sociale*

- \* Un marché du logement tendu, dans un contexte de hausse du foncier et de l'immobilier ;
- \* Un marché locatif tendu : la demande de locatif reste supérieure à l'offre tant dans le parc privé que public. Elle participe à la forte augmentation du montant des loyers des logements locatifs privés ;
- \* Un déséquilibre de la composition du parc de logements au détriment du locatif et du social ;
- \* L'offre en logements locatifs sociaux est majoritairement constituée par la rotation dans le parc existant. La part de logements sociaux ne représente que 3,63 % du parc.

### ⇒ *Des dysfonctionnements liés à l'utilisation massive de la voiture*

- \* Congestion urbaine, paralysie des déplacements, inaccessibilité des services, mauvaise desserte de certaines zones économiques, pénalisation des relations sociales ;
- \* Cumul des nuisances sur les principaux axes de déplacements (bruit, pollution de l'air, sécurité).

### ⇒ *Un réseau de transports collectif (fermé et bus) sous-utilisé par la population active*

- \* Pour les lignes de bus : des temps de trajet trop longs, fortement dépendant des conditions de circulation, une desserte, insuffisante des quartiers périurbains ;
- \* Pour la ligne TER : une insuffisance des navettes aux heures de pointe, des trains supprimés sans préavis ;
- \* La question de l'intermodalité et des correspondances entre TER, bus, modes doux est en cours d'étude mais ne fait pas encore l'objet de solutions concrètes.

### ⇒ *Une insuffisance des déplacements à pied et en vélo faute d'un réseau approprié*



*DEMOGRAPHIE, DEPLACEMENTS ET AMENAGEMENT*

***ENJEUX ET PERSPECTIVES***



Rendre plus facile et plus proche l'accès de tous les habitants aux différentes fonctions de la ville : services, commerces, équipements collectifs, dans un cadre de vie agréable pour tous.

### ➤ *Maitriser l'étalement urbain*

- \* Nécessité d'économiser les ressources ;
- \* Limiter les conséquences négatives d'une urbanisation déstructurée induisant des déplacements désorganisés et inflationnistes ;
- \* **On ne peut pas séparer l'utilisation des sols** (espaces naturels et agricoles, espaces urbanisés), **la répartition des fonctions urbaines** (logements, services, économie,...) et **les infrastructures d'échanges** ;
- \* L'explosion de la mobilité induite par l'étalement urbain n'est pas durable à long terme.

### ➤ *Développer une ville de proximité, d'une mobilité maîtrisée*

- \* Favoriser l'équilibre entre renouvellement et extension : c'est-à-dire privilégier la transformation d'un tissu existant plutôt que prévoir des extensions en zone non ou peu urbanisée ;
- \* Favoriser la maîtrise du développement urbain par l'identification de secteurs prioritaires d'intervention : quartiers situés autour du centre, sites situés à proximité des axes d'échanges (gare ferroviaire, axes routiers, ...), secteurs de reconversion des friches (agricoles, urbaines, ...) situés à proximité du centre ;
- \* Privilégier l'urbanisation située à proximité des réseaux de transports collectifs, des principaux arrêts, et des lignes les plus attractives ;
- \* Renforcer le niveau de services de proximité du centre ville et augmenter son attractivité, et prévoir dans les zones périurbaines une plus grande diversité des fonctions urbaines, un meilleur niveau d'équipements et de services de proximité et le maintien du lien social et générationnel pour toutes les catégories de population.

### ➤ *Maintenir la qualité de vie*

- \* Promouvoir des formes urbaines adaptées permettant d'accueillir de nouveaux habitants tout en respectant la diversité et l'identité des quartiers ;
- \* Affirmer la présence des espaces naturels dans le paysage communal en préservant et en gérant les espaces naturels ;
- \* Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain : promouvoir la qualité dans l'aménagement et l'architecture et préserver les ensembles bâtis ou les éléments ponctuels de qualité (il s'agit du patrimoine bâti public et privé et des espaces publics de type parcs, jardins, places) afin de renforcer l'image et l'attraction de la commune ;
- \* Protéger les espaces agricoles exploités ;
- \* Préserver et créer des espaces de respiration assurant des discontinuités dans l'urbanisation.

### ➤ *Redresser les tendances et améliorer la situation de l'habitat*

- \* Détendre le marché, par une augmentation des capacités d'accueil dans les secteurs à enjeux (essentiellement le grand centre) ;
- \* Développer une offre foncière à coûts maîtrisés sur le foncier et dans les opérations d'aménagement ;
- \* Traduire les choix de développement urbain dans la politique foncière et dans les politiques d'aménagement (déplacements, développement économique, valorisation des paysages et espaces naturels, ...).

➤ *Agir pour le développement d'une offre en logements mieux adaptée à la demande*

- \* Permettre aux jeunes adultes, actifs en début de vie professionnelle et aux ménages défavorisés d'accéder à l'ensemble du parc de logements ;
- \* Tirer parti des opérations d'aménagement pour adapter les programmes à la demande, développer l'offre locative conventionnée, l'accession à la propriété aidée ;
- \* Innover dans les formes urbaines et la maîtrise des charges : HOE, label qualité, maîtrise de l'énergie... ;
- \* Mieux coordonner les démarches institutionnelles sectorielles (PLH notamment, politique de la ville Etat,...) et communiquer sur les enjeux actuels auprès de la population et mettre en place des actions ciblées en direction des investisseurs institutionnels ;
- \* Sur le foncier diffus non maîtrisé, inscrire des servitudes de mixité sociale et développer la négociation avec les acteurs privés de l'habitat.

➤ *Maîtrise de la mobilité par un transfert sur des modes de transports alternatifs à la voiture*

- \* Mise en place d'un réseau de transports en commun performant créé en partenariat avec les communautés d'agglomération voisines et le Conseil général ;
- \* Mise en place de l'intermodalité ;
- \* Augmentation des cheminements piétons et des pistes cyclables. Mise en place d'un parc à vélos automatisé et sécurisé sur le site de la gare. Il permet la mise à disposition de vélos en libre service et apporte une réponse complémentaire à la demande de transport public.

➤ *Actions de renouvellement urbain au sein du pôle de centralité et de reconquête de l'espace public*

- \* Mettre en place une politique ambitieuse permettant de définir de nouvelles règles de partage de l'espace public ;
- \* Assurer la sécurité des piétons et cyclistes en prévoyant des itinéraires adéquats (assurer la continuité des tracés, améliorer les traversées, élargir les trottoirs) et résorber les points noirs (conflits d'usage entre piétons, cyclistes et automobilistes, sécurité, lisibilité des parcours...).

➤ *Adoption de mesures en vue d'une meilleure qualité de vie (réduction des principales nuisances liées à la circulation automobile)*

## Chapitre 3

# ENVIRONNEMENT





*AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT*



## AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

### Agriculture et aménagement du territoire

De part son rôle important dans la préservation des paysages et des richesses environnementales, l'agriculture extensive permet de remédier à certains effets de l'urbanisation grâce à :

- La création de lisières à l'orée des bois ; ce sont des espaces où les chaînes trophiques sont assez complètes ;
- La contribution des haies à la circulation des animaux et à la reproduction des insectes ;
- La diversité culturale (rotation des cultures, labours, prairies...) gage d'une importante biodiversité ;
- La lutte contre la fermeture des milieux ;
- La réduction des nuisances urbaines (bruit, pollution...).

Les pâturages, les terres cultivées et les cours d'eau notamment recèlent une très riche biodiversité entretenue par des pratiques agricoles extensives et raisonnées.

Plus généralement, l'agriculture tient une place prépondérante en matière de gestion des risques naturels.

- **Risque incendie**
  - \* Les vergers de fruitiers peuvent constituer des barrières pare feu ;
  - \* L'agropastoralisme complète le débroussaillage mécanique qui ne peut se faire que dans les espaces découverts.
- **Risque inondation**
  - \* Les terres agricoles situées dans les lits majeurs des cours d'eau sont d'excellentes zones tampons et d'expansion des crues ;
  - \* Les pratiques agricoles augmentent les capacités d'absorption du sol et favorisent une irrigation naturelle et lente des cultures.

#### Des mesures pour lutter contre l'incendie

La municipalité mouansoise souhaite lutter contre le risque incendie grâce notamment à l'agropastoralisme actif. Dans ce cadre, des terres dans le secteur des Maures ont été mises à la disposition d'un éleveur.

Pratique séculaire, le pâturage en sous bois allie l'entretien des milieux et le ramassage du bois de chauffage.

Aujourd'hui, l'agropastoralisme est une pratique de gestion pastorale répondant à plusieurs nécessités contemporaines :

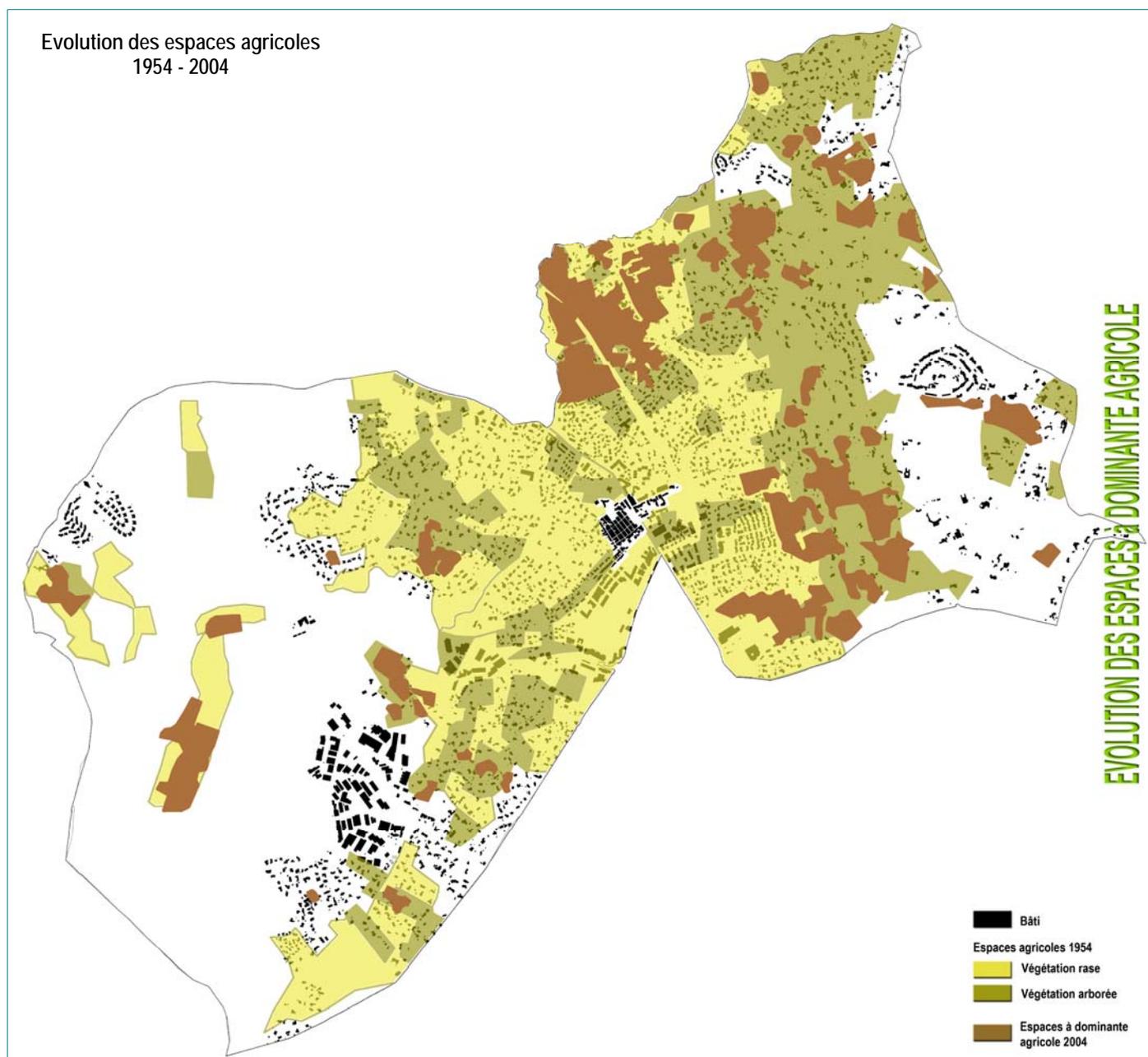
- Les espaces en sous bois permettent de palier en partie à la réduction importante des espaces agricoles ;
- Les zones boisées sont fortement soumises au risque incendie. Or, le débroussaillage mécanique coûtant cher, il n'est fait qu'aux abords immédiats des voies d'accès. Le pâturage permet un bon entretien des milieux et coûte peu à la municipalité.

Cette pratique s'inscrit parfaitement dans la gestion durable des milieux. Elle réduit le risque incendie dans des secteurs très sensibles et offre des pâturages pour les éleveurs locaux.

Actuellement, 220 ovins entretiennent les terres des Maures. A Mouans-Sartoux, l'agropastoralisme complète le travail effectué par les services municipaux en charge de l'entretien des zones naturelles.

## AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Une surface agricole de plus en plus réduite, reléguée en limite communale



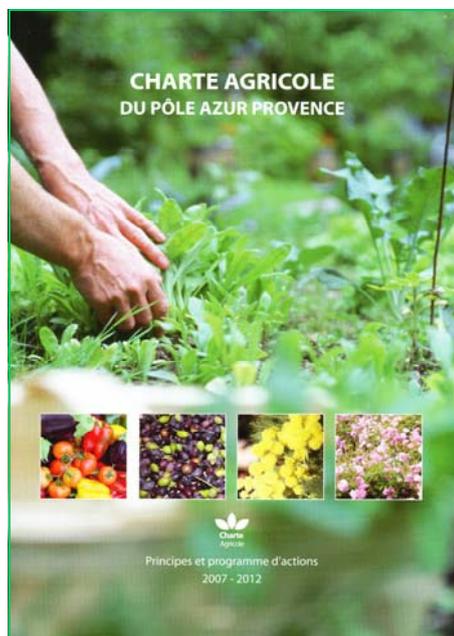
Entre 1954 et 2004, la superficie des espaces agricoles a fortement diminué.

Disséminées principalement à l'est du territoire communal, uniquement quelques parcelles sont encore dédiées à cette activité.

Les terres agricoles préservées de l'urbanisation sont situées essentiellement en limite communale dans les pentes les plus fortes et à l'extérieur des principaux espaces urbanisés.

## AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

### Pour préserver l'agriculture, la Charte Agricole du Pôle Azur Provence



Reconnue comme élément transversal du projet d'agglomération de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, l'agriculture a fait l'objet d'une politique volontariste s'appuyant sur :

- \* Une stratégie de développement articulée autour des arômes et du naturel ;
- \* Une cohérence renforcée du territoire ;
- \* Une qualité de vie et des solidarités accrues ;
- \* Une politique foncière adaptée au territoire.

En 2005, la CAPAP et la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes ont entrepris une étude commune sur l'agriculture du territoire. S'inscrivant dans le cadre du projet « *Agriculture et territoires périurbains* » et dans une démarche interrégionale, la zone d'étude a été nommée *site pilote départemental*.

Deux objectifs ambitieux étaient visés par cette étude :

- *Elaborer une méthodologie de travail transposable à d'autres sites et aboutir à la mise en place d'une Charte agricole adaptée au territoire ;*
- *Intégrer les enjeux de l'agriculture dans les politiques territoriales menées par les collectivités.*

Première Charte agricole élaborée et signée conjointement par une collectivité et par la Chambre d'Agriculture, elle a pour objectif de :

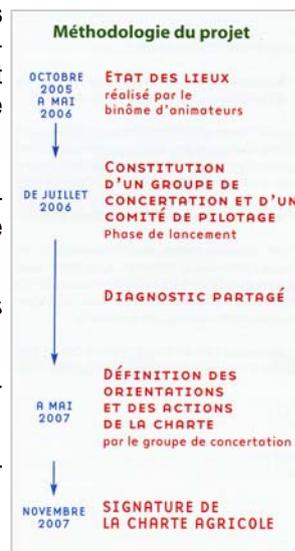
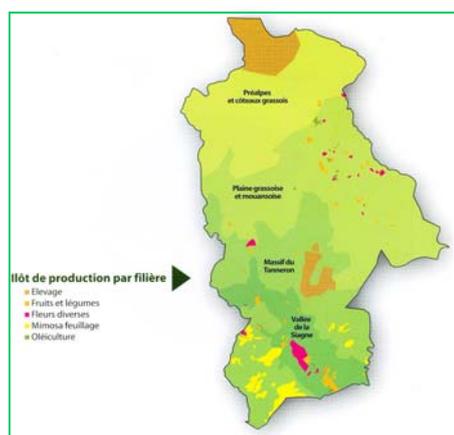
- *Répondre aux attentes et besoins des acteurs du territoire, en particulier les exploitants agricoles, et intégrer les enjeux agricoles comme volet à part entière du projet de territoire de l'agglomération ;*
- *Aboutir à l'implication des responsables agricoles dans l'élaboration des projets de territoires sous influence urbaine.*

Suite à la réalisation d'un état des lieux, à la constitution des groupes de travail (groupe de concertation et comité de pilotage), à la réalisation d'un diagnostic partagé, les orientations et le programme d'action de la Charte agricole ont été définis par le groupe de concertation pour la période 2007-2012.

Pour maintenir l'agriculture sur le territoire du Pôle Azur Provence, le groupe de concertation et les partenaires ont validé trois axes d'action, socle des engagements de la Charte :

- **Axe 1 :** Valoriser et renforcer le rôle économique des exploitations agricoles du Pôle Azur Provence.
- **Axe 2 :** Reconnaître et prendre en compte l'agriculture dans l'équilibre et la gestion du territoire.
- **Axe 3 :** Favoriser le rapprochement entre producteurs et acteurs du territoire.

Chaque axe a été décliné en plusieurs objectifs et actions. Totalisant 26 actions, la Charte est un véritable programme concret qui sera mise en œuvre sur 5 ans (2007-2012). En fonction des résultats atteints, elle pourra être reconduite au-delà de 2012. Une fois par trimestre, le comité et les différents partenaires opérationnels suivent l'application du programme d'actions de la Charte. Son évolution et son amélioration continue se font grâce à l'évaluation des actions engagées ; elle est assurée par le comité de pilotage qui se réunit une fois par an.



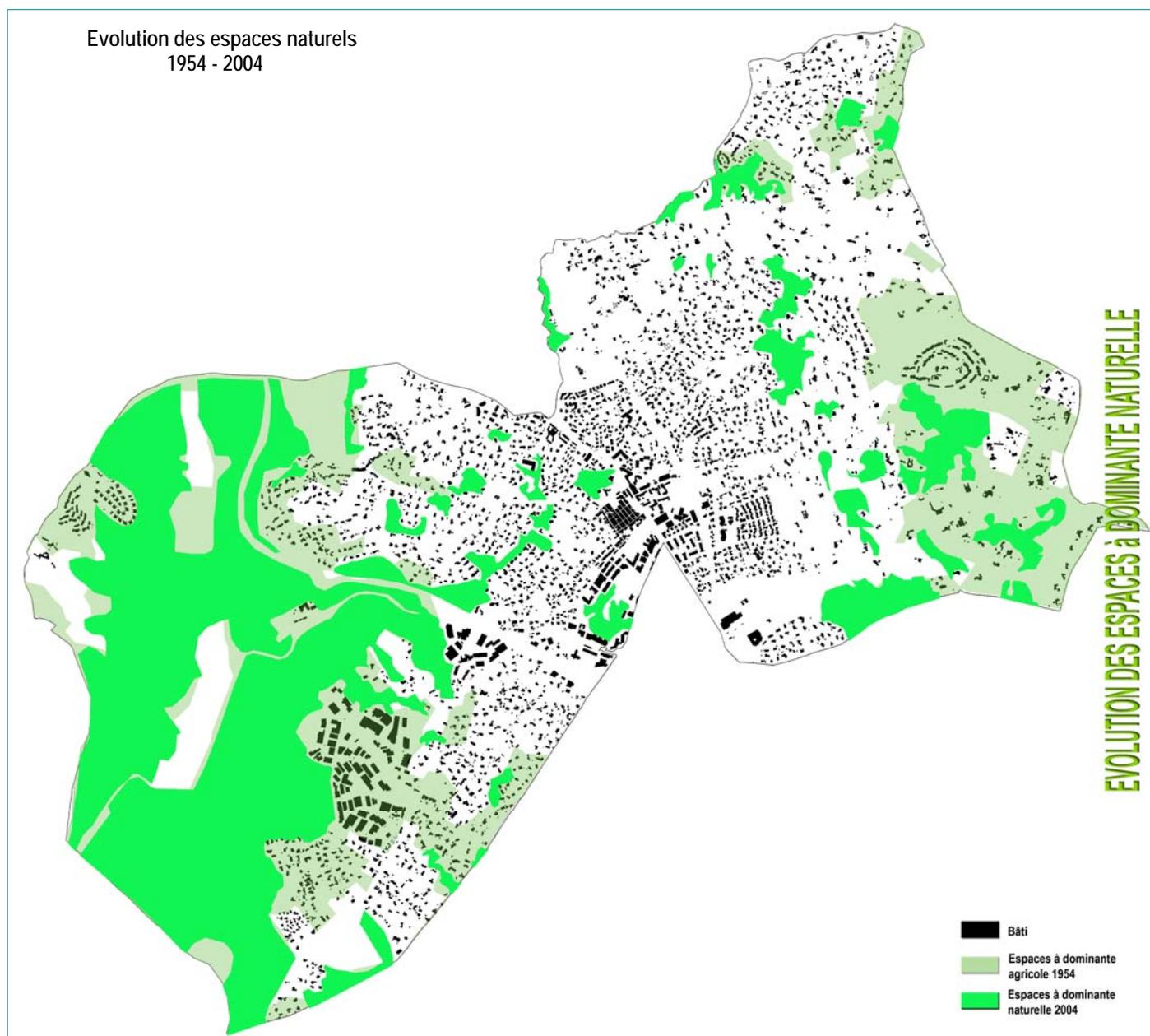


*ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE*



## ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

A l'est, des espaces naturels fortement morcelés



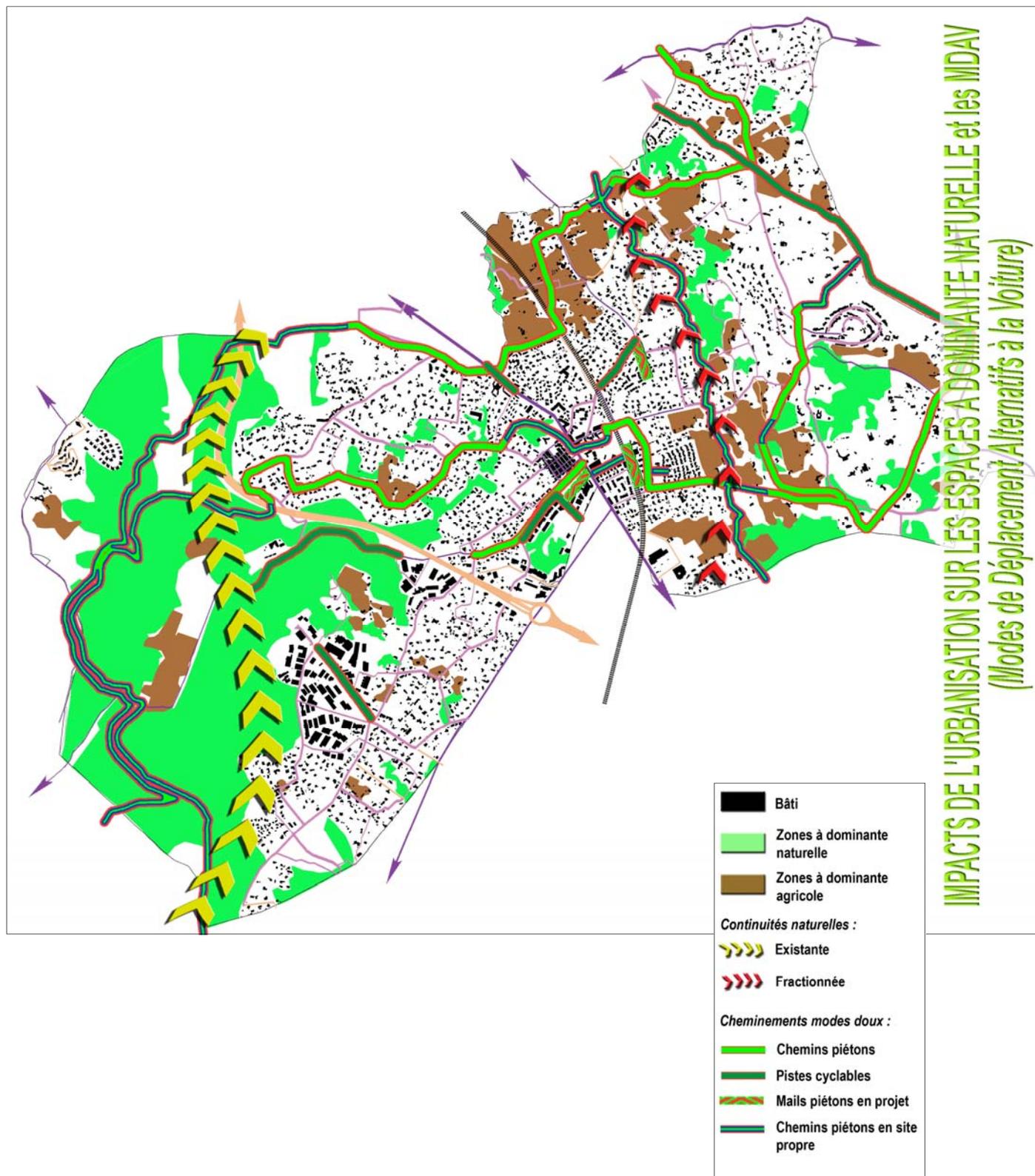
Entre 1954 et 2004, la superficie des espaces à dominante naturelle s'est notablement réduite : environ 30 % de ces espaces ont été urbanisés.

Et, actuellement, la plupart des espaces naturels sont d'anciennes terres agricoles gagnées par la reforestation.

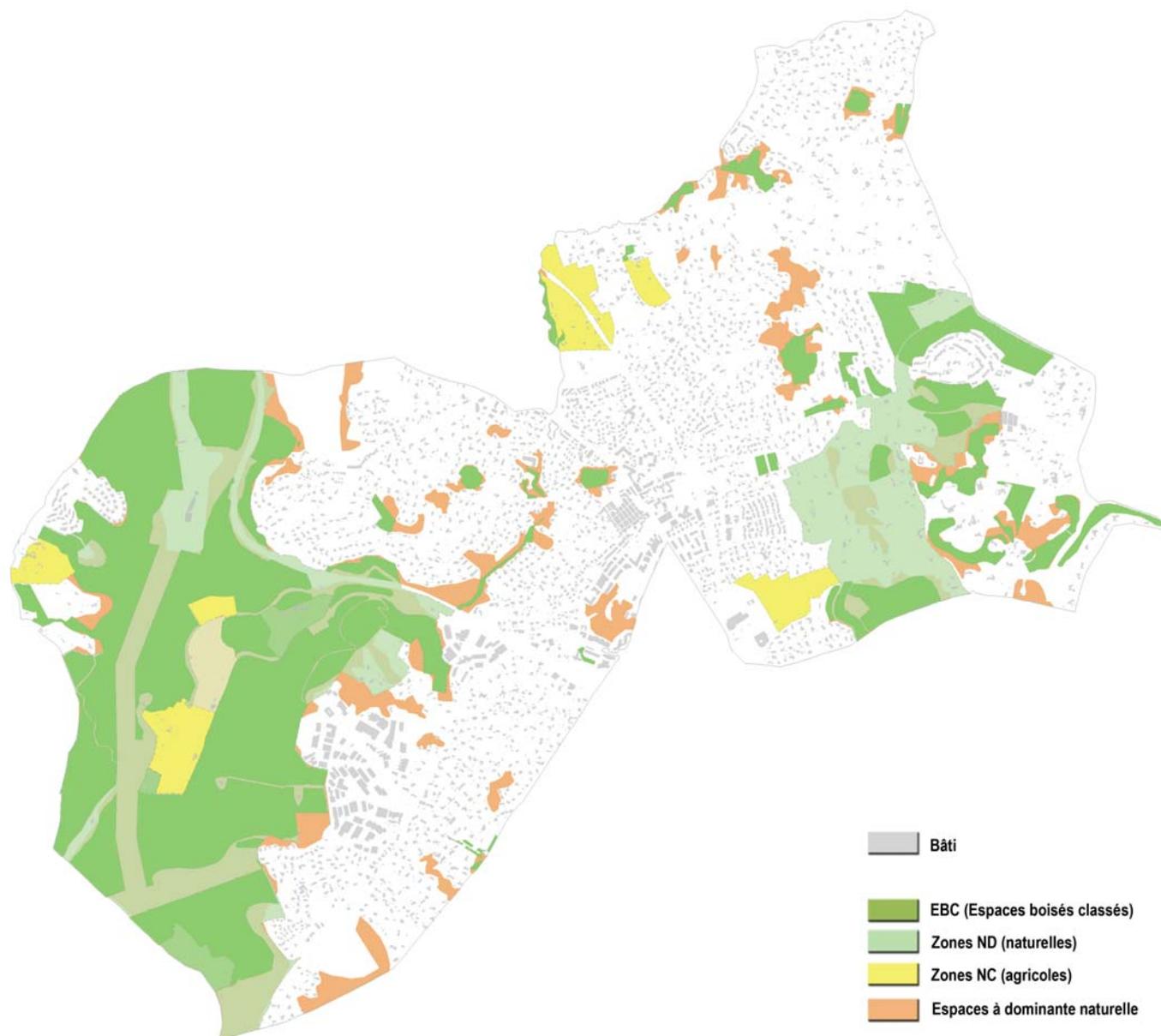
Malgré leur réduction perceptible, les grandes masses naturelles sont restées localisées sur les mêmes secteurs géographiques. Alors que les espaces naturels situés à l'Est de la RD 2085 sont fortement morcelés, ceux localisés à l'Ouest de la commune forment une unité continue.

## ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

L'impact des espaces urbanisés sur les espaces à dominante naturelle et leur accessibilité



## ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE



### État des lieux

Les extensions urbaines successives ont induit une localisation des espaces naturels en limites Est et Ouest du territoire communal.

Parmi les grandes masses naturelles, on distingue aujourd'hui deux grandes entités :

- à l'Ouest, la plus importante et homogène - Le Bois des Maures,
- à l'Est, sur les coteaux urbanisés, une entité plus discontinue et fragmentée.

Il n'y a pas d'espaces verts majeurs au cœur du territoire communal qui permettraient de relier les espaces urbanisés centraux aux espaces naturels périphériques.

Les mesures de protection réglementaires prévues par le Code de l'Urbanisme et mises en œuvre dans le cadre du document d'urbanisme communal en application (Espaces Boisés Classés, zone naturelle,...) n'ont pas pris en compte la notion de continuité fonctionnelle (voir carte page précédente).

## ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

### Accessibilité

A partir du centre de ville, les espaces naturels ne sont pas directement accessibles par des cheminements piétons en site propre ; les voies d'accès sont principalement dédiées à la voiture.

Néanmoins, ces voies sont repérées actuellement comme chemins piétons dans l'étude communale. Certains des éléments de cette étude ont été repris par la CAPAP\* au sein de son projet "Renforcer les cheminements piétons et cycles".

En outre, ces cheminements - hors du classement "site propre" (excepté le Canal de La Siagne) - sont situés dans des zones pavillonnaires sans aménagements paysager ou récréatif spécifiques. Les haies végétales, les parcs vus ou les panneaux « voies privées » n'incitent pas à la promenade.

Les espaces naturels positionnés en périphérie des zones pavillonnaires sont difficilement fréquentables par le public. Les nombreuses voies privées rendent les itinéraires d'accès peu accessibles.

Ceci entraîne le recours fréquent à l'automobile, notamment pour atteindre les espaces naturels les plus éloignées.

### Politique communale

Les politiques de préservation des espaces boisés et de promotion de modes de déplacements doux, avec notamment la mise en place d'un mail piéton en centre ville et de continuités piétonnes, contribuent à :

- \* Améliorer la qualité de vie,
- \* Renforcer la protection de nouveaux espaces naturels,
- \* Intégrer une trame piétonne.

Dans ce cadre, aménager une trame piétonne contribuerait à répondre aux diverses problématiques environnementales : déplacement, préservation des espaces naturels, préservation du cadre de vie paysager, etc.

### Quand les espaces à dominante naturelle deviennent des espaces récréatifs

Le Bois des Maures est le principal espace à dominante naturelle de la commune.

Support d'activités récréatives, deux secteurs principaux permettent l'accès :

- les Canebiers, à côté du pas de tir à l'arc ;
- le Plan Sarrain, à proximité du cimetière paysager.

Ce dernier est sans doute le plus fréquenté. En février 2007, plus de 1300 véhicules circulaient le dimanche sur le chemin de Plan Sarrain. Cet accès permet aussi la desserte du club hippique. Cela explique en partie sa fréquentation.

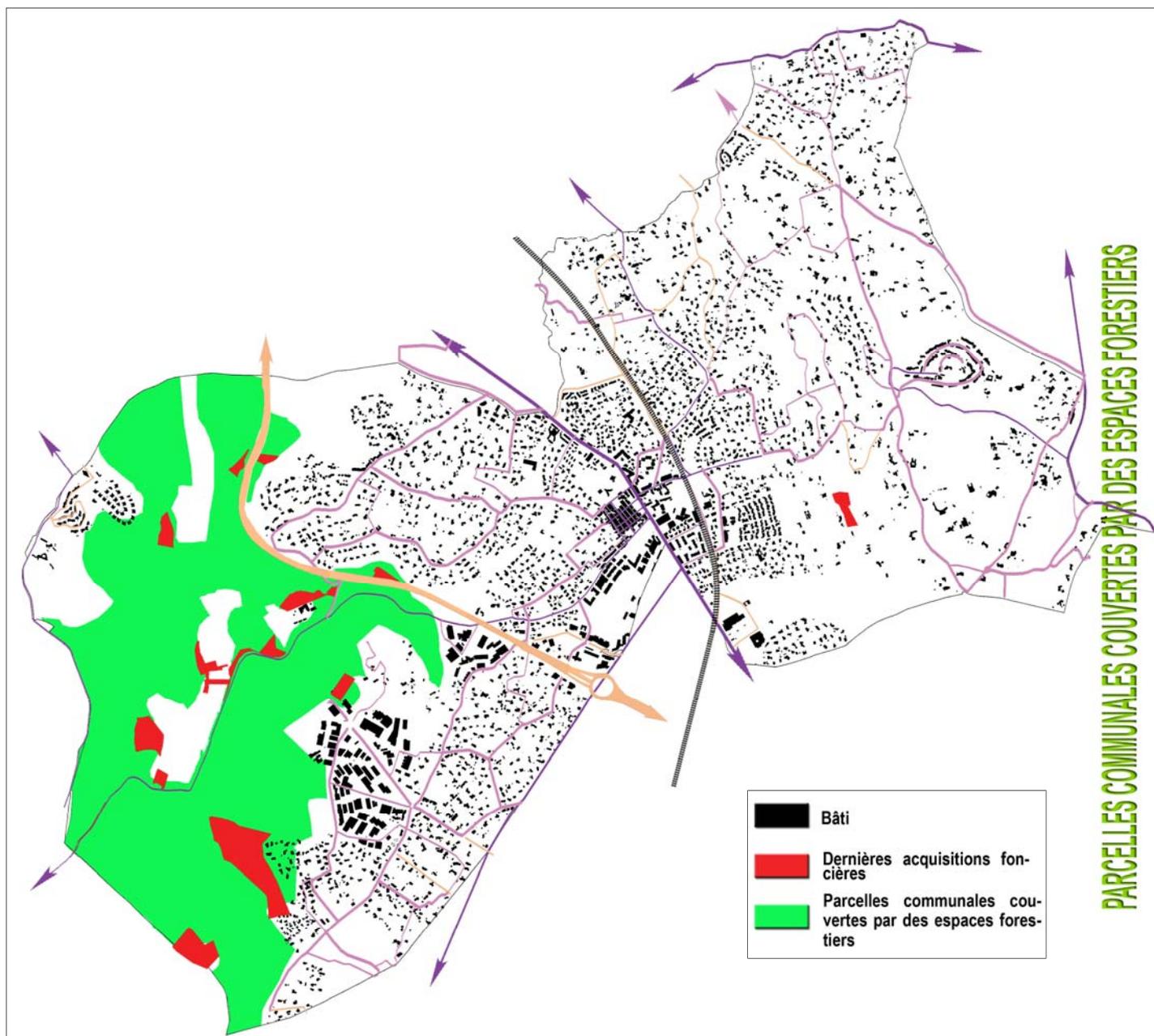
Aujourd'hui, ce site est endommagé à cause d'une fréquentation mal gérée.

- \* L'impact du stationnement sur les bas côtés de la piste, le manque de marquages des espaces parking (excepté celui du cimetière), le trop grand nombre d'itinéraires piétons sillonnant en tout sens les espaces naturels ne sont que trop visibles.
- \* Parce qu'ils sont mal informés, mal préparés à pénétrer un espace naturel, les visiteurs adoptent des usages propres aux zones urbaines : usage inapproprié des véhicules motorisés, animaux en liberté, abandon des déchets, etc. Les visiteurs du site contribuent aussi la dégradation de l'espace.

Se transformant progressivement, cet espace perd peu à peu ses fonctions écologiques. Cela risque d'entraîner des altérations auxquelles il sera extrêmement difficile de remédier.

## ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE: Les espaces forestiers

Une volonté communale forte dans la protection des espaces forestiers



Entre 1975 et 2006, plus de 100 hectares de forêts ont été rachetés par la commune. La surface du patrimoine forestier communal s'évalue actuellement à 180 hectares.

Suite à l'incendie de 1986, un réseau complet de pistes a été tracé dans le massif, afin d'assurer une meilleure protection incendie. Dans le cadre de la lutte préventive contre le risque incendie de forêt, les mimosas sont régulièrement débroussaillés (espèce hautement inflammable) et remplacés par des espèces moins combustibles (Chênes verts, lièges et blancs). Deux classes de l'école Aimé Legall ont participé à replanter une centaine de plants.

L'entretien soigné des espaces naturels du Bois des Maures est remarquable. Toutefois, de nombreux espaces à dominante naturelle situés à l'Est de la commune semblent être moins bien entretenus. Plusieurs d'entre eux donnent même l'impression d'avoir été abandonnés.

## ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE : Les espaces forestiers

### Une volonté communale forte dans la protection des espaces forestiers publics



Afin de protéger et de valoriser ses espaces forestiers, Mouans-Sartoux est adhérente de l'association « Communes Forestières ».

Créée en 1933, la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) est une association loi de 1901. Avec près de 5000 communes forestières adhérentes, elle regroupe les associations départementales et leurs unions régionales, les communes dont le département n'est pas organisé en association, des organismes intéressés par l'action forestière communale et des personnes adhérant à titre individuel.

Ses objectifs sont l'amélioration, le développement et la valorisation du patrimoine forestier communal en œuvrant pour une gestion durable et de qualité. Celle-ci doit répondre aux attentes de la société et faire de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.



Acteur incontournable de la politique forestière, la Fédération nationale des communes forestières :

- favorise la création de nouvelles associations de communes forestières. Elle conseille, forme et informe les élus sur tous les sujets liés à la forêt et à la filière bois ;
- représente les intérêts des communes forestières auprès des instances politiques et administratives françaises dont l'Assemblée Nationale et le Sénat, les ministères de l'Agriculture, de l'Ecologie, de l'Intérieur, des Finances. Elle participe à toutes les structures et commissions nationales traitant de la forêt. Au sein de France Bois Forêt notamment, dont elle est membre fondateur, elle contribue avec l'ensemble des partenaires de la filière forêt-bois à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique forestière nationale en général et celle de la forêt communale en particulier ;
- est une véritable force de proposition, notamment en matière de politique territoriale de la forêt. Elle pilote la réalisation d'expérimentations ou l'animation de réseaux dont les schémas stratégiques de massif forestier, les chartes forestières de territoire, bois-énergie et Natura 2000 ;
- est à l'initiative de la création en 1990 de la Fédération Européenne des Communes Forestières (FECOF) et en 1996 de l'Observatoire Européen de la Forêt de Montagne (OEFM).

Les bénéfices amenés par l'association, dont la gestion optimale et durable de la forêt, ne peuvent se substituer aux responsabilités de protection, de gestion et de valorisation de la forêt communale qui incombent aux élus.

Avec l'aide de l'Office National des Forêts (ONF), les élus locaux peuvent assurer entièrement ces obligations.

Les interventions de l'ONF s'effectuent désormais dans le cadre du contrat Etat-ONF 2007/2011. Elles s'inscrivent nécessairement dans les missions principales suivantes :



- Une gestion durable, innovante et exemplaire des forêts publiques ;
- Une contribution à l'approvisionnement régulier de la « filière bois » et au développement des usages énergétiques du bois ;
- Un développement de ses activités concurrentielles dans un double souci d'utilité et de financement de ses actions d'intérêt général, notamment dans l'environnement et la prévention des risques naturels.

Concernant les forêts communales, l'ONF a pour mission de conforter leur gestion durable - économiquement, écologiquement et socialement - selon un dispositif spécifique de concertation défini avec la FNCOFOR.

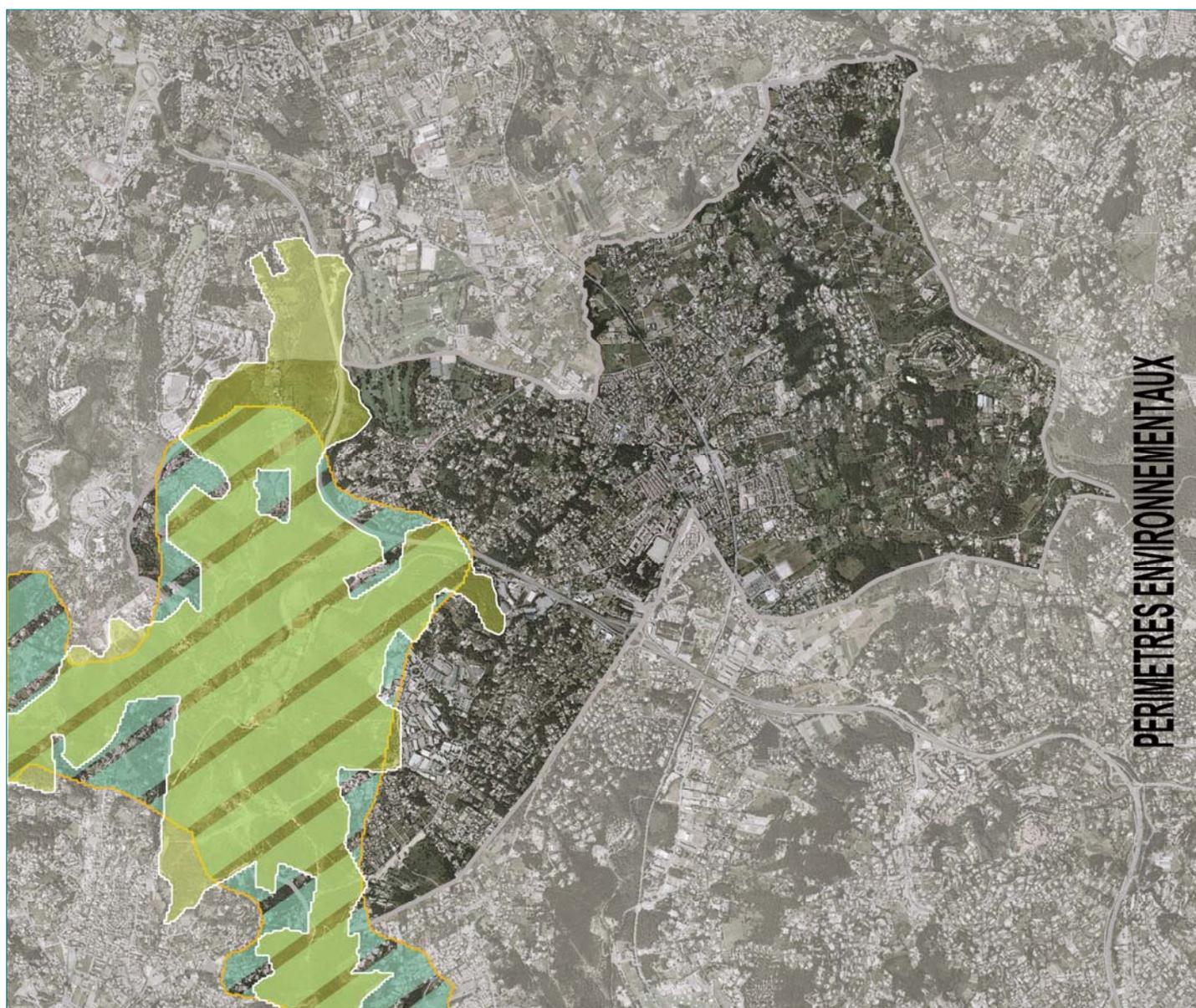


L'ONF aide donc les communes à mettre en place un « plan de gestion » garantissant que l'espace forestier est géré selon des modalités respectueuses de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

Ces modalités sont définies dans le cadre du schéma européen de certification forestière (PEFC), c'est-à-dire qu'elles visent à éviter les pollutions, à lutter contre l'effet de serre et à intégrer à sa gestion le changement climatique.

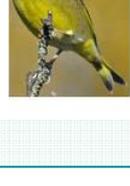
## ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

Les périmètres environnementaux



## ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

### Les périmètres environnementaux



#### ➤ ZNIEFF \* de type I, 1<sup>ère</sup> génération : Bois des Maures, Forêt de Peygros

Date de cet inventaire : 1988

##### Description de la zone

Ce secteur, appartenant au massif du Tanneron, est constitué de collines couvertes de taillis et de maquis arboré. Il est drainé par des rivières et des vallons encaissés.

##### Intérêt de la zone

Les forêts et le maquis abritent de nombreuses espèces de l'avifaune dont le Roitelet à triple bandeau, la Grive musicienne, la Fauvette à tête noire, etc. Nombre d'entre elles sont protégées. D'autres mammifères sont aussi présents comme le blaireau, le renard, le lapin, etc.

D'un point de vue floristique et forestier, plusieurs espèces sont présentes. Elles découlent d'une grande diversité de biotopes et substrats. La flore compte plusieurs espèces d'orchidées.

##### Problèmes de gestion

L'incendie a touché de nombreuses fois différents secteurs. Il reste encore aujourd'hui une menace.

La fréquentation élevée de ce secteur par des véhicules tout terrain remet en cause la protection des espèces rares.

##### Gestion raisonnée

Il s'agirait d'identifier les secteurs les moins vulnérables et les moins productifs pour concentrer et gérer la fréquentation du public.

#### ➤ ZNIEFF \* de type II, 2<sup>ème</sup> génération : Forêts de Peygros et de Pégomas

Année de mise de l'inventaire : 2003

##### Description de la zone

Ce secteur du massif du Tanneron est constitué de collines couvertes de taillis et de maquis arboré. Il est drainé par des rivières et des vallons encaissés.

##### Flore et habitats naturels

La présence de plusieurs espèces végétales est liée à celle de la silice, du calcaire et de l'eau. La grande diversité de biotopes est caractérisée par de nombreux stades de végétation. Ce sont surtout des espèces caractéristiques des milieux humides, des prairies naturelles ou friches.

##### Faune

Plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux ont été observées : la Chouette chevêche, le Petit Duc scops, le Torcol fourmilier, etc.

### Synthèse

Les différences méthodologiques entre les ZNIEFF 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> génération, font apparaître des éléments alternativement dans l'un ou dans l'autre inventaire, mais rarement dans les deux à la fois.

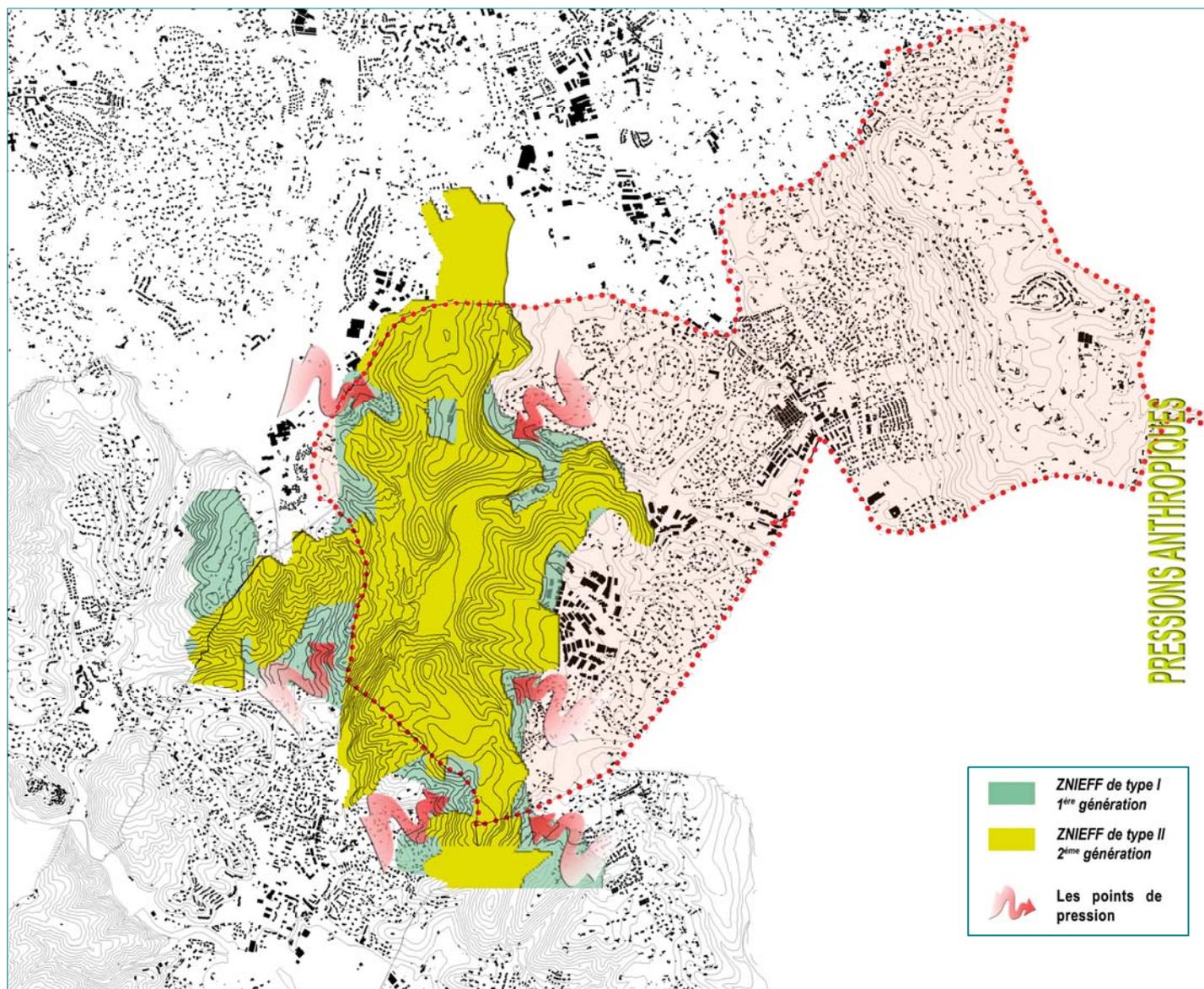
Partant de ce constat, il est difficile d'analyser la biodiversité.

Le passage du statut de ZNIEFF de type I en 1988, à celui de ZNIEFF de type II en 2003 souligne :

- Une richesse moindre puisque l'on bascule d'un secteur caractérisé par un intérêt biologique remarquable à un secteur qui offre des potentialités biologiques importantes ;
- Une prise en considération de la notion d'unité écologique où la logique fonctionnelle est recherchée. Cette donnée est primordiale dans l'approche environnementale de ce secteur. La gestion du site devrait s'appuyer sur l'ensemble des éléments potentiellement porteurs de biodiversité, sur la préservation des continuités naturelles et sur le maintien des interactions entre les différents secteurs (corridors écologiques, ...).

## ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

### Les pressions anthropiques



Les deux ZNIEFF\* identifiées s'étendent au territoire de la CA-PAP. Localisées aux confins des zones urbanisées, généralement dans les secteurs les plus pentus, elles sont peu accessibles.

A l'ouest de Mouans-Sartoux se trouve la zone la plus porteuse de biodiversité.

Les deux périmètres de ZNIEFF dépassant les limites communales, la gestion de ces territoires nécessite une vision d'ensemble. Ils doivent en effet rester porteurs de richesses patrimoniales naturelles.

La superposition des deux zonages souligne trois phénomènes liés :

- Une réduction des surfaces. Elle est liée à 95 % à la progression de l'urbanisation ;
- Une dynamique régressive. Elle paraît similaire à l'ensemble des communes limitrophes ;
- Une diminution des espaces de la zone centrale - matrice à l'ensemble -.

La désolidarisation de ces espaces est un risque menaçant l'intégrité du système écologique. Chacun d'entre eux peut, à terme, devenir un isolat. Trop indépendants, ils ne pourront être pérennisés.

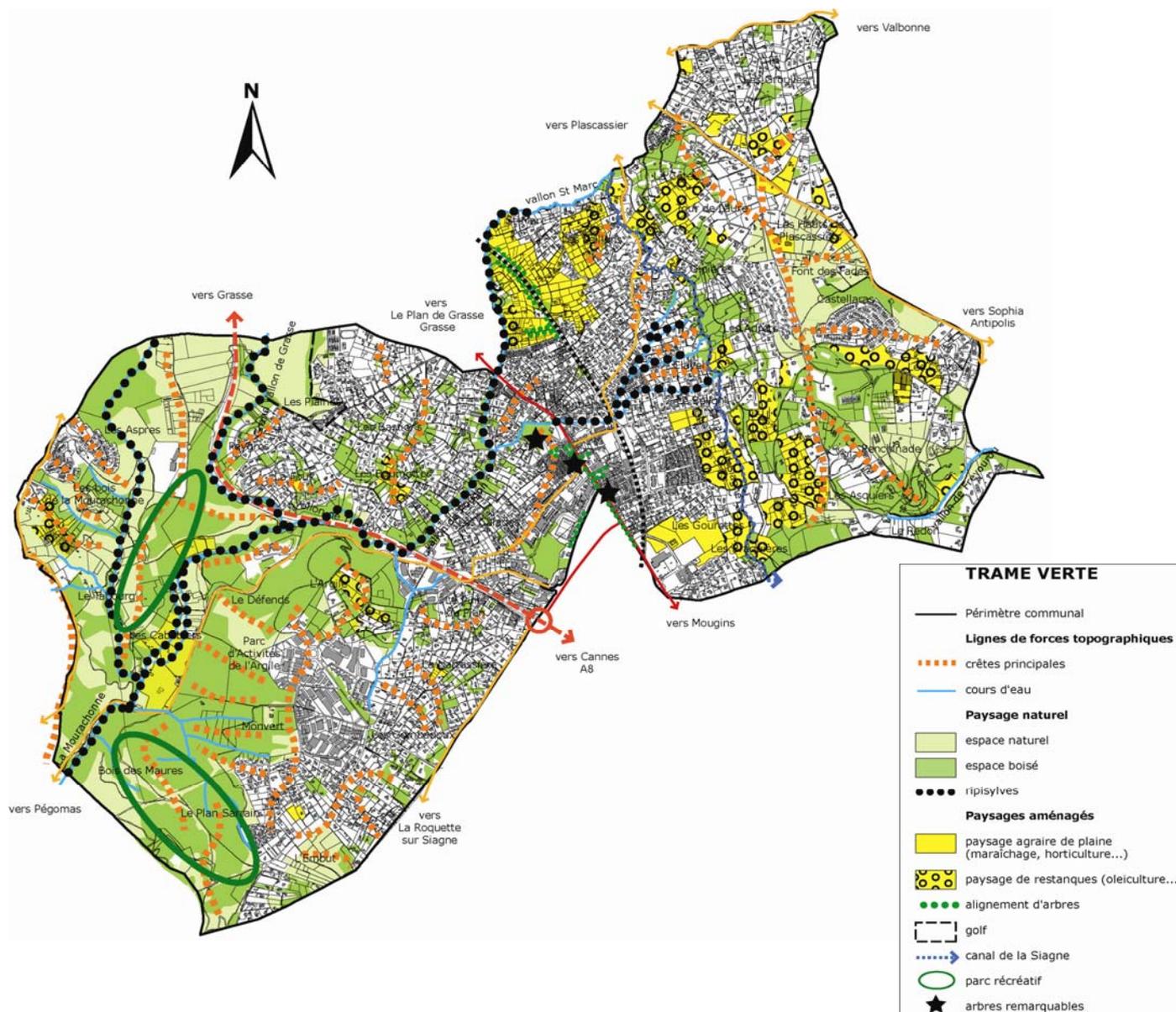


*PAYSAGE*





## LE PAYSAGE : La Trame Verte



### Les lignes de forces du paysage

Le territoire de Mouans-Sartoux se développe dans une large cuvette du vaste bassin de la Siagne, située en partie centrale de la commune. De part et d'autre, les reliefs cadrent le paysage mouansois. On distingue :

- à l'Est, l'ubac d'un relief limitant le plateau de Valbonne et l'extrémité est de la plaine de la Siagne,
- à l'Ouest une succession de petits reliefs collinaires doux, en partie boisés.

Le réseau hydrographique principal de la commune est caractérisé, à l'Ouest, par la Mourachonne (affluent de la Siagne) et ses vallons qui l'alimentent depuis l'est de la commune (vallon de St-Marc), le centre (le vallon de Tiragon, le vallon de Rougon) et le nord-ouest (le Grand Vallon de Grasse). Cours d'eau de type méditerranéen, la Mourachonne et ses affluents sont perçus dans le paysage par leurs ripisylves.

Ainsi, bien que fortement urbanisée, le territoire communal est caractérisé par une trame verte qui constitue un véritable patrimoine paysager pour la commune. Cette trame est composée de paysages à dominante naturelle et de paysages agricoles.





## LE PAYSAGE : La Trame Verte



### Un paysage à dominante naturelle

Les grands espaces boisés caractérisent le secteur ouest de la commune : Bois des Maures, Bois de la Mourachonne. Si l'urbanisation a eu tendance à les grignoter depuis 50 ans, notamment à l'est et au centre de la commune, la déprise agricole, sur des secteurs éloignés du centre urbain, a engendré, toujours à l'Ouest, une dynamique de reconquête par la forêt. Il en résulte un front boisé de pins et de chênes qui a été partiellement aménagé en parcs récréatifs d'activités de nature (qui accueillent principalement les mouansois).

Les ripisylves, véritables niches écologiques, participent également à la trame verte et permettent une continuité végétale dans le tissu urbain.



### Des paysages modelés par l'homme

La trame verte, constituée par les boisements et les ripisylves est complétée par une trame verte aménagée par l'homme dans le cadre de son activité agricole et urbaine. Ainsi, friches, cultures, propriétés agricoles, alignements d'arbres en centre-ville, jardins privés, espaces publics... complètent la structure verte de la commune. Celle-ci constitue une richesse en terme de cadre de vie et de cadre environnemental.

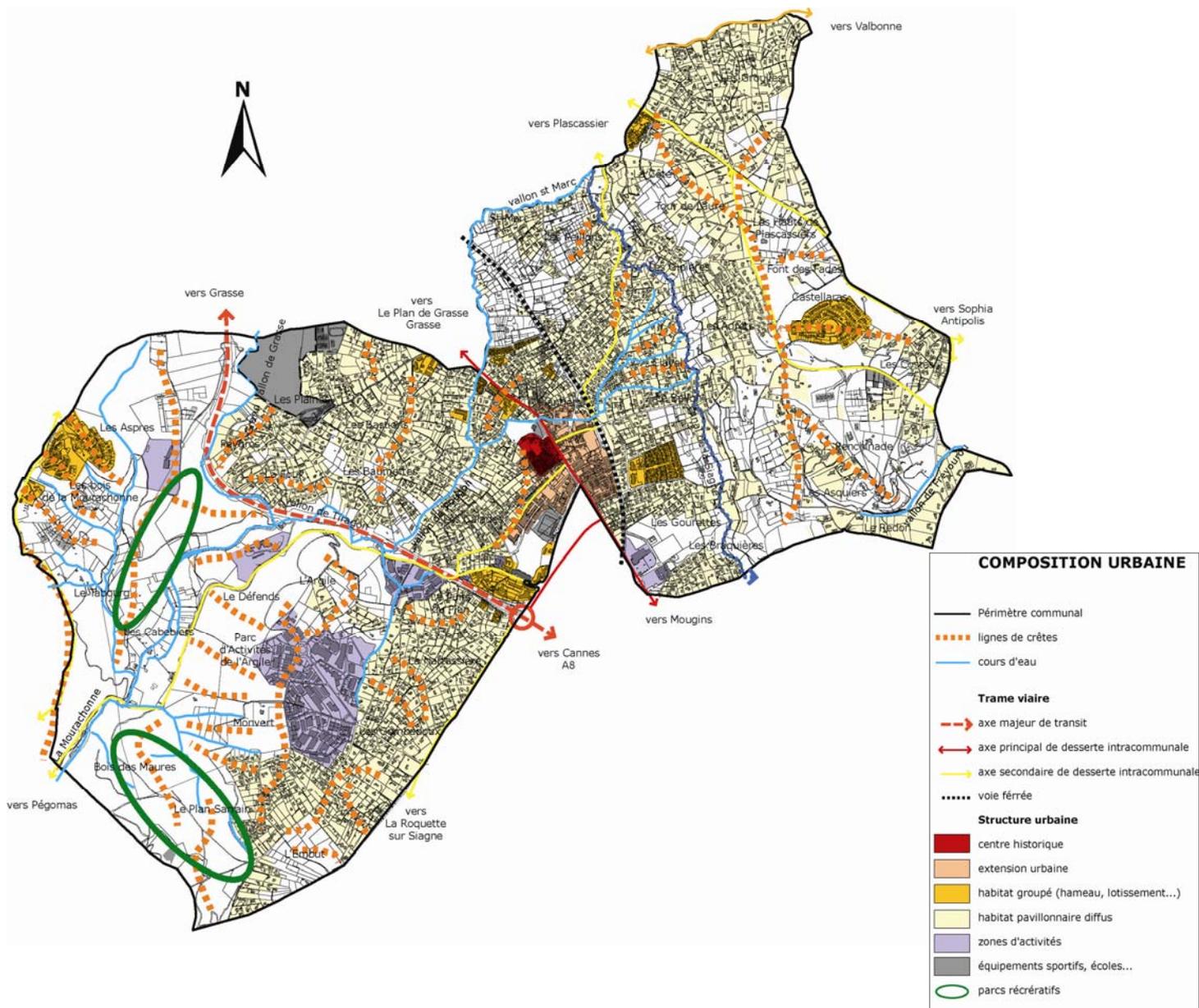
Elle se compose :

- du paysage de restanques sur le coteau est, anciennement dominées par la culture de l'olivier qui se maintient ;
- du paysage agraire de plaine qui subsiste à l'extrémité nord du territoire communal, dans le secteur Saint-Marc, et au sud, dans le secteur des Gourettes ;
- de l'extrémité sud du golf de Saint-Donat ;
- des berges du canal de la Siagne qui traverse le coteau est ;
- des arbres sur le domaine public et notamment le long des axes de circulation principaux (avenue de Cannes, avenue du Parc, voie ferrée), mais aussi les arbres des parcs du Château et de la Grande Pièce, les arbres remarquables comme le cèdre du Liban sur le boulevard urbain, le platane du lavoir, le chêne et le tilleul du Château ;
- les boisements des jardins privés.





## LE PAYSAGE : La composition urbaine



Le vieux village, cœur historique, construit sur un petit replat qui domine la plaine, occupe une position centrale sur la commune.

L'extension urbaine s'est développée dans un premier temps le long de la rue principale - l'avenue de Cannes - pour s'étendre au sud de l'avenue en direction de Mougins et au nord en direction de Grasse.

Depuis quelques années, la commune de Mouans-Sartoux connaît un développement urbain important qui a vu se multiplier, le long des voies de communication,

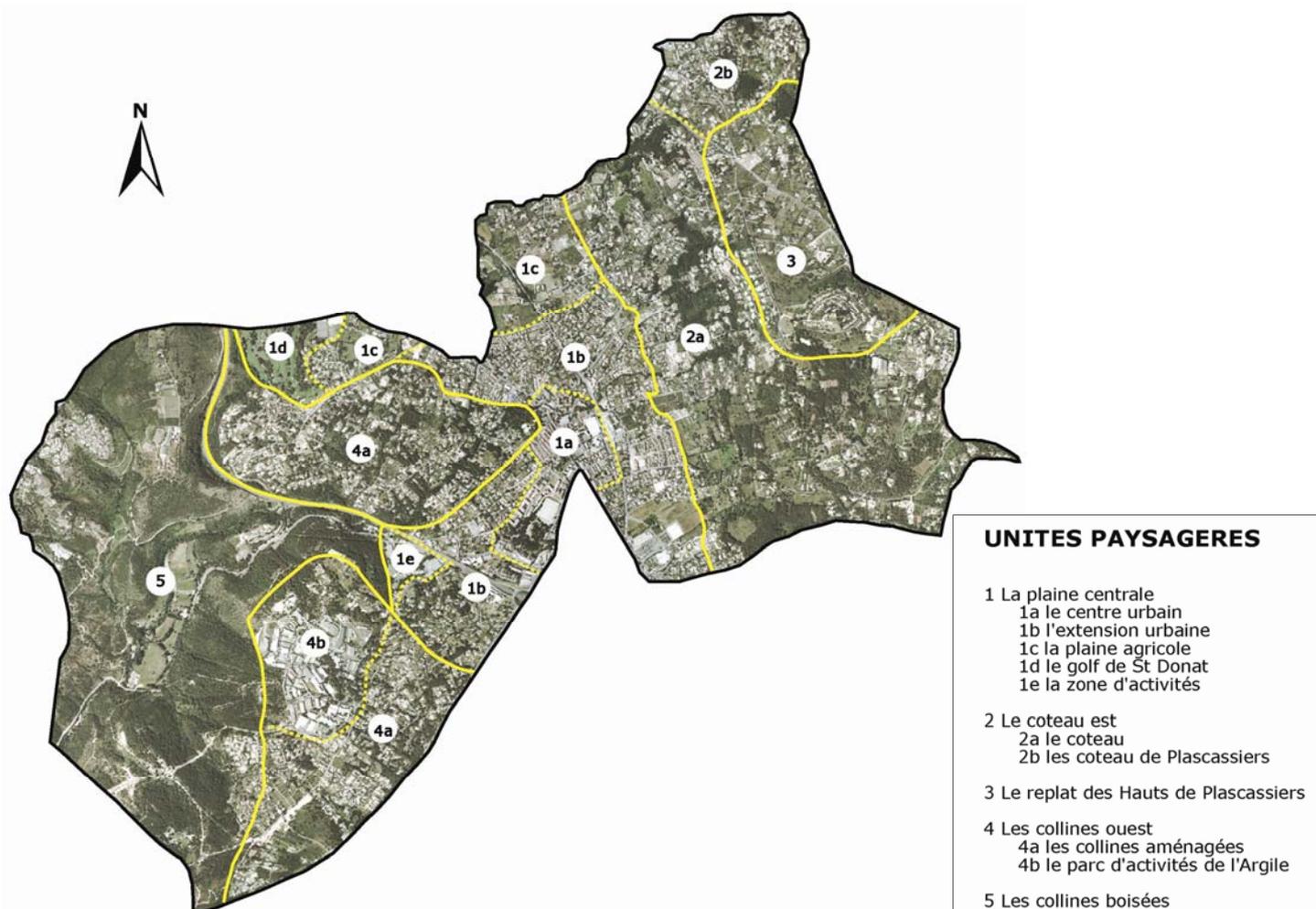
les zones d'habitats individuels et collectifs accompagnées de zones commerciales et d'activités sur les parties centrale et est de la commune. Ces extensions brouillent la perception paysagère de la commune.

Les axes majeurs de communication, routiers et ferroviaires, nord/sud participent à la partition de l'espace.



## LE PAYSAGE : Les unités paysagères

L'étude des caractéristiques du paysage mouansois permet de définir cinq grandes unités paysagères basés sur l'analyse topographique, le mode d'occupation des sols et la perception visuelle.



### 1 - La plaine centrale

Éléments identitaires	Facteurs de mutation
<p><i>Topographie/hydrographie/végétation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ une large vallée à fond plat (terrains alluviaux) altitude moyenne 120m</li> <li>↻ des reliefs en toile de fond du paysage : à l'Est un coteau, à l'Ouest un paysage collinaire</li> </ul> <p><i>Occupation de l'espace</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Un paysage agricole déclinant au Nord, témoin d'un passé agricole lié à la production florale et maraîchère</li> <li>↻ Un paysage urbain dense en centre-ville</li> <li>↻ Une extension urbaine, groupée le long des voies de communication</li> <li>↻ Un habitat plus diffus en troisième couronne</li> <li>↻ Des infrastructures principales routières (N2085) et ferroviaires, linéaires, orientées Nord-Ouest/Sud-Est, qui scindent en deux la plaine</li> <li>↻ Des alignements d'arbres (platanes) le long des voies de circulations principales et marquant les entrées de la ville</li> <li>↻ Golf de Saint-Donat</li> </ul>	<p>Fermeture du paysage caractérisée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ une urbanisation récente en périphérie des agglomérations, de type pavillonnaire, sous forme individuelle ou de lotissement</li> <li>↻ ces nouveaux habitats engendrent le développement de jardins d'agrément favorisant une végétation de haute futaie souvent mono spécifique (ex : haie de cyprès)</li> <li>↻ la déprise agricole favorisant les zones de friches et de jachères et les nouvelles constructions</li> <li>↻ des axes privilégiés de circulations Nord-Ouest/Sud-Est engendrant une linéarité du paysage avec notamment l'installation en bord de route de zones d'activités.</li> </ul>

## 2 - Le coteau est

Éléments identitaires	Facteurs de mutation
<p><b>Topographie/hydrographie/végétation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Altitude moyenne de moins de 50m à 300m</li> <li>➤ Versant en situation ubac</li> <li>➤ Paysages de coteaux caractérisés par des restanques témoins d'un passé agricole</li> <li>➤ Couverture forestière relativement présente notamment dans la partie centrale</li> </ul> <p><b>Occupation de l'espace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Habitat diffus de type pavillonnaire</li> <li>➤ Quelques rares exploitations agricoles (oliveraie)</li> <li>➤ Présence du canal de la Siagne en partie médiane</li> <li>➤ Points de vues depuis les axes routiers notamment la D404 et le canal de la Siagne sur la plaine</li> </ul>	<p>Mitage et fermeture du paysage, caractérisés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ en pied de coteau, urbanisation de type habitat groupé (lotissement) sur les pentes, sous l'effet d'une déprise agricole avancée et d'une pression foncière croissante, le développement de constructions nouvelles de type pavillonnaire, consommatrices d'espace, ou d'une reconquête forestière</li> <li>➤ sur la crête, habitat diffus</li> </ul>

## 3- Le replat des Hauts de Plascassiers

Éléments identitaires	Facteurs de mutation
<p><b>Topographie/hydrographie/végétation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Petit plateau à une altitude moyenne de 300m avec quelques petits reliefs, Castellaras et Tour de Laur</li> <li>➤ Boisement de pins d'Alep et de chênes au sud du replat</li> <li>➤ Anciens terrains agricoles</li> </ul> <p><b>Occupation de l'espace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Habitat pavillonnaire diffus surtout dans la partie nord du replat et sur ses limites, ou groupé sous forme de hameau (Castellaras) fermé</li> <li>➤ Socle du hameau de Castellaras végétalisé : boisement et oliveraies</li> <li>➤ Un axe principal de desserte qui traverse du Nord au Sud le replat et qui distribue perpendiculairement les zones pavillonnaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ mitage, fermeture et cloisonnement du paysage dus à la multiplication des zones pavillonnaires,</li> <li>➤ développement de la strate arborescente dans les jardins d'agrèments et des haies occultant les perspectives visuelles sur la plaine</li> <li>➤ reconquête forestière</li> </ul>

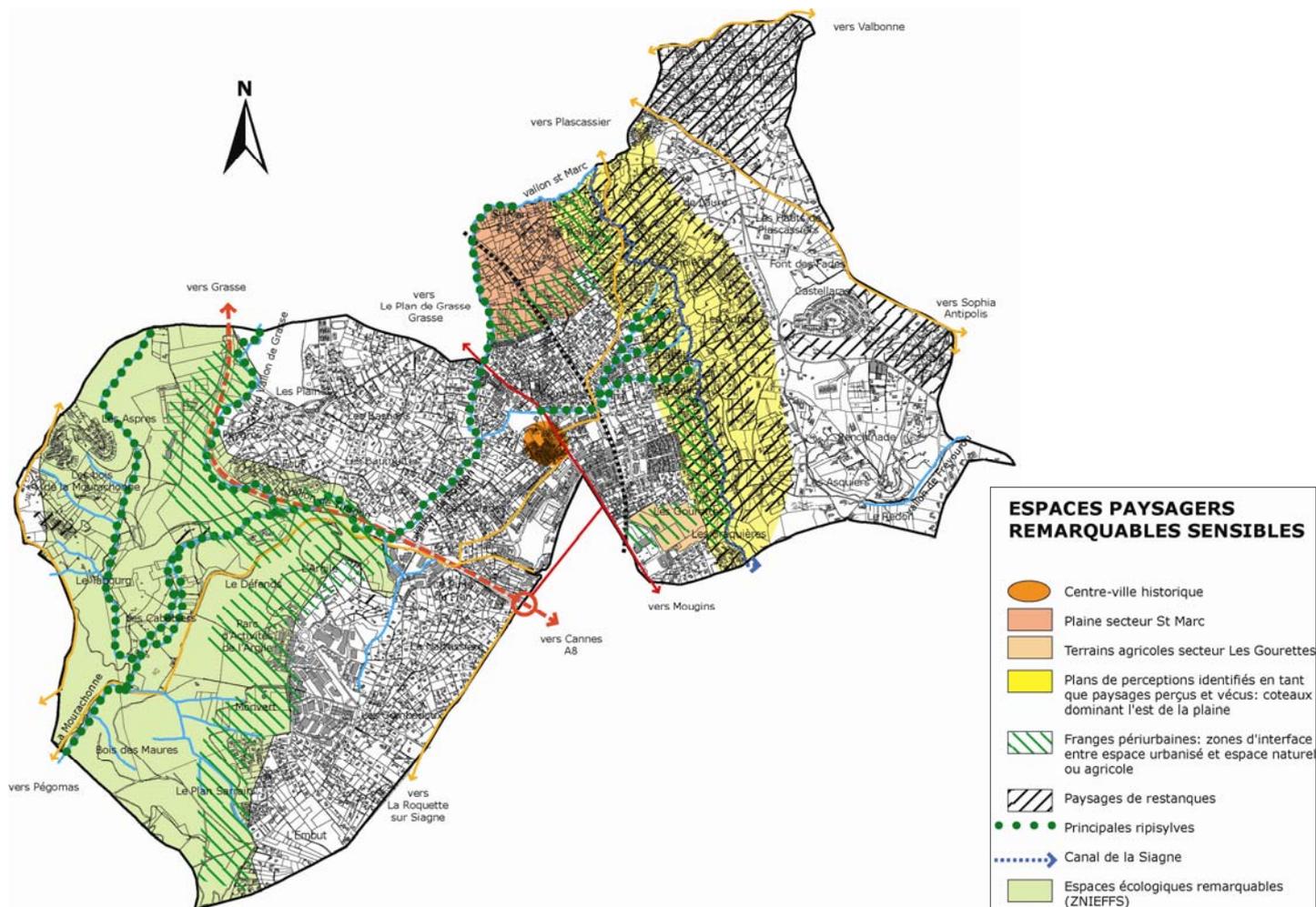
## 4 - Les collines ouest

Éléments identitaires	Facteurs de mutation
<p><b>Topographie/hydrographie/végétation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Altitude moyenne de moins de 50m à 150m</li> <li>➤ Paysage collinaire doux en limite ouest de la plaine</li> <li>➤ Couverture forestière restreinte au vallon, le long des cours d'eau</li> </ul> <p><b>Occupation de l'espace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Zone scindée en deux par la pénétrante Cannes-Grasse</li> <li>➤ Habitat diffus de type pavillonnaire en limite nord et sud de la commune</li> <li>➤ Zone d'activité de l'Argile en partie centrale</li> </ul>	<p>Effet de mitage et fermeture du paysage caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la multiplication des zones pavillonnaires et le développement de la strate arborescente due à l'augmentation des jardins d'agrèments</li> <li>➤ banalisation de l'architecture au niveau des nouvelles constructions</li> </ul>

## 4 - Les collines boisées

Éléments identitaires	Facteurs de mutation
<p><b>Topographie / hydrographie / végétation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Altitude moyenne comprise entre 50 et 180m</li> <li>➤ un relief collinaire découpé et boisé</li> <li>➤ un environnement naturel de forêts (pinèdes) et de formations herbacées</li> </ul> <p><b>Occupation de l'espace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des clairières dévolues à une agriculture de fond de vallée</li> <li>➤ des sites naturels protégés et réglementés (ZNIEFF*)</li> <li>➤ habitat groupé sous forme de hameau/lotissement en limite nord ouest de la commune</li> <li>➤ Boisements aménagés pour les activités ludiques de nature</li> <li>➤ Cimetière paysager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fermeture du paysage du à un exode rural qui a favorisé la friche et la reconquête forestière</li> </ul>

## LE PAYSAGE : Les espaces paysagers sensibles



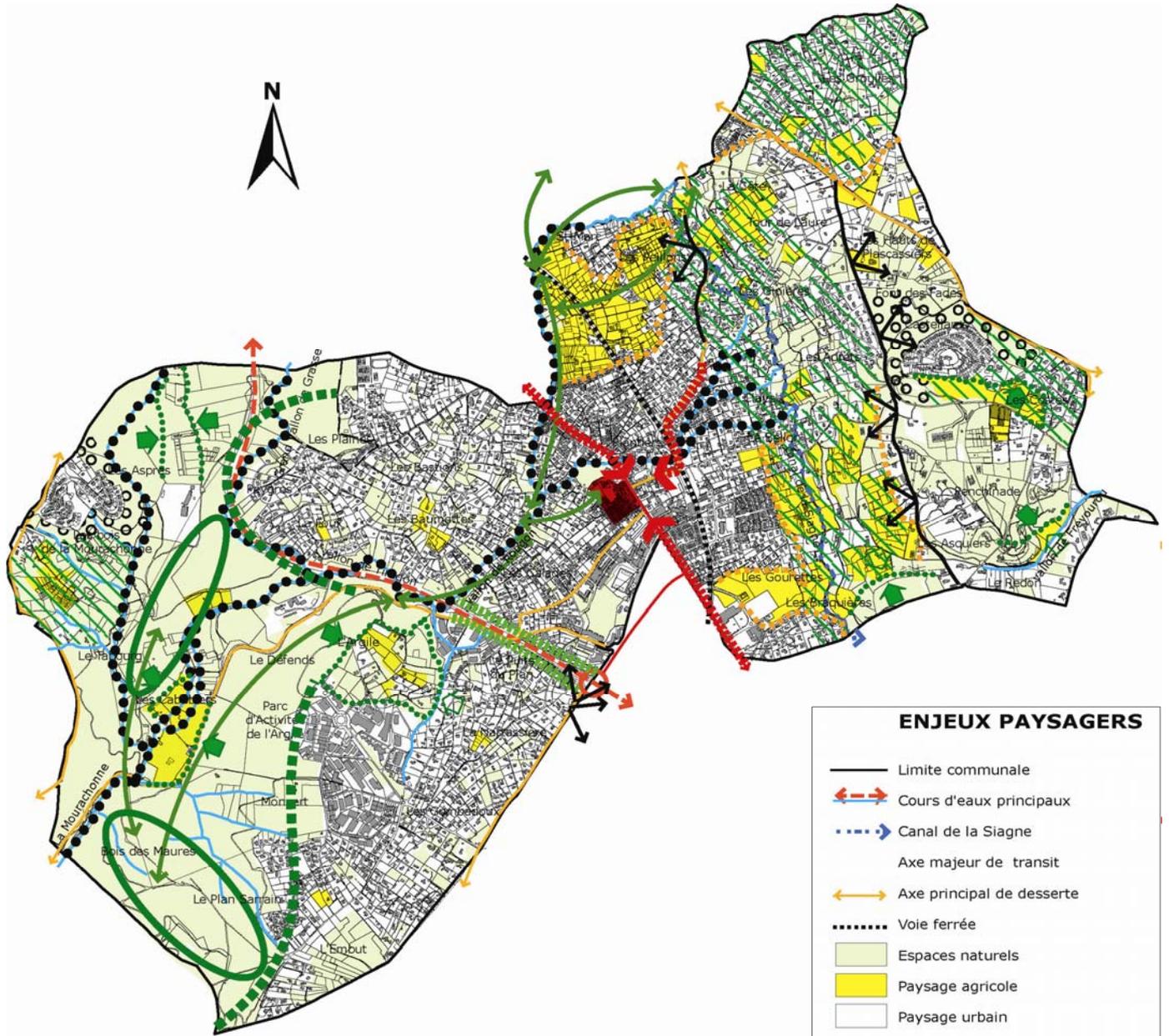
Les espaces paysagers remarquables sur la commune de Mouans-Sartoux sont soumis à de fortes pressions essentiellement liées au développement urbain et à ses conséquences.

On distingue 4 espaces paysagers sensibles sur la commune :

- Les espaces naturels qui sont aussi de véritables niches écologiques importantes et remarquables composés par :
  - Les Bois des Maures et les Bois de la Mourachonne à l'Ouest jusqu'en limite ouest du Plan Sarrain, du Parc d'Activités de l'Argile et du Grand vallon de Grasse
  - les principales ripisylves longeant les cours d'eau de la Mourachonne et ses affluents (Grand vallon de Grasse, vallon de Rougou, vallon St-Marc)
- Des espaces agricoles ou en mutation, en plaine, qui constituent des franges péri-urbaines entre des espaces urbains relativement denses et des espaces en devenir :
  - L'extrémité sud du secteur Saint-Marc, en plaine, au nord de la commune, composé par le Domaine de Haute Combe, le Domaine du Golf de Saint-Donat, le Château et d'espaces agricoles en friche près du Vallon Saint-Marc
  - Les terrains anciennement agricoles du secteur des Gourettes, au sud de la commune, et où aujourd'hui se développe le programme de « La Bastide du Parfumeur »
- Le piémont est, dominant la plaine, qui constitue un plan de perception essentiel dans l'identité paysagère communale en tant que paysage perçu et vécu et où les paysages de restanques sont encore le témoins des pratiques caractéristiques agricoles méditerranéennes. Le canal de la Siagne qui traverse à mi-hauteur le piémont de Nord en Sud participe également à l'identité paysagère de la commune.
- Le centre-ville historique construit suivant un plan quadrillé.



## LE PAYSAGE : Les enjeux du paysage



**ENJEUX PAYSAGERS**

- Limite communale
- Cours d'eaux principaux
- Canal de la Siagne
- Axe majeur de transit
- Axe principal de desserte
- Voie ferrée
- Espaces naturels
- Paysage agricole
- Paysage urbain

---

- Préserver l'interface entre les espaces urbanisés et les terres agricoles:
- Préserver l'interface entre les espaces urbanisés et les espaces naturels:
- Préserver le caractère agricole des paysages en restanques
- Préserver le socle naturel des "hameaux"
- Maintenir un front boisé
- Préserver le caractère du centre historique
- Valoriser les entrées de ville
- Préserver et/ou retrouver la trace des ripisylves
- Développer et conforter des connections depuis les espaces naturels récréatifs de l'ouest de la communes vers le centre-ville, la plaine et le piémont est de la plaine
- Maintenir des ouvertures visuelles sur les axes routiers de découverte du paysage
- Valoriser les abords de la N1085





## LE PAYSAGE : Les enjeux du paysage

Les enjeux paysagers sont multiples et se situent à plusieurs échelles :

### 1 - A l'échelle du grand paysage :

#### Le maintien des espaces naturels, avec la mise en œuvre d'une gestion durable du patrimoine naturel.

⇒ *Les forêts par leur rôle de niche écologique et d'accueil touristique* (espaces récréatifs de loisirs et de détente des secteurs des Canebiers et du Plan Sarrain) sont des sites exceptionnels qui méritent d'être préservés.

La commune de Mouans-Sartoux, au lendemain des incendies de 1986, s'est déjà dotée d'un dispositif complet de protection contre les risques d'incendies :

- ⇒ massifs forestiers quadrillés par un maillage de piste DFCI\*
- ⇒ entretien des boisements
- ⇒ prévention et éducation auprès des riverains, des utilisateurs et des nouvelles générations
- ⇒ plantations de nouvelles essences moins combustibles

Aujourd'hui, la préservation des espaces boisés de la commune passe par :

- ⇒ un suivi des mesures déjà prises
- ⇒ le maintien de la qualité du couvert végétal
- ⇒ l'ouverture raisonnée et avec précaution des massifs forestiers aux activités ludiques de nature

⇒ *Fil conducteur de la trame paysagère de la commune, l'eau tient une place importante* qui passe par la préservation et la valorisation des cours d'eau et de leurs ripisylves, avec pour premier objectif de sécuriser les cours d'eau par des mesures qui pourront permettre de :

- ⇒ prévenir les risques potentiels d'inondation
- ⇒ favoriser la stabilité des berges
- ⇒ améliorer la qualité des eaux
- ⇒ réduire les phénomènes d'érosion

#### La préservation des plans de perception du paysage

Il s'agit notamment des lignes de crêtes et des paysages de restanques sur les reliefs cadrant la plaine où la préservation des ouvertures visuelles depuis les axes routiers (permettant ainsi la découverte des paysages) joue un rôle important.

### 2 - A l'échelle du paysage agricole

Une agriculture sur le déclin et une forte urbanisation ont considérablement participées à la dégradation des paysages agricoles dont les restes constituent des éléments identitaires.

La préservation des éléments résiduels (et témoins de l'activité), d'une part, et, d'autre part, le maintien d'une activité agricole à vocation paysagère permettraient :

- ⇒ de conserver le patrimoine rural architectural et paysager (canaux d'irrigation, murets en pierres sèches, bassins, bastides...);
- ⇒ de soutenir et de développer une agriculture raisonnée de proximité favorisant les petites exploitations ;
- ⇒ d'être une vitrine paysagère pour l'activité touristique de la commune ;
- ⇒ de lutter contre les risques d'incendie de feux de forêt.

L'eau constitue également un élément fédérateur au sein du paysage agricole modelé par l'homme. La préservation et la qualification du patrimoine architectural (les fontaines, lavoirs, canaux d'irrigation, réservoirs et bassins agricoles) et paysager est un autre enjeu paysager à prendre en compte dans l'identité paysagère communale.

### 3 - A l'échelle de l'aménagement urbain

#### les enjeux paysagers passent par une politique d'urbanisation programmée et contrôlée.

La cohérence paysagère et urbaine de la commune est dépendante des pôles déjà existants.

La multiplication de l'habitat pavillonnaire a entraîné un mitage de l'espace, une banalisation des paysages d'où une perte d'identité.

La maîtrise et la gestion de la croissance urbaine est un enjeu fort qui passe par :

- ⇒ la délimitation de limites nettes d'urbanisation
- ⇒ la structuration de secteurs déjà urbanisés
- ⇒ le développement des continuités urbaines

Les zones d'interface entre les espaces urbanisés et la trame verte présentent un enjeu particulier, car elles caractérisent les espaces paysagers sensibles qui révèlent la cohérence paysagère du territoire communal. Ainsi, la gestion et la valorisation de ces espaces interstitiels, entre les zones naturelles et les zones urbaines, représentent un enjeu important.



## LE PAYSAGE : Les enjeux du paysage

### 4 - A l'échelle de l'espace public,

*L'espace public contribue et caractérise l'identité urbaine d'une commune, la qualité de l'espace public est un élément majeur du cadre de vie.*

La répartition et la qualité de ces lieux de vie, de rencontres, d'échanges viennent renforcer l'appartenance à une communauté. Rues, parcs, jardins publics, places mais aussi espaces semi-publics (parkings, espaces de jeux...), lieux publics (commerces...) définissent l'espace public.

La volonté d'améliorer l'accès et la qualité esthétique et fonctionnelle des espaces publics anime la politique urbaine de la commune aussi bien pour la requalification, la rénovation et la création d'espaces publics que par l'extension et l'amélioration du cadre vie des différents quartiers.

Ainsi la commune a entrepris, depuis un certain nombre d'années, l'aménagement de ses espaces publics et notamment un réaménagement adapté et organisé de son centre-ville.

Au-delà de son action la commune de Mouans-Sartoux encourage et participe aux différentes études d'aménagement de sites où elle n'est pas propriétaire comme c'est le cas sur le secteur Saint-Marc qui se développe également sur la commune voisine de Grasse.

L'aménagement de la voirie est le reflet de ces intentions, en hiérarchisant et organisant l'usage des circulations. La commune s'est dotée d'un « parc » de stationnement de 1200 places gratuites disséminées sur le territoire, ainsi que d'une zone bleue autour du centre-ville, d'un réseau de pistes cyclables et cheminements piétonniers.

Dans ce cadre, la présence d'arbres urbains structure le paysage et participe à la perception de la qualité de la ville.

Ainsi sur Mouans-Sartoux plus de 4500 arbres participent à l'ambiance paysagère de la ville en alignement, en bosquets ou isolés.

*La poursuite de cette démarche est un enjeu qualitatif et identitaire afin notamment :*

- de hiérarchiser et organiser l'usage des circulations
- d'améliorer la gestion et l'entretien des espaces publics
- de valoriser les abords de voiries, axes de découverte du territoire pour une plus grande intégration dans le paysage
- de favoriser l'arbre dans la ville et notamment les alignements d'arbres



# AGRICULTURE, ESPACES NATURELS, BIODIVERSITE et PAYSAGE

## Eléments de transversalité

Les thématiques espaces à dominante naturelle et paysage sont complémentaires.

Les espaces à dominante naturelle qui forment le socle environnemental de la commune sont aussi identifiés comme trame verte structurante pour le paysage. Mais, ce socle environnemental intègre de nombreux éléments qui y sont liés et qui correspondent notamment à un héritage issu des activités anthropiques (espaces agricoles, restanques, tissu urbain, éléments du patrimoine...).

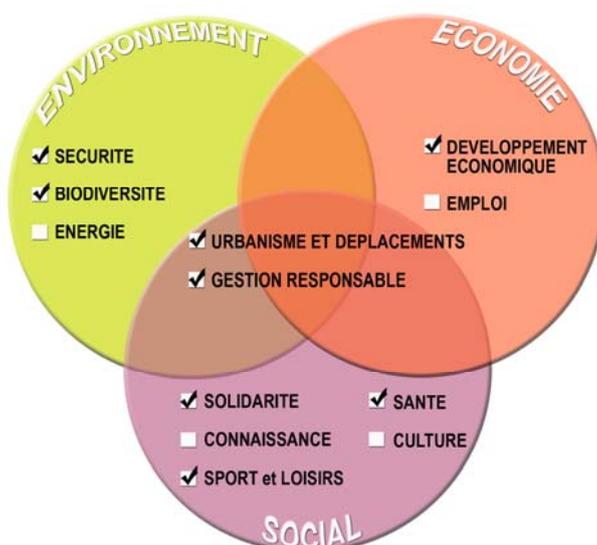
Dans ce cadre, la gestion des espaces à dominante naturelle et des paysages doit être hiérarchisée et distinguer, d'une part, des espaces véritablement naturels - donc par essence peu impactés par l'homme - et, d'autre part, le paysage qui est façonné par l'homme.

Le diagnostic souligne également que la construction du paysage est la résultante d'une superposition délicate de dynamiques multiples. Ainsi, un des principaux enjeux porte sur la place à redonner à l'environnement naturel, ceci afin de définir une trame qui soit à la fois porteuse d'enjeux paysagers, qui assure des continuités naturelles et qui serve de support à de nouveaux modes de fonctionnements (modes doux de déplacement, agriculture raisonnée...).

Ces thématiques, qui constituent un des socles de la qualité de vie mouansoise, sont dépendantes de nombreuses autres problématiques :

- Le croisement avec l'urbanisme (cf aménagement du territoire, structure urbaine, logements) et les déplacements, qui sont directement liés à la croissance démographique, impose non seulement une prise en compte des impacts existants et à venir du développement urbain, mais également une mise en place d'outils adaptés qui permettront la conservation d'un cadre de vie préservé (cf le paysage).
- La gestion des risques naturels (cf inondation et incendies de forêts) qui passe par la meilleure prise en compte des fonctionnements naturels. La gestion des rejets urbains (cf assainissement, eaux pluviales,...) est en relation directe avec les espaces naturels qui sont souvent des récepteurs terminaux très sollicités.
- La solidarité, avec l'accessibilité et la préservation des espaces naturels qui doivent pouvoir rester des espaces de « ressourcement » et récréatifs de proximité pour les populations résidentes.

## Les autres champs de cohérence concernés





*AGRICULTURE, ESPACES NATURELS, BIODIVERSITE ET PAYSAGE*

***BILAN***





*AGRICULTURE, ESPACES NATURELS, BIODIVERSITE ET PAYSAGE*

***ATOUTS ET OPPORTUNITES***



### ➤ *Agriculture et environnement, une complémentarité affirmée*

#### Mouans-Sartoux, une municipalité engagée pour l'agriculture

Pérenniser les pratiques agricoles, respectueuses de l'environnement et du paysage, est une nécessité pour atténuer certains effets de l'urbanisation et lutter contre les risques incendie et inondation notamment.

La municipalité de Mouans-Sartoux s'engage pour maintenir cette activité : campagne pour une agriculture durable au sud et au nord, motion votée en conseil municipal de soutien à la cause défendue par Kokopelli, 7ième édition du Marché Gourmand, Fête du Miel, matinée de réflexion autour du thème agriculture durable et alimentation responsable, etc. L'ensemble de ces actions met en valeur l'agriculture régionale et apporte un soutien aux producteurs du moyen et du haut pays.

Monsieur Le Maire souhaiterait s'impliquer plus fortement pour la défense de l'agriculture. Suite à leur recensement, il souhaite que soient localisées les parcelles proches du centre-ville pour les protéger dans le règlement du PLU ; ce serait une étape nécessaire pour favoriser les circuits courts et maintenir l'activité agricole de Mouans-Sartoux.

Définissant des principes et un programme d'actions, l'intercommunalité renforce les mesures et les initiatives favorables à l'agriculture grâce à la Charte Agricole.

#### Au bénéfice de l'entretien des milieux, le soutien de l'agropastoralisme

Dans le secteur des Maures, la municipalité a mis à la disposition d'un éleveur des terres à pâturer. L'action communale s'inscrit ainsi dans une démarche d'agro pastoralisme.

Ces pratiques agricoles traditionnelles favorisent la biodiversité tout en assurant une protection contre l'incendie. Les animaux débroussaillent à moindre frais les sous bois.

### ➤ *Le Bois des Maures, espace remarquable aux fonctions multiples*

La forêt a de multiples fonctions dont :

- \* La régulation du régime des crues,
- \* La participation à la biodiversité,
- \* Le rôle paysager,
- \* Le rôle récréatif, de détente et de loisirs,
- \* La production de bois, toutefois très faible sur le territoire.

Mouans-Sartoux met en œuvre une politique de préservation des espaces boisés efficace, complétée par la volonté de promouvoir des déplacements alternatifs à la voiture particulière, concourant à la préservation de l'environnement. Ainsi, les responsables locaux abordent transversalement les problématiques liées à la forêt.

#### La gestion efficiente du patrimoine forestier de Mouans-Sartoux

Elle passe notamment par :

- \* Une politique d'acquisition foncière qui a conduit la commune à maîtriser 180 hectares de forêt communale ;
- \* Une protection incendie optimisée ;
- \* L'adhésion à l'association « Communes Forestières » qui transmet notamment des informations pour assurer une protection, une préservation et une gestion optimisée et pérenne de la forêt ;
- \* Le contrat Etat - ONF 2007/2011 : les obligations communales sont assurées en collaboration avec l'ONF.

### ➤ *Une indéniable richesse faunistique et floristique prise en compte*

De la vallée de la Siagne au Bois des Maures, le territoire mouansois est porteur de nombreux espaces naturels de qualité, des inventaires du patrimoine naturel à échelle nationale le confirment.

#### Les ZNIEFF, zone d'intérêt biologique remarquable et grands ensembles naturels riches

Elles n'ont pas de portée réglementaire directe — inventaire scientifique — toutefois la loi de 1976 sur la protection de la nature impose au PLU de respecter les préoccupations d'environnement et interdit aux aménagements projetés de « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier » à des espèces animales ou végétales protégées. Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF, élément d'expertise, inspire la jurisprudence administrative.

### ➤ *Une indéniable richesse faunistique et floristique prise en compte (suite)*

#### Aménager et protéger l'ensemble des espaces naturels

Les responsables locaux ont conscience de la richesse naturelle de leur territoire. Aussi, ils ont une forte volonté pour acquérir des terrains afin de protéger les milieux naturels, dont ceux qui ne sont pas compris dans des périmètres réglementaires.

La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) peut permettre d'acheter et de gérer ces espaces.

Par ailleurs, les associations naturalistes et d'éducation à l'environnement - dont l'Association pour la Défense de l'Environnement et de la Forêt (ADNEF) - sont très précieuses pour la sensibilisation du public.

La commune de Mouans-Sartoux vise, par l'ensemble de ses actions et de ses politiques, une gestion globale des espaces naturels. Dans ce cadre, le lancement de l'Agenda 21 simultanément à celui du PLU permettra d'atteindre cet objectif. L'ensemble des problématiques territoriales sera abordé transversalement et les acteurs locaux associés à cette réflexion. Pour dépasser le contexte local et considérer l'intégralité des espaces naturels - au-delà des strictes limites communales - la Charte de l'Environnement de la CAPAP peut être une bonne base au départ de la réflexion.

### ➤ *Le paysage mouansois, écrin naturel identitaire de la commune*

Conséquence de l'action conjointe de l'Homme et du monde vivant, perception visuelle que l'on a de son environnement à perte de vue, le paysage évoque tour à tour le patrimoine, l'esthétique et les aménités donnant alors une valeur à ce paysage.

A Mouans-Sartoux, plusieurs sites remarquables ont été identifiés. Certains d'entre eux sont de véritables éléments identitaires. Ecrins naturels de la commune, il s'agit aujourd'hui de les conserver et de les mettre en valeur :

- \* Espaces naturels regroupés à l'ouest, riches en diversités biologiques ;
- \* Trame verte sur laquelle il est encore possible de s'appuyer ;
- \* Espaces forestiers avec une maîtrise publique.

D'autres éléments structurent le paysage mouansois. Intrinsèquement liés à la diversité paysagère, les noter au sein du diagnostic permettra de mieux les mettre en valeur et d'en souligner leur richesse :

- \* Empreintes d'un passé agricole encore visibles ;
- \* Position de centralité de la commune et du centre ville.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces éléments et de mettre en valeur le patrimoine naturel de Mouans-Sartoux, la mise en œuvre de la Charte de l'environnement CAPAP constitue une étape complémentaire aux actions communales concourant à la conservation du paysage.



*AGRICULTURE, ESPACES NATURELS, BIODIVERSITE ET PAYSAGE*

***FAIBLESSES ET MENACES***



### ➔ *Des surfaces agricoles de plus en plus restreintes*

Le paysage agricole, autrefois considéré dans l'occupation des sols, est aujourd'hui fragilisé par la pression foncière. Dans toutes les zones ouvertes, l'urbanisation a eu majoritairement raison de l'agriculture.

Différentes menaces pèsent sur cette activité :

- \* Les activités agricoles minoritaires sont cernées par une urbanisation diffuse ;
- \* Le patrimoine agricole est aujourd'hui menacé par l'urbanisation du territoire et la déprise agricole. Les terres agricoles abandonnées sont envahies par les ligneux, il en résulte un danger d'homogénéisation des habitats naturels et des paysages, l'ensemble convergeant vers des boisements. Alors que les espaces non abandonnés seront urbanisés.

### ➔ *Des espaces naturels fortement morcelés et repoussés en limite communale*

La topographie communale et le développement d'une urbanisation diffuse ont conduit à un morcellement de plus en plus prégnant des espaces naturels. Les plus importants d'entre eux se trouvent dès lors isolés aux limites Est et Ouest de la commune.

#### Mitage, incendie, expansion urbaine et autres menaces

Plusieurs éléments remettent en cause la conservation des espaces naturels :

- \* Difficilement accessibles par des modes de déplacements lents (marche à pied, vélos), le recours à la voiture est quasi obligé pour s'y rendre ;
- \* L'absence d'aménagements adaptés pour la promenade en particulier et de gestion d'accueil du public en général entraînent des comportements inadéquats (nombreux passages, stationnements en tous lieux, etc.) ;
- \* Les espaces naturels localisés sur des propriétés privées ne sont pas gérés avec des mesures adéquates. Les propriétaires méconnaissent la richesse naturelle de leur propriété et des pratiques favorables à la préservation des milieux naturels patrimoniaux, générant ainsi des dégradations involontaires ;
- \* L'absence de moyens financiers ne permet pas d'aider les propriétaires privés à gérer et à conserver leurs espaces naturels ;
- \* Une imbrication et un mitage des différents espaces rendent difficile la mise en place de mesures de gestion ;
- \* Le coût élevé du foncier freine les acquisitions et la préservation des espaces naturels ;
- \* Les conflits d'intérêts rendent difficile l'application des règles de protection de ces espaces ;
- \* La forte croissance démographique, la très forte pression foncière et la spéculation des propriétaires privés engendrent une pression très forte sur les espaces encore naturels ;
- \* Un morcellement accru et une banalisation des espaces favorisent : un manque de continuité fonctionnelle entre ces espaces et avec les espaces centraux de la commune et une réduction du nombre d'espèces et l'appauvrissement du patrimoine génétique des espèces présentes ;
- \* Les pollutions de l'eau et de l'air peuvent entraîner des conséquences dommageables sur la biodiversité ;
- \* La déprise agricole est à l'origine de la fermeture de ces espaces, celle-ci étant défavorable à la biodiversité ;
- \* Le risque de feu de forêt est très prégnant sur le territoire ;
- \* La disparition des corridors (coulées vertes) sur le territoire (ripisylves, talus de route bien gérés, haies, etc.) est une menace à considérer ;
- \* Des difficultés d'entretien risquent de survenir suite aux évolutions de la mission de l'ONF et au transfert des compétences DFCl vers FORCE 06.

#### Le Bois des Maures, concerné par l'ensemble de ces menaces

A l'ensemble précédemment cité, il faut rappeler les défauts de gestion, particulièrement importants sur ce site, qui portent atteinte à la préservation du Bois des Maures. Un manque d'information et d'aménagements à destination d'un public citoyen conduit actuellement à une dégradation écologique du milieu.

#### Des espèces et des biotopes rares mis en péril

L'ensemble de ces pressions, dont la plupart d'origine anthropique, risque à terme de porter atteinte aux espèces rares et aux biotopes repérés au sein des périmètres des ZNIEFF. Des facteurs plus spécifiques concourent à une dégradation plus importante encore :

- \* Le feu, menace constante ;
- \* La fréquentation élevée du public avec des véhicules inappropriés ;
- \* La méconnaissance du public de la richesse naturelle du territoire générant une absence d'intérêt pour sa préservation.

### ⇒ *Un paysage menacé, soumis à de fortes pressions*

En proie à la périurbanisation, les villes françaises sont exposées à l'étalement urbain. Celui-ci pose la question de la durabilité de la croissance urbaine non-maîtrisée à travers les effets que de telles transformations génèrent sur le territoire, sur la vie quotidienne de la population et sur les paysages.

Mouans-Sartoux n'échappe pas à de telles dynamiques. L'analyse précédente a donc révélé plusieurs points qui pourraient porter atteinte, à terme, à son paysage :

- \* Banalisation des paysages et mitage des espaces du fait d'une urbanisation galopante et diffuse ;
- \* Poursuite du développement de l'urbanisation diffuse ;
- \* Développement intercommunal non concerté.

D'autres causes, certaines évoquées antérieurement, menacent la richesse paysagère mouansoise :

- \* Perte de diversité végétale et biologique avec le choix d'essences moins combustibles dans les massifs forestiers ;
- \* Difficulté de gestion des espaces forestiers ;
- \* Incendies feux de forêt.



*AGRICULTURE, ESPACES NATURELS, BIODIVERSITE ET PAYSAGE*

***ENJEUX ET PERSPECTIVES***



### ➔ *La conservation des espaces agricoles*

Au-delà de son rôle socio-économique, l'activité agricole remplit des fonctions environnementales indéniables. De part son rôle stratégique en termes écologique et paysager, elle influe l'aménagement du territoire.

L'agriculture apporte une plus value en terme de protection de l'environnement, et cela sur plusieurs points :

- \* **Aspect paysager - protection des paysages.** L'agriculture participe au façonnement des paysages. Sa fonction de « coupure verte d'urbanisation » structure et diversifie l'espace.
- \* **Protection contre l'érosion des sols.** Les terres travaillées protègent efficacement le milieu contre l'érosion des sols.
- \* **Gestion des risques naturels :**
  - **Protection incendie.** L'agriculture a une fonction substantielle en terme de défense de la forêt contre les incendies (DFCI). Grâce au maintien d'espaces non combustibles, les feux sont freinés voir stoppés. La pratique de l'agropastoralisme contribue en particulier à limiter la propagation du feu lors d'incendies.
  - **Lutte contre les inondations.** Les pratiques culturales limitent le ruissellement et l'érosion des sols. Les ripisylves et bandes enherbées entre les zones cultivées et les cours d'eau servent de zones tampon et d'expansion des crues. Ainsi, elles limitent les vitesses d'écoulement, l'érosion et le lessivage des sols.
- \* **Entretien des espaces naturels.** En luttant contre la fermeture des espaces et en favorisant la biodiversité, les pâturages contribuent à l'entretien des espaces naturels.
- \* **Lutte contre l'abandon des terres.** L'agriculture, et notamment l'agropastoralisme, maintient une présence humaine sur des territoires fortement touchés par la déprise agricole.
- \* **Maintien de milieux ouverts favorables à la biodiversité.** La création des lisières entre espaces agricoles et naturels peut avoir un effet bénéfique en terme de biodiversité. La fermeture des milieux naturels, due à l'envahissement forestier des terroirs agricoles, entraîne une banalisation des sites et porte atteinte à la biodiversité. Par ailleurs, le maintien de la diversité des paysages et des milieux est aussi indispensable au développement d'une offre touristique axée sur la nature et le patrimoine identitaire.
- \* **Maîtrise de l'étalement urbain.** La localisation et le recensement des terres agricoles en culture seront nécessaires pour que le développement urbain communal les prennent en compte, et propose une alternative à une urbanisation diffuse et au mitage.

De part la connaissance de l'ensemble de ces éléments, il paraît incontournable de :

- \* Traduire et s'appropriier les axes, les objectifs et les actions de la Charte de l'agriculture de la CAPAP ;
- \* Poursuivre l'ensemble des manifestations et actions communales favorables à l'agriculture ;
- \* Soutenir la filière agricole : aide à l'installation de jeunes agriculteurs, etc. ;
- \* Conserver des espaces agricoles cohérents lors des projets de développement et d'aménagement ;
- \* Préserver les paysages agricoles, garants d'un cadre de vie attractif ;
- \* Concilier développement communal et consommation raisonnée de l'espace ;
- \* Contenir l'urbanisation en réduisant le mitage des espaces agricoles ;
- \* Valoriser les activités touristiques en intégrant une sensibilisation à la fragilité des milieux naturels et au respect des travaux agricoles.

Plus spécifiquement, la plaine Saint Marc constitue un espace agricole homogène. De ses paysages remarquables et de qualité émergent de nombreux enjeux dont - au-delà de la préservation des activités agricoles - la restauration des ripisylves et la conservation de nombreux espaces boisés.

La protection de l'environnement et des lois qui la traduisent est en pleine évolution. La prise en compte des enjeux environnementaux sera de plus en plus au cœur des politiques d'aménagement et de développement des territoires.

### ➤ *Le Bois des Maures, un patrimoine naturel à protéger et à conserver*

- \* Intégrer la forêt, pour son espace et ses fonctions, dans les démarches de développement territorial. Persévérer dans une véritable réflexion sur la place et le rôle de la forêt corrélée à une démarche partenariale forte et plurielle s'avère pertinent et innovant pour ces espaces où forêt, pastoralisme, préservation de la ressource en eau et de la diversité biologique ainsi que les activités de loisirs cohabitent.
- \* Mettre en place les outils d'information et de sensibilisation des différents utilisateurs de la forêt. Le public accédant aux Bois des Maures n'a pas toujours les connaissances et les références nécessaires à une bonne compréhension du milieu qu'il pratique. C'est pourquoi, il paraît souhaitable de renforcer les actions pédagogiques en direction de tous les publics - scolaires également - et d'inciter l'office de tourisme à collaborer pour promouvoir et communiquer sur les bonnes pratiques (signalétique, règles d'usage, etc.).
- \* Organiser des forums locaux sur les enjeux de la préservation de la forêt. La mise en place d'instances de concertation pourrait être précédée et nourrie de débats sur l'avenir de la forêt dans le cadre de forums locaux permettant à l'ensemble des acteurs mouansois - élus, associatifs, agriculteurs, promeneurs, etc. - d'intervenir dans la réflexion et d'être sensibilisé aux enjeux posés.
- \* Diversifier les outils et les moyens pour sécuriser et garantir un bon entretien de la forêt. En matière de protection incendie, l'agropastoralisme est une pratique peu coûteuse et complémentaire au débroussaillage mécanique. Alors que celui-ci se concentre sur les abords, les animaux peuvent atteindre les espaces au cœur de la forêt. Un pâturage régulier s'impose dès lors. En effet, si la végétation est trop dense, les ovins ne pourront y pénétrer et s'alimenter. Actuellement, les sous bois permettent le pâturage de 220 ovins environ, appartenant aux éleveurs de Mouans-Sartoux.
- \* Etudier les modalités pour une bonne gestion du massif forestier. Il s'agit de préserver ses atouts exceptionnels afin d'asseoir un développement durable prenant appui sur la valorisation et la sauvegarde du patrimoine naturel et sur la bonne cohabitation des activités. Il est souhaitable que d'un commun accord, les différents acteurs concernés - communes, agriculteurs, associations, etc. - arrêtent ensemble un schéma de bonne gestion de ces zones sensibles et définissent les conditions de sa mise en œuvre.
- \* Prendre appui sur les mesures environnementales existantes pour mettre en place des pratiques de développement durable. Il apparaît opportun de prendre appui sur les documents adoptés, tels que les ZNIEFF, en vue d'adapter les mesures et les moyens de protection aux souhaits des acteurs locaux.

### ➤ *La pérennité des écosystèmes*

Les richesses faunistique et floristique de la commune doivent être préservées dans leur globalité, notamment pour permettre aux générations futures d'en bénéficier. Bien que l'ensemble des espaces naturels soit concerné, une attention particulière doit cependant être portée aux espaces concernés par des périmètres environnementaux, les ZNIEFF de type I et II. Prenant en compte l'ensemble des menaces qui pèsent sur ces territoires au regard des potentialités et des caractéristiques intrinsèques de ces milieux, il conviendrait de :

- \* Optimiser la protection incendie ;
- \* Assurer une gestion cohérente et efficiente de ces sites : l'ensemble des acteurs concernés doit être sollicité pour assurer sa réussite ;
- \* Informer, accueillir et sensibiliser le public et aménager des lieux pour un meilleur accueil des citoyens, l'accueil du public ne doit pas se faire au détriment de la protection de l'environnement en général et des espèces rares en particulier : comportements, stationnement, modes de déplacements doux doivent être étudiés, définis puis préconisés ;
- \* Maintenir des interactions entre les différents secteurs notamment par la préservation des corridors écologiques ;
- \* Créer des continuités fonctionnelles entre les différents espaces naturels ;
- \* Mailler l'ensemble des espaces naturels et les lier avec les espaces centraux : repérer leur localisation par rapport au centre, identifier des parcours à mettre en valeur ;
- \* Contenir l'urbanisation et limiter la diffusion des habitations individuelles afin de remédier à la diminution des surfaces de ces espaces ;
- \* Garantir une vision cohérente : dépasser la gestion communale de ces sites pour prendre en compte ces périmètres dans leur globalité.

### ➔ *Préserver et mettre en valeur le paysage mouansois*

Dans la perspective d'un développement durable, les projets d'aménagement doivent assurer simultanément qualités environnementale et paysagère. Dès lors, le développement territorial doit prendre en compte la préservation des sites et des paysages, constitutifs du patrimoine naturel de la commune.

Pour cela, plusieurs enjeux sont à prendre en considération :

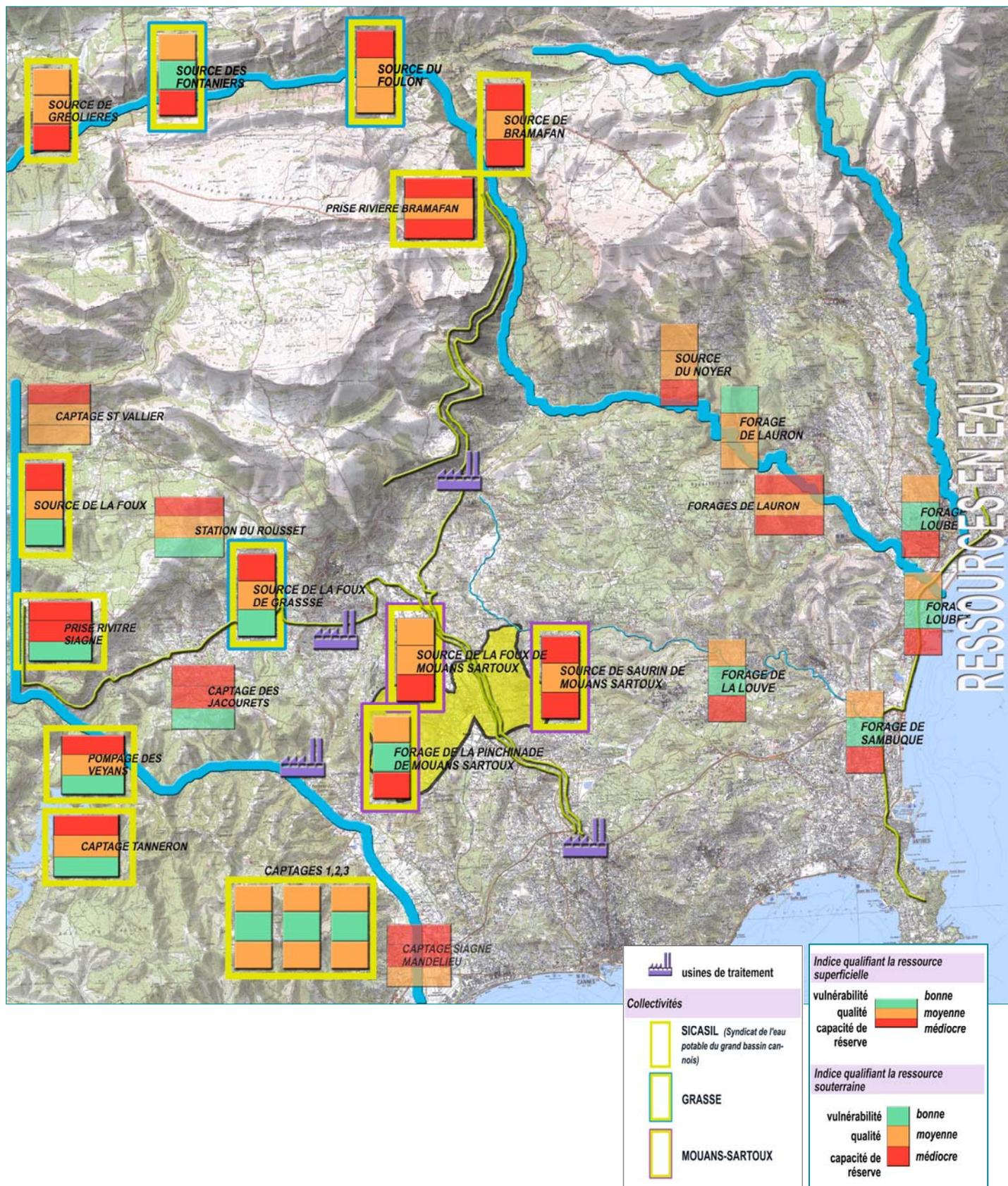
- \* **Maîtriser les surfaces urbanisables en évaluant le potentiel foncier constructible dans des zones déjà urbanisées**
  - densifier certains secteurs déjà urbanisés ;
  - développer des continuités urbaines ;
  - maîtriser et gérer la qualité des espaces publics.
- \* **Conforter et valoriser la trame verte de la commune afin de valoriser le cadre et la qualité de vie des mouansois**
  - développer et gérer la fréquentation touristique dans les boisements par une ouverture raisonnée et avec précaution des massifs aux activités ludiques de nature ;
  - maintenir la qualité du couvert végétal ;
  - soutenir et développer une agriculture raisonnée de proximité favorisant les petites exploitations.
- \* **Gérer les zones d'interface entre les espaces urbanisés et la trame verte de la commune**
  - maintenir une activité agricole ;
  - contenir les espaces forestiers ;
  - maintenir l'étalement urbain par des limites nettes d'urbanisation ;
  - conforter et développer des connexions entre les parcs récréatifs périurbains et les espaces urbanisés.
- \* **Maîtriser et gérer l'espace public**
  - hiérarchiser et organiser l'usage des circulations ;
  - améliorer la gestion et l'entretien des espaces publics ;
  - valoriser les abords de voiries, axes de découverte du territoire pour une plus grande intégration dans le paysage ;
  - favoriser les arbres dans la ville et notamment les alignements d'arbres ;
  - maîtriser les entrées de ville.
- \* **Préserver le patrimoine rural architectural et paysager (canaux d'irrigation, murets en pierres sèches, bassins, bastides...)**



*GESTION DE L'EAU*



## GESTION DE L'EAU : Les ressources





## GESTION DE L'EAU

### Des ressources fortement sollicitées

Sur l'ensemble du territoire ouest des Alpes-Maritimes les ressources en eau sont fortement sollicitées.

Exceptées pour celles provenant de La Siagne, les capacités de réserve du territoire sont extrêmement réduites: l'ensemble des indicateurs indiquent qu'elles sont médiocres.

Sur les 27 captages présents, 14 ne présentent plus aucune marge par rapport au droit de tirage prédéfini. Sur ces 14, 7 sont utilisés au-delà des droits de prélèvements.

Face à la croissance urbaine et démographique, les ressources actuelles pourraient se révéler insuffisantes dès 2010.

Les captages sont relativement sensibles aux différents types de dégradation existants. Ils sont donc vulnérables.

La majorité des ressources superficielles se situant en amont des principales sources de pollution, la qualité de l'eau est moyenne à bonne sur l'ensemble des points de captage.

La dégradation de la qualité des eaux provient des apports sédimentaires, particulièrement importants en période de crues.

Pour les ressources souterraines, ce sont les variations de turbidité qui altèrent le plus la qualité de l'eau.

### Le cas de Mouans-Sartoux

La commune dispose de trois ressources en eau sur son territoire :

- Le captage « Source de Saurin », très sensible à la pluviométrie, n'a pas été capté cette année.
- Le captage « Source de la Foux », peu sensible à la pluviométrie, dont la nappe a atteint un niveau historiquement bas. En 2005, des problèmes de qualité ont contraints à des limitations de production. Le volume moyen prélevé dépasse le volume moyen autorisé. Les débits moyens captés varient de 237 litres/s (25/15/05) à 55 litres/s (pendant plusieurs semaines de l'été 2005). Une étude visant à obtenir des droits d'eau supplémentaires a été lancée et devrait aboutir courant 2007.
- Le forage de « Pinchinade » qui ne peut fournir qu'une quantité d'eau limitée, appréciée par le suivi du comportement de la nappe, soit environ 9 litres/s .

Bien que des capacités de réserve existent, ces ressources sont fortement sollicitées.



## GESTION DE L'EAU : Une gestion efficace

Effectuée grâce à la Régie Municipale de l'Eau, la gestion et la distribution de l'eau présente des résultats satisfaisants :

- Le rendement du réseau est supérieur à 85 %, alors que de nombreuses collectivités enregistrent des pertes supérieures à 30 % ;
- L'analyse, le suivi régulier de la ressource et de la distribution ont permis la mise en place d'une double tarification (été et hiver). Bénéfique aux mouansois, elle favorise aussi une meilleure gestion de la ressource ;
- Les prix de l'eau sont inférieurs à ceux des communes limitrophes : Mouans-Sartoux : 2.42 €/ m<sup>3</sup>, Valbonne : 3.59 €/ m<sup>3</sup>, Grasse : 3.45 €/ m<sup>3</sup> ;
- Les résultats de la qualité de l'eau distribuée sont bons, puisque aucun dépassement n'a été relevé en 2005.

Aujourd'hui, les capacités de stockage semblent insuffisantes à Mouans Sartoux.

En effet, la capacité utile totale est de 2000 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à 24 heures d'autonomie en hiver et 8 heures en été. Certains réservoirs sont très sollicités. Celui de Saurin offre seulement 3 heures d'autonomie estivale et 12 heures en hiver.

Pour tenter de réduire la consommation d'eau, la RME\* a mis en place plusieurs actions :

- **Conseils aux abonnés** : choix des plantes, réduction des surfaces engazonnées, etc ;
- **Double tarification** : meilleure répartition des pics de consommation ;
- **Surveillance du rendement réseau** : en 2007, une campagne de recherche de fuites a permis de réduire de 700m<sup>3</sup> le volume de fuite.



## GESTION DE L'EAU : Les ressources en eau

Ressource	Nom captage	Collectivités
<i>Ressources souterraines</i>		
Sources karstiques	Bramafan	SICASIL
	Fontaniers	Grasse
	Foulon	Grasse
	Foux	Grasse
	Foux	Mouans-Sartoux
	Foux de St Cézaire	SICASIL
	Gréolières	SICASIL
Saurin	Mouans-Sartoux	
Nappes aquifères karstiques	Forage de Pinchinade	Mouans-Sartoux
Nappe alluviale de La Siagne		SICASIL
<i>Ressources superficielles</i>		
La Siagne	Prise rivière St Cézaire	SICASIL
	Pompage des Veyans	SICASIL
	Prise en rivière barrage Tanneron	SICASIL
Le Loup	Prise rivière Bramafan	SICASIL

Source : SIEE

Sur le territoire élargi (espace d'approvisionnement en eau potable), plusieurs types de ressources alimentent directement ou indirectement les différentes collectivités. En voici les principales caractéristiques.

### ➤ Les ressources souterraines

- Le système karstique (ou aquifère karstique), constitué d'un système complexe de réseaux souterrains, il a deux fonctions :

- le drainage avec en extrémité l'exutoire (la source) ;
- et le stockage (les réserves).

Ce système est caractérisé par une vitesse très élevée de circulation des eaux, induisant des comportements notamment physiques et hydrauliques d'une grande variabilité. Alimentée par des infiltrations, cette ressource est très vulnérable à la pollution anthropique. Les sols des zones d'infiltration étant actuellement peu filtrants, l'eau est rapidement évacuée, annulant un éventuel effet auto-épurateur. En contrepartie, l'élimination des pollutions accidentelles, l'amélioration de la qualité de l'eau à l'exutoire se font de manière plus rapide. La mise en place d'une station de traitement aura des incidences positives rapidement perceptibles.

Les exutoires karstiques peuvent être masqués par une couverture géologique récente, constituant dès lors des réserves importantes : les nappes aquifères karstiques.

- La nappe alluviale est constituée d'eau libre, stockée dans les sédiments d'une rivière.

Située à faible profondeur, elle communique avec la rivière et l'accompagne dans ses fluctuations. La nappe alluviale est généralement très sollicitée pour fournir de l'eau potable. La proximité de la mer peut rendre impropre la ressource à cause des remontées d'eau salée. La nappe alluviale est généralement très exposée aux pollutions de surface.

### ➤ Les ressources superficielles

Le climat méditerranéen influençant le système hydraulique, il le rend très variable et les étiages sévères ainsi que les crues subites se succèdent. Ainsi la gestion des rivières et des cours d'eau est un enjeu majeur pour préserver les milieux naturels. Actuellement, ce sont des ressources très sollicitées : la demande est toujours plus importante pour une ressource limitée.

En outre, les importants prélèvements pour l'hydroélectricité impactent également cette ressource.

L'ensemble de ces prélèvements se traduit par des impacts écologiques forts, perturbant la qualité du milieu.

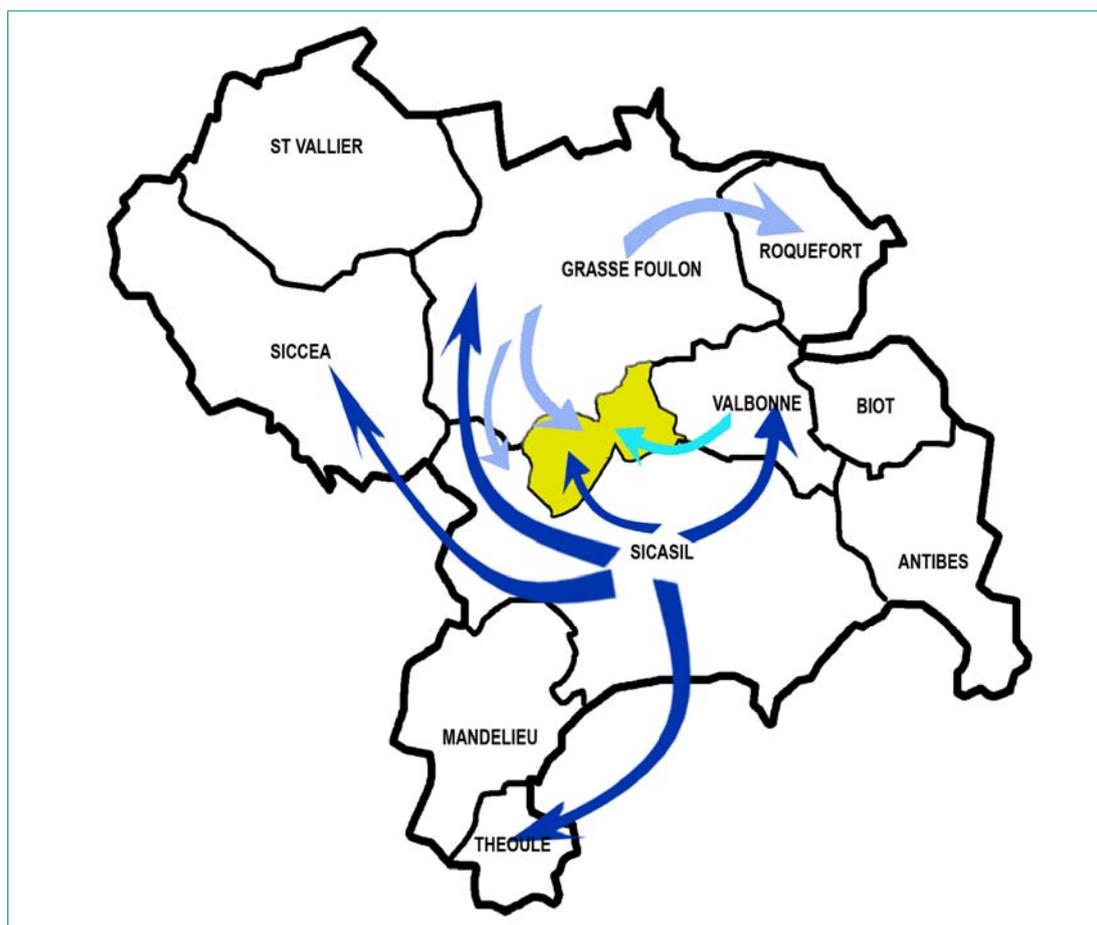
## GESTION DE L'EAU : Les échanges d'eau entre collectivités

Collectivités	Ressources propres	Répartition
Antibes	68 700	12,32
Biot	6 910	1,24
Grasse	49 270	8,84
Mandelieu	32 000	5,74
Mouans-Sartoux	4 080	0,73
Roquefort	6 530	1,17
SICASIL	367 510	65,92
SICCEA	19 870	3,56
St Vallier	2 600	0,47
Total	557 470	100,00

Source : SIEE

L'insuffisance ou l'inexistence de ressources propres rendent nécessaires des échanges d'eau entre collectivités. Le SICASIL\*, assurant 66 % de la ressource, et Grasse, avec un taux 12 % de la ressource totale, sont les deux collectivités qui réalisent le plus de transfert d'eau.

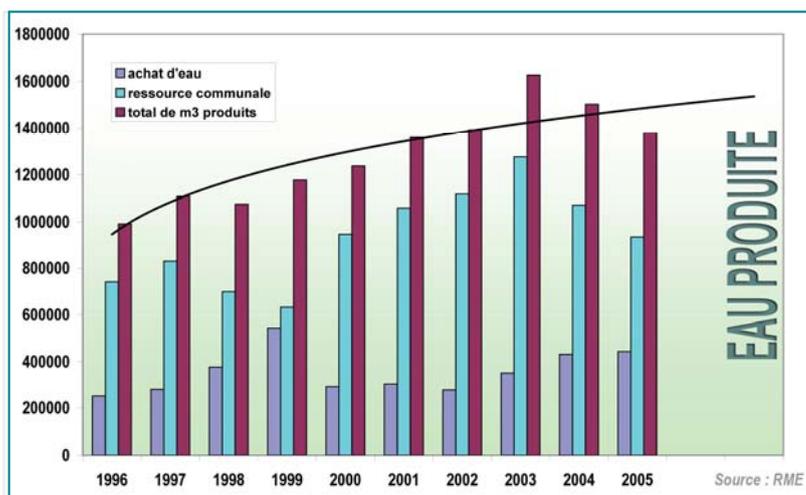
La municipalité de Mouans-Sartoux achète également de l'eau pour compléter ses ressources propres. En 2005, environ 32 % de l'eau produite provenait des autres collectivités.



Les compétences du SICASIL\* sont :

- \* Assurer la distribution de l'eau ;
- \* Potabiliser la ressource ;
- \* Exploiter le réseau et les usines ;
- \* Conduire le développement, la fiabilisation, la modernisation des infrastructures ;
- \* Renouveler les installations et les équipements.

## GESTION DE L'EAU : la ressource fortement sollicitée à Mouans-Sartoux



La ressource communale ainsi que les achats d'eau constituent l' "eau produite".

Depuis 2003 (année sécheresse), sa quantité a tendance à diminuer.

En comparaison à la moyenne des quantités d'eau produites entre 1996 et 2002, les volumes sont malgré tout en hausse pour 2004 avec +26 % et pour 2005 +16 %.

Les volumes d'eau produite évoluent plus rapidement que la croissance population qui était au maximum de 4.49 % (1982-90), 1.12 % (1990-99) et de 2.58% (1999-05).

### Une consommation d'eau importante à Mouans-Sartoux



La comparaison de la moyenne de l'eau vendue entre 1996 et 2002 avec les quantités vendues des années suivantes, souligne que :

- En 2003, la consommation augmente de 20 % (année de la canicule) ;
- En 2004, l'eau consommée enregistre une hausse de +7 % ;
- En 2005, le volume d'eau vendue est comparable aux années post canicule.

Ces hausses sont confirmées par les résultats du ratio « eau vendue par habitant » :

- en 1996 : 95 m³ d'eau était consommés par habitant ;
- en 1999 : le volume passe à 104 m³/habitant ;
- en 2005 : ce sont 106 m³ d'eau par habitant qui sont consommés.

Remarquons que ces valeurs sont largement supérieures à la moyenne nationale (exactement 1.8 fois en 2005).

De tels résultats sont en partie explicables par l'importance du tissu pavillonnaire. Divers éléments concourant à des consommations élevées en eau peuvent être notés :

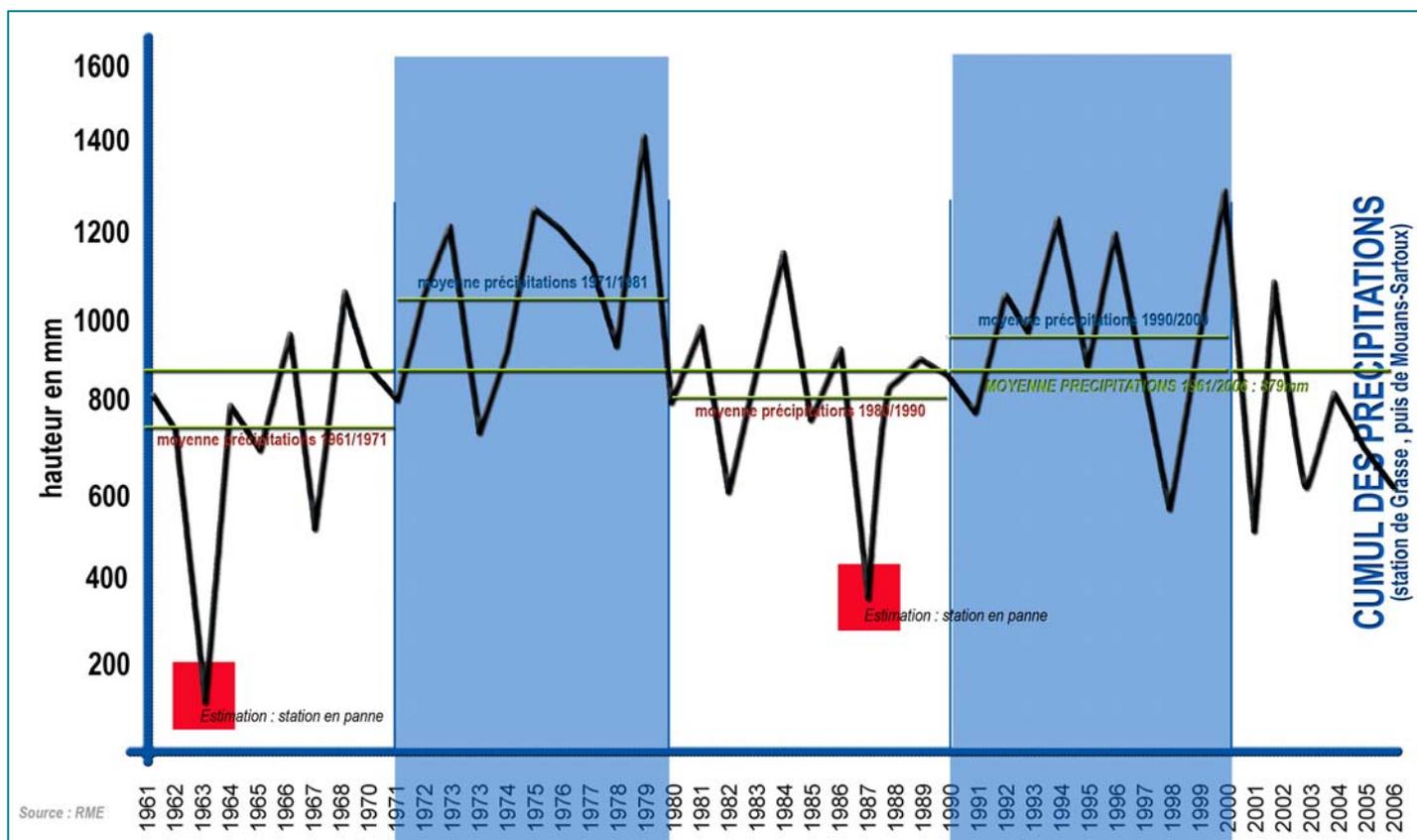
- La construction de piscines privées ;
- L'usage non restrictif de l'eau ;
- Les espèces végétales jardinées non adaptées ;
- L'arrosage automatique.

L'analyse des consommations souligne que 80 % de la ressource est consommée par seulement 15 % de la population.

Les consommateurs les plus importants, les maisons de retraités, les industriels et les particuliers, consomment entre 4 000 m³ et 12 000 m³/an.

La consommation des 4 mois d'été équivaut au volume d'eau consommé durant les 8 mois d'hiver.

## GESTION DE L'EAU : Ressource et précipitations



Ce graphique met en évidence des cycles de 10 ans, où alternent des périodes sèches (moyenne des précipitations inférieure à la moyenne 1961-2006) et pluvieuses (moyenne des précipitations supérieure à la moyenne 1961-2006).

Depuis 2000, le nombre d'années ayant des précipitations inférieures à la moyenne est déjà supérieur aux autres périodes sèches. Si ce phénomène se poursuit, alors il est possible que les moyennes soient particulièrement basses pour la décennie 2000-2010.

Depuis plusieurs années, la faible recharge hivernale des nappes laissent envisager des situations à venir difficiles. Celle-ci est davantage liée à la qualité des précipitations qu'à leur quantité.

Ainsi, pour l'eau de pluie, l'analyse des précipitations devrait s'effectuer également en terme qualitatif et non pas uniquement en terme quantitatif.

La qualité des précipitations s'apprécie en fonction de différents critères :

- Elles doivent être suffisamment étalées dans le temps pour imprégner le sol, le détremper et ainsi permettre l'infiltration de l'eau ;
- Elles doivent être d'une intensité modérée pour éviter un trop fort ruissellement et une turbidité trop forte ;
- La pluie idéale étant 30-40 mm de hauteur de précipitation par 24 heures, pendant 3 ou 4 jours.

Le manque d'eau, lié à une climatologie instable, reste une réalité pour chacune des ressources.

La sensibilisation et la responsabilisation essentielles des habitants modifieront profondément les usages et perceptions de cette ressource naturelle.

La croissance urbaine (mode de vie, usage,...) et la pression environnementale pèsent sur cette ressource. Aussi, il paraît urgent d'agir pour garantir sa préservation.



*GESTION DE L'ASSAINISSEMENT*



## GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

### Un assainissement majoritairement collectif

94 % des ménages mouansois sont raccordés à l'assainissement collectif.

La station d'épuration (STEP) communale assure le traitement des rejets. Récemment mise en service (février 2003), elle a été dimensionnée pour satisfaire les besoins jusqu'en 2015 grâce à une capacité de 15 000 équivalents habitants.

Depuis 2006, les personnes non raccordées au réseau d'assainissement - représentant 6 % de la population - bénéficient d'un SPANC\* . Ce service assure le suivi des installations existantes, l'assistance technique auprès des particuliers et participe à l'instruction des permis de construire.

Les zones non desservies se situent vers les quartiers des Groulles et des Aspres.

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été approuvé par le conseil municipal le 18/12/1998.

### Une STEP performante

	Rendements épuratoires (en %)			Paramètres réglementaires (en %)	Capacités nominales (en %)
	2004	2005	2006		2006
MES	96	95	96	80	68
DCO	94	94	94	75	80
DBO5	98	99	97	90	62
NTK	92	92	87	70	67
NH4	97	98	97		
NNO2	67	54	82		
NGL	91	91	65		
PT	72	68	65		49

### L'impact des rejets sur le bassin récepteur

En regard des critères réglementaires les rendements sont bons, bien que légèrement inférieurs à ceux de la période 2004 et 2005. La STEP possède encore des capacités résiduelles de traitement satisfaisantes.

Les principaux dysfonctionnements sont liés à :

- Des rejets industriels importants effectués sans prétraitement. Une première phase de contrôle a permis de réduire la DCO\* et les MES\* à un niveau acceptable pour la station. Des études complémentaires sur les rejets de la zone de l'Argile sont en cours. Une campagne de mesures est menée actuellement par la RME\* . Au vue des premiers résultats, la qualité des eaux industrielles impacte fortement le fonctionnement de la station.

La RME\* propose plusieurs actions pour diminuer l'impact du rejet des effluents industriels :

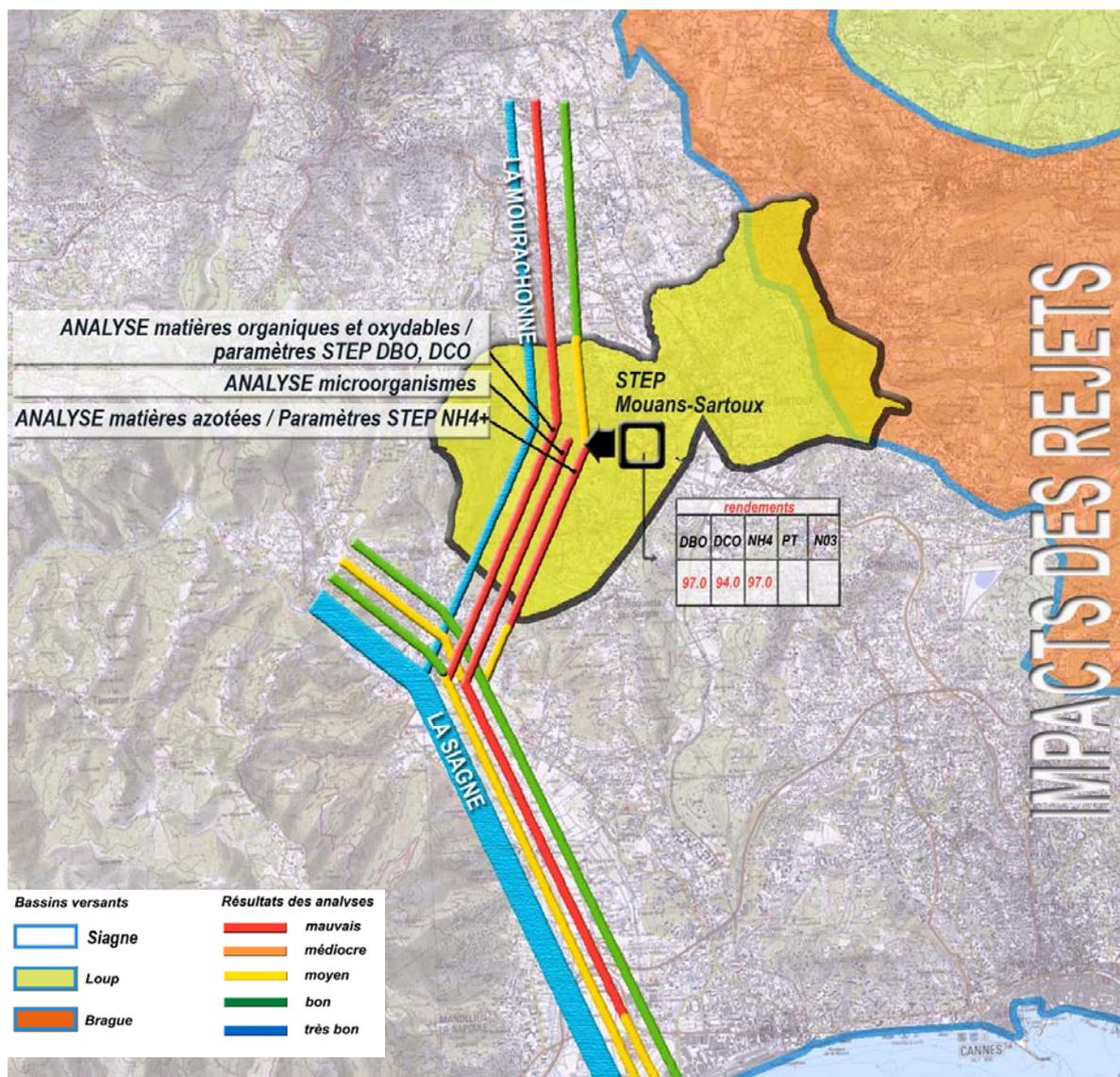
- Mettre en place des conventions spécifiques de rejet avec les industriels, sur le principe « pollueur-payeur » ;
- Proposer aux entreprises une solution de traitement individuel ;
- Traiter l'ensemble du secteur le plus polluant de l'Argile par une unité physico-chimique ;
- Sensibiliser les industriels pour favoriser une prise de conscience concernant les impacts de leurs activités sur la STEP\* et le milieu naturel ;

La mise en conformité de sites polluants sur la zone de l'Argile est une priorité pour la RME\*.

- A la présence d'une eau parasitaire importante. En cas d'épisodes pluvieux importants, un bassin écréteur de 1 500 m<sup>3</sup> et des déversoirs d'orage permettent de conserver l'équilibre biologique de la STEP\*.



## GESTION DE L'ASSAINISSEMENT : L'impact des rejets sur le bassin récepteur



Les objectifs de rendements épuratoires sont largement atteints : ils dépassent les valeurs cadres des paramètres réglementaires.

Malgré cela, les quantités rejetées dans le milieu à la sortie de la STEP\* restent significatives :

- 7.9 tonnes de phosphore total ;
- 45 tonnes d'azote sous ces différentes formes.

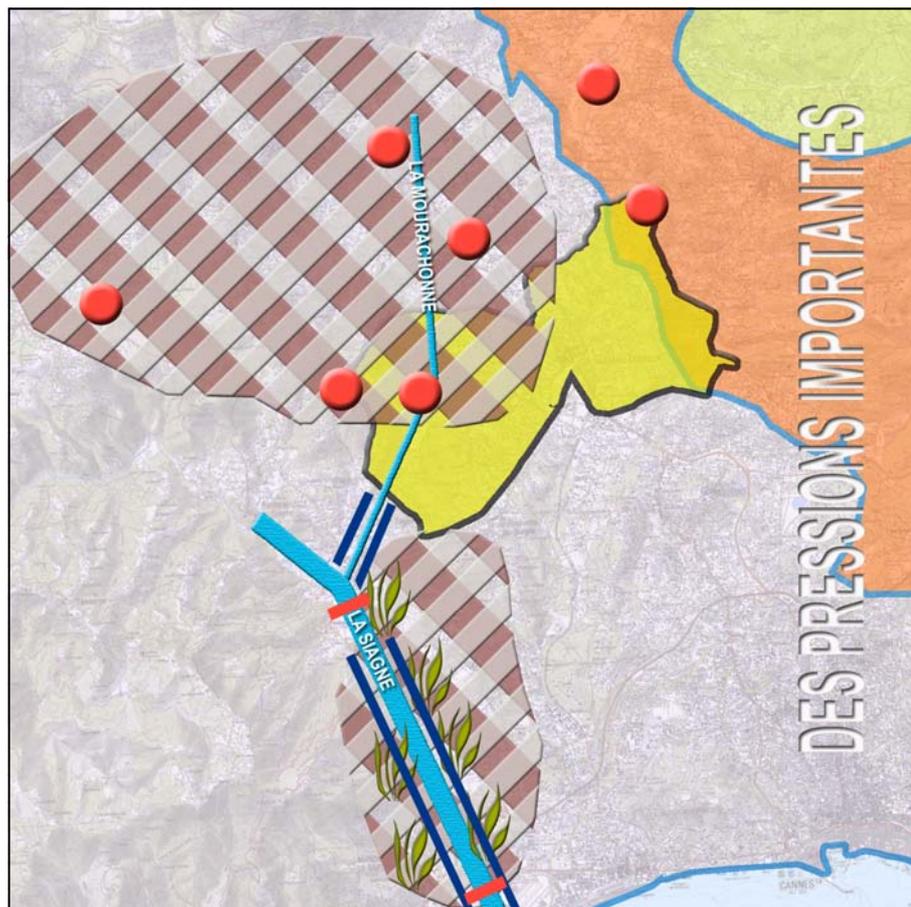
Ces éléments chimiques sont ensuite déversés dans le bassin récepteur. L'auto épuration des rejets, lui permet de retrouver un fonctionnement équilibré. La capacité d'auto épuration du milieu est liée à la taille du bassin récepteur et au débit du cours d'eau (phénomène de dilution).

L'analyse matières organiques et oxydables, l'analyse micro-organismes ainsi que l'analyse matières azotées permettent de mesurer l'impact de la STEP\* sur le milieu récepteur aval immédiat (La Mourachonne), et sur des milieux plus éloignés.

Au niveau de la confluence entre La Siagne et La Mourachonne, la répercussion des rejets de Mouans-Sartoux est nettement visible. Les principales retombées environnementales se traduisent par une eutrophisation des milieux (déséquilibre par un phénomène d'enrichissement du milieu en éléments nutritifs), accélérant la production de certaines algues au détriment des espèces présentes.

La STEP\* fonctionne actuellement à environ 70 % de ses capacités. Lorsqu'elle atteindra la totalité de ses capacités, les répercussions environnementales risquent d'être encore plus importantes pour un bassin récepteur identique.

## GESTION DE L'ASSAINISSEMENT : Objectifs et diagnostic du SDAGE RMC



Source : SDAGE RMC

Le 20 décembre 1996, suite à l'inondation de 1994, le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée et Corse (RMC) a été approuvé par le préfet coordonnateur. Ce document a pour objectif global de mettre en œuvre des programmes prioritaires de restauration des milieux, amorçant un retour progressif à un fonctionnement plus équilibré. Par ailleurs, le schéma incite à une meilleure prise en compte du risque inondation, de la lutte contre les pollutions et de la protection des réservoirs alluviaux.

Les 10 orientations fondamentales du schéma sont :

- ⇒ Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution ;
- ⇒ Garantir une qualité des eaux à la hauteur des exigences des usages ;
- ⇒ Réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines ;
- ⇒ Mieux gérer avant d'investir ;
- ⇒ Respecter le fonctionnement naturel des milieux ;
- ⇒ Restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables ;
- ⇒ Restaurer d'urgence les milieux particulièrement dégradés ;
- ⇒ S'investir plus efficacement dans la gestion des risques ;
- ⇒ Penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire ;
- ⇒ Renforcer la gestion locale et concertée.

Faisant partie du SDAGE RMC, la commune de Mouans-Sartoux devra prendre en compte ces orientations au sein du PLU.

Le SDAGE ne fixe pas seulement des orientations, il permet également de faire un diagnostic des milieux aquatiques.

Pour le bassin versant de La Siagne, le diagnostic SDAGE RMC met en lumière de fortes pressions anthropiques. Elles sont principalement liées à des rejets industriels et urbains des agglomérations situées à proximité.

Les milieux humides sont également fortement impactés par les aménagements visant à canaliser les cours d'eau (gestion du risque inondation notamment).

L'amélioration de la qualité des eaux de La Siagne ne pourra être que progressive. Ainsi, il est prévu que d'ici 2015, la qualité des paramètres physico-chimique devrait être bonne (matières organiques et oxydables, nitrates, matières phosphatées). Au contraire, la qualité biologique (invertébrés, poissons, eutrophisation) devrait être plutôt moyenne.

Enfin, ce sont les impacts hydro-géomorphologiques qui auront les effets négatifs les plus importants (prélèvements, ouvrages transversaux : continuité amont-aval, aménagements).

## LA GESTION de L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT Au crible des habitants

L'eau		
Problématique	Dysfonctionnements et/ou écueils identifiés	Propositions et lignes directrices
<i>La sensibilisation du public</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les prix de l'eau pratiqués dans la commune sont inférieurs aux autres périmètres. Ce facteur n'encourage pas les usagers à faire des économies d'eau et à prendre en compte la rareté de la ressource. Le concept "ce qui est rare est cher" ne peut pas s'appliquer dans ce cadre là.</li> <li>- Dans de nombreux lieux publics, l'eau n'est pas traitée comme une ressource rare.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une tarification incitative semble être un moyen efficace pour favoriser les économies d'eau. Là aussi, le facteur financier est un levier efficace dans la sensibilisation du public à la rareté de la ressource.</li> </ul>
<i>Gestion de l'eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La pénurie d'eau prévisible à l'horizon 2015, pourrait être retardée si l'on effectuait un travail approfondi sur les économies et la récupération des eaux de pluie, plutôt que d'envisager des solutions articulées autour de travaux d'adduction colossaux.</li> <li>- Le règlement d'urbanisme du POS en application ne permet pas la récupération des eaux de pluie au niveau des toitures et le stockage.</li> <li>- De nombreuses maisons individuelles possèdent une piscine. La mutualisation des moyens autour d'une piscine semi collective pourrait être une solution alternative pour réduire les consommations d'eau et favoriser le lien social.</li> <li>- La gestion des eaux usées pourrait se faire à travers la promotion de solutions alternatives, davantage respectueuses de l'environnement (lagunage, épuration par des macrophytes,...).</li> <li>- Les ressources en eaux sont réduites et en plus on continue à les polluer. Il n'y a pas de réelle prise de conscience concernant la vulnérabilité de ressource.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place de système de mesure des débits immédiats pourrait être des moyens de mieux rendre compte des consommations usuelles des gestes simples effectués au quotidien.</li> <li>- La modification des règles d'urbanisme peut prendre en compte les nouveaux usages et besoins liés à la préservation des ressources naturelles.</li> <li>- Dans le cadre des opérations de lotissement, le règlement d'urbanisme pourrait prévoir un emplacement dédié à la future piscine collective.</li> <li>- La construction d'une éventuelle piscine intercommunale pourrait être l'occasion de promouvoir une filière d'épuration de type lagunage ou épuration par les macrophytes.</li> <li>- Promouvoir dans le cadre de campagne de sensibilisation les produits détergents qui sont réellement biodégradables.</li> </ul>

# GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

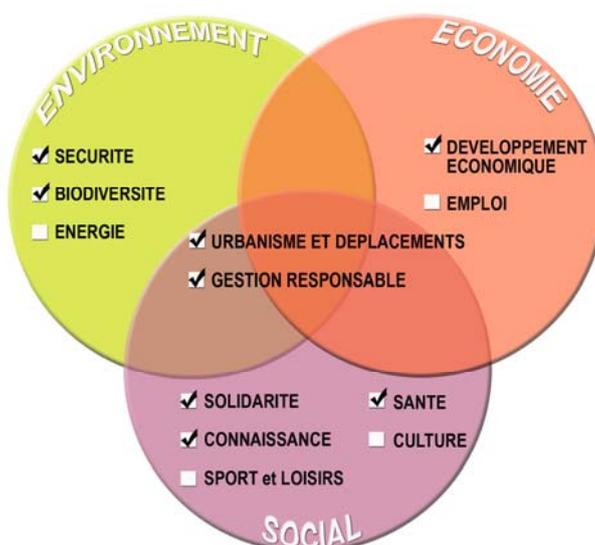
## *Eléments de transversalité*

Les thématiques de la gestion de l'eau et de l'assainissement sont intrinsèquement liées. En outre, la notion de développement durable a émergé de la prise conscience de la dégradation de cette ressource.

Les thématiques de la gestion de l'eau et de l'assainissement sont transversales avec :

- L'urbanisme (cf aménagement du territoire, structure urbaine, logements), aussi bien dans une approche de forme urbaine en adéquation avec les réseaux, que dans une approche de tissu urbain en lien avec les usages de consommation ;
- Les espaces naturels . Les importants prélèvements d'eau modifient les équilibres présents dans les milieux humides ;
- La solidarité est partie prenante des réflexions et des actions qui devront être développées dans le cadre de la préservation de cette ressource. Solidarité avec les territoires adjacents (gestion des rejets et partage de la ressource), mais aussi avec le reste du monde pour qui l'alimentation en eau reste le problème principal ;
- La connaissance. La participation de tous et la modification des comportements passent nécessairement par l'accès à un savoir porteur de nouveaux usages.

### Les autres champs de cohérence concernés





*GESTION DES DECHETS*



## GESTION DES DECHETS

Les différentes compétences :

- \* Pôle Azur Provence assure le ramassage des déchets ménagers et assimilés des cinq communes membres ;
- \* Le SIVADES\* gère les déchetteries et le traitement des déchets.

### La collecte sélective

	Collecte			Traitement	
	lieux	fréquence	service	Initial	Terminal
Déchets ménagers et assimilés	Points de regroupement	3 fois par semaine	Régie directe PAP	usine d'incinération	
Déchets emballages ménagers	Points de regroupement	1 fois par semaine	Régie directe PAP	Centre de tri du SIVADES de Cannes	Externalisé
Emballages en verre	PAV	1 fois par semaine	Veolia	Quai de transfert Nice Lingostière	Externalisé
Collecte du papier	PAV	1 fois par semaine	Veolia	Centre de tri du SIVADES de Cannes	Externalisé
Cartons des professionnels	PAP	1 fois par semaine	Régie directe PAP	Centre de tri du SIVADES de Cannes	Externalisé
Films plastiques des professionnels	PAP	1 fois par quinzaine	Régie directe PAP	Centre de tri du SIVADES de Cannes	Externalisé
Vêtements	PAV	1 fois par semaine	Montagn'habit	Centre de Saint-Auban	
Encombrants, végétaux, gravats et autres déchets spéciaux	Déchetteries du SIVADES	Apport volontaire et sur RDV	Régie directe Pôle Azur Provence	Déchetteries du SIVADES	
Déchets de soins à risque infectueux	PAV automatisé au Centre Hospitalier de Clavary		GAP Hygiène Santé		

PAP : Porte A Porte PAV : Point d'Apport Volontaire

### Un manque de valorisation des déchets

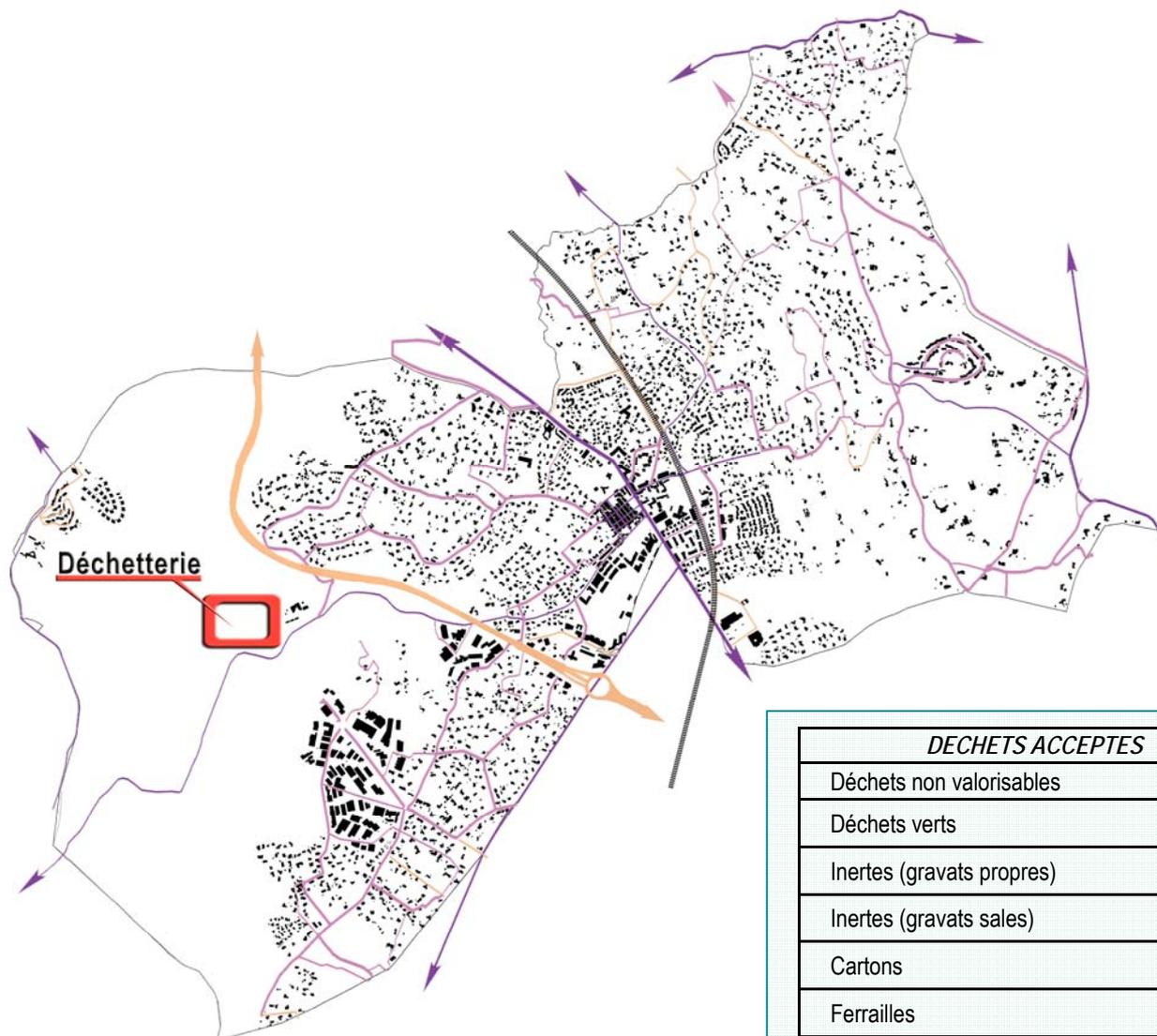
Aujourd'hui, il n'y a aucune filière de valorisation des déchets sur le périmètre de la CAPAP\* et du SIDOM\*. Ainsi, Mouans-Sartoux ne dispose d'aucun système de valorisation pour les déchets de ses habitants.

Actuellement, toutes les opérations liées à la valorisation sont externalisées.

Une part importante des traitements terminaux des ordures ménagères s'effectue grâce au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de La Glacière et à l'usine d'incinération du SIDOM d'Antibes.

Toutefois, la fermeture annoncée du CET\* risque d'accroître l'externalisation du traitement des déchets. Ceci entraînant à terme l'augmentation du transport routier en volume et en distance.

## GESTION DES DECHETS : Déchetterie



### DECHETS ACCEPTES

Déchets non valorisables
Déchets verts
Inertes (gravats propres)
Inertes (gravats sales)
Cartons
Ferrailles
Bois
Pneus
Verres plats
Bouteilles gaz domestiques
Équipements électriques et électroniques
Déchets dangereux ménagers

La déchetterie de Mouans-Sartoux fait partie d'un réseau de huit déchetteries.

Elles drainent les déchets des habitants des 11 communes du SIVADES\*.

L'accès aux déchetteries est gratuit, à condition que :

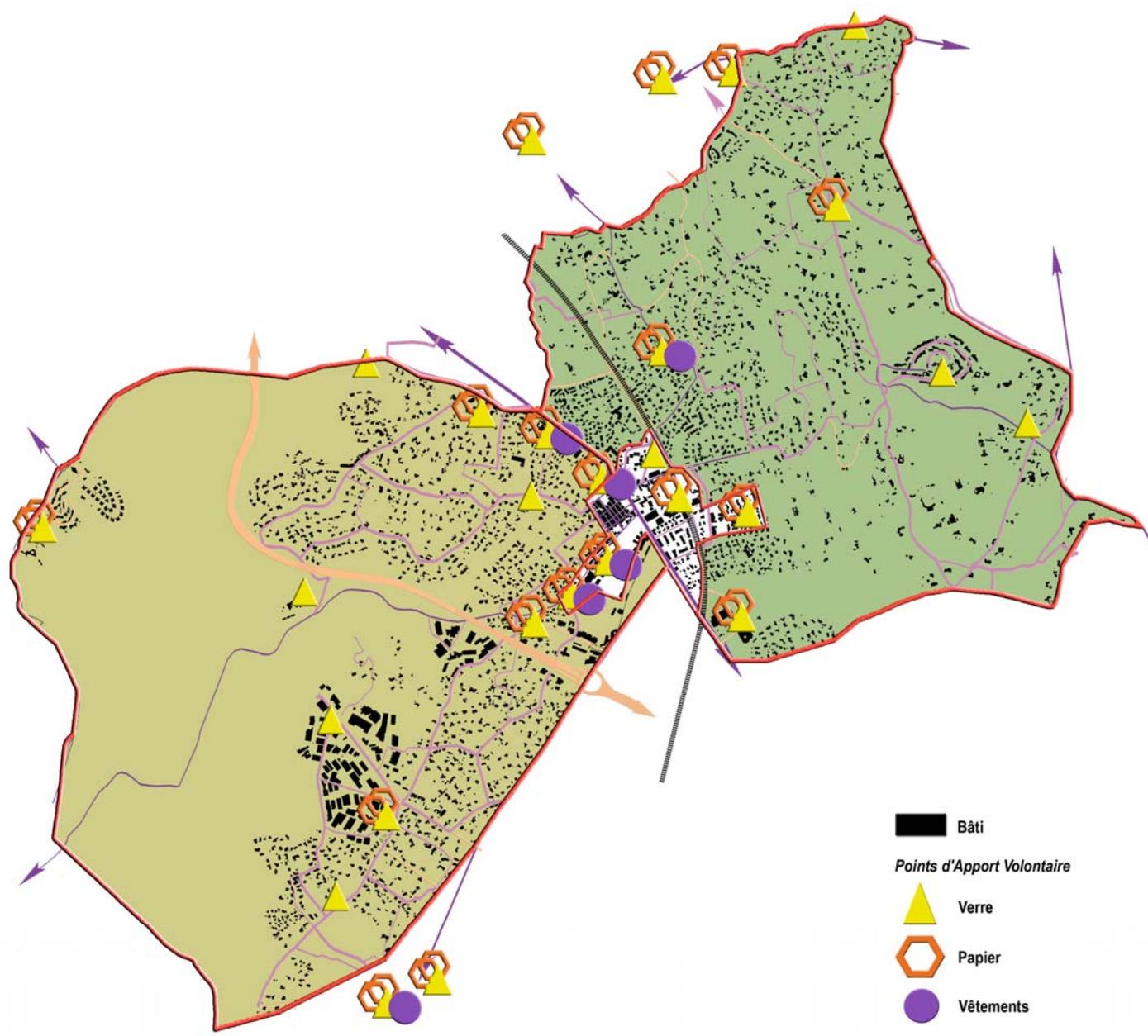
- \* l'apport n'exécède pas 3 tonnes par an ;
- \* les particuliers soient résidents du territoire du SIVADES\*.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie :

- \* du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- \* et le mercredi de 8h00 à 12h00.

La déchetterie étant ouverte sur une plage horaire correspondant à celle des heures travaillées de la plupart des actifs, ces derniers sont très probablement dans l'impossibilité d'accéder à ce service.

# GESTION DES DECHETS : Point d'apport volontaire et collectes



- Bâti
- Points d'Apport Volontaire**
- Verre
- Papier
- Vêtements

- Collecte ordures ménagères**
- du lundi au samedi
- mardi, jeudi et samedi
- lundi, mercredi et vendredi
- Collecte emballages ménagers**
- mercredi ou jeudi
- mercredi ou jeudi
- mercredi ou jeudi



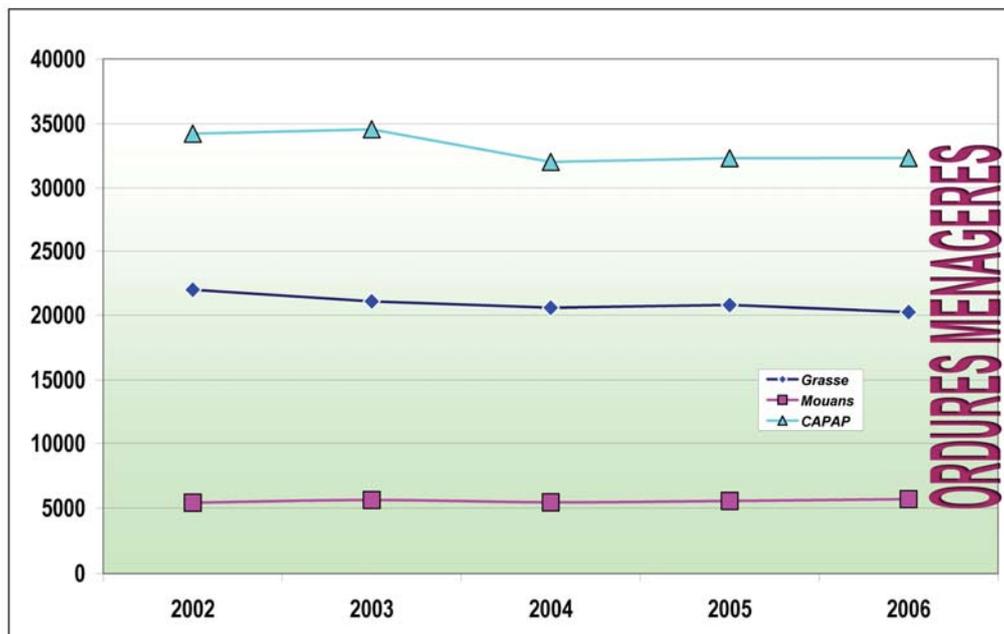
## GESTION DES DECHETS : Volumes totaux

En 2005, pour le périmètre du SIVADES\*, la production de déchets a été de 2.43 kg/jour/habitant.

Au sein de la CAPAP\*, chaque habitant produit 1.78 kg/jour.

A titre de comparaison, notons que la moyenne nationale est de 1.2 kg/jour/habitant.

A Mouans-Sartoux, les productions sont donc nettement supérieures aux valeurs moyennes. Elles mettent en exergue une surproduction de déchets. Celle-ci ne permet pas de gérer de manière optimale les ressources et de préserver le milieu naturel de l'action anthropique.

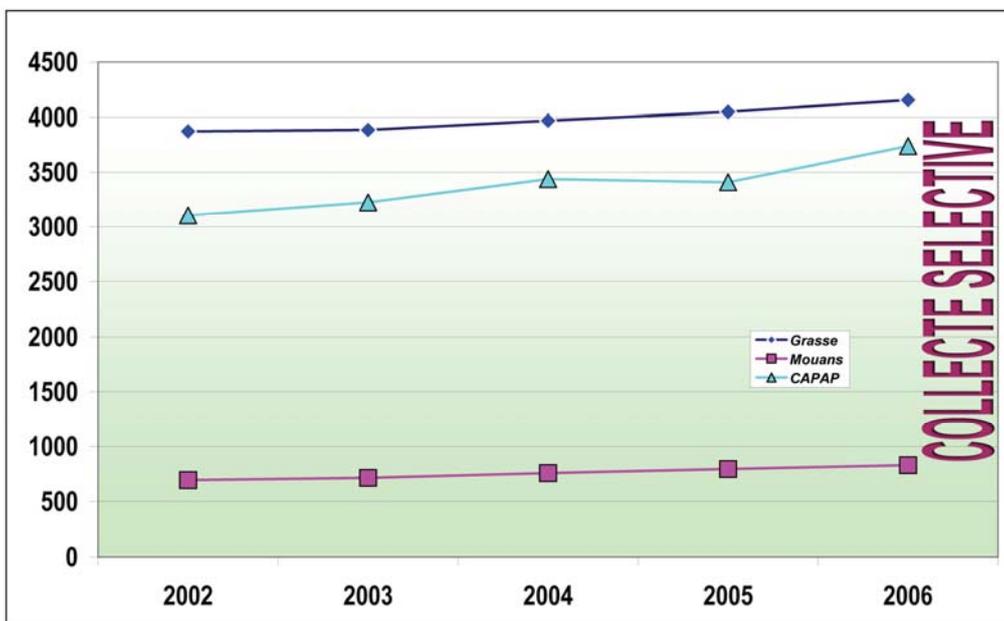


A l'échelle de la CAPAP\*, la production d'ordures ménagères est en baisse.

Néanmoins, la quantité de déchets issus de la collecte sélective augmente.

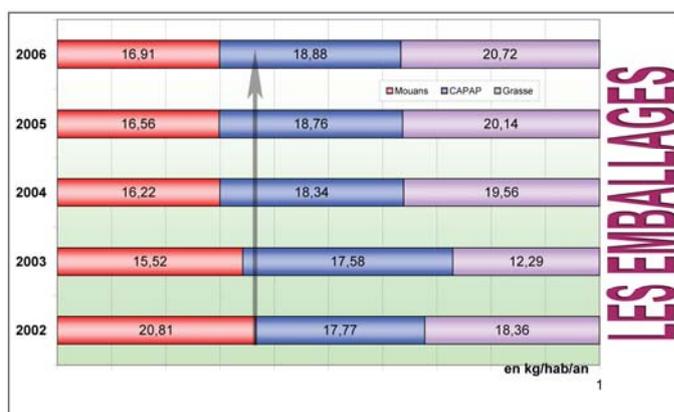
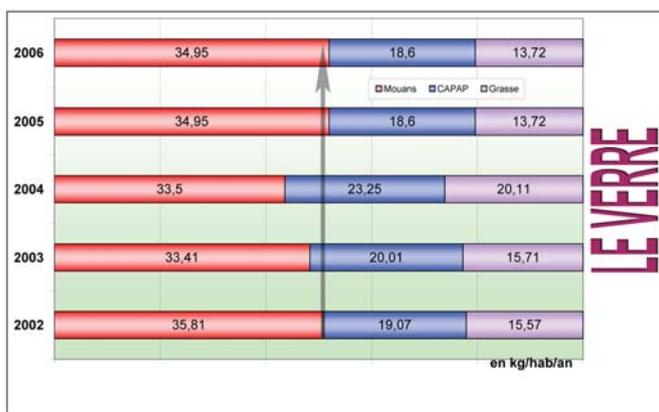
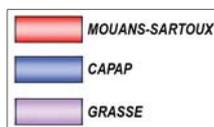
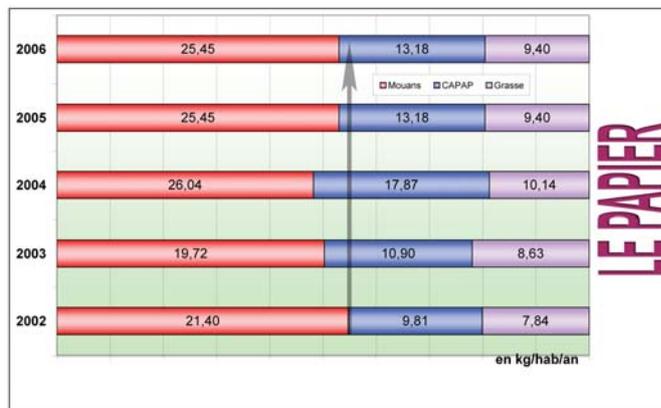
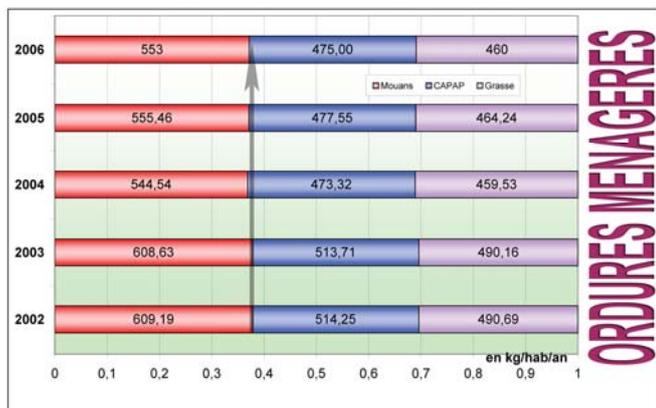
Observer plus finement ces évolutions révèle que c'est la quantité d'emballage ménager qui progresse le plus.

En effet, de 2005 à 2006, le tonnage d'emballage augmente de 24 %.



## GESTION DES DECHETS : Volumes par habitant

### Les déchets à Mouans-Sartoux



Entre 2002 et 2006, l'observation conjointe de la quantité de déchets produite par filière et des volumes triés permet de tirer quelques conclusions sur les performances mouansoises en matière de tri :

#### ↳ Évolutions des quantités

- La quantité d'ordures ménagères produites est en diminution (-9.2 %). Les autres périmètres enregistrent les mêmes tendances.
- La quantité de papier collectée de manière sélective est en augmentation (+ 18 %). Les deux autres secteurs connaissent des évolutions similaires, voire un peu plus importantes.
- La quantité de verre collectée de manière sélective est en légère régression (- 2.41 %). Les données de la CAPAP\* suivent la même tendance (-2.45 %). Pour Grasse, la régression est encore plus forte (-11.86 %).
- La quantité des emballages collectée de manière sélective est fortement en baisse (-18.73 %) ; *a contrario*, pour les périmètres ces quantités sont en hausse (Grasse : + 12.84 % ; La CAPAP\* : + 6.25 %).

#### ↳ Taux de collecte

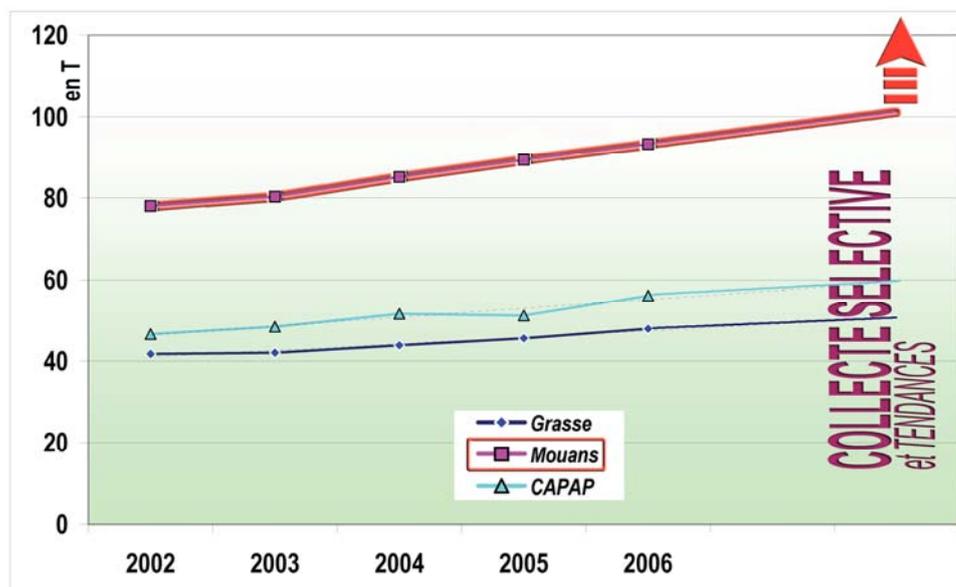
- Le taux des emballages ménagers collectés à Mouans-Sartoux est actuellement le plus faible des trois périmètres observés.
- Malgré cela, la population de Mouans-Sartoux effectue le tri en quantité satisfaisante :

\* Verre : la moyenne nationale est de 30 kg/hab/an, à Mouans-Sartoux celle-ci est de 34 kg/hab/an ;

\* Papier : la moyenne nationale est de 16 kg/hab/an, à Mouans-Sartoux elle est de 25 kg/hab/an.



## GESTION DES DECHETS : Le tri sélectif



Une part des ordures ménagères est collectée de manière sélective. Ainsi, les déchets sont mieux gérés et l'environnement protégé.

Toutefois, les habitants de Mouans-Sartoux produisent en quantité importante des déchets. Comparativement à Grasse et à la CAPAP, la population produit la quantité d'ordures ménagères (en kg/hab/an) la plus élevée.

Il faut garder à l'esprit que seulement 20 % environ des déchets collectés seront recyclés.

Or, chaque année la quantité de déchets produits augmente, elle a doublé en 40 ans.

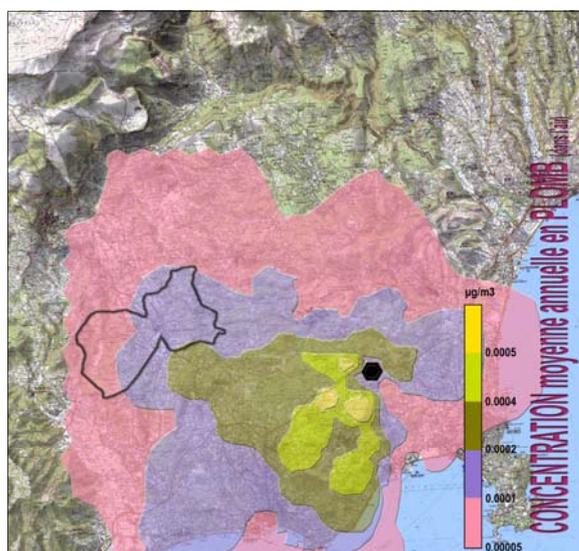
Toutefois, les habitants sont aujourd'hui mieux informés et plus sensibles au sujet (cf : les avancées réalisées en matière de tri des déchets).

La préservation des ressources naturelles, les économies financières, l'optimisation des solutions de traitement existantes, constituent les enjeux de la gestion des déchets.

## GESTION DES DECHETS : Impacts environnementaux des traitements

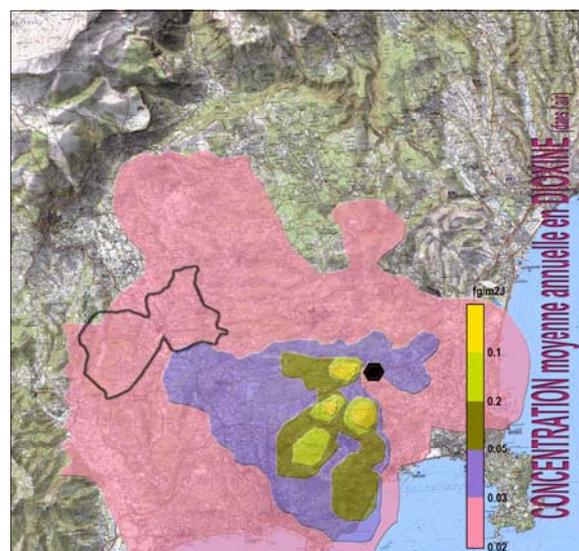
Bien qu'une partie des déchets de Mouans-Sartoux est déposée à l'usine d'incinération du SIDOM d'Antibes, la commune se trouve dans le périmètre d'impact de l'usine d'incinération de Vallauris.

Une étude environnementale réalisée en 2004 par *ARIA technologie* a rassemblé de nombreux travaux de recherche concernant la problématique de l'incinérateur.

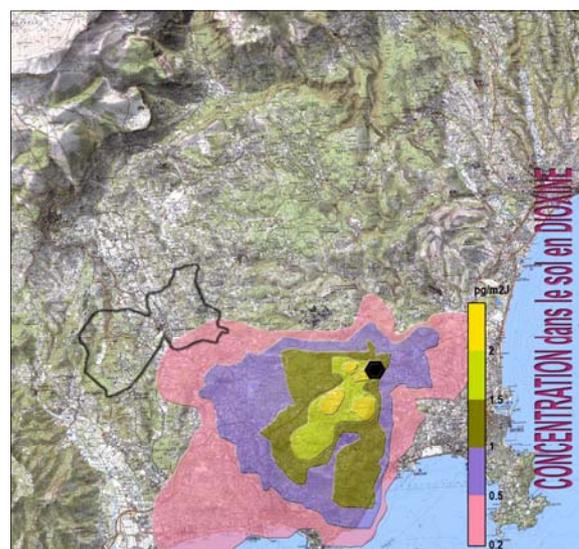


Valeur guide de l'OMS :  
0.5 µg/m<sup>3</sup>

La valeur maximum sur site est de :  
0.00096 microgramme/m<sup>3</sup>



La concentration maximum annuelle sur site est de :  
2.76 femtogrammes/m<sup>3</sup>



Valeur guide, référence de l'INERIS

Zone rurale :  
5 à 20 TEQ pg/m<sup>2</sup>/j  
Zone urbaine :  
10 à 85 TEQ pg/m<sup>2</sup>/j  
Proche d'une source :  
jusqu'à 1000 TEQ pg/m<sup>2</sup>/j  
*TEQ : indice international de toxicité*

Les résultats de dépôts au sol sont inférieurs à ceux que l'on peut observer en zone rurale.

### Retombées des effluents gazeux

Les retombées atmosphériques des métaux lourds, notamment plomb et cadmium, et PCDD/F (dioxines et furannes) entraînent une contamination des sols et des plantes. Les végétaux et sols contaminés ingérés par les animaux entraînent le passage et l'accumulation de métaux lourds dans la chaîne alimentaire.

En France, la surveillance réglementaire de l'impact environnemental d'un incinérateur repose actuellement sur l'observation du degré d'accumulation de polluants dans les organismes vivants.

Le territoire de Mouans-Sartoux semble très faiblement impacté par les émissions de l'incinérateur. Seule la concentration de plomb annuelle dans l'air pourrait affecter le site. Toutefois, les valeurs produites sont très largement inférieures aux valeurs de référence. Ainsi, les risques sanitaires liés à cette installation sont quasiment nuls.

### Évaluation des risques sanitaires

Les données disponibles proviennent d'une étude effectuée par le bureau d'étude CA-REPS.

L'analyse apporte les conclusions suivantes :

- Concernant les polluants systémiques (toxiques à seuil : c'est la toxicité d'un agent polluant qui se manifeste par une atteinte non cancéreuse d'un tissu ou d'une fonction), les risques sont peu probables que ce soit par voie digestive ou respiratoire, même dans les zones les plus exposées et pour les populations les plus sensibles.

- Pour les polluants cancérogènes (toxiques sans seuil), les risques restent acceptables au regard des valeurs guides des nombreux organismes internationaux.

## LA GESTION DES DECHETS

### Au crible des habitants

Les déchets		
Problématique	Dysfonctionnements et/ou écueils identifiés	Propositions et lignes directrices
<i>La sensibilisation du public</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Difficulté de trouver des supports adéquats pour toucher un public large et divers.</li> <li>– « Emoussage » du geste citoyen dans le cadre du tri sélectif (lassitude et performances en baisse en cas de diminution des actions de sensibilisation).</li> <li>– L'accès à la déchetterie n'est pas aisé (les heures d'ouverture ne sont pas toujours en adéquation avec l'emploi du temps des actifs). L'impossibilité pour les particuliers de ne pas pouvoir déposer les encombrants ou autres entraîne de leur part, parfois des réponses déviantes (tout est déposé dans les benes des OM ou à proximité) et à coup sûr, un fort sentiment de découragement face à ces dysfonctionnements répétés.</li> <li>– La diffusion de certains supports éducatifs, édités par les milieux associatifs n'est pas chose aisée, d'autant plus qu'elle est rarement rentable. Beaucoup de documents sont ainsi morts nés, alors qu'ils s'appuient et relatent des expériences réussies d'autres collectivités ou particuliers.</li> <li>– Une part importante de la sensibilisation est orientée afin de toucher un public jeune, scolarisé. Malgré tout, les adultes sont et restent les référents. Pourtant leurs actions quotidiennes en matière d'exemplarité, laissent parfois à désirer. Le modèle projeté est rarement en adéquation avec les règles de bonne conduite édictées auprès des enfants.</li> </ul>	<p>Arriver à fédérer les personnes sur quelque chose (moyen, support ou action) d'original et de nouveau. Dans ce cadre, la communication fonctionne mieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les repères utilisés pour le tri sélectif (les bacs de différentes couleurs ou formes en fonction de la destination des déchets) devraient être réutilisés pour les corbeilles mises à disposition dans les lieux publics. L'installation juxtaposée de corbeilles OM, tri sélectif, ... qui reprendraient le même design, inciterait la population à être environnementalement responsable 24 heure sur 24 en favorisant le geste réflexe.</li> <li>– La sensibilisation des adultes devrait aussi intégrer des notions de référence et d'exemplarité pour favoriser la projection d'un modèle qui soit en adéquation avec les attentes exprimées auprès des enfants.</li> </ul>

## LA GESTION des DECHETS

### Au crible des habitants

Les déchets		
Problématique	Dysfonctionnements et/ou écueils identifiés	Propositions et lignes directrices
<i>Gestion des déchets</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le traitement des déchets est externalisé.</li> <li>– Le déchet qui pollue le moins est celui qui n'est pas produit, car le tri et le recyclage ne sont pas des solutions durables si la production de déchets ne cesse d'augmenter.</li> <li>– La part terminale du traitement des déchets laissée aux particuliers n'est pas suffisamment valorisée, ni totalement exploitée. Une fois le tri effectué, l'action citoyenne, dans la plupart des cas, s'arrête. La gestion des déchets ne se cantonne pas au tri.</li> <li>– Le concept actuel de la déchetterie va à l'encontre même du geste de récupération des objets déposés. Les déchetteries (où la récupération d'objet est interdite) ont évacué le geste de récupération. La possibilité d'une "deuxième vie" pour un encombrant ou tout autre objet devient donc anecdotique, alors que nombreux objets pourraient faire l'objet d'une réutilisation immédiate.</li> <li>– L'intérêt économique du SIVADES n'est pas forcément de réduire la quantité de déchets à traiter. Confier l'ensemble de la chaîne du traitement des déchets à ce seul opérateur ne va pas forcément dans le sens d'une optimisation "citoyenne" du recyclage.</li> <li>– La pratique et le concept de la consigne ne sont plus d'actualité. Pourtant, le facteur financier, en tant que levier économique efficace dans une bonne gestion de ses déchets, n'est pas à négliger. L'argent est un élément de sensibilisation clé qui a déjà fait ses preuves dans d'autres domaines particulièrement délicats (sécurité routière...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– D'une manière générale la gestion des déchets doit se faire le plus localement possible afin d'éviter des transports routiers supplémentaires ou d'autres retombées secondaires induites par une gestion délocalisée.</li> <li>– Il faut permettre et donner envie aux résidents de la commune de prendre en charge le plus complètement possible le traitement de leurs déchets.</li> <li>– Permettre la récupération des encombrants en amont de leur prise en charge définitive par le SIVADES.</li> <li>– Organiser une fête des encombrants pour réinitier une culture de l'échange et de la réutilisation : "Donner une seconde vie aux objets".</li> <li>– Revaloriser la pratique de la consigne à travers quelques premiers objets recyclables.</li> </ul>

## LA GESTION des DECHETS

### Au crible des habitants

Les déchets		
Problématique	Dysfonctionnements et/ou écueils identifiés	Propositions et lignes directrices
<i>Gestion des déchets</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les vides greniers sont d'excellents moyens de donner une seconde vie aux objets. Le coût des emplacements est limitatif, il ne favorise pas le principe citoyen de l'échange et de troc.</li> <li>– La pratique du compostage, pas encore réellement diffusée, n'est possible que pour les personnes disposant d'un jardin privé. Pour les autres mouansois, habitant dans des résidences ou ensembles collectifs, rien n'est mis à leur disposition pour leur permettre le compostage de leurs déchets fermentescibles.</li> <li>– Les déchets verts collectés par la déchetterie ne sont plus tassés mécaniquement (tractopelle) comme s'était le cas auparavant. Le nombre de bennes enlevées et donc facturées ne fait qu'augmenter. Les transports induits par cette nouvelle pratique ne font que multiplier le nombre de déplacements routiers, d'autant que le traitement des déchets verts est externalisé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Donner aux vides greniers une dimension plus articulée autour du concept de "la deuxième vie donnée aux produits". Elargir la vision de ces marchés en profitant de la dynamique pour accentuer la sensibilisation du public aux thématiques du développement durable. Les associations et/ou des bénévoles pourraient profiter de ces rassemblements pour faire bénéficier le public de retours d'expériences en matière de gestion durable.</li> <li>– Il faut encourager et apprendre aux particuliers à traiter sur place les déchets verts (utilisation des produits de la tonte, cendre déposée au pied des arbres, compostage, brûlage,...).</li> </ul>

## GESTION DES DECHETS

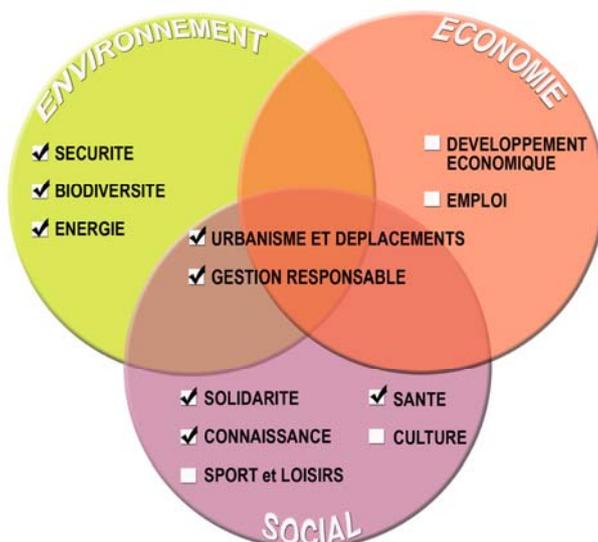
### Eléments de transversalité

La gestion des déchets est une problématique très transversale.

Elle concerne :

- La **biodiversité**. La forte production de déchets et un très faible taux de recyclage entraînent un gaspillage important de ressources naturelles diverses ;
- L'**aménagement du territoire et l'urbanisme** (cf aménagement du territoire, structure urbaine, logements). L'identification des réserves foncières qui accueilleront les équipements futurs concerne aussi la gestion des déchets. La gestion intercommunale des déchets nécessite une réflexion qui dépasse largement le cadre communal. Le problème du périmètre pertinent se pose alors pour les équipements de traitement comme pour les filières de recyclage. L'importance des transports routiers pour l'acheminement des déchets concerne la problématique des déplacements ;
- La **gestion de l'énergie** (cf énergie) est abordée dans les systèmes de valorisation énergétique ; les incinérateurs en sont normalement dotés ;
- L'**intercommunalité**. Aujourd'hui, l'externalisation du traitement de nombreux déchets pose le problème de la solidarité avec les autres territoires ;
- La **sécurité et la santé**. Ces thématiques sont directement concernées par les modes de gestion retenus dans le traitement des déchets. Les rejets et les pollutions impactent les territoires disposant d'unités de traitement.

### Les autres champs de cohérence concernés





*QUALITE DE L'AIR*



## QUALITE DE L'AIR : Les principaux polluants

Atmopaca : Anciennement Qualitair, c'est l'association en charge de la surveillance de la qualité de l'air. Disposant de stations fixes et mobiles, elle effectue des mesures en continue pour évaluer la qualité de l'air. Les mesures relevées sont à la disposition de tous.

Les résultats des analyses sont diffusés par différents moyens : transmission informatique des mesures à la Banque Nationale de Données sur la Qualité de l'Air, diffusion quotidienne d'un indice de la qualité de l'air aux principaux médias locaux, etc.

### ➔ Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

#### • Provenance

Le dioxyde de soufre provient essentiellement de procédés et usages ayant recours à des combustibles fossiles contenant du soufre : industrie, chauffages collectifs et individuels et minoritairement transports. C'est en hiver que les émissions sont les plus nombreuses (chauffage). De plus, des phénomènes climatiques (anticyclones) bloquent les polluants au sol et empêchent leur dispersion.

#### • Effets sur la santé

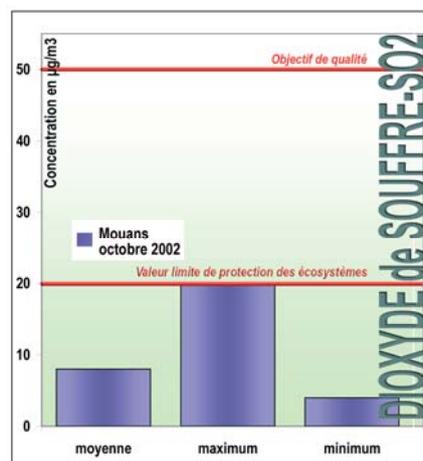
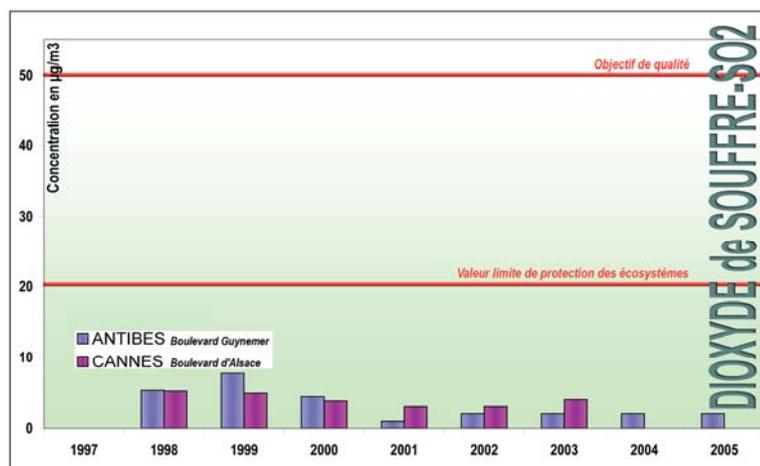
En synergie avec les particules en suspension, il provoque des irritations oculaires, cutanées et respiratoires. A terme il peut augmenter le nombre de pharyngites et bronchites et exacerber les affections respiratoires.

#### • Effets sur l'environnement

Il se transforme en acide sulfurique au contact de l'air et participe aux phénomènes de pluies acides. Il contribue aussi à la dégradation de la pierre et des matériaux de nombreux monuments.

#### • Évolutions techniques

Le taux de soufre dans le gasoil est passé de 0,2% à 0,05 %. Le développement de l'énergie électronucléaire, la régression du fuel lourd et du charbon, une meilleure maîtrise des consommations énergétiques et la réduction de la teneur en soufre des combustibles et carburants ont permis la diminution des concentrations ambiantes en SO<sub>2</sub>.



Entre 1998 et 2002, ce polluant était en diminution sur les stations de Cannes et Antibes. Mais il semblerait que depuis 2002, il ait atteint un palier, restant à des concentrations très faibles. Toutefois, elles sont en deçà des objectifs de qualité.

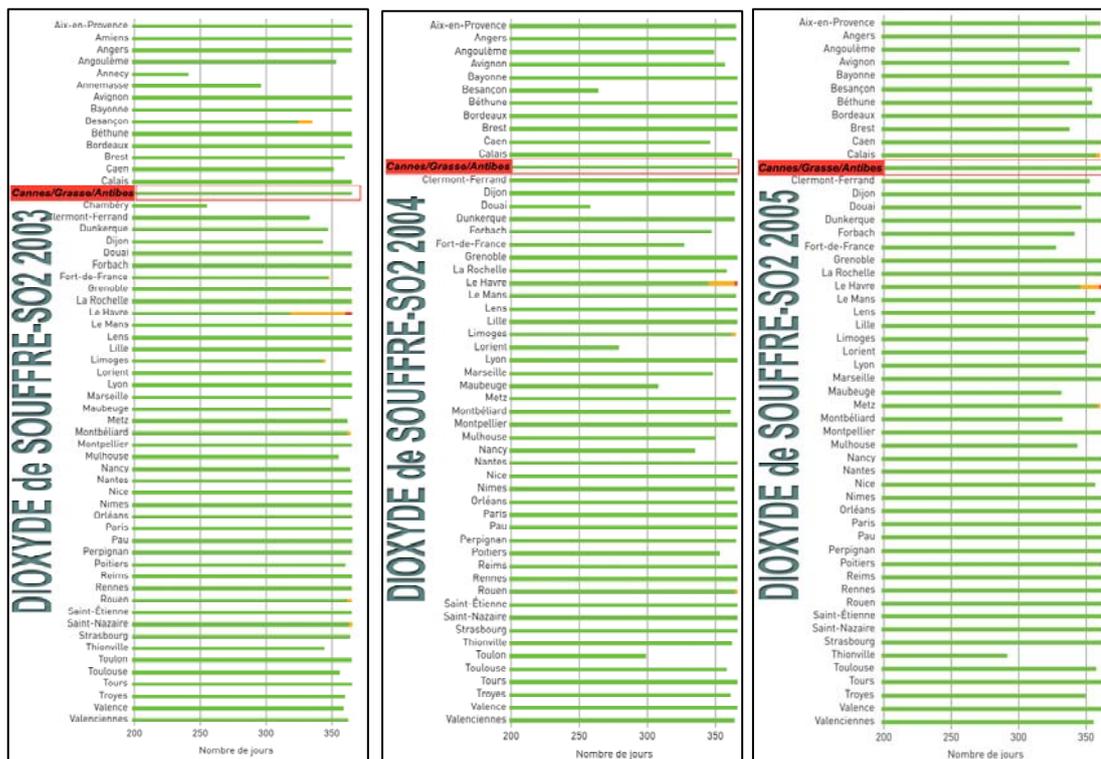
*A contrario*, les concentrations relevées sur le périmètre se rapprochent de la valeur limite de protection des écosystèmes (20 µg par m<sup>3</sup>).

L'étude réalisée à Mouans-Sartoux en octobre 2002 indique des concentrations se situant en dessous des objectifs de qualité, fixés à 50 µg/m<sup>3</sup>. Ces concentrations sont difficilement comparables aux moyennes annuelles des deux stations. Elles soulignent les impacts environnementaux des rejets de la commune et de ses résidents. L'éloignement relatif de la commune des zones fortement urbanisées aurait pu laisser croire à une qualité de l'air moins impactée par les rejets anthropiques.

Néanmoins, pour ce périmètre, les concentrations relevées coïncident avec la valeur limite de protection des écosystèmes.

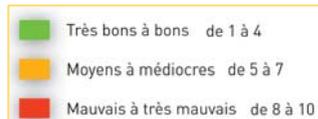
## QUALITE DE L'AIR : Les principaux polluants

### Les bilans ATMO dioxyde de soufre



Entre 2003 et 2005, à l'échelle de l'agglomération Cannes-Grasse-Antibes, la qualité de l'air au regard de la concentration du SO<sub>2</sub> est bonne 350 jours par an. Toutefois, depuis plusieurs années, les taux moyens sont en baisse constante.

Les moyennes les plus élevées s'observent à proximité des sites industriels et plus rarement à proximité des sites exposés à la circulation automobile.



### Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)

#### • Provenance

Le monoxyde d'azote provient des foyers de combustion. Au contact de l'air et de l'ozone, il s'oxyde pour former le dioxyde d'azote. Il provient principalement des véhicules (70 %) et des installations de combustion.

#### • Effets sur la santé

Le dioxyde d'azote peut entraîner une altération de la fonction respiratoire et un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant.

#### • Effets sur l'environnement

Il participe aux phénomènes des pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique et à l'effet de serre.

#### • Évolutions techniques

Le pot catalytique a permis une diminution des émissions de NO<sub>2</sub> des véhicules à essence. L'effet reste encore peu perceptible compte tenu de l'âge moyen des véhicules et de l'augmentation forte du trafic automobile.

Dans 50 % des cas, la voiture est utilisée sur une distance inférieure à 3km, dans 25 % des cas pour une distance inférieure à 1km et dans 12 % des cas pour faire moins de 500 mètres. Or, le pot catalytique n'a une action sur les émissions qu'à partir de 10 km.

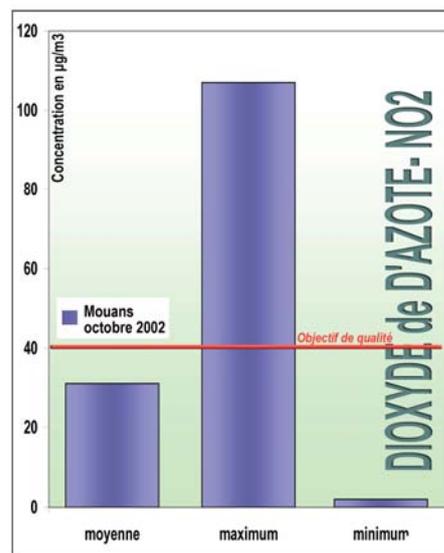
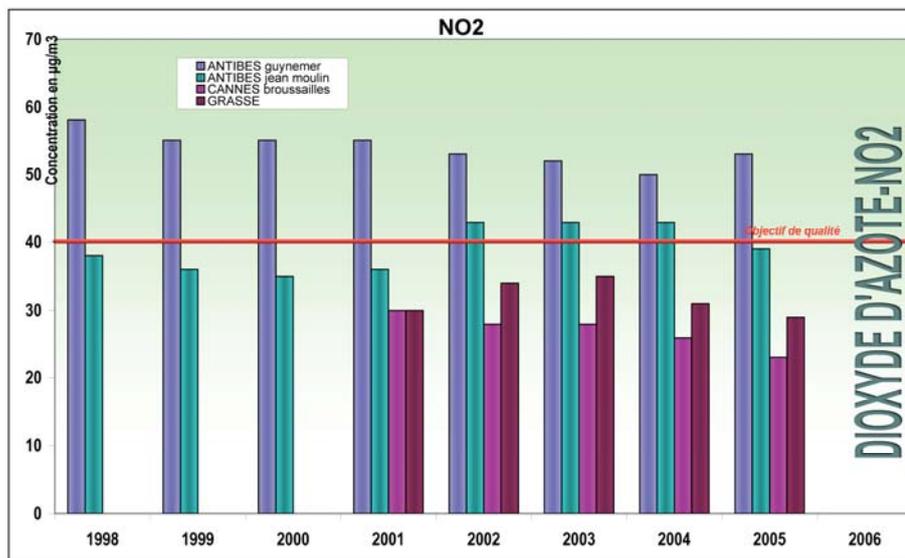
Le pot d'oxydation est l'équivalent du pot catalytique pour les véhicules diesels.





## QUALITE DE L'AIR : Les principaux polluants

### Le dioxyde d'azote (suite)



Les valeurs les plus élevées s'observent en agglomération et aux abords des voies de circulation. Les deux stations d'Antibes et de Canne n'atteignent donc pas l'objectif de qualité fixé à 40 µg/m³. Ce sont les sites les plus urbains, les plus touchés, les sites soumis le plus directement à l'influence des émissions automobiles.

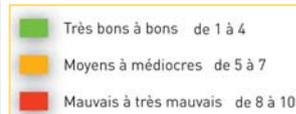
Malgré cela, pour l'ensemble des stations, une très lente diminution des concentrations est observable. En 2005, une seule station présente des concentrations supérieures au taux de qualité.

Pour la commune, l'étude de 2002 indique des concentrations élevées dues à un fort trafic automobile et une forte dispersion de polluants. Les 70 000 véhicules qui transitent par jour ouvré sont fortement émetteurs de polluant. Le maximum de concentration en NO<sub>2</sub> étant très au dessus du seuil de l'objectif de qualité.

### Les bilans ATMO dioxyde d'azote



Cannes-Grasse-Antibes fait partie des agglomérations où le sous indice a été le plus souvent à 5. Sa qualité de l'air oscille entre moyenne et médiocre. Entre 2004 et 2005, le nombre de jours où la qualité de l'air est qualifiée de médiocre est en augmentation. Ce résultat peut être corrélé avec l'intensité du trafic automobile du secteur.



## QUALITE DE L'AIR : Les principaux polluants

### ➤ L'ozone (O<sub>3</sub>)

#### • Provenance

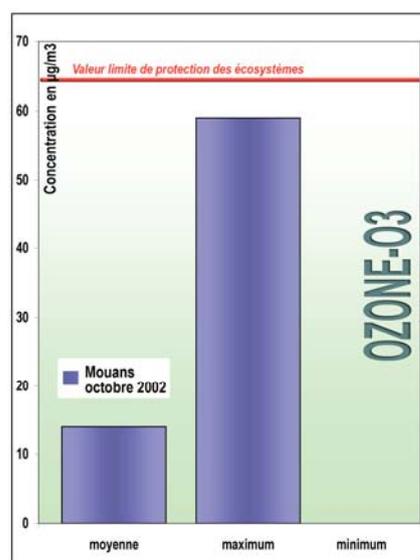
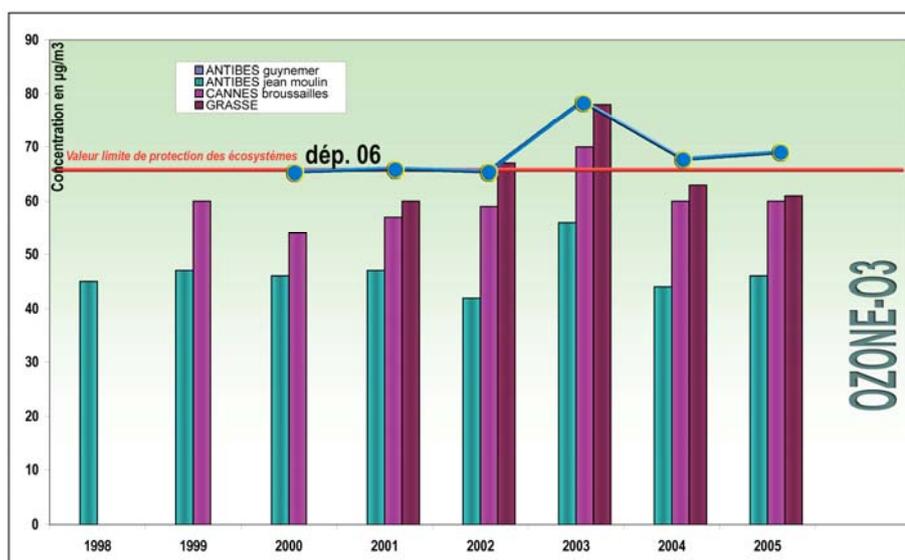
L'ozone est un polluant issu des transformations chimiques entre les oxydes d'azote et les composés organiques volatils. Les réactions sont fortement stimulées par le rayonnement solaire. Dans les villes, il est détruit par interaction avec le monoxyde d'azote. Les pointes de pollution sont plus fréquentes dans les zones rurales.

#### • Effets sur la santé

Il a une action irritante locale sur les muqueuses oculaires et respiratoires, des bronches jusqu'aux alvéoles pulmonaires. Les effets sont amplifiés par l'exercice physique. Les atteintes oculaires apparaissent très rapidement, pour des expositions de 400 à 1 000 µg/m<sup>3</sup>.

#### • Effets sur l'environnement

L'ozone a un effet néfaste sur la végétation. Il participe aux phénomènes des pluies acides et à l'effet de serre.



Les données issues des stations fixes montrent une augmentation des moyennes annuelles tant en zones urbaines et semi rurales. Les résultats enregistrés sont moyens. En effet, en 2005 :

Le nombre de jours par an où l'objectif de qualité pour la protection de la santé (fixé à 110µg/m<sup>3</sup>) a été dépassé, est de :

- 124 pour la station de Cannes Broussailles
- 60 pour la station de Grasse

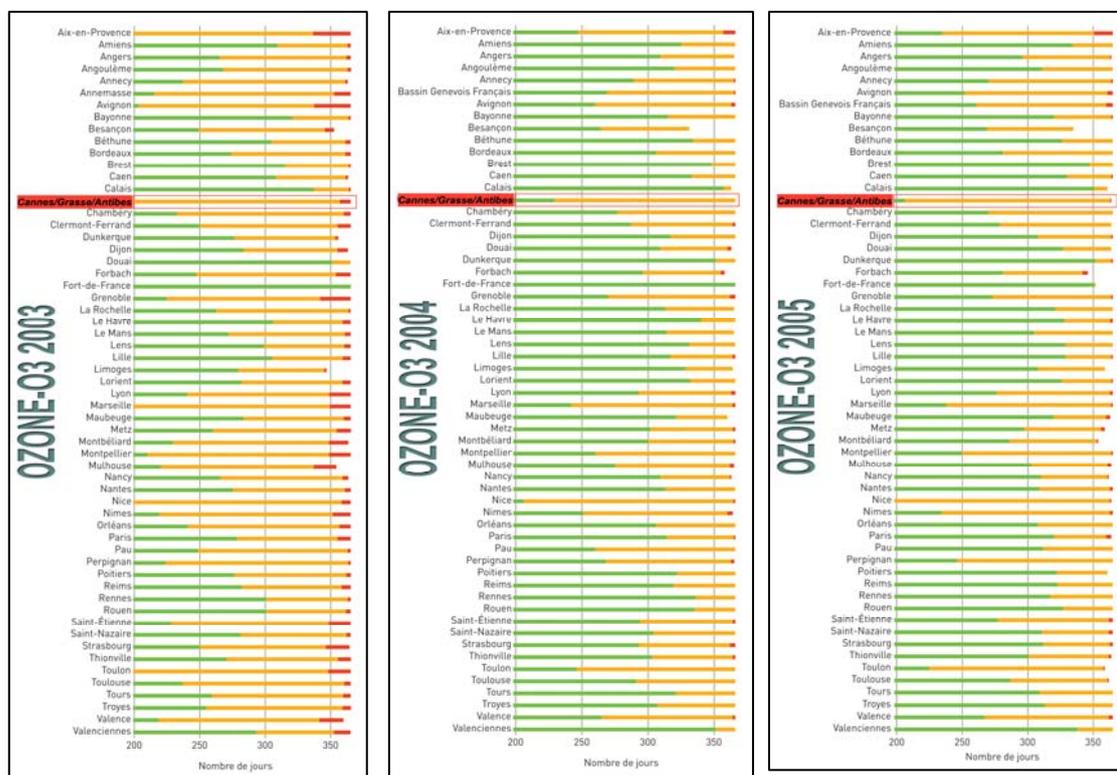
Le nombre de jours où l'objectif de qualité pour la protection de la végétation (fixé à 65µg/m<sup>3</sup>) a été dépassé, est de :

- 164 pour Cannes Broussailles
- 165 pour la Station de Grasse

Pour Mouans-Sartoux, l'observation des niveaux de concentration en ozone révèle qu'ils se trouvent en dessous de la valeur limite de protection des écosystèmes.

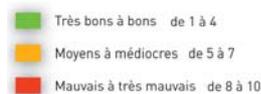
## QUALITE DE L'AIR : Les principaux polluants

### ➔ Les bilans ATMO dioxyde d'azote



Pour l'agglomération Cannes-Grasse-Antibes, le nombre de jours où l'air est pollué à l'ozone est très élevé, comme pour l'ensemble des agglomérations situées sur le littoral méditerranéen. En 2005, le nombre de jours où la qualité de l'air oscillait entre moyenne et médiocre est supérieur à celui de 2004.

Entre 2003 et 2005, Cannes-Grasse-Antibes et Nice ont enregistré les plus mauvais résultats à l'échelle nationale en terme de pollution de l'air à l'ozone.



### ➔ Les particules

#### • Provenance

D'origine naturelles ou anthropiques, leur taille varie de quelques microns à une centaine de microns ( $< 10 \mu\text{m}$ ). Les particules les plus fines, qui ont tendance à se déposer dans les alvéoles pulmonaires et à y transporter des composés toxiques, proviennent principalement de la fumée des moteurs diesels et de vapeurs industrielles recondensées.

#### • Effets sur la santé

Plus elles sont fines, plus leur toxicité est avérée. Elles peuvent provoquer des inflammations et altérer les fonctions respiratoires. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes. C'est le cas pour certaines particules émises par les moteurs diesels qui véhiculent des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

#### • Effets sur l'environnement

Les salissures des bâtiments et monuments sont les traces les plus perceptibles.

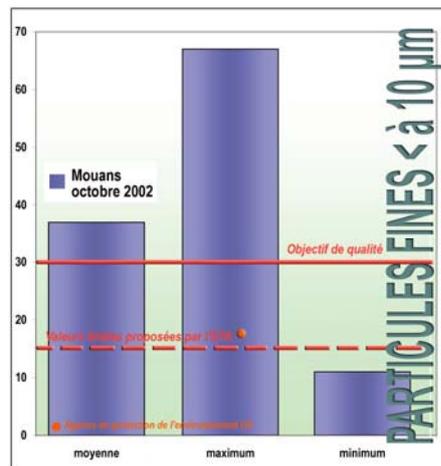
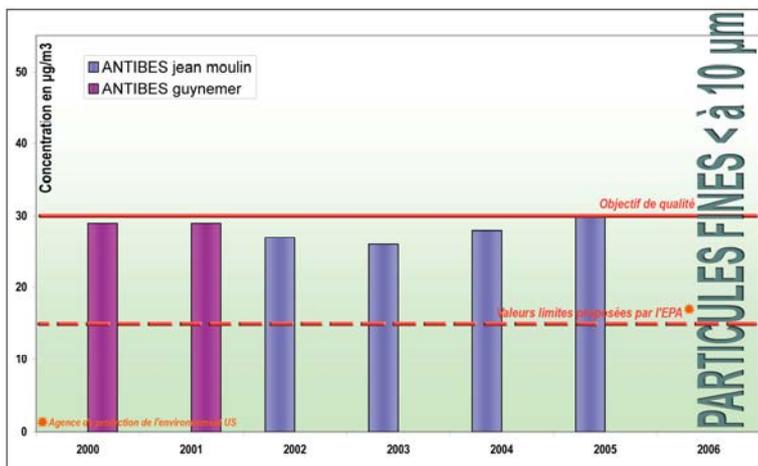
#### • Évolutions techniques

Le filtre à particules, pour les moteurs diesels, réduit de près de 95 % le nombre de particules émises à l'échappement.



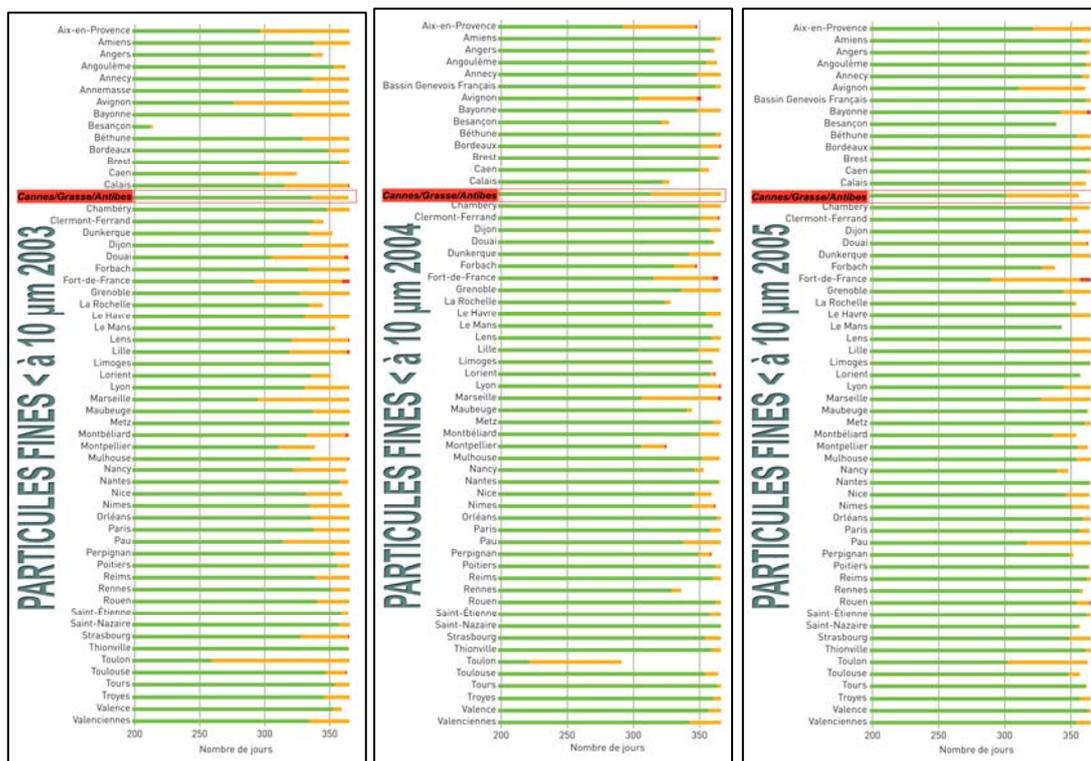
## QUALITE DE L'AIR : Les principaux polluants

### Les particules (suite)

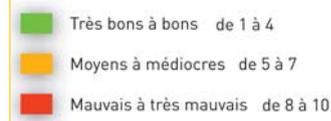


Les données pour ce polluant sont très ponctuelles. Bien qu'elles soient souvent proches de l'objectif de qualité, elles traduisent tout de même des concentrations élevées. Pour Mouans-Sartoux, les concentrations sont particulièrement élevées. La comparaison avec les stations fixes indique des valeurs 2 fois supérieures. La forte concentration en particules est accentuée par la topographie du site, elle semble expliquer cette accumulation.

### Les bilans ATMO particules

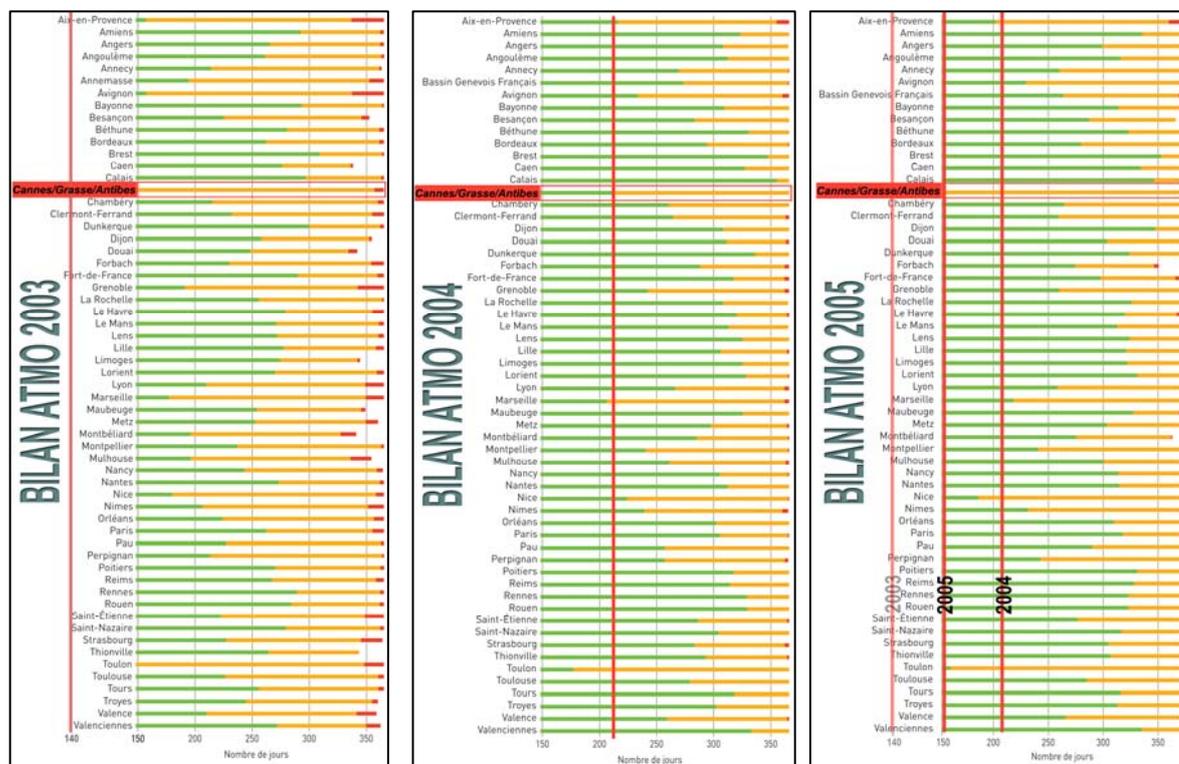


Entre 2003 et 2005, à l'échelle de l'agglomération Cannes-Grasse-Antibes, la qualité de l'air au regard des particules fines est bonne 300 jours par an. Toutefois, cette agglomération a vu cet indice osciller entre moyen et médiocre pendant 65 jours. Le nombre de jours où la concentration en particules atteint la qualité de l'air augmente régulièrement depuis 2003. Contrairement à cela, les autres agglomérations ont tendance à enregistrer de meilleurs résultats.



## QUALITE DE L'AIR : Les principaux polluants

### ⇒ Récapitulatif bilan ATMO 2003-2005



La valeur de l'indice ATMO est calée sur le polluant dont le sous indice est le plus élevé. Il ne permet pas de comparaison rigoureuse entre les agglomérations, ne renseignant pas sur les niveaux atteints par les autres polluants, ni sur la pollution cumulée. Toutefois, quelques généralités peuvent être tirées afin de caractériser la pollution et de son évolution :

- Cannes-Grasse-Antibes est une des agglomérations qui présentent les résultats les plus médiocres à l'échelle nationale ;
- Globalement les résultats ne s'améliorent pas : le nombre de journées où la qualité de l'air oscille entre bon et très bon n'excède pas 150 jours en 2005, soit seulement 40 % du temps.

### ⇒ Le monoxyde de carbone (CO)

#### • Provenance

Il est principalement issu de la combustion incomplète de carburants contenant du carbone. La source principale de monoxyde de carbone est le trafic automobile. Il est le polluant toxique le plus abondant dans les gaz d'échappement des véhicules automobiles. Les zones les plus exposées sont celles placées sous l'influence directe du trafic automobile (axes routiers, carrefours,...).

#### • Effets sur la santé

Il conduit à un manque d'oxygénation du système nerveux, du cœur et des vaisseaux sanguins qui entraînent des maux de tête et des vertiges. L'augmentation de sa concentration (nausée, vomissements...) peut, en cas d'exposition prolongée, aller jusqu'au coma et à la mort.

#### • Effets sur l'environnement

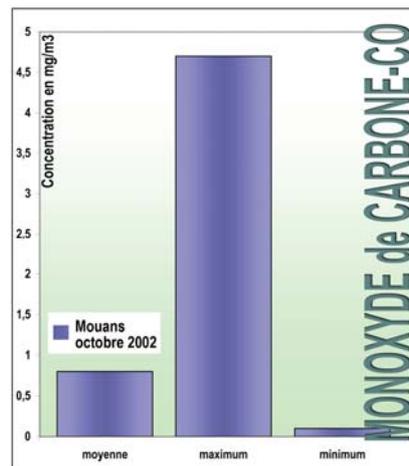
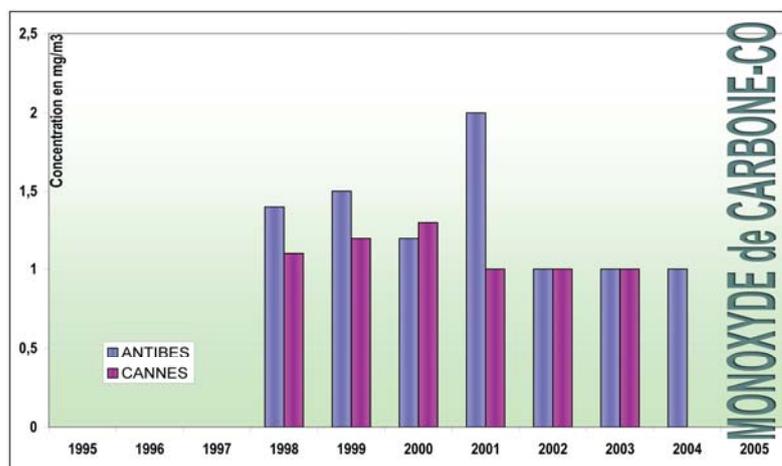
Il participe à la formation de l'ozone troposphérique. Il se transforme dans l'atmosphère en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et contribue à l'effet de serre.

#### • Évolutions techniques le concernant

Le pot catalytique a permis une diminution des émissions des véhicules à essence.  
Le pot d'oxydation est l'équivalent du pot catalytique pour les véhicules diesels.

## QUALITE DE L'AIR : Les principaux polluants

### ➔ Le monoxyde de carbone (suite)



Les concentrations en monoxyde sont stationnaires depuis 4 ans. Leur très faible niveau se situe à la limite du seuil de détection des appareils de mesure. Mouans-Sartoux présente des concentrations en moyenne moins importantes que dans les autres stations. Le maximum équivaut à 50 % du seuil d'objectif de qualité.

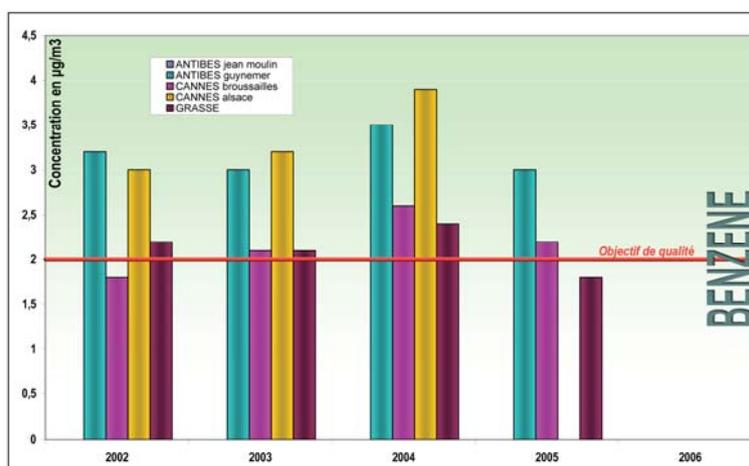
### ➔ Le benzène

#### • Provenance

Le benzène est un composé organique volatil. Il fait parti des mélanges utilisés pour fabriquer les supercarburants. L'exposition à ce composé se fait par les gaz d'échappement et les réservoirs d'essence. Il est utilisé en remplacement du plomb.

#### • Effets sur la santé

Le benzène est connu pour ses effets mutagènes et cancérigènes.



La tendance évolue vers une réduction des concentrations aussi bien en sites urbains qu'en sites situés à proximité du trafic. Pour l'agglomération de Cannes-Grasse-Antibes, peu d'éléments permettent de confirmer une telle évolution. En 2005, la majorité des stations approchent ou dépassent l'objectif de qualité. Ces observations attestent que le contexte général territorial connaît des concentrations en polluants importantes.



## *QUALITE DE L'AIR : Les principaux polluants*

Globalement, pour Mouans-Sartoux

La pollution des zones les plus urbanisées du littoral atteint les territoires de l'arrière pays. Ainsi, les principaux polluants de ces zones sont présents sur le territoire de Mouans-Sartoux.

Les principaux indicateurs de la qualité de l'air démontrent par conséquent que l'environnement de la commune souffre de ces pollutions.

Les bilans ATMO confirment les tendances environnementales : la pollution de l'air est un des facteurs discriminants du cadre de vie de l'agglomération.

La pollution due aux concentrations élevées de dioxyde d'azote, d'ozone et de particules, semblent être observable à Mouans-Sartoux.

Les caractéristiques topographiques du centre ville, favorables à la concentration des polluants, viennent alourdir le bilan de la qualité de l'air.



*EFFET DE SERRE*



## EFFET DE SERRE

### Effet de serre et réchauffement climatique

Évolution climatique concernée	Cette évolution s'est-elle déjà manifestée durant la deuxième moitié du XX <sup>e</sup> siècle (après 1960 ?)	L'homme a-t-il contribué à l'évolution constatée ?	Cette évolution est-elle simulée pour le XXI <sup>e</sup> siècle avec les scénarios d'émission utilisés ?
Moins de jours froids au-dessus de la quasi-totalité des terres émergées	Très vraisemblablement oui NB : P = Probabilité > 90 %	Vraisemblablement oui (P > 66 %)	Virtuellement certain (P > 99 %)
Augmentation de la fréquence et de l'intensité des jours chauds au-dessus des continents	Très vraisemblablement oui (P > 90 %)	Vraisemblablement oui (nuits) (P > 66 %)	Virtuellement certain (P > 99 %)
Augmentation des températures maximales, et des vagues de chaleur	Vraisemblablement oui (P > 66 %)	Oui est plus vraisemblable que non (P > 50 %)	Très vraisemblablement oui (P > 90 %)
Augmentation des épisodes pluvieux intenses	Vraisemblablement oui (P > 66 %)	Oui est plus vraisemblable que non (P > 50 %)	Très vraisemblablement oui (P > 90 %)
Augmentation de la surface touchée par les sécheresses	Vraisemblablement oui dans de nombreuses régions depuis 1970 (P > 66 %)	Oui est plus vraisemblable que non (P > 50 %)	Vraisemblablement oui (P > 66 %)
Plus d'activité cyclonique intense aux tropiques	Vraisemblablement oui dans de nombreuses régions depuis 1970 (P > 66 %)	Oui est plus vraisemblable que non (P > 50 %)	Vraisemblablement oui (P > 66 %)
Augmentation du nombre d'épisodes d'élévation extrême du niveau de la mer (hors tsunamis)	Vraisemblablement oui (P > 66 %)	Oui est plus vraisemblable que non (P > 50 %)	Vraisemblablement oui (P > 66 %)

Données sources : Le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) organisation qui a été mise en place en 1988, à la demande du G7

L'effet de serre est un processus naturel de réchauffement de la température. Intervenant dans le bilan radiatif de la terre, il est dû aux gaz à effet de serre (GES) contenus dans l'atmosphère. Les GES sont soit d'origine naturelle ou anthropique. Leur concentration peut également augmenter en raison des activités humaines.

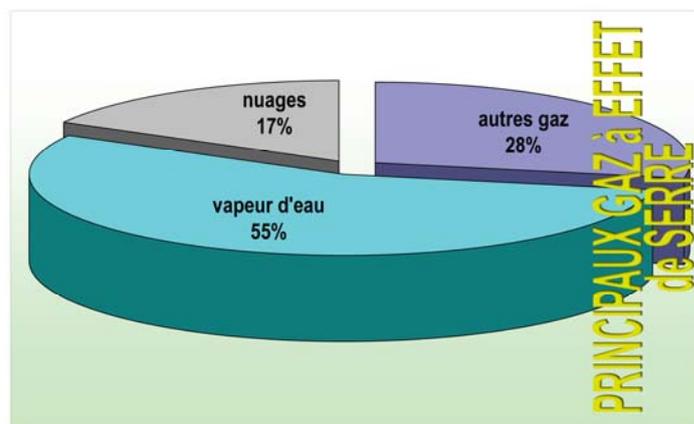
L'abondance de GES\* d'origine anthropique est à la base d'un réchauffement climatique sans précédent. L'augmentation de la température à la surface du globe serait de l'ordre de + 2° à + 4°C pour le siècle à venir.





## EFFET DE SERRE

### Les principaux gaz à effet de serre



Le gaz contribuant le plus fortement à l'effet de serre est la vapeur d'eau. L'eau sous toutes ses formes représente 72 % dans la répartition des contributions à l'effet de serre.

Quant à l'effet de serre d'origine anthropique, les gaz concourant à ce phénomène sont les suivants :

- Le gaz carbonique est à l'origine de 55 % de l'effet de serre anthropique. En dehors des émissions naturelles, les émissions anthropiques proviennent de :
  - La combustion des énergies fossiles
  - De certaines industries (cimenteries,...)
  - De la déforestation
- Le méthane engendre environ 15 % de l'effet de serre anthropique. En dehors de son origine naturelle (marécages, marais, fermentation, putréfaction,...), la partie anthropique résulte de :
  - La combustion du bois
  - L'élevage
  - La culture du riz (zones humides)
  - Des décharges d'ordures ménagères et du compostage
  - Des exploitations pétrolières et gazières (fuites de gaz naturel)
- Les halocarbures engendrent 15 % de l'effet de serre anthropique, on les trouve sous différentes formes :
  - Les gaz réfrigérants (fuites et mise en décharge des appareils)
  - Les gaz propulseurs dans les bombes aérosols
  - Dans certains procédés industriels et composants d'ordinateurs et téléphones portables
- Le protoxyde d'azote ( $N_2O$ ) est à l'origine de 5 % de l'effet de serre anthropique. La part humaine provient de :
  - Des engrais azotés utilisés en agriculture
  - De certains procédés chimiques
- L'ozone ( $O_3$ ) engendre 15 % de l'effet de serre anthropique. Il est naturellement présent dans l'atmosphère. Dans la haute atmosphère (stratosphérique) il bloque les ultraviolets. Dans l'atmosphère troposphérique (près du sol), il est un oxydant puissant, très agressif. Il est aussi considéré comme un polluant local. Dans ce cadre, il provient indirectement de :
  - La combustion d'hydrocarbures

## EFFET DE SERRE

### Effet de serre : Comment *penser global* et *agir local* ?

Dans ce chapitre, les réflexions et problématiques dépassent le cadre territorial communal. Les différentes problématiques abordées jusqu'à présent avaient des liens de causalité relativement nets entre les constats et les analyses.

Il était possible de pressentir l'interaction entre les différents facteurs.

La puissance des leviers à manœuvrer pour avoir une efficacité sur l'effet de serre et sur les préoccupations environnementales d'échelle planétaire semble rendre délicate la traduction à un niveau local.

Aussi, considérer le réchauffement climatique pourrait sembler inapproprié à l'échelle de Mouans-Sartoux.

Pourtant, à Rio de Janeiro en 1992, lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 173 gouvernements s'engagent sur la voie du développement durable en approuvant différents textes dont "L'agenda 21".

Il constitue le plan d'action mondial pour un développement durable pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Il reconnaît notamment l'importance fondamentale du rôle des collectivités locales dans l'application concrète du concept de développement durable. Dans ce cadre, il incite les collectivités locales à la rédiger un agenda 21.

Comment *penser global* et *agir local* ?

Depuis déjà plus de 20 ans, la commune de Mouans-Sartoux est engagée dans plusieurs démarches de développement durable.

Plusieurs actions et mesures ont d'ores et déjà porté leurs fruits. Elles ont eu des répercussions positives à la fois spatialement, socialement et environnementalement (Ex : la constitution du centre vie, les opérations pédibus et vélobus, etc.). Aujourd'hui, certaines de ces actions vont être reprises à l'échelle de l'agglomération (entre autres vélobus et pédibus).

Si l'on applique à cette action un coefficient d'exemplarité, ici X 7.5 (différence entre le nombre de personnes, aujourd'hui, initialement concernée et le nombre de personnes, demain, susceptibles d'être touchées), on peut évaluer l'impact d'une démarche sur un territoire d'action.

Le développement durable, ayant dépassé le stade de concept pour atteindre celui d'actions tangibles, évoque désormais quelque chose pour un grand nombre d'acteurs.

Afin de soutenir cette montée en puissance, il est nécessaire de promouvoir des exemples « phares » et d'identifier des acteurs locaux qui aujourd'hui pensent localement, et demain agiront globalement.

Aujourd'hui, c'est principalement le gaz à effet de serre d'origine anthropique qui réchauffe le climat.

La commune de Mouans-Sartoux produit également de ces gaz, même si cela reste modeste à l'échelle mondiale.

Les principaux éléments gazeux produits dans la commune qui participe au réchauffement climatique sont :

- Le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) principalement issu de la combustion des énergies fossiles
- Les halocarbures (HFC) sous forme de gaz réfrigérant
- L'ozone (O<sub>3</sub>) issu de la combustion d'hydrocarbure

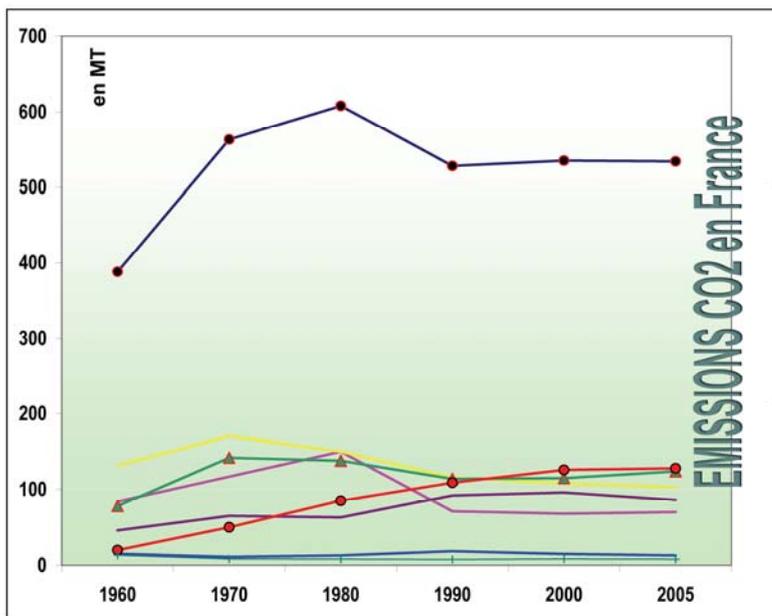




## EFFET DE SERRE

### Le CO2

- émissions totales CO2
- Emissions CO2 par secteurs**
- transformation énergie
- industrie manufacturière
- ▲ résidentiel/tertiaire
- agriculture
- transports routiers
- autres transports
- autres



Source : CERTU 2006

Globalement, la production de CO<sub>2</sub> est en augmentation depuis 1960 (+30 %).

Les pics de production correspondent à la période postérieure à la mise en route du programme électro-nucléaire et aux actions visant aux économies d'énergie.

La part d'émission de CO<sub>2</sub> liée aux industries manufacturières décroît au profit du secteur des transports routiers et du résidentiel/tertiaire.

Depuis 1990, ces deux derniers deviennent les deux principaux secteurs producteurs de CO<sub>2</sub>, pour respectivement 24 et 23 %.

Entre 1960 et 2005, les émissions de gaz carbonique des transports routiers et du secteur résidentiel/tertiaire ont augmenté leur quantité de respectivement 540 % et de 58 %.

La durée de séjour du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère est d'environ 100 ans.

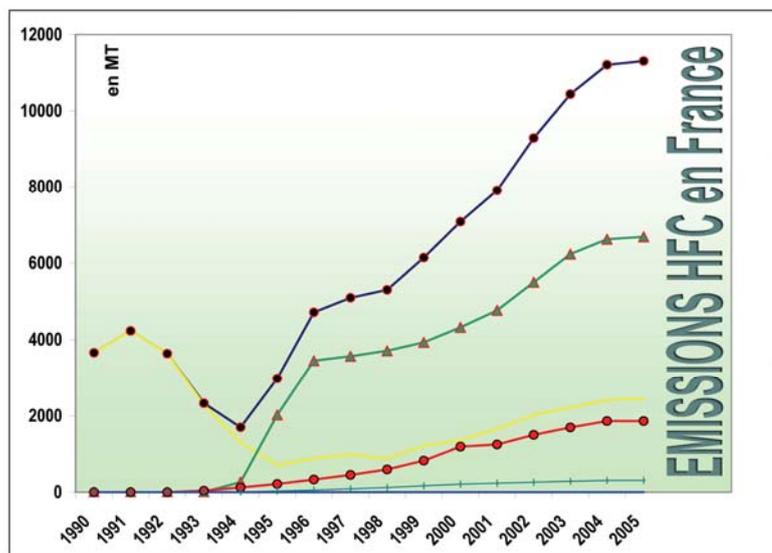
Le Pouvoir de Réchauffement Global est défini par rapport au CO<sub>2</sub>.

La définition du PRG est :

"Combien de fois plus un gaz fait d'effet de serre sur 100 ans". Donc les PRG du CO<sub>2</sub> est égal à 1.

### Le HFC

- émissions totales HFC
- Emissions HFC par secteurs**
- transformation énergie
- industrie manufacturière
- ▲ résidentiel/tertiaire
- agriculture
- transports routiers
- autres transports
- autres



Source : CERTU 2006

La production d'émission de HFC augmente de 208 % entre 1990 et 2005. Jusqu'en 1994, c'est l'industrie manufacturière qui est responsable des plus grosses émissions de HFC (21 % des émissions en 2005).

Des traitements subsidiaires avaient permis une réduction de son utilisation. Depuis 2002, sa réutilisation et donc les plus importantes émissions sont principalement dues à la forte utilisation des mousses polystyrènes et polyuréthanes (entre 1990 et 2005 : - 32 %).

Pour les transports routiers (17 % de la quantité totale rejetée), c'est la climatisation automobile qui est à l'origine des émissions de HFC. La quantité rejetée a été multipliée par 47 entre 1990 et 2005.

Le secteur résidentiel/tertiaire produit près de 60 % des émissions. La quantité rejetée a été multipliée par 1671 depuis 1990.

La durée de séjour du HFC dans l'atmosphère est d'environ 50 000 ans.

Son PRG est de 140 à 11700. Ce qui veut dire que le HFC peut produire 11700 plus d'effet de serre que le CO<sub>2</sub>, c'est un gaz 11700 fois plus puissant.



## EFFET DE SERRE

### Le HFC

La climatisation dans une voiture particulière peut entraîner des surconsommations allant de 15 % à 40 %. Elle entraîne donc une augmentation de la pollution émise et des émissions de CO<sub>2</sub>. La climatisation, à elle seule, est responsable en moyenne de 10 % de ces émissions annuelles de gaz à effet de serre. La pollution augmente donc en fonction des kilomètres parcourus.

Le surplus de confort apporté par la climatisation automobile génère des comportements nouveaux. D'autres constats peuvent être également remarqués :

- Les moteurs restent en marche pendant de longues périodes de stationnement pour garantir la fraîcheur de l'habitacle. La pollution émise dépasse l'utilisation du véhicule, elle a tendance à devenir permanente. Pour les personnes qui se situent à proximité immédiate des véhicules, l'impact olfactif et sonore supplémentaire est bien réel.

- Le recours systématique à la climatisation dans les véhicules a tendance à engendrer une demande de climatisation dans les bureaux, les logements et par conséquent des émissions supplémentaires de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, HFC,...).

- L'apport de confort supplémentaire immédiat risque de faire oublier les gestes simples qui garantissaient jusqu'alors le bien être (fermeture des volets aux heures les plus chaudes, implantation thermique des bâtiments, déplacements motorisés aux heures les plus fraîches,...).

- La climatisation des bâtiments, complémentaire de la climatisation automobile, va jouer un rôle encore plus important que le chauffage dans les années à venir. Son impact environnemental sera considérable. Les pics de consommation énergétique ne seront plus uniquement localisés pendant les mois d'hiver. En France, la consommation globale d'énergie par habitant et par an a atteint 3.7 tonnes d'équivalent pétrole en 2000. Ceci signifie que la consommation a triplé depuis 1960, il y a eu une augmentation de 35 % depuis 1975. A rythmes constants, la consommation d'énergie concernant les transports et le secteur résidentiel/tertiaire pourrait doubler entre 1990 et 2025.

## EFFET DE SERRE

A l'échelle de Mouans-Sartoux, de quels leviers dispose-t-on afin de maîtriser de production de ces trois gaz ?

1

### *Une meilleure maîtrise de la croissance des déplacements routiers motorisés.*

Des flux motorisés importants sillonnent quotidiennement le territoire communal. Ils impactent sévèrement la qualité de l'air par les polluants émis.

La commune dispose de plusieurs moyens d'action afin de mieux gérer les déplacements motorisés.

Certains sont déjà mis en œuvre...:

- Le développement des transports en commun. L'accessibilité facilitée au train avec l'implantation du pôle d'échange (gratuité du stationnement, etc.).
- La gestion des flux internes de desserte. L'offre en stationnement conséquente, avec plusieurs parkings gratuits situés à proximité des principaux services et équipements, permet de mieux gérer les flux et devrait aussi réduire les stationnements gênants et illicites.
- Le développement d'une offre alternative en déplacement. Les opérations pédibus et vélobus tentent de réduire le recours systématique à la voiture et sensibilisent les parents d'élèves aux problématiques environnementales.

...et d'autres en attente de réalisation :

- La hiérarchisation des voiries. Les stratégies d'évitement liées aux encombrements toujours plus nombreux impactent des nouveaux secteurs où les voiries ne sont pas calibrées pour recevoir un trafic de transit.
- Les aménagements routiers et urbains n'ont pas encore suffisamment pris en compte ces nouveaux comportements. L'insuffisance de la hiérarchisation ne permet pas de diriger correctement les flux automobiles et de décourager de telles stratégies.
- L'insuffisance des informations diffusées vers le grand public qui concerne la qualité de l'air et son évolution, ainsi que les techniques de mesure. Le manque d'informations en temps réel ne permet pas une sensibilisation efficace de la population à la problématique de la pollution de l'air. L'association "ATMO PACA", en charge de la surveillance et de l'analyse de la qualité de l'air, dispose de moyens de communication mais en nombre insuffisant. Ceci rend difficile la diffusion des résultats des analyses effectuées régulièrement.

## EFFET DE SERRE

### 2 *Une forme et une mixité urbaine favorables aux modes doux de déplacements et réduisant les déplacements contraints.*

Les motifs de déplacement autres que les migrations pendulaires sont largement majoritaires. La prise en compte des besoins quotidiens et hebdomadaires des résidents de la commune est une nécessité pour tenter de réduire la part des déplacements contraints. Les modes doux de déplacement doivent être considérés comme de véritables alternatives aux modes de déplacements motorisés. Pour cela, leurs conceptions ne doivent pas seulement faire appel au seul indicateur : "nombre de kilomètres de pistes cyclables". Ces itinéraires doivent être attractifs, sécurisants, valorisants, etc., pour qu'ils soient fréquentés par le plus grand nombre.

Mouans-Sartoux dispose de plusieurs moyens pour répondre à cet enjeu fondamental. Certains sont déjà opérationnels... :

- Une centralité forte et multifonctionnelle. Le centre vie de la commune rassemble une offre en services et équipements importante. La densité bâtie de cet espace augmente son effet sur les déplacements.
- Un traitement unitaire du boulevard urbain. La prise en compte transversale de plusieurs problématiques d'aménagement a permis de gérer simultanément de nombreuses exigences environnementales et urbaines : cheminements piétons intégrés, cônes de vue paysagers préservés qui en garantissent en partie son agrément, réduction de la vitesse des automobiles, densités bâties importantes, etc. Elles vont toutes dans le sens d'une plus grande maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.
- L'implantation de zones d'activités permet de proposer davantage d'emplois sur place et donc théoriquement de réduire le nombre de déplacements domicile-travail. Les Zones de l'Argile et du Tiragon offrent un nombre d'emplois conséquent dont bénéficient les résidents de la commune. Elles sont à la source de nombreux déplacements motorisés, mais leurs proximités avec les zones d'habitat réduisent les distances à parcourir.
- Des cheminements piétons et cyclistes sont déjà effectifs. Ils permettent de parcourir certains secteurs du périmètre communal. Néanmoins leur valorisation est incomplète.
- La sensibilisation des résidents de Mouans-Sartoux est déjà effective à travers différentes actions.

...d'autres, pas encore :

- L'accessibilité aux services pour les résidents des espaces périphériques. L'offre en services et équipements dans la commune est importante, mais son accessibilité au plus grand nombre n'est pas toujours effective. Mouans-Sartoux est composé majoritairement d'un habitat pavillonnaire. Cette forme d'habitat ne facilite pas l'accès aux fonctions et services du centre de vie communal, il ne peut se passer sans l'utilisation d'un véhicule motorisé.
- La multifonctionnalité des espaces résidentiels. Beaucoup de secteurs d'habitat pavillonnaire sont déconnectés des dynamiques communales, pour les résidents comme pour les éventuels visiteurs. Ils ne présentent pas d'autres fonctions que celle d'habiter. Les espaces publics sont souvent réduits au chemin communal. Ce relatif éloignement tend à augmenter le nombre de déplacements contraints motorisés pour les résidents. Quant aux visiteurs, ils peuvent éprouver un sentiment d'inaccessibilité face à ces espaces qui paraissent un peu confisqués.

## EFFET DE SERRE

### 3 *Des constructions et des réhabilitations qui intègrent les finalités du développement durable.*

Dans le secteur résidentiel/tertiaire, le chauffage des bâtiments est le plus important producteur de gaz à effet de serre. Il représente 70 % de la consommation énergétique totale du secteur. Si les surconsommations envisagées liées à la climatisation sont rajoutées, l'intégration des finalités du développement durable devient une nécessité absolue.

Dès lors, la préoccupation majeure devrait être d'émettre le moins de gaz à effet de serre possible en agissant directement sur la conception des bâtiments.

Les cibles HQE\* reprennent en partie ces préoccupations. L'économie d'un projet de construction HQE\* est appréhendée sous l'angle du coût global ; elle tient compte à la fois de l'investissement et du fonctionnement. Aujourd'hui, les cibles HQE\* s'appliquent à des cas isolés (un bâtiment). Aussi, il serait souhaitable de l'adapter à des ensembles plus cohérents (quartiers, hameaux, lotissements, etc.).

La commune dispose de plusieurs outils permettant d'intégrer les finalités du développement durable dans les constructions et réhabilitations.

Certains sont déjà efficaces ... :

- Les bâtiments communaux récemment construits répondent aux cibles de la norme HQE\*.
- Certains bâtiments communaux en cours de réhabilitation (La laiterie, ancienne gare de tramway) vont disposer de systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables (chaudière bois, panneaux solaires,...).
- Plusieurs bâtiments (15 % du total) disposent de pompes à chaleur pour assurer la gestion thermique des locaux.
- L'éclairage public est depuis longtemps assuré grâce à des lampes basses consommations.
- La Gestion Technique Centralisée pour plusieurs bâtiments municipaux (les 3 écoles, les mairies, la maison bleue) a été mise en place. Par le suivi des consommations en temps réels, cette gestion permet de réagir rapidement en détectant les éventuelles anomalies. D'autres bâtiments bénéficieront de ce raccordement en 2008.
- La commune a adhéré à la "Campagne Display". Outre la réalisation des économies financières, elle permet d'entreprendre une action concrète et visible pour lutter contre le changement climatique.
- Un état des lieux des chaufferies communales a été réalisé en 2004.

... D'autres pas encore :

- Les choix techniques associés notamment aux systèmes de chauffage sont parfois faits en fonction des seuls impératifs budgétaires d'investissement. Ils ne prennent donc pas suffisamment en compte la problématique de l'entretien et du fonctionnement.



*ENERGIE*

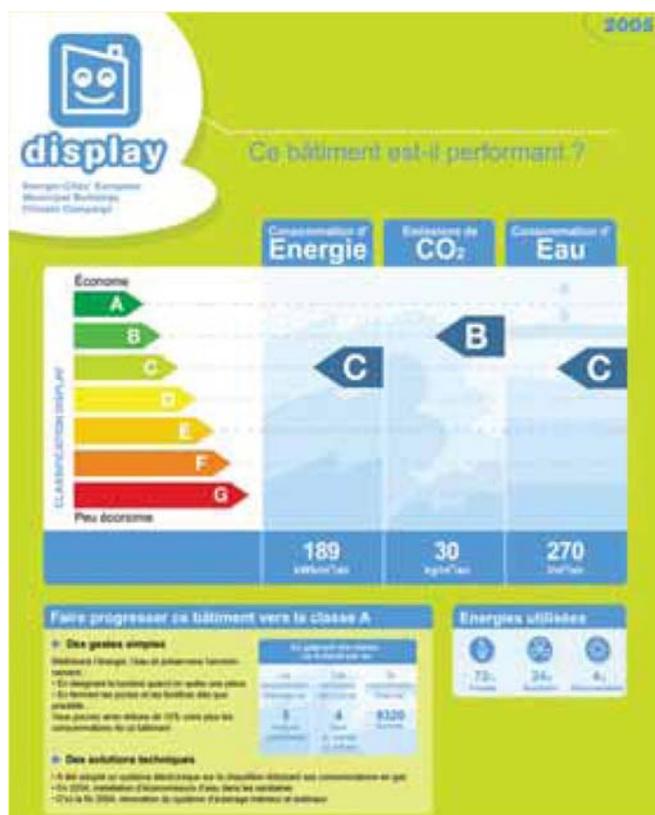


## L'ENERGIE : Mouans-Sartoux, acteur de la maîtrise d'énergie

La commune est engagée dans le contrôle de ses consommations énergétiques principalement au travers des bâtiments qu'elle gère ou de l'éclairage public. En 2004, 3,2 % du budget communal était consacré aux dépenses énergétiques.

L'éclairage public, le chauffage et l'éclairage des bâtiments communaux sont particulièrement énergétivores.

Plusieurs campagnes d'actions ont appuyé la politique communale en matière de réduction de consommation d'énergie.



### La "Campagne Display"

Lancée en 2003 par Energie-Cités (association des autorités locales européennes pour une politique énergétique durable), elle est la première campagne de ce genre en Europe. Elle doit durer au minimum 10 ans. La première phase du projet a réuni 20 villes pilotes de 18 pays et 4 experts scientifiques et techniques. La Campagne est aujourd'hui cofinancée par la Commission européenne grâce au programme "Energie intelligente pour l'Europe".

Son assise réglementaire repose sur une directive européenne du 16 décembre 2002 et la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE) de 2006.

Son objectif est d'accélérer la mise en œuvre du processus et d'améliorer la directive.

Display est aussi un outil de calcul sur Internet, permettant d'évaluer la performance énergétique d'un bâtiment. Le niveau de résultat est traduit à travers un poster placardé à proximité des lieux de passage (affiche ci-contre). Ce support de communication permet de rendre compréhensible la problématique de l'énergie aux non spécialistes.

A Mouans-Sartoux, des affiches ont été posées dans tous les bâtiments communaux. Elles révèlent aux usagers les performances énergétiques du bâtiment et expliquent éventuellement le projet "énergie" de la mairie.

L'intérêt pour la municipalité est de pouvoir :

- Réaliser des économies financières
- Entreprendre une action concrète et visible pour lutter contre le changement climatique
- Sensibiliser les usagers et les gestionnaires des bâtiments municipaux
- Encourager les comportements éco-responsables des citoyens en donnant l'exemple
- Mesurer l'impact des mesures d'amélioration
- Comparer les performances de ses propres bâtiments et se comparer avec d'autres villes
- Échanger son expérience avec d'autres villes européennes
- Montrer une image positive et dynamique de sa ville

➔ Dans le cadre de ce programme, Mouans-Sartoux est devenu un exemple à suivre en matière d'économie d'énergie.

## L'ENERGIE

La région PACA est fragilisée par une alimentation électrique non bouclée (réseau lignes à 400 Kv) : 50 % de l'énergie électrique proviennent principalement des centrales nucléaires de La Vallée du Rhône. Le risque de panne sérieuse liée à la configuration actuelle avait conduit à un projet de construction d'une nouvelle ligne entre Boutre et Carros. Il a été récemment annulé en Conseil d'Etat.

### Le Plan Eco Energie

Cette campagne, en cours à l'est de la région PACA, vise la maîtrise de la demande d'électricité et la promotion des énergies renouvelables. L'approvisionnement de cette zone en électricité est fragile surtout pendant les pointes d'été et d'hiver. Grande consommatrice d'électricité, la région ne produit que 50 % de l'électricité dont elle a besoin.

Cette opération est copilotée notamment par la préfecture des Alpes-Maritimes, EDF/GDF, le département et les organismes consulaires. A l'échelle des Alpes-Maritimes, 7 collectivités sont parties prenante de ce programme. Cet ensemble permet d'alimenter un réseau d'échange et de partage d'expériences.

Outre ce réseau d'échange qui apporte une dynamique intéressante, on peut noter le développement en cours d'un label : "Villes éco énergie et formation des agents sur la thermique des bâtiments"

### Le programme Greenlight

L'objectif de ce programme est de réduire la consommation d'énergie. A travers la promotion de l'éclairage naturel dans l'ensemble de l'Europe, il vise la diminution des de gaz à effet de serre.

Ce programme permet par conséquent de limiter l'impact paysager des installations électriques et les dépenses financières. Le nouveau gymnase de Mouans-Sartoux a été configuré dans le respect des normes européennes Greenlight.

## L'ENERGIE : Politique communale visant la maîtrise des consommations d'énergie

De longue date, à travers la direction des services techniques et les services techniques, la commune a mis en place des démarches et des moyens permettant de répondre à cet enjeu. Cette tradition de maîtrise des consommations a été également dictée par une volonté de contrôle et de réduction des dépenses communales.

A travers ces deux grandes orientations de la politique communale, une question centrale se pose : Quels sont moyens à mettre en place pour atteindre cet objectif commun ?

Pour certains, des investissements peu conséquents ne permettent pas de réaliser des économies de long terme. Ils visent prioritairement le seul critère prix d'achat du matériel. Les coûts d'entretien et de fonctionnement, voir de remplacement de ce matériel, annulent les avantages initiaux liés aux faibles coûts.

Pour éviter ces prises de décisions trop unilatérales, il faut impérativement élargir le champ de réflexion et ne pas hésiter à associer les différents services en charge du fonctionnement et de la maintenance.

Pour d'autres, les choix techniques retenus lors de la construction des bâtiments ou de leur réhabilitation, ne sont pas adaptés aux capacités techniques des services communaux en charge de la maintenance et de l'entretien. Les systèmes novateurs sont souvent porteurs de difficultés et de problèmes techniques qui nécessitent de faire appel à du personnel extérieur. Ces interventions extérieures sont très onéreuses et augmente le budget consacré à l'entretien.

Les choix techniques retenus doivent se faire si possible en lien avec les services assurant la maintenance, pour garantir la viabilité et la pérennité des choix initiaux.

Pour d'autres encore, le bon sens et l'analyse de tous les paramètres décisionnels devraient permettre d'éviter les embûches des achats trop souvent réalisés dans l'urgence, quitte à différer l'achat dans l'attente de ces éléments. Pour ces tenants, la commune a ses spécificités propres qu'il faut garder à l'esprit afin de pérenniser le savoir faire des services techniques.

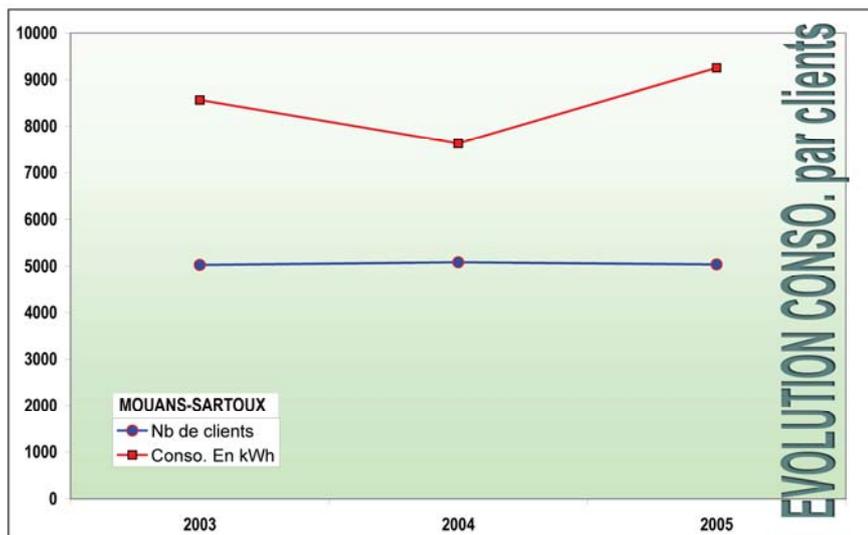
### Les principales actions et moyens mis en place

- La Gestion Technique des Bâtiments (GTB) mise en œuvre en 2006. Ce système informatique permet la gestion des plannings et des consignes à distances de plusieurs bâtiments simultanément. Il offre une grande souplesse en matière de mise en route, de suivi des paramètres de confort d'une salle et de température de consigne (chauffage, climatisation,...). Il permet d'optimiser les dépenses énergétiques des bâtiments. Ce système, en contrôlant en permanence l'ensemble des paramètres, peut faire connaître en temps réel des anomalies de fonctionnement et permettre une intervention en amont plus efficace. La mise au point de ce système est délicate. Pour l'instant, les 3 écoles, une crèche, les deux mairies et la maison bleue sont raccordées. D'autres bâtiments seront à terme raccordés (2007) : La médiathèque, la salle polyvalente, le gymnase et le stade. L'économie réalisée prévue sera de 10 à 20 % des frais de maintenance et de fonctionnement.
- Plusieurs bâtiments communaux sont équipés de pompe à chaleur. Ces installations (chauffage-climatisation) ont des coefficients de performance élevés qui permettent des consommations réduites d'énergie.
- Les énergies renouvelables. L'ancien gymnase est équipé de panneaux solaires qui vont être changés pour des modèles plus performants. Le site de La Laiterie, en cours de réhabilitation, va bénéficier d'une chaudière bois. Le combustible pourrait en parti provenir des travaux d'entretien des massifs boisés communaux.
- L'éclairage public. A Mouans-Sartoux, 99 % des points lumineux sont équipés de lampes basse consommation. La marge de progression étant de 1 %, ainsi la commune est la plus performante des Alpes-Maritimes.

A travers ces nombreuses actions, la commune est souvent citée comme exemple à suivre en matière de maîtrise des consommations d'énergies. Toutefois, la climatisation est un élément de confort qui devient de plus en plus utilisé et demandé par les utilisateurs des bâtiments communaux. Pour répondre à ces demandes, plusieurs systèmes de climatisation amovibles sont installés ponctuellement dans certains locaux. Ces systèmes sont peu performants et émettent à chaque réinstallation beaucoup de HFC.

La prise en compte de ces nouveaux éléments de confort devra s'effectuer dans un cadre d'une réflexion sur la durabilité. Ceci afin de ne pas anéantir tous les efforts importants fait par la commune depuis de nombreuses années pour réduire sa consommation énergétique.

## L'ENERGIE : Consommation électrique à l'échelle de la commune

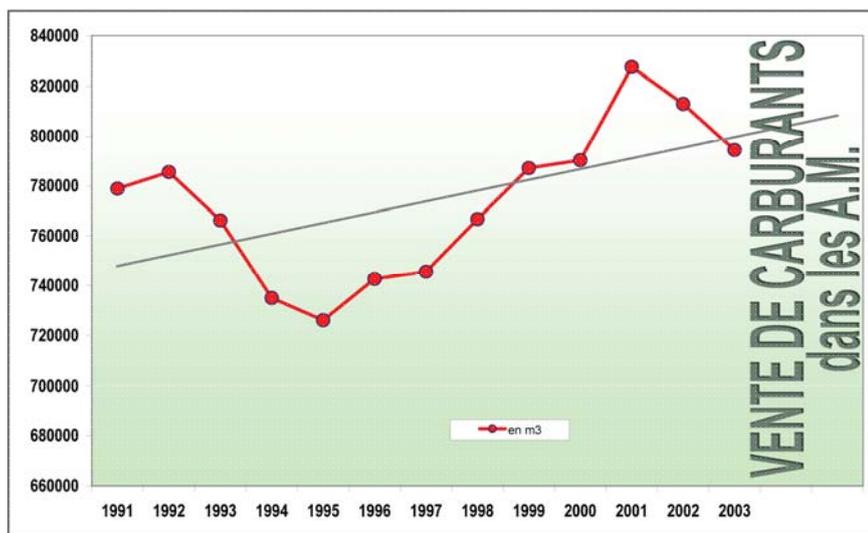


Indépendamment de l'évolution du nombre des clients EDF, la consommation par abonné évolue d'une année sur l'autre. Cette consommation est corrélée aux conditions climatiques. En l'absence de données météorologiques, il est difficile de faire une analyse sur une aussi courte période. En 2003 (année de la canicule), la consommation est supérieure à 2004 (année où l'été a été plutôt frais), mais inférieure à l'année 2005 (année plutôt ordinaire, en matière de température). La consommation, entre 2003 et 2005, marque une hausse d'un peu moins de 10%. Elle pourrait correspondre aux prémices de l'équipement des ménages en matière de climatisation.

La consommation en gaz suit à peu près les mêmes évolutions que celle de la consommation électrique (+10 % entre 2003 et 2005), excepté le fléchissement en 2004 qui est moins net pour la consommation de gaz.

Entre 2004 et 2005, la commune enregistre une légère augmentation de sa consommation d'énergie de 2 % (gaz + électricité), elle est de 8 % entre 2005 et 2006. Les facteurs explicatifs endogènes mis en avant sont notamment l'augmentation de la fréquentation de certains bâtiments et l'équipement de nouveaux sites en climatisation.

### Consommation de carburants



L'augmentation de la vente de carburants est relativement faible entre 1991 et 2003 (+ 2 %) alors que la circulation automobile augmente régulièrement (croissance annuelle entre 3 et 5 %). Ces deux données mettent en évidence une consommation unitaire par véhicule en baisse. Plusieurs éléments, qui vont dans le sens d'une moindre consommation, peuvent être avancés :

- La diésélisation du parc
  - La réduction des vitesses
  - L'augmentation du prix des carburants
- Globalement, si l'on considère l'ensemble des paramètres ayant favorisés une réduction de la consommation, on peut considérer que chaque facteur réducteur a déjà produit 80 % de ses effets propres. L'importante diésélisation du parc est presque complète.

La réduction de vitesse se localise principalement sur des parcours urbains (zone 30), la réduction sur les secteurs autoroutiers et routiers n'étant pas du tout d'actualité. L'impact sur la consommation est de ce fait, extrêmement réduit.

Seul le prix des carburants offre plus d'incertitude : l'augmentation régulière semble être une constante à intégrer.

Donc, la croissance permanente du trafic automobile observée depuis plusieurs décennies devrait entraîner dans les années à venir une augmentation plus forte de la consommation de carburant. L'atténuation des facteurs précédents ne produisant qu'un faible effet.

## QUALITE DE L'AIR, EFFET DE SERRE, ENERGIES

### *Eléments de transversalité*

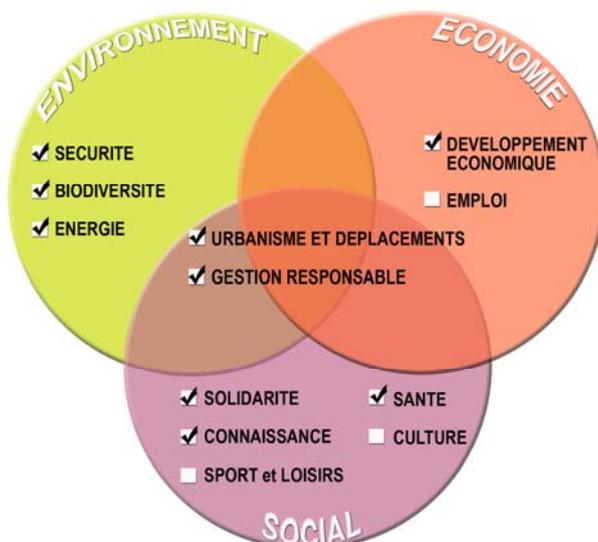
Les trois thématiques "qualité de l'air, effet de serre et énergies", sont étroitement liées. Elles constituent trois des indicateurs courants de la qualité environnementale et du développement durable.

Ces indicateurs sont aussi étroitement liés à de nombreux autres domaines caractéristiques du territoire et de la qualité du cadre de vie.

Parmi ces domaines, on peut citer :

- Les déplacements. Principalement automobiles et unipersonnels, les nombreux rejets émis ont des incidences importantes sur l'environnement (qualité de l'air, effet de serre) et la santé ;
- L'urbanisme et l'aménagement du territoire sont déterminants dans leur rôle de modérateurs, de régulateurs ou d'accélérateur des déplacements et donc de leurs impacts directs et indirects ;
- La forme urbaine et les logements agissent sur la quantité d'énergie nécessaire pour leur mise en œuvre et leur fonctionnement ;
- La sécurité, avec la prévention des risques sur la santé vise à réduire la vulnérabilité des personnes ;
- La gestion responsable des services publics. Les collectivités territoriales sont à la base de l'application concrète du concept de développement durable ;
- L'action culturelle et l'enseignement par leur fonction éducative et de formation ;
- Le tissu associatif, vecteur d'information, de proposition et d'action.

### Les autres champs de cohérence concernés



*GESTION DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DECHETS  
QUALITE DE L'AIR, EFFET DE SERRE ET ENERGIE*

***BILAN***



*GESTION DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DECHETS  
QUALITE DE L'AIR, EFFET DE SERRE ET ENERGIE*

***ATOUS ET OPPORTUNITES***



### ➤ *Des ressources en eau localisées sur le territoire et de bonne qualité*

Mouans-Sartoux dispose de trois ressources en eau, alimentant le territoire en proportions diverses. De qualité inégale, elles sont traitées en conséquence :

- \* La Source de Saurin, l'eau captée est traitée au chlore gazeux et n'assure qu'environ 1% de l'approvisionnement ;
- \* La Source de la Foux, fournit 54 % de l'eau et est potabilisée par ultrafiltration, complétée en période estivale par un traitement physico-chimique complet ;
- \* Les deux forages de Pinchinade, couvrent 14 % de la consommation d'eau, ces eaux sont désinfectées au chlore gazeux.

Les forages de Pinchinade fournissent une eau d'excellente qualité : l'eau est potable à l'état brut à 95 %. Bien que ce ne soit pas le cas pour l'ensemble des sources, l'eau distribuée à Mouans-Sartoux est de très bonne qualité bactériologique (Qualité de l'eau au robinet à Mouans-Sartoux - Synthèse de l'année 2006 - DDASS). Elle est conforme aux normes réglementaires pour les substances indésirables et les substances toxiques. D'autres caractéristiques confirment la bonne qualité de l'eau :

- \* Exempte de pollution par les nitrates ;
- \* Très dure - il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté - ;
- \* Teneur en fluor faible ;
- \* Pas de pesticides détectés.

### ➤ *Une gestion de l'eau efficace*

La commune de Mouans-Sartoux exploite en régie municipale (RME), dotée de l'autonomie financière, le service à caractère industriel et commercial de l'eau potable et des eaux usées. La RME dessert actuellement 4 700 foyers.

L'exploitation par la RME des 3 sources permet une gestion efficiente de la ressource en eau, se traduisant par :

- \* Un bon rendement,
- \* Une double tarification bénéfique pour les résidents et pour une meilleure gestion de la ressource,
- \* Un prix de l'eau attractif : prix inférieur à celui des communes limitrophes,
- \* Un système de traitement performant notamment sur la source de La Foux,
- \* Une bonne qualité des eaux.

Celle-ci est renforcée par la réhabilitation de la supervision du système de production d'eau potable. Outil encore plus performant pour assurer une eau de qualité et en quantité suffisante adaptées aux besoins des mouansois, il permet :

- \* le télécontrôle,
- \* La téléalarme,
- \* La télégestion.

Les nombreux avantages de ce système concernent notamment une surveillance parfaite de la qualité et de la quantité de l'eau à fournir à chaque instant et une vision centralisée, claire, globale et dynamique de l'ensemble réseau/usines.

### ➤ *Un assainissement collectif et une STEP performants*

Mouans-Sartoux gère les eaux usées de façon indépendante, en régie municipale. Le Schéma Directeur d'Assainissement est terminé. La nouvelle STEP a été mise en service en 2003, elle pourra assurer le traitement des eaux jusqu'en 2015, avec une capacité de 15 000 équivalents habitants. D'après les rapports de l'Agence de l'Eau, le taux de dépollution est maximum. S'inscrivant dans une démarche de respect de l'environnement, Mouans-Sartoux composte ses boues de station d'épuration à Tarascon. Les quantités compostées s'élèvent à 1 200 tonnes par an.

Les rendements actuels de la STEP sont bons par rapport aux critères réglementaires. Si les quantités à traiter augmentaient, elle posséderait des capacités de traitement suffisantes. Le territoire se situant dans une région attractive, c'est un atout pour la commune de bénéficier d'un équipement pouvant répondre aux besoins futurs.

### ➤ *Remédier à une gestion de l'eau non coordonnée, le lancement du SAGE Siagne*

Le milieu naturel de la Siagne est le support de nombreux usages, agissant directement ou indirectement sur celui-ci. Ce sont notamment :

- \* La production d'énergie, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation, les process industriels ;
- \* L'exercice de loisirs liés à l'eau (pêche, sports d'eau vive, nature) ;
- \* La réception des pollutions domestiques, industrielles et agricoles.

Ces usages portés par une multiplicité d'acteurs, réalisés sur des périmètres différents ont conduit, début janvier 2008, le président du SICA-SIL à prendre position pour que soit impulsée une démarche d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur la Siagne. Dès lors, une nouvelle politique locale de l'eau de la Siagne sera initiée. Politique partagée et concertée, elle permettra de garantir le bon état écologique de ce milieu naturel remarquable et de préserver durablement la ressource en eau pour les générations futures.

Outre son appartenance au bassin versant de la Siagne, la commune est directement concernée dans la mesure où La Mourachonne, en rive gauche, est l'un des trois principaux affluents de la Siagne (les autres étant La Siagnole en rive droite et la Frayère en rive gauche).

Le SAGE permettra d'impulser une vision prospective du territoire prenant en compte la richesse des biotopes et les paysages remarquables de la Siagne. Cette démarche sera également l'occasion de dépasser les perspectives locales pour œuvrer à une échelle cohérente et globale, celle du bassin versant. Elle s'inscrit dans celle de l'Agenda 21.

### ➤ *Des actions favorables pour une meilleure prise en compte environnementale des déchets*

La gestion des déchets à l'échelle municipale

Pour optimiser la gestion des déchets, Mouans-Sartoux a mis en place :

- \* Une déchetterie, bien localisée sur le territoire communal,
- \* Une collecte sélective efficace, avec de nombreux points d'apport volontaire, répartis sur l'ensemble de la commune.

Par ailleurs, la municipalité sensibilise largement les habitants à la problématique du tri des déchets. Cette politique apporte des résultats satisfaisants : pour le verre et pour le papier, les quantités triées et collectées sont supérieures aux moyennes nationales.

La collecte sélective permet de mieux gérer les déchets, et sur le long terme, assure une protection plus forte de l'environnement.

Pour une appréhension plus globale

S'inscrivant dans une gestion durable des déchets, le SIVADES, depuis 2005, a distribué 2 500 composteurs individuels pour recycler les végétaux et les ordures ménagères fermentescibles.

Le compostage participe activement à la protection de l'environnement en diminuant considérablement les quantités de déchets à collecter, transporter, traiter et éliminer. Ce sont en moyenne près de 30 % des déchets qui seront ainsi valorisés par l'utilisateur lui-même. Ce résultat améliore encore la maîtrise des coûts liée à la gestion des déchets : les déchets valorisables n'entrent pas dans le circuit de la collecte et du traitement.

Après la création du centre de tri de Cannes La Bocca et la mise en place d'un réseau de déchetteries de proximité - dont celle de Mouans-Sartoux - destinées à accueillir les déchets volumineux ou dangereux, le SIVADES projette la construction d'un centre de compostage des déchets. Ce Centre de Valorisation Organique aura pour fonction le traitement des ordures grises : ordures ménagères et assimilés résiduelles de la collecte sélective des emballages et journaux - magazines.

Toutes ces actions permettent de prendre en compte de manière globale la gestion des déchets. En dépassant l'échelle communale, des solutions alternatives pour le traitement des déchets peuvent être plus facilement envisageables.

⇒ *Des actions communales favorables à la réduction des émissions polluantes et à l'utilisation rationnelle de l'énergie*

Depuis plusieurs années, Mouans-Sartoux mène une politique ambitieuse promouvant de nombreuses actions concourant à l'application des principes du développement durable.

Maîtrise des déplacements motorisés (développement des transports en commun, pôle d'échange multimodal à la gare SNCF, stationnement gratuit, opération vélobus et pédibus), mixité urbaine favorisant les modes doux de déplacements et limitant les déplacements, constructions et réhabilitations de bâtiments intégrant les préoccupations environnementales (bâtiments HQE, systèmes de chauffage avec énergies renouvelables, installation de pompes à chaleur, éclairage public avec des lampes basse consommation), Gestion Technique Centralisée, Campagne Display, état des lieux des chaufferies communales, programme Greenlight telles sont les actions engagées par Mouans-Sartoux pour réduire les émissions polluantes et utiliser rationnellement l'énergie.

D'autres spécificités peuvent être notées. Elles mettent en exergue l'exemplarité municipale :

- \* Un parc de véhicules entretenu régulièrement ;
- \* L'installation de systèmes de climatisation performants dans les bâtiments communaux récents ou réhabilités ;
- \* Une répartition spatiale des équipements facilitant leur accès, leur flexibilité et induisant un moindre recours aux modes de déplacements motorisés ;
- \* Des espaces publics et des cheminements réservés aux modes doux.

Les impacts de ces mesures sont d'ores et déjà perceptibles tant spatialement, socialement qu'au niveau de l'environnement. La politique mouansoise sera à terme renforcée par la mise en œuvre du SCOT, du PDU et du PLH. Ainsi, les préoccupations locales trouveront un écho à l'échelle intercommunale.



*GESTION DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DECHETS*  
*QUALITE DE L'AIR, EFFET DE SERRE ET ENERGIE*

***FAIBLESSES ET MENACES***



## LES FAIBLESSES ET LES MENACES

### ➤ *Des prélèvements considérables, des impacts écologiques perturbateurs de la qualité des milieux*

Pour les trois ressources dont dispose la RME, des capacités de réserve existent. Mais ces ressources étant fortement sollicitées, les quantités d'eau disponible pour les ménages et pour l'ensemble des acteurs du territoire s'amoindrissent.

La pollution et une sollicitation croissantes sur une ressource limitée ont des impacts écologiques importants sur les milieux naturels en général et plus particulièrement sur les espèces aquatiques. La demande en eau, constamment en hausse, et la climatologie défavorable à une recharge suffisante des nappes et cours d'eau laissent entrevoir des difficultés à venir :

- \* Conflits d'usage pour bénéficier des quantités d'eau souhaitées ;
- \* Qualité des eaux altérée par une trop forte pression anthropique ;
- \* Quantité d'eau disponible de plus en plus réduite ;
- \* Dépendance envers les prestataires extérieurs de plus en plus importante.

### ➤ *Un approvisionnement extérieur en eau potable nécessaire*

La demande en volume d'eau évolue plus rapidement que la croissance de la population. Les quantités d'eau vendues par habitant ne cessent d'augmenter : de 1996 à 2005, ce sont environ 10 m<sup>3</sup> par habitant qui ont été consommés en plus.

Plusieurs facteurs expliquent cette forte hausse, ce sont principalement :

- \* L'absence de mesures restrictives ;
- \* L'habitat diffus ;
- \* La construction de piscines à usage privatif ;
- \* L'implantation d'espèces végétales inadaptées au climat méditerranéen induisant un arrosage plus fréquent.

Mouans-Sartoux, avec des ressources en eau et des capacités de stockage insuffisantes, achète un complément d'eau à la Lyonnaise des Eaux France. La commune est en effet en convention avec les communes de Valbonne, de Grasse et avec le SICASIL, pour l'achat d'eau.

La commune de Mouans-Sartoux est donc dépendante de prestataires extérieurs, surtout en période de forte consommation. C'est une fragilité pour le territoire.

### ➤ *La Mourachonne, rivière la plus polluée du département*

La demande croissante sur une ressource limitée se traduit par un déficit écologique qui perturbe la qualité du milieu. Différentes pollutions domestiques ou industrielles sont également à l'origine d'une diminution de la qualité des milieux (étude préalable à l'élaboration du SCOT - Etat des lieux de la problématique de l'aménagement du territoire).

La Siagne, en amont d'Auribeau-sur-Siagne, a une bonne qualité. Toutefois, après sa confluence avec La Mourachonne (à hauteur de Pégomas) jusqu'à son embouchure, sa qualité devient moyenne.

En effet, l'intégrité du cours d'eau de La Mourachonne est très polluée. Actuellement, elle constitue une priorité pour le SDAGE RMC pour une lutte contre les toxiques. Les types de pollutions prélevés sont les rejets ponctuels industriels et urbains.

Bien que la qualité des eaux de La Mourachonne était très mauvaise en 1995, depuis 2002, on remarque une amélioration des eaux de la rivière (Charte Intercommunale pour l'Environnement - Diagnostic - CAPAP). La mise en service de la STEP de Mouans-Sartoux en 2003 contribue à cette amélioration car elle reçoit, entre autres, les rejets de celle-ci.

## LES FAIBLESSES ET LES MENACES

### ➔ *Des facteurs déstabilisateurs du fonctionnement de la STEP et du milieu récepteur*

Bien que les rendements de la STEP soient bons, et qu'ils contribuent à une amélioration de la qualité des eaux du milieu récepteur - La Mourachonne -, des facteurs de pollution impactant le fonctionnement de la STEP persistent :

- Des rejets industriels conséquents, évacués sans prétraitement ;
- Des parasites présents en nombre important.

Concernant les industriels, la RME a proposé plusieurs actions en vue de remédier à cette source de pollution.

Même si les objectifs de rendements épuratoires sont atteints, les quantités de polluants rejetées sont conséquentes et aujourd'hui, la STEP ne fonctionne qu'à environ 70 % de ses capacités.

Lorsque cet équipement aura atteint 100 % de ses capacités, on peut craindre des effets néfastes encore plus importants sur le milieu récepteur, La Mourachonne. Et pour cause, on observe déjà actuellement une eutrophisation des milieux à la confluence de La Siagne et de La Mourachonne.

Dans la mesure où Mouans-Sartoux s'inscrit dans une démarche environnementalement exemplaire - Agenda 21 - ces différentes sources de pollution ainsi que leurs conséquences avérées ou potentielles seront à surveiller.

### ➔ *Un défaut de traitement des déchets*

La majeure partie du traitement terminal des ordures ménagères se fait hors du territoire :

- \* CET de la Glacière,
- \* Usine d'incinération du SIDOM d'Antibes.

La fermeture annoncée du CET de la Glacière reportera certainement le traitement des déchets vers d'autres territoires probablement plus lointains, entraînant donc des déplacements et des volumes transportés plus importants.

Même en CET, le stockage de déchets ne constitue pas une solution pérenne face à une production de déchets de plus en plus conséquente.

Le problème de fond est l'absence d'une filière de recyclage - et autres systèmes permettant la valorisation des déchets - autant pour les territoires de la CAPAP que pour celui du SIVADES.

### ➔ *Des gisements de déchets toujours trop importants*

La quantité d'ordures ménagères produites par jour et par habitant en moyenne sur Mouans-Sartoux est en baisse, suivant les moyennes observées sur le territoire de Grasse et de la CAPAP. Malgré cela, elle reste trop importante.

Par ailleurs, on remarque que les quantités de déchets issues de la collecte sélective augmentent. C'est l'augmentation de la quantité d'emballages ménagers qui l'explique essentiellement.

Ces données peuvent s'expliquer par :

- \* Des industriels peu soucieux de l'impact écologique de leur production ;
- \* Des distributeurs pas ou peu concernés par la problématique des déchets ;
- \* Des consommateurs ayant des comportements inadaptés face aux problématiques environnementales : choix de produits avec de nombreux emballages, absence ou faible tri, etc.

### ⇒ *Une remise en cause partielle des ambitions énergétiques et de qualité de l'air*

Certains éléments de la structure urbaine communale ne facilitent pas la mise en œuvre globale des principes du développement durable notamment concernant la réduction des émissions de gaz polluants et la consommation énergétique raisonnée. Ce sont principalement :

- \* Un manque de mixité fonctionnelle pour les espaces périphériques : leurs habitants accèdent moins facilement aux équipements et aux services, le recours aux modes de déplacements motorisés est quasi-obligatoire ;
- \* Le développement pavillonnaire non-maîtrisé réduit l'impact des politiques mouansoises : l'individualisation des mesures énergétiques et de réduction d'émissions de polluants au sein des constructions et des réhabilitations n'est pas toujours possible.

Plus ponctuellement certains défauts de gestion du patrimoine peuvent être notés. Par exemple :

- \* Des équipements chauffage/climatisation parfois vétustes ou mal dimensionnés ;
- \* Un manque de prospective pour la gestion à long terme des équipements techniques.

Bien que les efforts de la municipalité mouansoise soient perceptibles, les pollutions émises par les territoires limitrophes et le manque de coordination des politiques à l'échelle intercommunale ont des répercussions sur la qualité de l'air de la commune, ainsi certaines améliorations environnementales prévues seront peut-être remises en cause.



*GESTION DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DECHETS  
QUALITE DE L'AIR, EFFET DE SERRE ET ENERGIE*

***ENJEUX ET PERSPECTIVES***



### ➤ *Pérenniser la qualité des eaux*

La très bonne qualité des eaux de Mouans-Sartoux est un privilège pour ses utilisateurs, toutefois des pressions - essentiellement d'origine anthropiques - sont réelles.

Aussi, une attention particulière doit être apportée à l'ensemble de la ressource en eau, il faudrait pour cela :

- \* Continuer à assurer la distribution et l'assainissement de l'eau grâce à la RME en vue d'offrir aux mouansois un service de qualité ;
- \* Prendre en compte l'intégralité des facteurs polluant la ressource en eau : rejets urbains, industriels et agricoles, activités liées à l'eau, prélèvements abondants, etc.

### ➤ *Economiser l'eau potable*

La préservation de la ressource en eau potable est essentielle, maîtriser les consommations toujours plus importantes paraît inévitable. Pour cela il conviendrait de :

- \* Informer sur les modes de vie à adopter pour préserver la ressource en eau : plantes et ornements adéquats au climat méditerranéen, gestes simples pour éviter les gaspillages, etc. ;
- \* Sensibiliser le public sur les économies à réaliser, et sur les techniques à mettre en place afin de les concrétiser notamment par des équipements adaptés (installer des machines à laver de classe A utilisant en moyenne 39 litres d'eau contre 100 litres pour les traditionnelles, chasses d'eau à double débit permettant un gain de 11 000 litres par an et par habitant, etc.) ;
- \* Généraliser ces dispositifs à l'ensemble des bâtiments communaux - valeur d'exemple - et progressivement pour l'ensemble des constructions nouvelles ;
- \* Contrôler l'urbanisation : la construction de maisons individuelles semble être sans limite ; toutefois, des problèmes de ressources vont se poser, car elles ne sont pas illimitées ;
- \* Désamorcer les conflits d'usage : identifier les principaux utilisateurs d'eau afin de définir et de mettre en œuvre de façon concertée un plan d'action visant à réduire les consommations d'eau.

### ➤ *Pour une gestion alternative des eaux de pluie*

Gérer différemment les eaux de pluie constituent aujourd'hui une alternative au gaspillage. Des techniques existent afin de réutiliser ces eaux et éviter ainsi de consommer de l'eau potable lorsque ce n'est pas indispensable.

Pour cela, il s'agirait de :

- \* Permettre l'infiltration des eaux de pluie dans le sol en limitant la perméabilisation des sols ;
- \* Diriger les eaux non infiltrées dans le sol vers des bassins de rétention, bassins d'orage végétalisés, étangs, canaux aménagés ou grandes coulées vertes centrales ;
- \* Permettre l'absorption des eaux pluviales par des toitures ou des zones végétalisées ;
- \* Récupérer les eaux des toitures non absorbées et les stocker dans un bassin de rétention pour un usage lié à la gestion des espaces verts par exemple pour l'arrosage ;
- \* Evacuer les eaux de ruissellement des voiries dans des bassins de traitement ;
- \* Traiter différemment les eaux des toitures et des voiries.

En France, il est encore interdit par la réglementation - problèmes liés à l'hygiène publique et à la santé - de récupérer les eaux de pluie à l'intérieur d'un bâtiment pour alimenter les chasses d'eau par exemple. Ainsi, une dérogation de la DDASS est obligatoire pour mettre en œuvre une telle technique.

Alors qu'il est aujourd'hui indispensable d'économiser cette ressource rare, les autorisations à titre dérogatoire restent exceptionnelles, ce qui freine le développement de la récupération des eaux de pluie dans les bâtiments.

### ➤ *Poursuivre l'effort environnemental pour limiter les impacts de la STEP*

Réduire l'impact environnemental des rejets de la STEP et prendre des mesures en vue de protéger les milieux récepteurs est nécessaire. La concrétisation de cet enjeu peut être envisagée grâce à :

- \* La poursuite de l'identification des rejets industriels sans prétraitement afin de les mettre en conformité ;
- \* Une attention à porter aux capacités du bassin écreteur et déversoirs d'orage afin que la présence parasitaire ne devienne trop importante dans le traitement des eaux par la STEP ;
- \* La surveillance des rejets de la STEP : La Mourachonne doit être préservée au maximum des polluants rejetés afin que la qualité de ses eaux s'améliore ;
- \* L'élimination des boues. Même si la plus grande partie des boues de la STEP de Mouans-Sartoux est compostée, il faudrait traiter de cette manière la totalité des boues produites.

### ➤ *Participer activement au lancement du SAGE*

Dans le cadre de la procédure du SAGE, Mouans-Sartoux sera sollicité en tant que territoire du bassin versant de la Siagne. Cette démarche pourrait être l'occasion de :

- \* Acquérir une vision globale de la gestion de l'eau - eau potable et assainissement - à l'échelle du bassin versant ;
- \* Mettre en œuvre la transversalité et intégrer au cœur de l'Agenda 21 les problématiques liées à la gestion de l'eau ;
- \* Partager les connaissances acquises du territoire et des acteurs pendant l'élaboration de l'Agenda 21.

Chaque jour un français produit en moyenne 1 kg de déchets, soit 360 kilos par an, contre 320 il y a 10 ans et 180 il y a 40 ans. Les habitants de Mouans-Sartoux produisent en moyenne 2,4 kilos par jour. La gestion des ordures ménagères représente donc aujourd'hui un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie.

### ➤ *Gérer au mieux les déchets, pérenniser les systèmes efficaces*

De part une situation à proximité de la pénétrante et en dehors des zones bâties, la municipalité de Mouans-Sartoux a choisi une localisation pertinente pour la déchetterie communale :

- \* L'efficacité de cet équipement doit être soulignée et améliorée : pour cela, il faudrait aménager des horaires pour les actifs (soirées et week-end) ;

La bonne gestion des déchets de la collectivité est également assurée par un nombre suffisant et une bonne répartition des points d'apport volontaire, pour pérenniser cela la commune doit :

- \* Persévérer dans cette démarche, rendant accessible à l'ensemble des citoyens le tri des déchets.

### ➤ *Prévenir la production des déchets*

#### (1) *Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs*

Appuyer les démarches engagées par les entreprises

- \* Sensibiliser les industriels à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures et des actions amont - notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien - visant à : réduire les quantités de déchets produits, réduire leur nocivité, améliorer leur caractère valorisable.
- \* Eco-conception, optimisation des procédés, substitution de produits sont quelques exemples de démarches à disposition des entreprises pour réduire les déchets industriels et ménagers.

Pour soutenir les efforts des entreprises, la collectivité peut entrer en contact avec l'ADEME, qui les accompagne dans différentes démarches.

**(1) Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs (suite)**

Les consommateurs, les administrations en tant qu'acheteurs et utilisateurs de produits sont également générateurs de déchets. En les guidant dans leur choix d'achat et de consommation, ménages et administrations peuvent contribuer à réduire les tonnages de déchets.

Pour cela la municipalité de Mouans-Sartoux devra :

- \* Informer les acteurs locaux – industries, entreprises, distributeurs, administrations - sur l'ensemble des moyens et techniques à mettre en œuvre afin de remédier à une trop forte production de déchets ;
- \* Sensibiliser et renseigner encore plus largement les citoyens sur les attitudes de consommations et de tri à adopter en vue de réduire leur production d'ordures ;

**(2) Valoriser la filière de compostage individuelle**

- \* Par la démarche entreprise par le SIVADES, rendre accessible à l'ensemble des résidents les composteurs pour valoriser les déchets végétaux et fermentescibles sur place ;
- \* Accompagner le compostage d'actions préventives pour limiter la production de déchets de jardin : choix de gazon ou de végétaux à pousse lente, fertilisation et arrosages modérés, coupes fréquentes de gazon en laissant les tontes sur place.

**(3) Pour une collectivité exemplaire**

Trois domaines d'intervention sont possibles pour la collectivité :

Les services

- \* Identification des « gisements » de déchets volumineux et coûteux à éliminer, produits par les services ou par des organismes qui lui sont liés (papiers de bureaux, déchets de cantines, etc.) ;
- \* Elaborer et animer un programme de prévention des déchets avec tous les acteurs concernés (impressions recto-verso, etc.)

Le territoire

- \* Actions à développer en partenariat avec les autres acteurs du territoire (production, distribution, enseignement, associations, etc.) : mettre en place de manière partenariale avec la distribution, des actions de suppression de l'utilisation des sacs de caisse jetables, par exemple.

Les secteurs d'activités

- \* Rédaction de cahiers des charges pour les chantiers : veiller à exiger des produits respectueux de l'environnement, à réduire au maximum la production des déchets de construction, prévoir dès l'origine, la prévention et la valorisation des déchets de démolition ;
- \* Intégrer dans l'ensemble des marchés de commande de produits, des critères environnementaux (produits d'entretien écolabellisés, utilisation de produits phytosanitaires moins toxiques pour ses espaces verts, etc.)

➔ **Sur le plus long terme, de multiples enjeux liés à la production des déchets**

Malgré le développement d'infrastructures de tri sélectif, le risque de manquer d'installation de traitement des déchets augmente. Le tri ne constitue en outre qu'une étape dans la gestion des déchets.

Le projet du centre de compostage des déchets pour le SIVADES est une des solutions œuvrant dans le sens d'une valorisation alliant suppression des déchets et préservation de l'environnement. Toutefois, il ne traitera qu'une fraction des déchets triés.

Prenant en compte ces éléments et notamment l'augmentation constante des déchets, la municipalité devra :

- \* Etre partie prenante pour impulser un projet de substitution à la fermeture du CET de La Glacière au niveau intercommunal voire départemental.

⇒ *Une politique énergétique à conforter : poursuivre les actions engagées et innover*

Mouans-Sartoux est aujourd'hui une commune qui fait preuve d'exemplarité dans de nombreux domaines. Tout au long de la phase du diagnostic plusieurs actions s'inscrivant dans une démarche de durabilité ont été mises en lumière. Concernant la maîtrise énergétique et la réduction des gaz à effet de serre notamment, la municipalité a entrepris de multiples démarches dont les résultats sont déjà perceptibles. Toutefois, certaines d'entre-elles mériteraient d'être renouvelées et poursuivies dans le but d'atteindre des objectifs formalisés (campagne Display).

Pour que l'exemplarité mouansoise, en termes énergétiques et d'émissions de polluants, se pérennise il s'agirait de :

- \* Mener des actions de sensibilisation, d'information et de formation afin de maîtriser la demande énergétique ;
- \* Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments publics ;
- \* Diagnostiquer les gisements d'économies énergétiques ;
- \* Mettre en place un plan d'action pour économiser les énergies dans l'ensemble du patrimoine bâti communal ;
- \* Entreprendre une démarche prospective : évaluer à moyen et long terme les besoins et les ressources énergétiques ;
- \* S'engager plus fortement dans l'exemplarité de la collectivité : définir un plan d'actions et des objectifs de réduction énergétique et de polluants pour les bâtiments, les transports, pour les élus et les agents (pratiques quotidiennes à modifier).

## Chapitre 4

# ECONOMIE





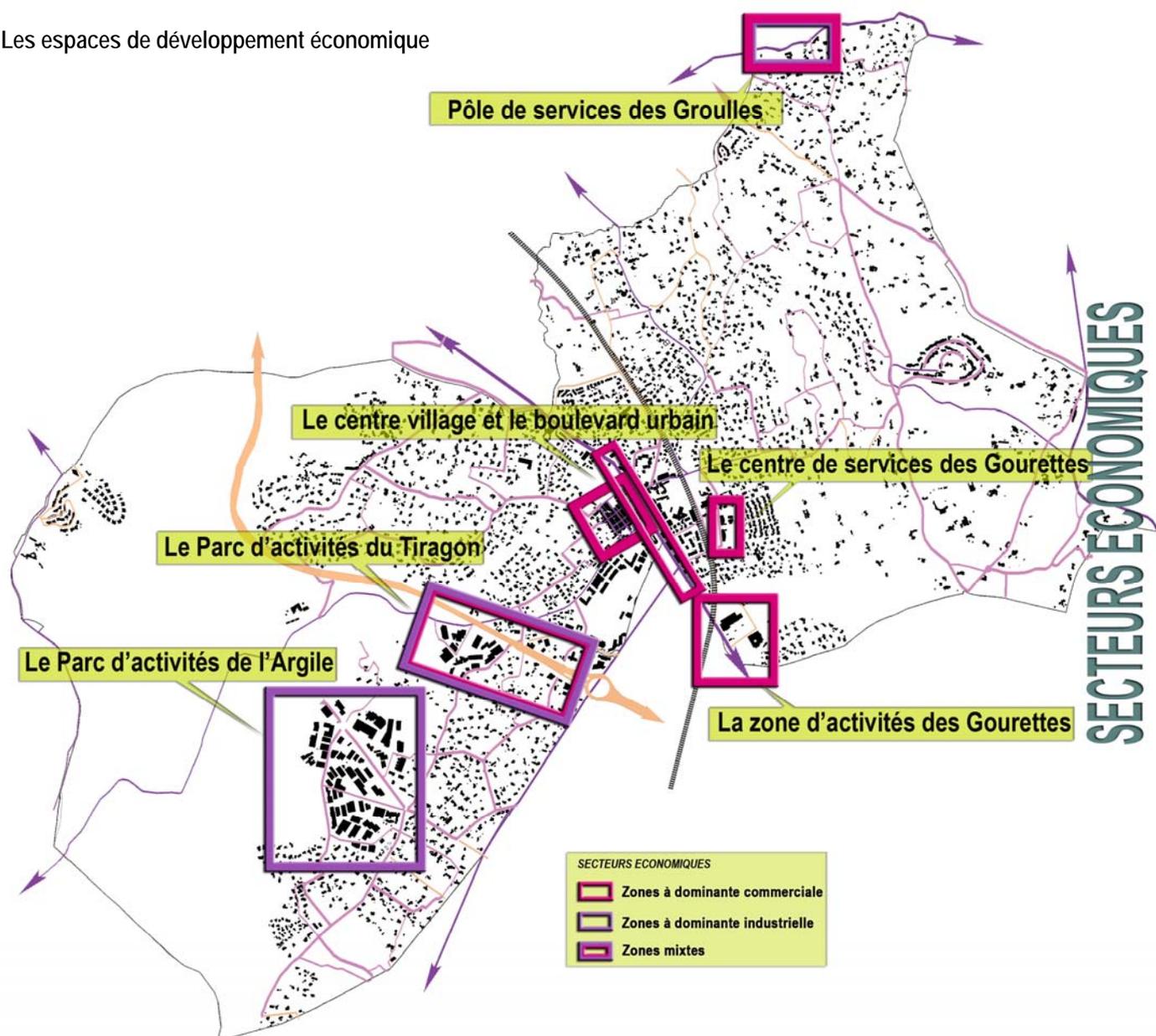
*CONTEXTE*



## CONTEXTE

La commune Mouans-Sartoux est un des pôles de dynamisme économiques de La CAPAP\*, mais aussi, dans une moindre mesure, du bassin de vie de l'ouest du département. La dynamique est assurée par des vecteurs économiques diversifiés qui donnent à la commune un spectre plutôt large en terme de tissu d'entreprises. Les caractéristiques de ce tissu le rendent apte, d'une part, à répondre de manière efficace aux demandes de proximité en matière de services et de commerces et, d'autre part, à intégrer des dynamiques économiques plus larges et ainsi bénéficier de mouvements d'entraînement exogènes (pôle de compétitivités).

### Les espaces de développement économique



La dynamique économique de Mouans-Sartoux est relayée spatialement par plusieurs secteurs, principalement :

- ① Le Parc d'activités du Tiragon
- ② Le Parc d'activités de l'Argile
- ③ La zone d'activités des Gourettes
- ④ La zone d'activités des Groulles
- ⑤ Le centre village et le boulevard urbain
- ⑥ Le centre commercial des Indes



*ESPACES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*





## LES ESPACES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Le Parc d'activités du Tiragon**, dont la vocation est industrielle et commerciale, rassemble une centaine d'entreprises sur environ 25 hectares. Il est aujourd'hui saturé et ne dispose pas de capacité résiduelle.

Ce secteur a vu son organisation bouleversée par le passage de La Pénétrante Cannes-Grasse. Cette voie est venue scinder le parc en deux secteurs, aujourd'hui presque complètement disjoints, réduisant considérablement les relations entre ceux-ci.

Le secteur situé à l'est de La Pénétrante a subi de nombreux travaux d'aménagement de voirie et d'infrastructures. Cette partie du parc est, aujourd'hui, bien connectée aux espaces périphériques qui le bordent. Un rond point, situé en contre bas de l'école de l'Orée du Bois, a sécurisé le carrefour principal en améliorant la mise en relation des espaces et en réduisant la vitesse des véhicules. Une piste cyclable accompagne la RD 209.

En raison de sa proximité avec les espaces urbains et les différents équipements, ce secteur "EST" présente une réelle mixité de fonctions, même si les aménagements routiers en direction de La Mourachonne sont moins performants. Il faut noter cependant la faible qualité architecturale de la majorité des constructions réalisées sur le secteur, à l'exception de l'école de l'Orée du Bois.

Le secteur "Ouest" est beaucoup moins accessible. Il va bénéficier d'une nouvelle voie d'accès entre la RD409 et le Chemin de La Nartassière. Ce secteur, plus visible de La Pénétrante, est paysagèrement peu structuré, la voirie est en assez mauvais état, les délaissés et les voies parfois sans issue accentuent cette impression, alors que sa localisation stratégique mériterait un tout autre traitement.

**Le Parc d'activités de l'Argile** est à vocation industrielle. Ce parc créé en 1982 et aujourd'hui saturé, accueille environ 200 entreprises situées dans un parc paysager de 43 hectares. C'est principalement ce parc, au travers de la taxe professionnelle générée, qui a nourri financièrement les ambitions communales en matière d'urbanisme, d'acquisition foncière et d'équipements.

Cette zone, noyée dans un écrin de verdure, est peu perceptible. La recherche, en amont, d'un schéma général de composition a permis de produire une zone d'activités de qualité où les voiries sont correctement calibrées et hiérarchisées et où le programme d'aménagement végétal accompagne qualitativement les emprises d'implantation du bâti. Il faut noter, enfin, la qualité architecturale de plusieurs bâtiments d'activités.

**La zone d'activités des Gourettes** est à vocation commerciale. Sur 4 hectares, elle accueille principalement deux grandes enseignes de la distribution (une alimentaire et l'autre de jardinerie). Située en « entrée de ville », son implantation et sa conception se rapprochent davantage des zones commerciales classiques notamment avec une modalité marquée.

L'implantation récente de La Bastide du Parfumeur (opération financée en partie par l'intermédiaire d'un mécénat avec la jardinerie) va ouvrir cet espace à de nouvelles fonctions qui devraient permettre, à terme, d'expérimenter de nouveaux liens urbains entre centre et périphérie. Un projet de maison de retraite devrait voir le jour à proximité. L'arrivée de cette nouvelle population devrait favoriser, elle aussi, une réflexion urbaine élargie.

**Le pôle de services des Groulles** à vocation commerciale et industrielle (4 hectares), est situé en limite communale avec Valbonne et Grasse (hameau de Plascassier). Relativement éloignée du centre ville, ce secteur créé, pour la partie nord de la commune, un petit noyau de centralité. On y distingue un tissu morcelé, composé de villas, de commerces en rez de chaussée avec, parfois, des locaux plus importants (moyenne surface de distribution, entreprises intermédiaires, ...). Des efforts d'aménagement ont été faits sur la partie limitrophe avec Plascassier; des trottoirs, un terre plein central sur la voirie entre les deux ronds points, accentuent le caractère de centralité du secteur. En direction de Valbonne, les aménagements routiers disparaissent, accentuant le caractère morcelé du secteur.

**Le centre village et le boulevard urbain** rassemble la majorité des commerces mouansois (environ une soixantaine). La volonté communale de favoriser le commerce de proximité a permis de renforcer un centre ville qui fait véritablement figure de pôle intermédiaire à l'échelle du bassin de vie. Les nombreux parkings gratuits, les zones bleues, mais aussi les nombreuses manifestations, participent activement à l'animation du centre ville. Le maillage des espaces publics et des équipements, dans lequel s'insère un paysage commercial diversifié et attractif, structure le centre ville et lui assure une homogénéité de fonctionnement qu'il est rare de rencontrer. L'aménagement du boulevard urbain conforte l'image et la fonction de centralité tout en favorisant l'activité commerciale. La gare TER constitue également un atout pour l'accessibilité et l'animation du centre ville.

**Le centre de services des Gourettes** situé en arrière de la voie ferrée le long du Chemin des Gourettes, il s'agit d'un secteur récemment créé. Aujourd'hui, peu connecté avec les espaces du centre ville, il préfigure un nouveau petit pôle de centralité. Un mail piéton a été créé entre le centre et quartier situé juste en arrière. La continuité de ce mail, en direction du centre ville, et son raccordement avec le pôle d'échange a été projetée (Emplacement réservé au POS approuvé). Elle permettra d'élargir les zones urbaines accessibles en modes de déplacements doux.

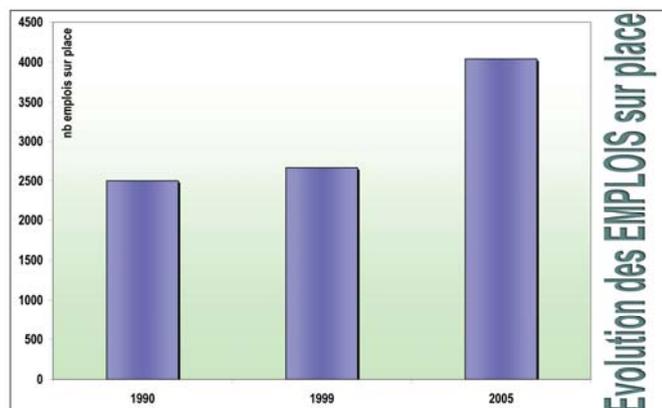


*EMPLOIS*

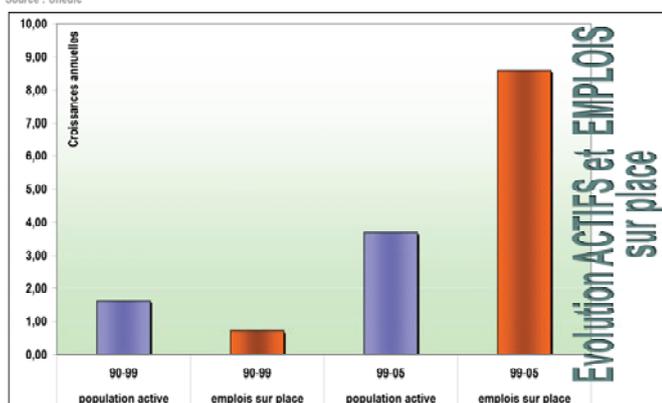


## EMPLOIS

### La forte progression des emplois sur place



Source : Unédic



Source : Recensement INSEE

Source : Unédic

Depuis 1990, Mouans-Sartoux connaît une évolution positive du nombre des emplois sur place.

Cette tendance s'accélère nettement entre 1999 et 2005.

Si dans un premier temps (entre 1990 et 1999), la croissance du nombre d'emplois sur place (+6.55 %) n'a pu être équivalente à celle du nombre d'actifs (+14.72 %), la période 1999-2005 voit les tendances s'inverser avec une forte augmentation du nombre d'emplois sur place (+51.52 %). Dans le même temps on constate une croissance du nombre d'actifs (+22.12 %).

Ainsi, entre 1990 et 2005, Mouans-Sartoux a créé plus de 1500 emplois sur place, alors que le nombre d'actifs augmentait dans une même proportion.

En 2005, la commune compte 4902 actifs pour 4041 emplois sur place.

La politique communale de rééquilibrage entre accueil de population nouvelle et un tissu économique local a permis à Mouans-Sartoux de présenter un indice emplois sur place sur actif proche de 1 (en 2005, E/A : 0.82)

#### Emplois sur place (salariés secteur privé)

	1990	1999	2005	croissance 90-99	croissance annuelle	croissance 99-05	croissance annuelle
MOUANS-SARTOUX	2503	2667	4041	6,55	0,73	51,52	8,59

#### Population active

	1990	1999	2005	croissance 90-99	croissance annuelle	croissance 99-05	croissance annuelle
MOUANS-SARTOUX	3499	4014	4902	14,72	1,64	22,12	3,69



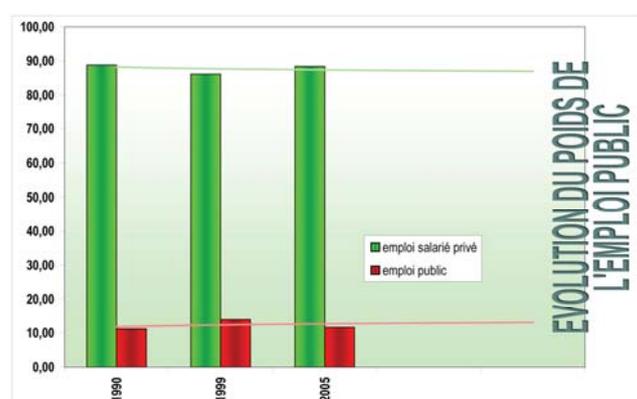
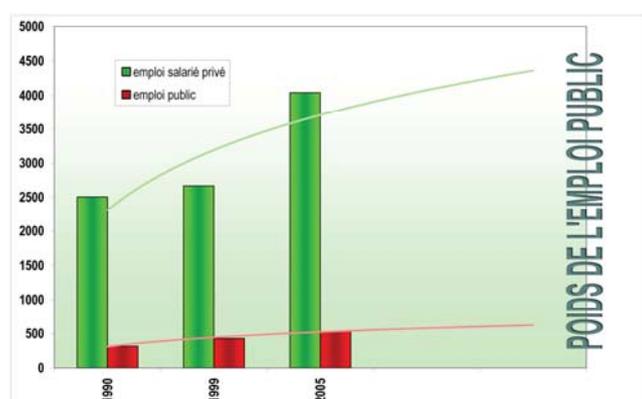
## EMPLOIS : emploi public , économie sociale et solidaire

### Le poids de l'emploi public

		Emploi salarié privé	Emploi public	Poids de l'emploi public
MOUANS-SARTOUX	1990	2503	316	12,62%
	1999	2667	430	16,12%
	2005	4041	<i>évaluation 533</i>	<i>évaluation 13,19%</i>

La part de l'emploi public semble progresser à des rythmes moins soutenus que l'emploi salarié, notamment pour la dernière période (1999-2005), mais on peut noter que cet accompagnement est régulier.

Toutefois, par rapport à la situation nationale, l'évolution de l'emploi dans la fonction publique (+ 23 % et + 38 % dans la fonction publique territoriale) est supérieure à celle de l'emploi total.



### Le poids de l'emploi associatif, l'économie sociale et solidaire

Les emplois associatifs représentent environ 20% des emplois publics présents dans la commune.

EMPLOIS ASSOCIATIFS (2005)	
Office du tourisme	2
Espace de l'Art Concret	14
Centre culturel	23
OMAJ	30
Associations sportives	30
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>

Fortement dynamisés par le programme "emplois jeunes", ils avaient permis, à la fois, un essor associatif marqué et l'émergence d'un secteur d'économie sociale et solidaire. En effet, aujourd'hui, on constate que les services collectifs occupent une place importante dans les échanges. Le tissu associatif permet de répondre à cette situation et à la demande : il apporte une plus value importante en terme de prévention sociale, environnementale ou sanitaire qu'il est nécessaire de prendre en compte dans un cadre de développement durable.

Toutefois, même si une part des ressources propres du tissu associatif provient des recettes privées, sa dépendance vis-à-vis des financements publics reste forte.

## EMPLOIS : les principaux secteurs d'activités

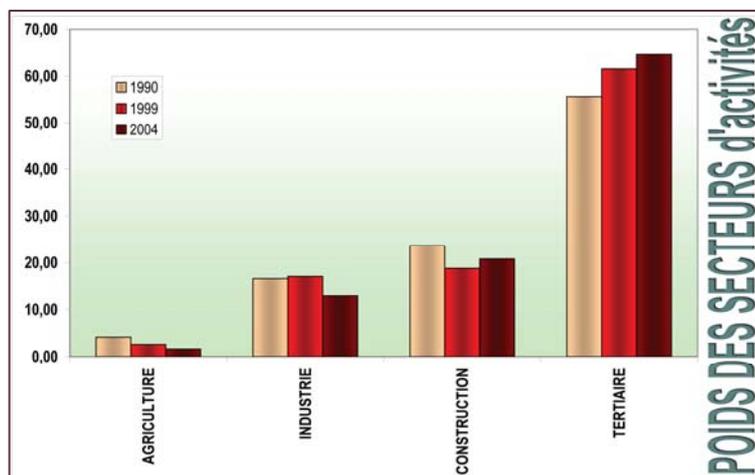
Le secteur tertiaire est le plus important support de la dynamique économique communale : 65 % des entreprises implantées à Mouans-Sartoux appartiennent à ce secteur diversifié.

On constate également une bonne représentation du secteur de la construction (20 % des entreprises installées).

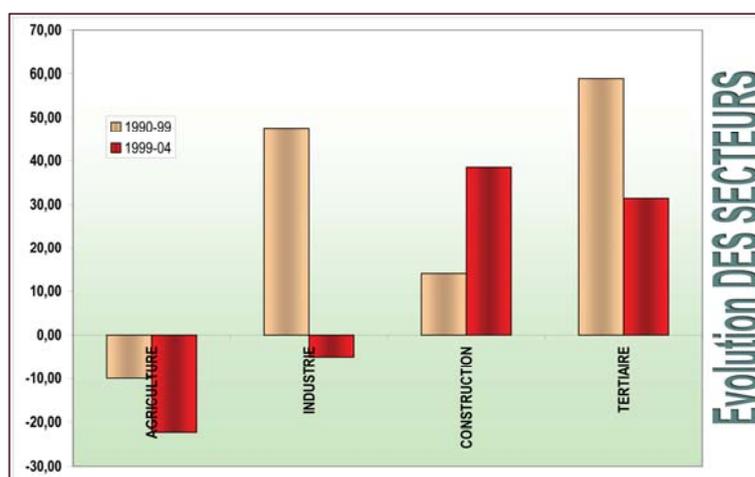
Ces deux secteurs d'activités (tertiaire et construction) continuent de progresser en terme de nombre d'entreprises.

Malgré son poids relatif réduit (13 %), le secteur de l'industrie reste une spécificité qui souligne les relations étroites et la dépendance d'une part du tissu économique communal à l'industrie de la parfumerie du bassin grassois.

L'industrie et l'agriculture ont des effectifs d'entreprises en baisse.



Source : Unédic



Source : Unédic

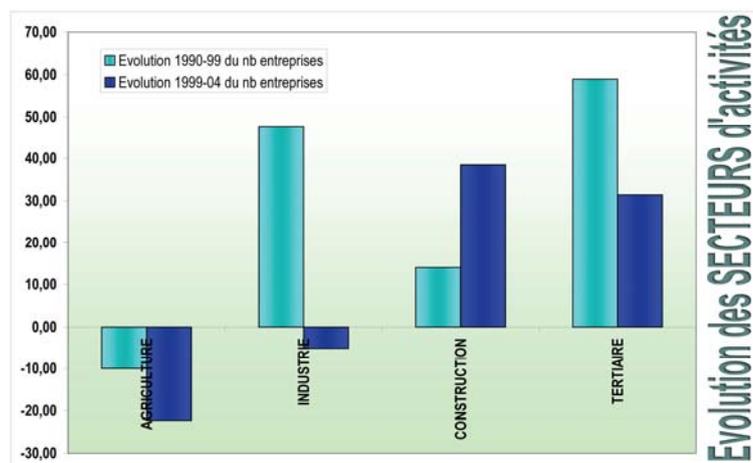
## EMPLOIS : décomposition des principaux secteurs d'activités

		Nombre d'entreprises						
		1990	1999	Évolution 90-99	Évolution pondérée par secteur en %	2004	Évolution 99-04	Évolution pondérée par secteur en %
<b>Agriculture</b>	<b>Industries agricoles et alimentaires</b>	10	9	-1	-0,95	7	-2	-2,29
<b>Industrie</b>	Industries des biens de consommation	17	23	6	31,58	26	3	27,27
	Industrie automobile	1	1	0	0,00	0	-1	-9,09
	Industries de biens d'équipement	10	12	2	10,53	13	1	9,09
	Industries des biens intermédiaires	12	23	11	57,89	17	-6	-54,55
<b>Industrie total</b>		<b>40</b>	<b>59</b>	<b>19</b>	<b>18,09</b>	<b>56</b>	<b>-3</b>	<b>-5,84</b>
<b>Construction</b>		<b>57</b>	<b>65</b>	<b>8</b>	<b>7,62</b>	<b>90</b>	<b>25</b>	<b>28,73</b>
<b>Tertiaire</b>	Commerce	49	69	20	25,32	89	20	29,85
	Transports	3	11	8	10,13	13	2	2,99
	Activités financières	3	4	1	1,27	8	4	5,97
	Activités immobilières	9	14	5	6,33	27	13	19,40
	Services aux entreprises	26	55	29	36,71	59	4	5,97
	Services aux particuliers	25	40	15	18,99	56	16	23,88
	Education, santé, action sociale	16	15	-1	-1,27	22	7	10,45
	Administration	3	5	2	2,53	6	1	1,49
<b>Tertiaire total</b>		<b>134</b>	<b>213</b>	<b>79</b>	<b>75,24</b>	<b>280</b>	<b>67</b>	<b>77,01</b>
<b>Ensemble des secteurs</b>		<b>241</b>	<b>346</b>	<b>105</b>	<b>43,53</b>	<b>433</b>	<b>87</b>	<b>25,14</b>

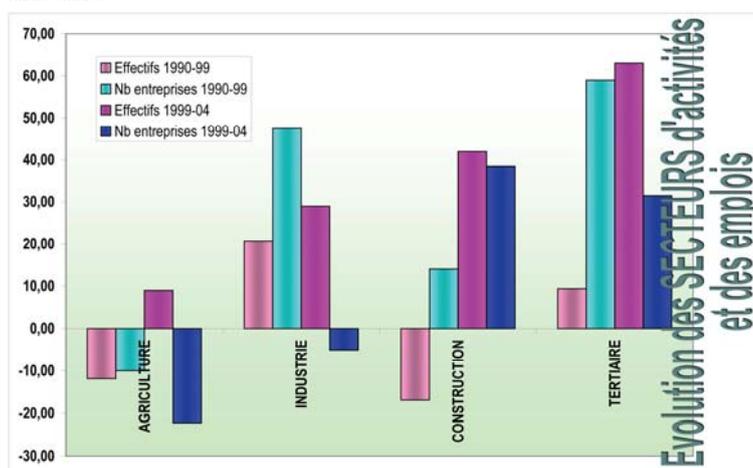
## EMPLOIS : décomposition des principaux secteurs d'activités

		Effectifs						
		1990	1999	Évolution 90-99	Évolution pondérée par secteur en %	2004	Évolution 99-04	Évolution pondérée par secteur en %
Agriculture	Industries agricoles et alimentaires	76	67	-9	-11,85	73	6	8,96
Industrie	Industries des biens de consommation	250	228	-22	-14,47	248	20	11,63
	Industrie automobile	5	5	0	0,00	0	-5	-2,91
	Industries de biens d'équipement	128	122	-6	-3,95	178	56	32,56
	Industries des biens intermédiaires	81	205	124	81,58	296	91	52,91
<b>Industrie total</b>		<b>464</b>	<b>560</b>	<b>96</b>		<b>722</b>	<b>162</b>	<b>28,93</b>
<b>Construction</b>		<b>645</b>	<b>536</b>	<b>-109</b>	<b>-16,90</b>	<b>761</b>	<b>225</b>	<b>41,98</b>
Tertiaire	Commerce	619	472	-147	-32,74	776	304	32,07
	Transports	17	90	73	16,26	109	19	2,00
	Activités financières	28	15	-13	-2,90	32	17	1,79
	Activités immobilières	20	67	47	10,47	119	52	5,49
	Services aux entreprises	394	448	54	12,03	843	395	41,67
	Services aux particuliers	113	211	98	21,83	338	127	13,40
	Education, santé, action sociale	158	172	14	3,12	195	23	2,43
	Administration	26	29	3	0,67	40	11	1,16
<b>Tertiaire total</b>		<b>1375</b>	<b>1504</b>	<b>129</b>		<b>2452</b>	<b>948</b>	<b>100,00</b>
<b>Ensemble des secteurs</b>		<b>2560</b>	<b>2667</b>	<b>107</b>	<b>4,17</b>	<b>4008</b>	<b>1341</b>	<b>50,28</b>

## EMPLOIS : Décomposition des principaux secteurs d'activités



Source : Unédic



Source : Unédic

**Agriculture** : Ce secteur enregistre une réduction continue du nombre d'entreprises depuis 1999. Par contre, le nombre de salariés est en augmentation sur la dernière période (1999-2004), mais reste inférieur à celui de 1990. Ce secteur regroupe les industries agricoles et alimentaires. L'augmentation des effectifs peut ne pas être liée à la seule agriculture mais aussi à des industries de transformation.

**Industrie** : Même si globalement, on assiste à un recul de ce secteur, certains domaines d'activités restent très dynamiques comme l'industrie des biens de consommation et d'équipement. Ces deux derniers domaines ont été à l'origine de plus de 70 emplois nouveaux localisés sur la commune.

**Construction** : Le nombre d'entreprises appartenant à ce secteur d'activités croît régulièrement depuis 1990. Le nombre d'emplois liés évolue positivement depuis 1999 (225 emplois nouveaux).

**Tertiaire** : Ce secteur porte 87 % de la croissance du nombre des entreprises. Il a créé entre 1999 et 2004 plus de 948 emplois sur place. Ce sont les services aux entreprises et les commerces qui sont les domaines les plus créateurs de nouveaux emplois (respectivement + 395 et + 304 emplois, entre 1999 et 2004).

Pour la CAPAP\*, le développement économique est dynamique (+ 5,5 % par an, entre 2005 et 2006, contre un peu plus de 8% entre 1999 et 2004 pour Mouans-Sartoux). Comme pour la commune, ce sont les secteurs de la construction et du tertiaire qui enregistrent les plus fortes évolutions.



## EMPLOIS : positionnement des principaux secteurs d'activités

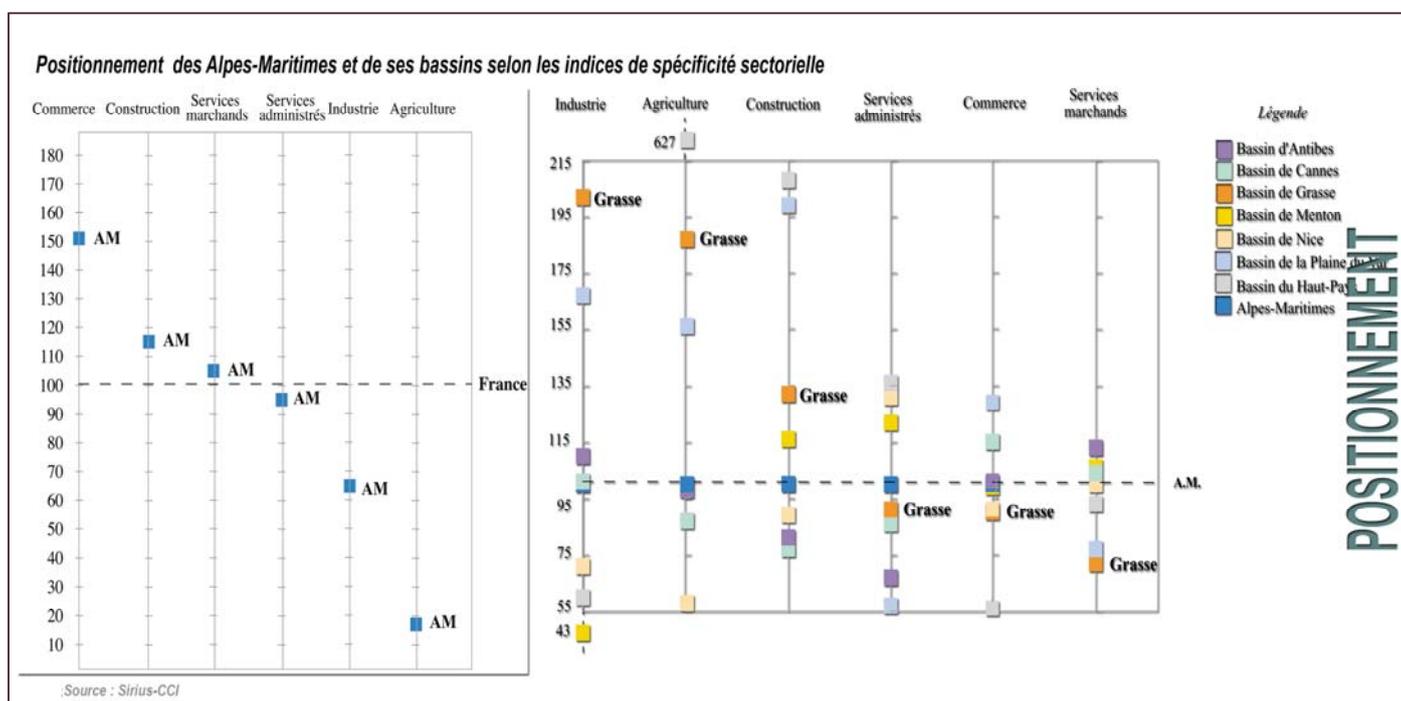
La croissance globale du nombre d'entreprises et des nouveaux emplois qui s'y rattachent, souligne un dynamisme économique important, où les secteurs d'activités du tertiaire et de la construction sont parmi les plus actifs (voir pages précédentes).

Ces secteurs sont généralement bien représentés à l'échelle des Alpes-Maritimes et un peu moins à l'échelle du bassin grassois.

L'industrie, secteur peu représenté à l'échelle du département, mais qui est une spécificité du bassin grassois, reste pour certains de ses domaines encore dynamique dans la commune.

Ces constats mettent en évidence les spécificités du positionnement économique communal :

- Un secteur tertiaire qui s'affirme au fil du temps et qui souligne l'intégration de la commune dans un bassin de vie (ensemble composé par les communes polarisées par la bande littorale) dominé par les activités de services. La densité de population et d'entreprises favorise la croissance de ce tissu économique.
- Un secteur industriel qui met en évidence les liens économiques sous-jacents qui se sont tissés autour de l'industrie aromatique grassoise. Ce secteur est sans doute plus sensible aux dynamiques économiques exogènes du pays grassois (aucune entreprise n'a été identifiée comme appartenant au pôle de compétitivité « Pôle Aromes Senteurs et Saveurs »).



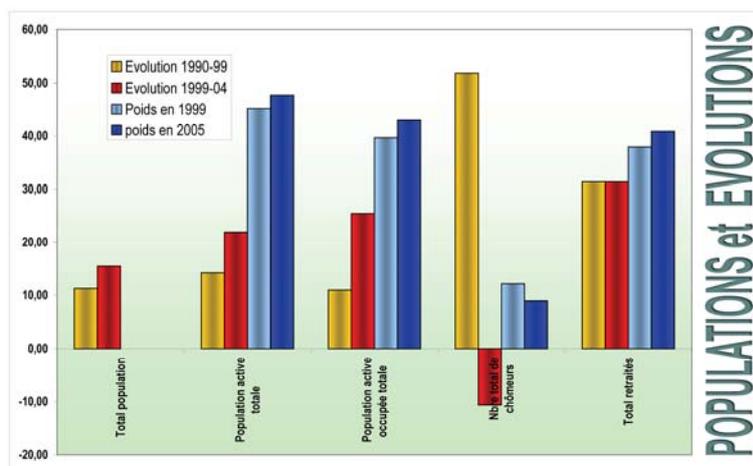
## EMPLOIS : la population active

		1990	1999	Évolution 1990-99	2005	Évolution 1999-04	Poids en 1999	poids en 2005
<b>Total population</b>		7989	8889	11,27	10267	15,50		
population active	totale	3520	4021	14,23	4902	21,91	45,24	47,75
	masculine	2050	2180	6,34			24,52	
	féminine	1470	1841	25,24			20,71	
	Population active occupée totale	3177	3525	10,95	4422	25,45	39,66	43,07
	Taux d'activité	39,77	39,66	-0,28	43,07	8,61		
	occupée masculine	1901	1954	2,79			21,98	
	occupée féminine	1276	1571	23,12			17,67	
Nombre de chômeurs	total	322	489	51,86	437	-10,63	12,16	8,91
	Taux de chômage		12,2%		9%	-3,2%		
	hommes	128	219	71,09			5,45	
	femmes	194	270	39,18			6,71	
<b>Total retraités</b>		1160	1524	31,38	2002	31,36	37,90	40,84

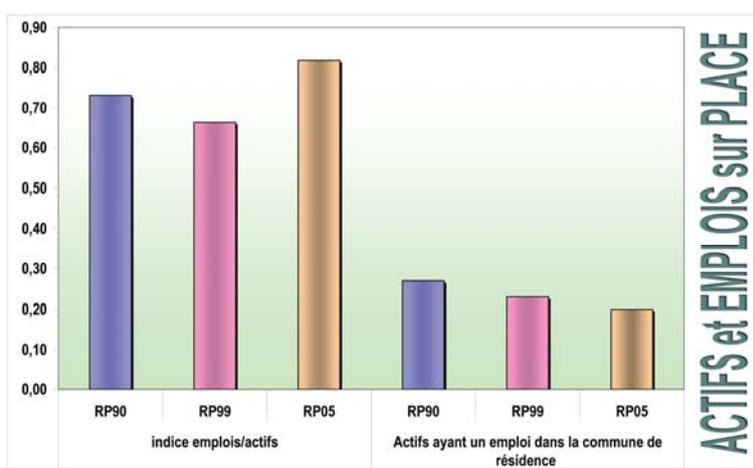
Source : Recensement INSEE



## EMPLOIS : la population active



Source : Recensement INSEE



Source : Recensement INSEE

- Le nombre d'actifs ayant un emploi continue de s'accroître (la commune reste très attractive entre 1990 et 2005) et le poids des actifs dans la population active augmente. Entre 1990 et 1999, cette augmentation s'est surtout appuyée sur l'accélération du travail féminin (+ 25 % de population féminine active entre 1990 et 1999). Ainsi, le taux d'activité s'accroît depuis 1999, il souligne la bonne adéquation entre les spécificités de la population active et le marché du travail.
- Toutefois, bien que la croissance de la population active soit accompagnée par la création de nombreux emplois sur place, les actifs résidents à Mouans-Sartoux travaillent de moins en moins dans leur commune de résidence. Ces mouvements alimentent des migrations domicile travail de plus en plus importantes.

On constate également :

- un nombre de chômeurs en forte diminution, en effet le taux de chômage est en nette diminution depuis 1999. En 1999, il touchait plus les femmes (55 % des chômeurs sont des femmes en 1999, contre 60 % en 1990). Il reste très inférieur aux moyennes départementales et aux moyennes CAPAP\*.
- Un nombre de retraités qui augmente régulièrement depuis 1990, avec une croissance plus forte que celle de la population active. Le nombre total des retraités équivaut à plus de 40 % de la population active et 19.5 % de la population totale.



## EMPLOIS : le chômage

	1999	2000	2003	2004	2005	2006
Taux de chômage communal	12,2	8,75	8,87	8,69	8,13	7,64
Alpes-Maritimes						9,33
Var						11,36
PACA						10,77
National						8,97

Source : Espace Activités Emploi

Le nombre de chômeurs dans la commune recule régulièrement depuis 1999. Aujourd'hui, ce taux est largement inférieur aux valeurs départementales, régionales et nationales.

Trois principaux facteurs sont à l'origine de ce constat largement positif :

- les caractéristiques socioprofessionnelles des actifs de la commune qui sont particulièrement en adéquation avec l'offre des bassins d'emplois adjacents. Le taux d'activités en augmentation depuis 1999, souligne ce constat.
- l'ajustement de la politique communale en faveur des demandeurs d'emplois (voir chapitre suivant).
- le travail de plusieurs associations visant à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté (Les jardins de La Siagne, l'association DEF1,...). Ces associations effectuent un véritable travail de fond en matière d'aide à l'insertion et de retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés dans leur vie professionnelle.

### Le chômage des moins de 25 ans et le chômage longue durée

	Population active	Nbre total de chômeurs	taux de chômage	Chômeurs de 15 à 24 ans		Chômeurs de plus d'un an	
				Nombre	%	Nombre	%
1990	3499	322	9,20	56	17,39	92	28,57
1999	4014	489	12,18	51	10,43	252	51,53
Évolution 1990-99	14,72	51,86		-8,93		173,91	

Source : Recensement INSEE

Les données disponibles (relativement anciennes - INSEE 1999) propres au chômage des moins de 25 ans et au chômage de longue durée soulignent deux phénomènes importants :

Le chômage des jeunes se résorbe sous l'action de deux facteurs principaux :

- ➔ probablement la création de l'Espace Activités Emploi qui a obtenu des résultats encourageants ;
- ➔ un solde migratoire composé de Catégories Socio Professionnelles plutôt élevées. Ces classes moyennes sont généralement sensibilisées à la problématique de la réussite scolaire. Les enfants issus de ces classes sociales rencontrant moins de difficultés scolaires et les niveaux de formation obtenus, plus élevés, réduisent les risques du chômage à la fin de la scolarité.

Par contre, le chômage longue durée augmente de manière significative : un chômeur sur deux est sans emploi depuis plus d'un an. La dynamique sociale et économique, lorsqu'elle est interrompue, est très difficile à réenclencher sans un support externe approprié.



## EMPLOIS : politique communale de lutte contre le chômage, la précarité



Afin d'offrir au demandeurs d'emploi un espace de proximité et afin de les accompagner dans leur recherche, la commune s'est dotée depuis une dizaine d'année d'un Espace Activités Emploi.

Cet espace travaille en partenariat principalement avec l'ANPE, la mission locale pour l'emploi qui traite spécifiquement des demandeurs d'emplois de moins de 25 ans, le PLIE (Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est une association de services d'accompagnement à l'emploi), le CCAS, les chantiers d'insertion

Sa mission principale est de mettre en adéquation l'offre et la demande présentes sur le marché du travail.

Ce service articule son action autour de deux axes principaux :

- l'accueil personnalisé des demandeurs d'emplois. Une aide est proposée pour accompagner les demandeurs tout au long de leur démarche (élaboration de CV, lettres de motivation, aide pour la préparation aux entretiens d'embauche, etc...)
- la prospection d'entreprise. Ce travail permet de mieux connaître le tissu économique local et ainsi de mieux cerner les besoins spécifiques des entreprises en matière de recrutement.

La conjonction des deux axes de travail permet à l'Espace Activités Emploi d'être un partenaire efficace pour faire converger offres et demandes.



Pour mieux répondre aux entreprises et être encore plus proche, un projet original a vu le jour par la création d'un espace dénommé « LA BERGERIE », au sein de la zone de l'Argile.

Cet espace a été entièrement restauré par des chantiers de jeunes et trois emplois ont été créés.

Il offre aux entreprises un lieu de petite restauration où les entreprises peuvent accueillir leurs relations d'affaire dans un lieu convivial. Mais avant tout, l'équipe de LA BERGERIE est à l'écoute des entreprises et fait le lien avec l'EAE. pour les offres d'emploi de la zone. Ce partenariat met aussi en exergue la difficulté de recrutement que rencontrent les entreprises pour trouver des candidats présentant une technicité adaptée. Un nombre

de emplois relativement important ne sont pas pourvus faute de candidats.

Les emplois de production, longtemps dénigrés par l'ensemble des filières de formation sont à la recherche de candidats.

Il apparaît nécessaire de souligner le volet social des actions mises en oeuvre : en effet, une part importante du travail effectué par l'Espace Activités Emploi est de permettre le retour à l'emploi à des personnes parfois très en retrait des dynamiques économiques.

Ces personnes, très fragilisées par des problématiques périphériques, ne sont pas en mesure de réintégrer seules le monde du travail. Un important travail transversal d'accompagnement est effectué par les services de l'Espace, en partenariat avec le CCAS et différentes associations. En 2007, en plus des missions qui lui sont assignées, l'Espace Activités Emploi, accompagné par le PLIE et le CCAS, s'occupe activement d'environ 25 personnes qui sont en très grande difficulté et qui sont bénéficiaires du RMI.

De plus, la commune, par le biais de l'Espace Activités Emploi, a signé une convention avec la Maison d'Arrêt de Grasse. L'objectif est de favoriser la réinsertion professionnelle de détenus en fin de peine par la mise en place d'un projet professionnel commun. Ce sont ainsi 4 personnes qui sont chaque année pris en charge dans le cadre de ce partenariat.

Enfin, une convention avec le service des probation des peines a été aussi signée. Elle permet à la commune de suivre de manière constructive les personnes résidente à Mouans-Sartoux condamnées à des Travaux d'Intérêt Général (TIG), ces travaux s'effectuant dans la commune.

## EMPLOIS : accès à l'emploi et niveau de formation

### Un tissu économique composé d'entreprises de très petite taille

La carence constatée en personnel technique qualifié, souligne indirectement le problème de la très petite taille des entreprises qui forment très majoritairement le tissu économique communal (90% des établissements ont moins de 10 salariés).

Ces petites structures ont rarement le temps et les moyens (techniques et humains) de prendre en charge la formation de leur personnel.

Aujourd'hui, au-delà de la raréfaction de personnel qualifié à embaucher, se pose le problème de la transmission de savoir et plus indirectement de la reprise d'entreprises.

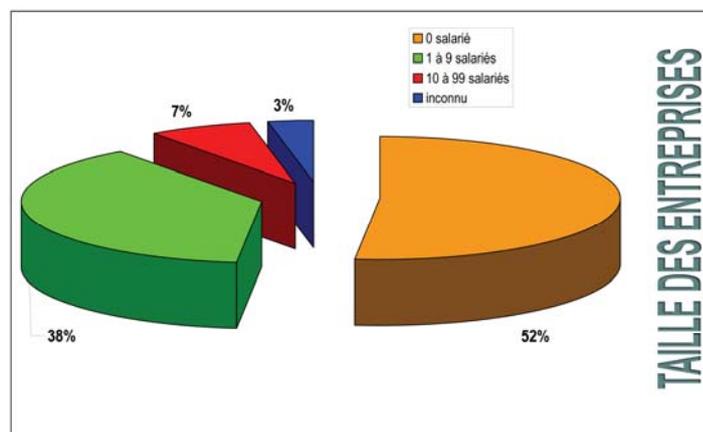
De nombreuses personnes arrivées à l'âge de la retraite quittent leur emploi sans avoir effectué de biais (transmission de connaissances) avec les personnes susceptibles de les remplacer.

Quand ce sont des artisans chefs d'entreprises qui arrivent en fin de carrière, ce sont des pans économiques entiers qui disparaissent supprimant tout un réseau de savoir faire et de clientèle.

### Formation

La superposition niveau de formation et CSP\* met en évidence une relative adéquation des niveaux de formation. Elle semble éclairer plusieurs constats déjà énoncés :

- l'adéquation entre population active et marché du travail présent sur le bassin de vie se confirme avec une prédominance de CSP\* (professions intermédiaires et employés et dans une moindre mesure les cadres/professions intellectuelles supérieures) qui participent activement à la tertiairisation des emplois. Cette adéquation s'explique par des bassins d'emplois qui présentent une importante tertiairisation (services aux entreprises, aux particuliers, tourisme,...). Ces emplois sont préférentiellement occupés par les cadres, professions intermédiaires et employés. Ce sont précisément ces catégories qui progressent le plus vite sur le territoire communal;
- ces catégories (exceptée celle des employés) qui gagnent en importance, sont celles qui résident habituellement le plus loin de leur lieu de travail. Ces éléments sont des motifs supplémentaires de migrations alternantes importantes constatées sur les différents bassins ;
- la transformation des qualifications souligne le rééquilibrage des poids respectifs des différents secteurs d'activités, avec la diminution du nombre d'ouvriers et l'augmentation des CSP\* qui forment le contingent des classes moyennes (cadres, profession intermédiaires, employés) occupant des emplois du secteur tertiaire qui sous-tendait 75% du nombre de création d'entreprises en 1999.



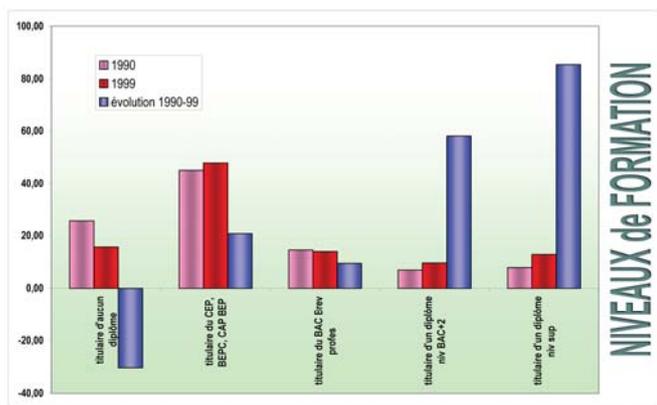
Source : Unédic

L'évolution importante des diplômés BAC + 2 et plus, est en adéquation avec un marché du travail présent dans le bassin de vie. De nombreux emplois diplômés dans les secteurs des services en général sont présents dans les principaux pôles d'emplois.

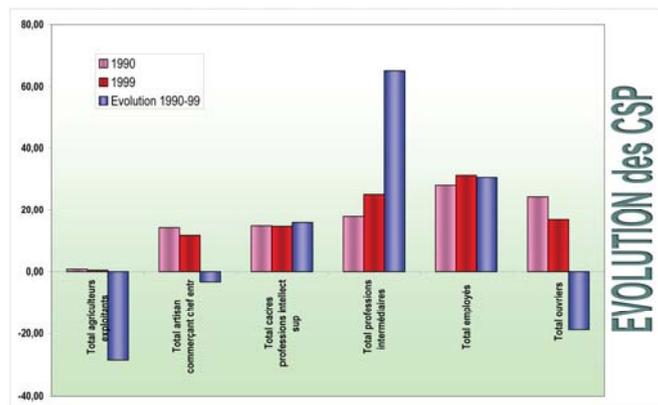
La population moins diplômée, mais qui reste qualifiée et qui représente, en 1999, un tiers de la population en âge de travailler devrait être en adéquation avec la demande de candidats présentant une certaine technicité

## EMPLOIS : accès à l'emploi et niveau de formation

	population de plus de 15 ans	Titulaire d'aucun diplôme		Titulaire du CEP, BEPC, CAP BEP		Titulaire du BAC Brev profes		Titulaire d'un diplôme niv BAC+2		Titulaire d'un diplôme niv sup	
		Nombre total	part	Nombre total	part	Nombre total	part	Nombre total	part	Nombre total	part
1990	5728	1468	25.63	2580	45.04	832	14.53	396	6.91	452	7.89
1999	6514	1023	15.70	3116	47.84	911	13.99	626	9.61	838	12.86
évolution 1990-99	13.72	-30,31		20,78		9,50		58,08		85,40	



Source : Recensement INSEE



Source : Recensement INSEE

	agriculteurs exploitants		artisan commerçant chef entr		cadres professions intellect sup		professions intermédiaires		employés		ouvriers	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
1990	28	0,82	484	14,20	504	14,79	608	17,84	956	28,05	828	24,30
1999	20	0,50	468	11,71	584	14,61	1004	25,13	1248	31,23	672	16,82
Évolution 1990-99	-28,57		-3,31		15,87		65,13		30,54		-18,84	





*AGRICULTURE*

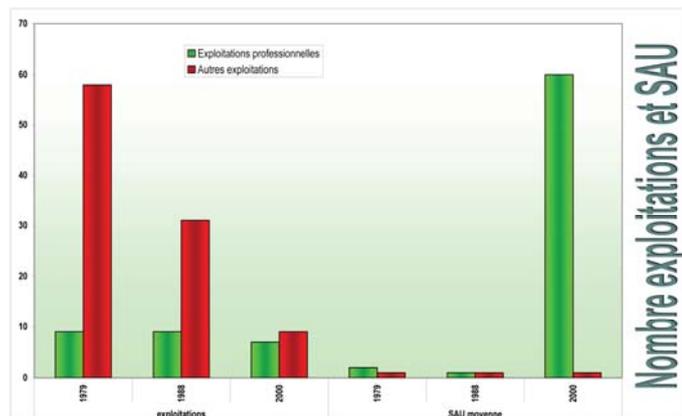


# AGRICULTURE

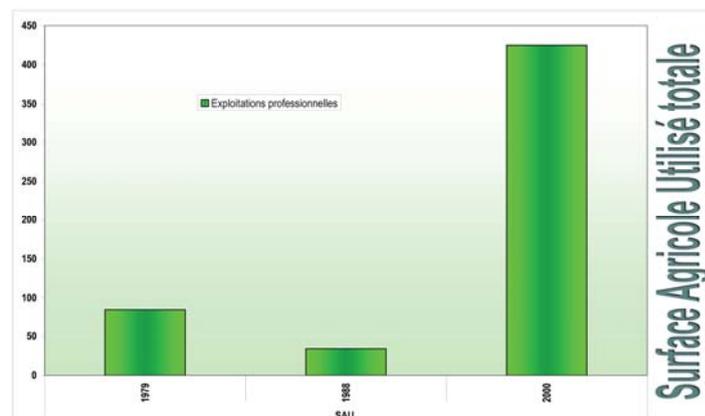
Le recensement agricole

## Nombre d'exploitations et SAU\*

	exploitations			SAU moyenne		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles	9	9	7	2	1	60
Autres exploitations	58	31	9	1	1	1



Source : Recensement agricole



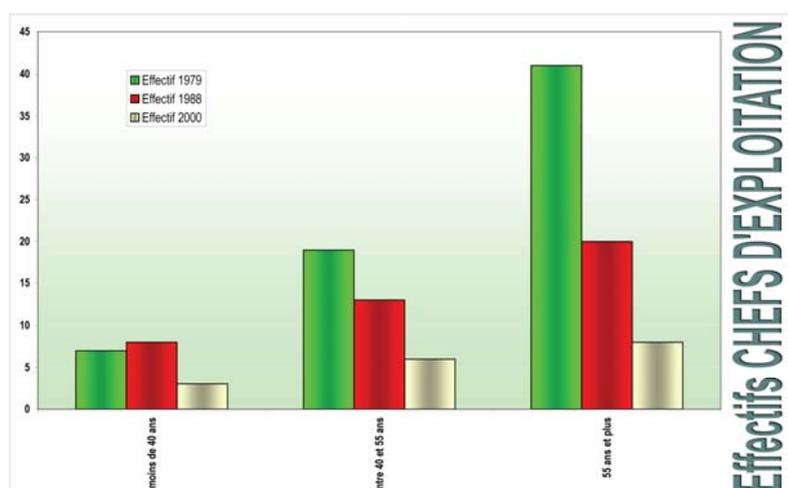
Source : Recensement agricole

L'agriculture communale, comme dans tout le département, est en difficulté, mais malgré la tendance générale, Mouans-Sartoux semble conserver un noyau dur d'exploitations agricoles. Ainsi, le nombre d'exploitations réduit régulièrement jusqu'en 2000 où, on dénombre, tout de même, 7 exploitations professionnelles et 9 non professionnelles (en général, exploitation dont le chef a une deuxième activité professionnelle autre que l'agriculture). Ce sont ces dernières qui ont le moins bien supportées les mutations économiques.

L'augmentation de la superficie agricole moyenne utilisée est sans doute liée à la présence nouvelle d'unités pastorales mis à disposition par la commune.

## Effectifs des chefs d'exploitation

Les effectifs des chefs d'exploitation subissent une régression. Malgré tout, 9 chefs d'exploitation ont moins de 55 ans et 3 moins de 40 ans (en 2000). Même si le nombre de chefs d'exploitation est réduit, leur jeunesse relative est probablement un facteur positif pour la pérennité de cette activité.



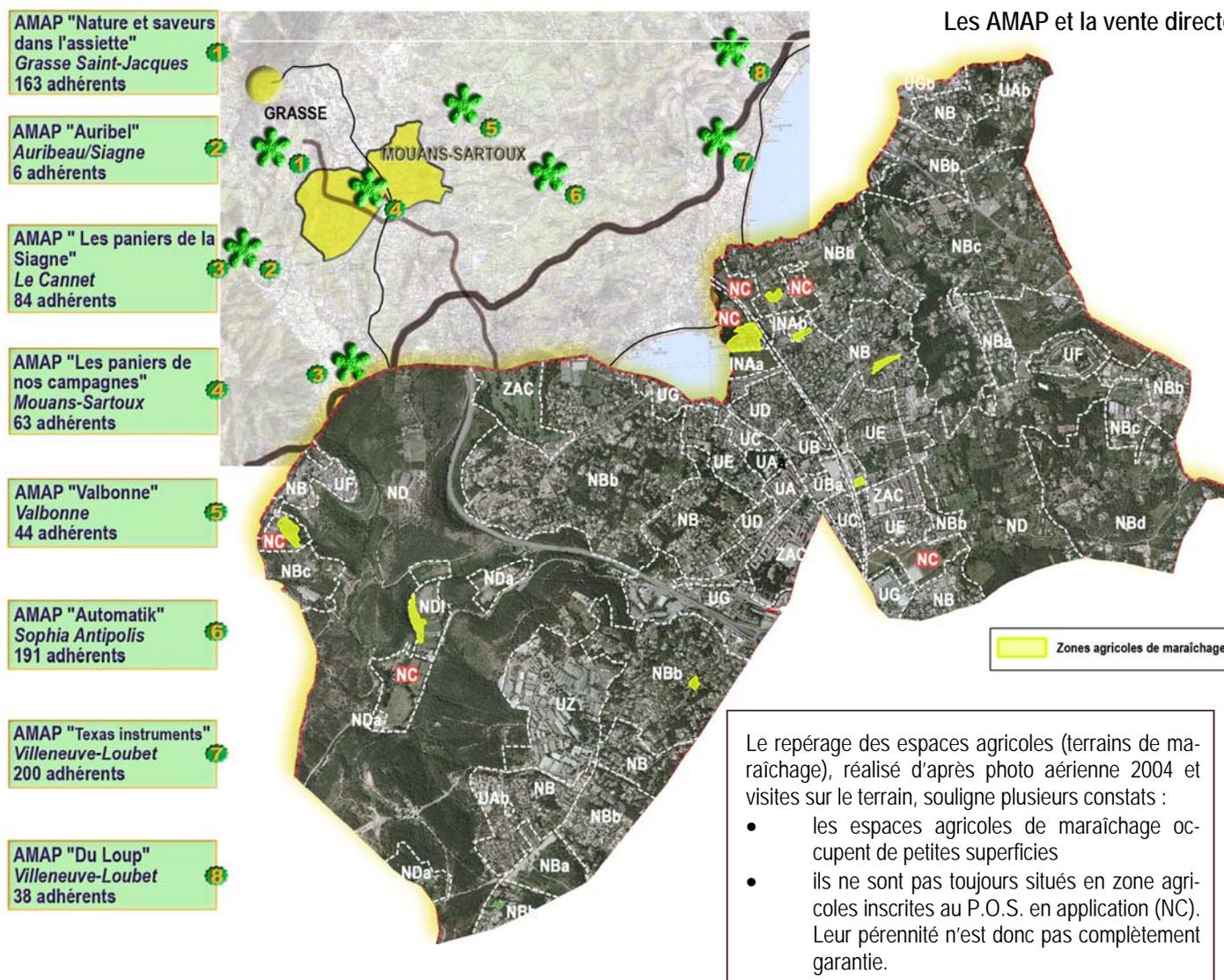
Source : Recensement agricole

	Effectif		
	1979	1988	2000
moins de 40 ans	7	8	3
entre 40 et 55 ans	19	13	6
55 ans et plus	41	20	8



## AGRICULTURE

### Les AMAP et la vente directe



**Les AMAP\*** : Ces associations sont des partenariats entre producteurs et consommateurs. La solidarité des consommateurs se manifeste par leur engagement économique et financier.

En retour, l'agriculteur s'engage à fournir périodiquement à un prix fixe et constant, des produits de qualité, en respectant la charte des AMAP déposée par Alliance Provence.

Ce système de distribution, pas vraiment nouveau, reste peu connu des consommateurs. Il a permis à de nombreux agriculteurs de mieux vivre de leur exploitation en diversifiant les débouchés et en s'assurant de revenus fixes sur des périodes plus importantes.

A Mouans-Sartoux, il existe une AMAP "Les paniers de nos campagnes". Les producteurs viennent des communes limitrophes. En revanche, plusieurs agriculteurs de la commune participent à des AMAP extérieures à la commune.

Le manque de terres agricoles disponibles, les spécificités de certaines AMAP (il y a une AMAP par types de produits : AMAP volailles, AMAP maraîchage,...) ont poussé les agriculteurs et les consommateurs à tisser de nouveaux liens entre espaces de production et sites de commercialisation. La notion de bassin de vie et des solidarités qui peuvent y prendre naissance soulignent l'importance des dynamiques endogènes qui se créent en dehors de tout contexte ou support institutionnel et qui apportent des réponses durables à des problématiques qui semblaient endémiques (dynamisation de l'agriculture, disparition des terres agricoles,...).

**La vente directe** : dans la commune, d'autres formes de vente directe, des produits issus de l'agriculture locale, se sont développées. Elles sont encouragées par l'accueil de producteurs sur les deux marchés hebdomadaires et lors de manifestations périodiques (marché gourmand, fête du miel, marché de Noël,...). L'accueil directe sur les sites de production est aussi, un moyen pour les agriculteurs de promouvoir directement leurs produits cultivés.





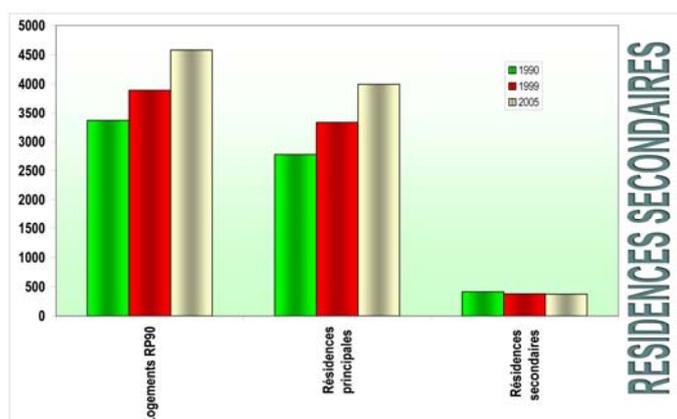
*TOURISME*



## LE TOURISME

**Le contexte** Malgré la situation géographique de Mouans-Sartoux (en arrière de la bande littorale dense) et qu'une part de plus en plus importante de la demande touristique soit tournée vers un tourisme culturel, le constat montre que la commune ne connaît pas de réelle surcharge liée aux fréquentations touristiques, notamment en période estivale.

### Les résidences secondaires



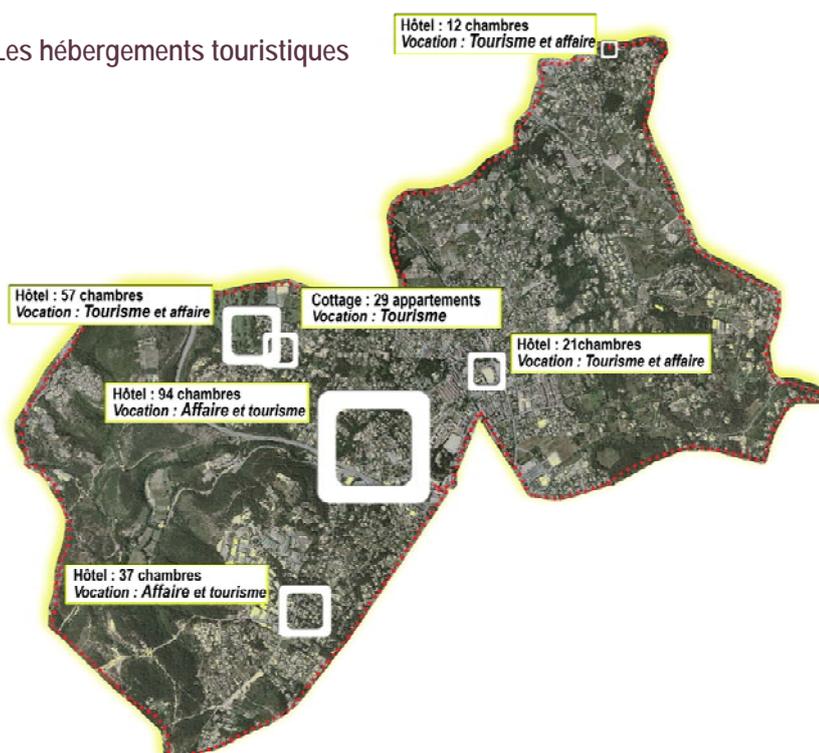
Source : Recensement INSEE

	Logements total	Résidences principales	Résidences secondaires	Part des résidences secondaires
1990	3370	2780	413	12,26
1999	3896	3335	379	9,73
2005	4581	3996	373	8,14

L'importance des résidences secondaires est un indicateur de la vocation touristique des territoires.

Depuis 1990, Mouans-Sartoux présente un nombre de résidences secondaires qui ne cesse de décroître, confirmant ainsi la vocation résidentielle de la commune.

### Les hébergements touristiques



Plusieurs hôtels sont implantés dans la commune de Mouans-Sartoux avec une vocation « tourisme et affaire ».

Un complexe hôtelier important est présent en bordure du Golf de Saint-Donat. Il propose des chambres d'hôtel et appartements à louer. Sa vocation touristique est confortée par la présence de l'équipement de sports et loisirs précité.

Deux hôtels à vocation de tourisme d'affaire sont présents. L'un et l'autre fonctionnent avec les parcs d'activités communales et les professionnels en transit.

Aucune offre existe en matière de camping et d'hébergement temporaire (HLL).



## LE TOURISME

### Un tourisme de proximité articulé autour des éléments festifs communaux

L'essentiel des visiteurs, à part pour les grands événements (Salon du livre,...), est composé de résidents départementaux. Ce sont donc plus des visiteurs que des touristes qui fréquentent la commune. Dans ce cadre, l'office du tourisme sert souvent de bureau d'inscription et de réservation de billetteries pour les diverses manifestations culturelles organisées sur la commune. Les visiteurs sont des coutumiers qui sont à la recherche de convivialité et d'événements de qualité.

Au travers de sa politique culturelle, de son réseau d'équipements et du niveau de l'offre (Château, Musée, Festival du Livre...), Mouans-Sartoux a su développer une offre ciblée et de qualité qui de place dans un réseau culturel élargi, voire international (Musée d'Art Concret) qui attire et fidélise un public spécifique.

Ainsi, au travers des actions et des démarches entreprises, d'une part, et des équipements réalisés, d'autre part, Mouans-Sartoux semble avoir fait le choix d'un tourisme intégré dans une « stratégie » de centre de vie. En cela, elle se démarque notamment des communes limitrophes (Grasse, Mougins...), en privilégiant avant tout des actions culturelles qui se veulent ancrées dans une pratique quotidienne.

### Une politique touristique intercommunale

A l'échelle intercommunale, la démarche de développement touristique se développe autour de l'identité d'un territoire avec un concept touristique identitaire s'est développé autour du "Pays de Grasse" avec Grasse comme ville repère.

Ce Pays rassemble 11 communes (dont celles de La CAPAP\*) périphériques à Grasse. Cette entité (qui n'est pas à proprement parlé un pays au sens de la loi LOADDT) s'applique à mettre en place une démarche de territoire dont les principales actions s'articulent autour de :

- La fleur, qui sera déclinée sous toutes ses formes et qui est l'axe central. Elle reste un produit touristique phare. Dans ce cadre sera mise en place une Route des Fleurs, l'ouverture de La Bastide du Parfumeur, la prochaine réouverture du Musée International de la Parfumerie (Le MIP)
- Des événements festifs, avec le concept "Euphories" qui est partagé par 4 villes du secteur (Antibes, Cannes, Grasse et Mougins).
- L'activité golfique, avec la mise en place d'un "GolfPass" qui ouvre les portes de quatre parcours : Golf du Claux Amic, Golf de la Grande Bastide, Golf d'Opio-Valbonne et Golf de Saint Donat.

#### *La bastide du parfumeur*

La Bastide du Parfumeur est un jardin botanique développé sur le thème de la plante à parfum. Dans une perspective de développement durable, Botanic, entreprise paysanne, la Municipalité de Mouans-Sartoux et la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, ont décidé de grouper leurs moyens pour mettre en valeur le patrimoine agricole et paysager du pays de Grasse.

Ce projet est un outil de développement touristique qui pourra renforcer la lisibilité du projet d'observatoire mondial du naturel, développé à l'échelle intercommunale.

La Bastide a pour objectif de recréer un paysage visuel et olfactif autour de vestiges identitaires (canal d'irrigation et espaces agricoles). Ce site comprend :

- une zone de culture présentant les espèces habituellement cultivées dans le cadre des plantes à parfum et un parcours olfactif engageant le visiteur à découvrir les différentes collections de plantes odorantes ou aromatiques.
- une serre accolée à une vieille bastide qui sert d'espace d'accueil (boutique et buvette) et qui abrite aussi un espace d'exposition.

#### *Le Musée International du Parfum (le MIP)*

L'ancien Musée International de la Parfumerie de Grasse ferme ses portes jusqu'en 2008. Des travaux complets de réhabilitation sont actuellement en cours. Ils visent à réaménager un ancien hôtel particulier pour développer un véritable pôle muséographique contemporain, autour de 3 axes symboliques du parfum : séduire, soigner, parler/communiquer.

Il s'agira de présenter l'unique collection publique française dédiée à la parfumerie dans un bâtiment où seront créées de nouvelles salles (salle d'exposition temporaire, salle de conférence, cafétéria, 4 salles pédagogiques, centre de documentation).



La Bastide du Parfumeur

## ECONOMIE

### Eléments de transversalité

La structure et l'action économiques touchent à de nombreux autres domaines qui, dans le cadre d'une approche durable du développement doivent être pris en compte de façon globale.

Ainsi, le développement économique, qui demeure l'élément moteur de nos sociétés, nécessite d'être approché avec un regard neuf.

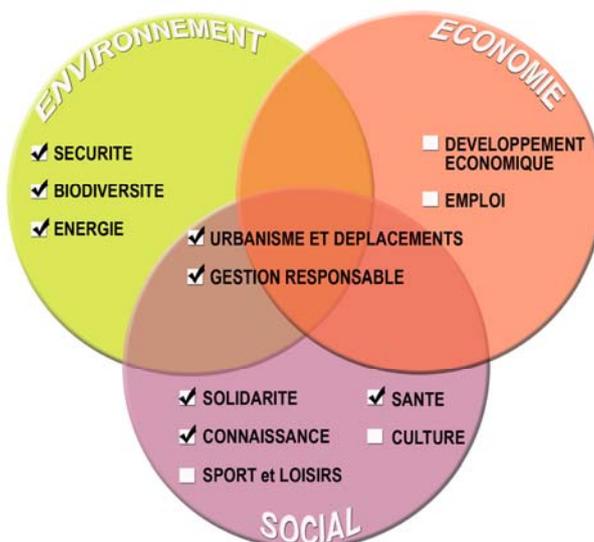
Ainsi, les indicateurs « traditionnels » (PIB, valeur ajoutée,...) n'ont de pertinence que s'ils intègrent les paramètres liés aujourd'hui à des phénomènes sociétaux (fracture sociale, discrimination, « ascenseur social » bloqué,...).

Mouans-Sartoux vise, au travers les actions et démarches mises en œuvre, à cette perception d'une économie intégrée et à un développement économique pluriel qui s'appuie sur la contribution de tous les acteurs (économie marchande, pouvoirs publics, société civile, l'économie solidaire et le secteur associatif).

Parmi les principaux autres domaines qui sont directement liés à l'économie, on peut distinguer ceux de :

- **l'énergie**, notamment parce que le secteur industriel en est un important consommateur ;
- **l'environnement** qui, à travers ces multiples composantes, est le récepteur des nombreuses retombées négatives du développement économique ;
- **la sécurité**, par la prévention des risques industriels, impose une vision prospective en matière de localisation et de transports de matière dangereuses ;
- **la connaissance** lien social, équipements et services ;
- **la politique du logement** et notamment l'offre de logements adaptés et accessibles aux actifs.

### Les autres champs de cohérence concernés





*ECONOMIE*

**BILAN**





*ECONOMIE*

***ATOUTS ET OPPORTUNITES***



➔ ***Un tissu économique performant et diversifié, producteur d'emplois nouveaux***

- \* Un centre ville commerçant et dynamique ;
- \* Des pôles d'activités de qualités avec un bon niveau de fréquentation, une localisation sur les principaux axes de circulation.

➔ ***Une forte progression de l'emploi sur place, impulsée une politique communale et associative très dynamique***

- \* Entre 1999 et 2005 : une croissance de + 51,52 % ;
- \* En 2005, la commune compte 4902 actifs et 4041 emplois sur place ;
- \* Présence active de structures associatives en partenariat avec l'ANPE, la mission locale pour l'emploi, le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi), le CCAS, d'aide aux actifs et aux entreprises :
  - Espace Activités Emplois » : mise en adéquation l'offre et la demande d'emplois sur le marché ;
  - La Bergerie : structure à l'écoute des entreprises et des demandeurs d'emplois. Elle est également en lien avec l'Espace Activités Emplois,

➔ ***Une agriculture professionnelle dynamique***

- \* Sur les 17 exploitants 3 ont moins de 40 ans et 9 ont moins de 55 ans ;
- \* Une dynamique portée par le tissu associatif : l'AMAP « Les paniers de nos campagnes » de Mouans-Sartoux « Association pour le maintien de l'Agriculture Paysanne ».

➔ ***Une politique touristique active***

Elle s'appuie sur un réseau d'équipements communaux très complet et d'un réseau élargi à l'échelle intercommunale de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisirs.



*ECONOMIE*

***FAIBLESSES ET MENACES***



## LES FAIBLESSES ET LES MENACES

### ➤ *Les actifs de Mouans-Sartoux travaillent de moins en moins sur la commune*

- \* Déplacements de plus en plus importants.

### ➤ *Une croissance plus forte des retraités que des actifs*

- \* Classe d'âge qui représente + de 40% de la population active et 20% de la population totale.

### ➤ *Des zones d'activités saturées*

- \* A terme, risque de déséquilibre entre demande et offre d'emplois.

### ➤ *Une offre d'hébergement touristique limitée et peu diversifiée*

### ➤ *Une offre foncière limitée et coûteuse pour le développement économique*



*ECONOMIE*

***ENJEUX ET PERSPECTIVES***



➔ *Mouans-Sartoux doit pouvoir s'inscrire dans une logique d'affirmation de ville de proximité*

- \* Préserver les espaces économiques existants ;
- \* Disposer d'une offre économique très diversifiée sans rompre les équilibres spatiaux ;
- \* Accroître les capacités d'accueil d'activités de la commune ;
- \* Intensifier l'activité économique au sein du centre de vie.

Avec en parallèle :

- \* Traitement de l'espace public ;
- \* Amélioration des échanges et déplacements inter-quartiers.

Le développement économique est attendu comme une résultante directe des actions engagées, notamment :

- \* En terme d'habitat : urbanisation des espaces interstitiels du centre ville, renouvellement urbain, densification,... ;
- \* Pour le transport et les déplacements : désenclavement, intermodalité,... ;
- \* Pour les espaces publics, leur valorisation et leur multiplication au sein des espaces urbains contribuera à retisser du lien social et donc développer les fonctions commerciales, de services et artisanales de proximité.

## Chapitre 5

# RISQUES, NUISANCES ET SANTE PUBLIQUE



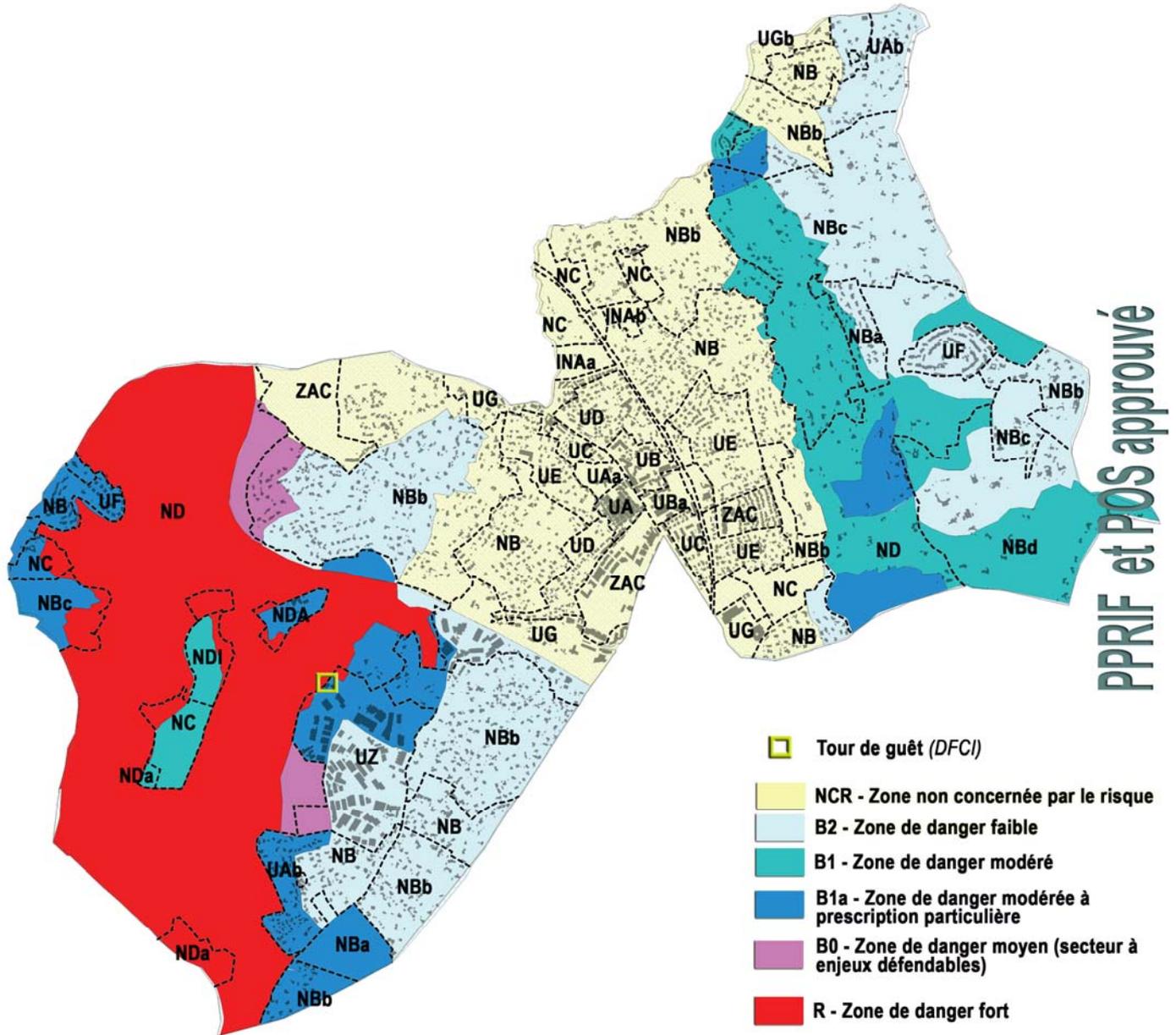


*RISQUES NATURELS*



## LES RISQUES NATURELS : le PPRIF\*

\* Le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendie de forêt



La commune a fait l'objet le 17 novembre 2005 d'une opposabilité immédiate de certaines prescriptions du Projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Incendies de Forêt élaboré par les services de l'Etat et transmis par le Préfet.

La commune a été divisée en 3 zones de risques avec 2 zones exposées aux risques et 1 non exposée :

- ☉ Une zone rouge de danger fort dans laquelle les phénomènes peuvent atteindre une grande ampleur au regard des conditions actuelles d'occupation de l'espace.
- ☉ Une zone bleue de danger limité, dans laquelle des parades peuvent être réalisées de manière collective ou individuelle pour supprimer ou réduire fortement le risque. Trois secteurs ont été distingués :
  - ☉ Secteur B0 de danger moyen : secteurs à enjeux défendables après équipement
  - ☉ Secteur B1 de danger modéré (avec un sous secteur B1a)
  - ☉ Secteur B2 de danger faible
- ☉ Une zone jaune non exposée au risque ou à risque très faible à nul.

## LES RISQUES NATURELS : le PPRIF

### Un impact surtout sensible dans les zones NB du POS approuvé

L'application du PPRIF\* concerne uniquement les zones urbaines NB, UZ et UG du P.O.S. approuvé.

Concernant les zones d'habitat, ce sont les zones d'habitat pavillonnaire diffus (principalement classées en NB), laissant parfois apparaître des continuités boisées, qui sont particulièrement exposées au risque incendie.

Ces zones occupent essentiellement des espaces qui n'ont parfois jamais été cultivés et possèdent, de ce fait, une végétation arborée importante (fortement combustible).

De plus, nombreuses de ces zones NB, présentent des voiries très étroites peu adaptées à la défense incendie.

Ainsi, en 2007, ce sont environ 66 % des zones NB qui sont concernées par le risque incendie.

Les zones rouges (danger fort) sont toutes situées dans les zones naturelles ND du document d'urbanisme communal.

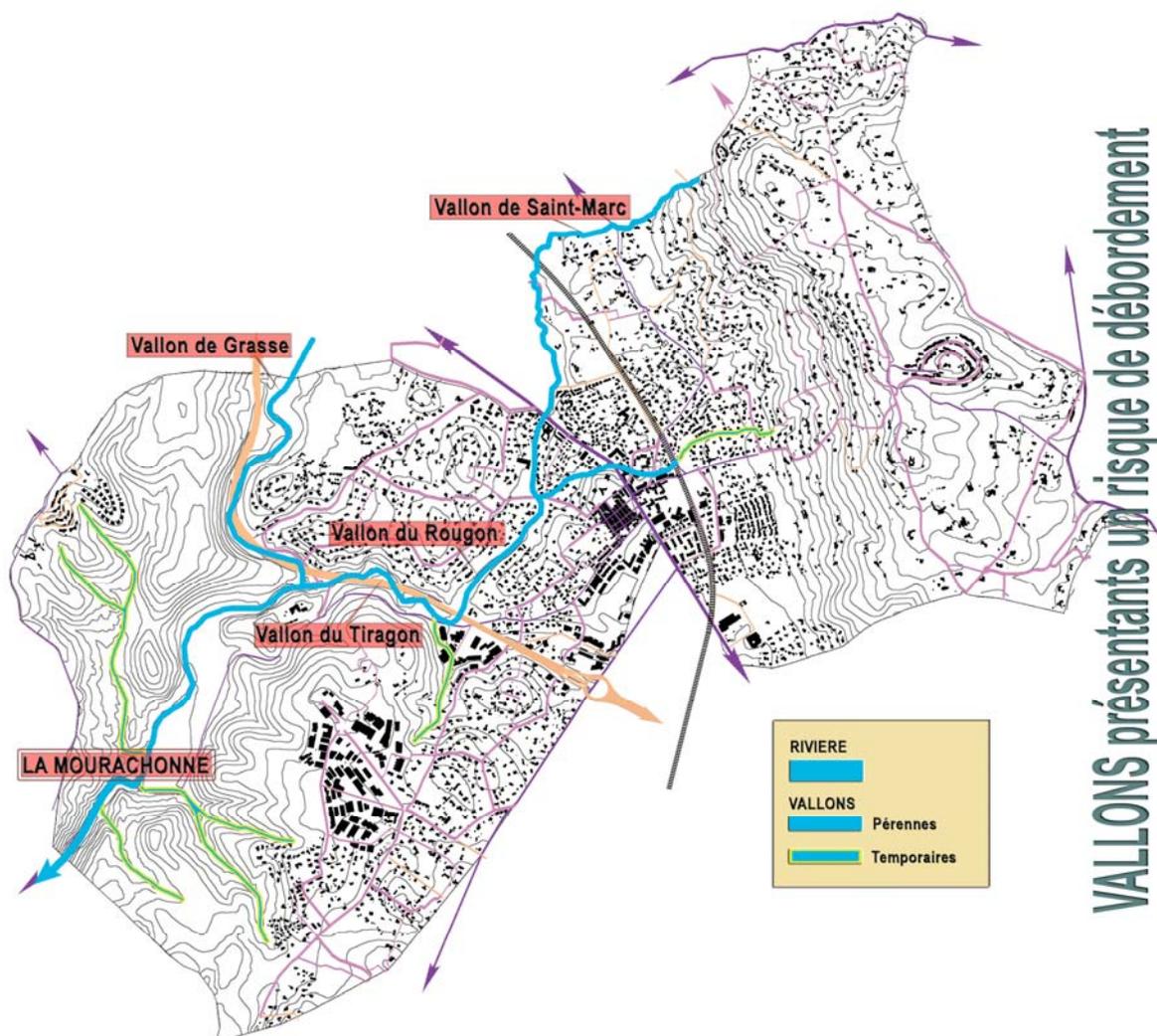
A ce titre le positionnement du centre DFCI\* en lisière de la Zone de L'Argile, permet un entretien et une veille active d'un secteur particulièrement sensible au risque incendie.

	superficie totale zone NB	NB en B2	NB en B1	NB en B1a	NB en B0	NB en R	Total NB touchée par le PPRIF
superficie touchée par le PPRIF (en Ha)	565	229,10	89,08	47,14	8,00	0,00	373,32
Pourcentage	100	40,55	15,77	8,34	1,42	0	66,07

➔ Les principales actions engagées par la commune pour lutter contre le risque incendie concernent :

- les opérations de débroussaillage mécanique
- les plantations d'espèces moins combustibles
- l'entretien des sous bois dans la forêt du Bois des Maures grâce à la gestion pastorale des espaces

## LES RISQUES NATURELS : le risque inondation



La commune est soumise au risque inondation.

Sur le secteur de Plan Sarrain, des travaux ont été réalisés afin de remédier à ce risque, en créant des bassins écrêteurs, des busages ainsi que des bassins de rétention.

En 1994, suite à d'importantes inondations ayant provoquées l'éboulement des berges de la Mourachonne, des travaux de confortement ont été réalisés afin de réduire les risques de débordement.

Dans le cadre de la construction du Casino, du collège, de la ZAC de la Grand'Pièce et de la ZAC Saint-Martin, plusieurs études hydrauliques ont indiqué la nécessité de réaliser de nombreux travaux visant à réduire les impacts d'imperméabilisation :

- rééquilibrage du vallon du Tiragon au niveau de l'école de l'Orée du Bois
- dérivation des eaux pluviales de La Gourette vers le vallon du Tiragon
- réalisation d'un bassin écrêteur sur le terrain de la Grand'Pièce.

Les principaux vallons présents sur la commune (vallon Saint-Marc, de Grasse, du Rougon, du Tiragon et autres vallons non pérennes) drainent une part importante des eaux de ruissellement du bassin versant, dont Mouans-Sartoux en constitue l'exutoire.

Lors d'épisodes pluvieux importants, ces différents vallons peuvent présenter un risque de débordement lors des franchissements de voiries et/ou de zones urbaines.

### Le SISA, partenaire dans la lutte contre les inondations

Créé en 1997 et regroupant 14 communes, le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents élabore et porte un projet global d'aménagement du bassin versant de la Siagne. Il permet une amélioration progressive des conditions de sécurité des personnes et des biens. Dans ce cadre, des travaux de recalibrage ont été effectués sur la Mourachonne (à Pégomas), et la commune de Mouans Sartoux a réalisé un bassin de rétention.



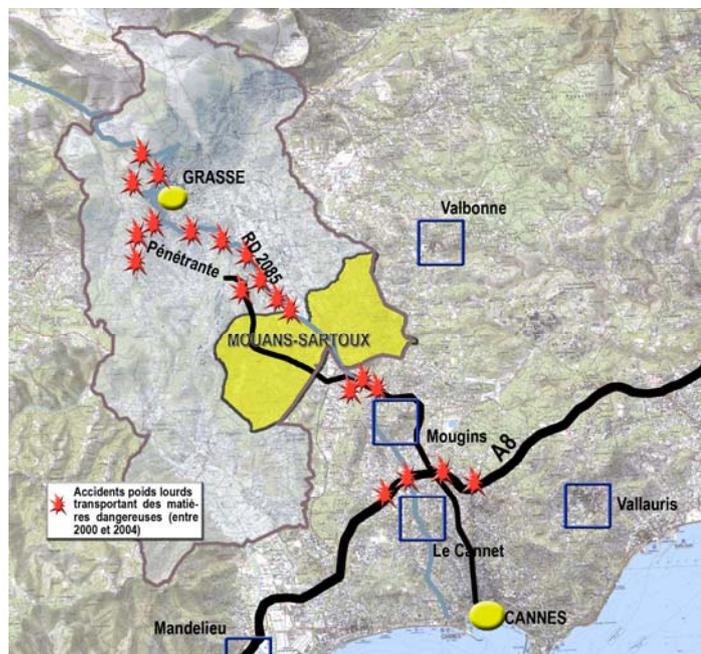


## *RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES*



## LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

### le risque industriel et technique et les nuisances associées



#### Le transport de matières dangereuses

L'industrie de la parfumerie, très présente dans le bassin de vie, génère un important trafic routier nécessaire à l'approvisionnement des différentes entreprises et aux envois des produits manufacturés.

Une part non négligeable des produits transportés concerne des matières dangereuses. Ces substances peuvent présenter des risques pour l'homme et/ou pour l'environnement par leurs caractéristiques toxicologiques ou par la nature des réactions qu'ils sont susceptibles de produire en cas de déversement ou de choc violent lié à un accident de la circulation.

75 % du transport des matières dangereuses s'effectue par la route.

Des interdictions de circulation (samedi, veille de jours fériés, dimanches et jours fériés jusqu'à 22H00,...), des normes (conception des citernes), des limitations de vitesse, sont les principaux garants de la sécurité routière.

Environ 15 accidents de transports de matières dangereuses ont eu lieu entre 2000 et 2004, dont certains très proches des zones habitées. Les conséquences n'ont pas été dramatiques puisque aucune répercussion environnementale sérieuse n'a été enregistrée.

Toutefois, les conditions de circulation difficiles (flux importants) accentuent le risque d'accident pour ce type de transport.

Pour le secteur de La CAPAP\*, la majorité des accidents a eu lieu sur des voies de desserte et de transit; seulement deux accidents ont eu lieu sur la pénétrante.

#### Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE)

Bien que possédant sur son territoire une importante zone d'activités (l'Argile), aucune entreprise SEVESO n'est présente à Mouans-Sartoux. Seulement 7 entreprises sont recensées comme appartenant aux ICPE\*. La majorité de ces entreprises stocke et manutentionne des produits inflammables pour les différentes industries de la parfumerie. Le risque environnemental semble être réduit puisqu'elles sont seulement soumises à déclaration auprès de la préfecture (régime de classement indiquant une faible dangerosité).

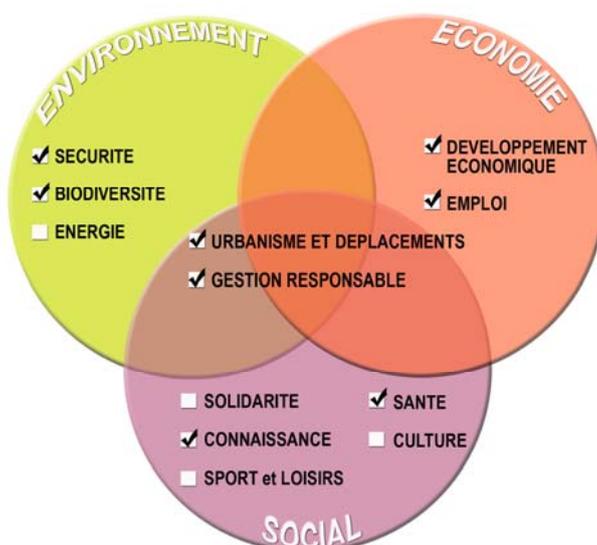
# LES RISQUES NATURELS, INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

## Éléments de transversalité

La thématique "Risques naturels, industriels et technologiques" regroupe plusieurs thèmes qui nécessitent une prise de recul importante, si l'on souhaite aborder la problématique dans son intégralité. En effet, la recherche de solution à la problématique des risques est souvent réduite à une seule composante, pourtant la recherche de solutions durables passe par une approche transversale qui recoupe plusieurs autres domaines et plus particulièrement :

- **l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la consommation d'espace** et le logement, car en matière de risques naturels, ce sont souvent les contraintes apportées par la pression urbaine qui viennent enrayer les dispositifs naturels régulateurs. La prise en compte des risques doit se traduire par des espaces urbanisés visant à réduire les facteurs déclenchants ;
- **les déplacements** notamment au travers des transports routiers de produits dangereux ;
- **la démographie** car l'accueil de population nouvelle engendre des pressions urbaines supplémentaires (question des « capacités de charge » de certains secteurs sensibles) ;
- **l'environnement, les espaces naturels, la biodiversité et la gestion de l'eau** ;
- **l'économie et l'emploi** car plusieurs secteurs d'activités très présents dans le périmètre étudié génèrent des transports de produits qui peuvent être dangereux. A l'inverse, des entreprises ICPE (Installations classées pour l'Environnement) excentrées il y a 20 ans, se retrouvent, aujourd'hui, au cœur d'espaces urbanisés ;
- **l'énergie**: aujourd'hui, les consommations importantes d'énergies fossiles, les nombreux rejets associés et les gaz à effet de serre impactent directement le climat.

### Les autres champs de cohérence concernés





*NUISANCES*



## NUISANCES

### Les nuisances olfactives

Elles sont reconnues comme une pollution atmosphérique par la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (décembre 1996).

Les nombreuses industries liées aux productions aromatiques sont parfois à l'origine de nuisances olfactives. Dans ce cadre, l'analyse des plaintes effectuées à l'échelle de la CAPAP\*, a permis de dresser une liste des zones de gêne. A Mouans-Sartoux, l'Argile a été identifié comme source de nuisances olfactives.

Des campagnes de mesure ont été mises en place en partenariat avec Qualit'Air, Nez bénévoles et Prodaron. Le rendu prochain de l'étude, devrait permettre, dans un premier temps, l'identification des nuisances et, dans un deuxième temps, la mise en place d'actions correctives concertées

### Les nuisances sonores

Le bruit est régulièrement décrit comme une gêne majeure par la majorité de la population (37 % des Français considèrent le bruit comme une source de stress et 54 % des Français qui vivent dans les grandes villes placent le bruit en tête des nuisances, avant l'insécurité et la pollution).

Les sources de bruit sont multiples et concernent tous les milieux : bruit dans l'habitat et les lieux de résidence, bruit ambiant et notamment en relation avec les différents moyens de transport, bruit en milieu de travail,...

Le bruit est aussi un facteur d'inégalité sociale car il touche les populations les plus défavorisées qui n'ont que peu de moyens de s'y soustraire.

Des recherches récentes ont mis en évidence la complexité des relations entre le bruit mesuré et la nuisance éprouvée. On constate une non proportionnalité entre proximité des sources et gêne ressentie n'est pas proportionnelle à la proximité des sources.

Toutefois le lien entre nuisances sonores et qualité de vie est très fort. Il est à l'origine de nombreux travaux de recherche qui mettent en avant deux principales formes d'impacts :

- ➔ les effets extra auditifs (effets sur le sommeil, sur le système endocrinien,...)
- ➔ les effets subjectifs (gêne due au bruit, effets du bruit sur les attitudes et les comportements, effets sur les performances,...)

Toutefois, on peut considérer que la dégradation environnementale liée au bruit est récente (comme la majorité des autres facteurs de dégradation).

Pour Mouans-Sartoux, les différentes sources de nuisances liées au bruit sont identifiées ci-après.

## NUISANCES : liées aux infrastructures ferroviaires et routières

### La ligne TER Cannes-Grasse

La remise en service de cette ligne en 2005 a générée des nuisances sonores nouvelles.

Environ une soixantaine de trains parcourent quotidiennement cette voie unique.

Cependant, le faible cadencement régulier, la vitesse modérée et l'absence de circulation nocturne produisent une gêne qui semble modérée. De plus, l'avantage de cette desserte de proximité a vraisemblablement facilité son acceptation sociale, en réduisant les effets de ces nuisances sonores.

### Les infrastructures routières

En zone urbaine, l'exposition au bruit générée par le transport routier varie très fortement selon le type et les caractéristiques des voies.

Les valeurs des niveaux de bruit varient suivant le type de voirie : il est modéré dans les rues de desserte (50-60 db(A)) est plus élevé le long des grandes artères (+ de 70 db(A)).

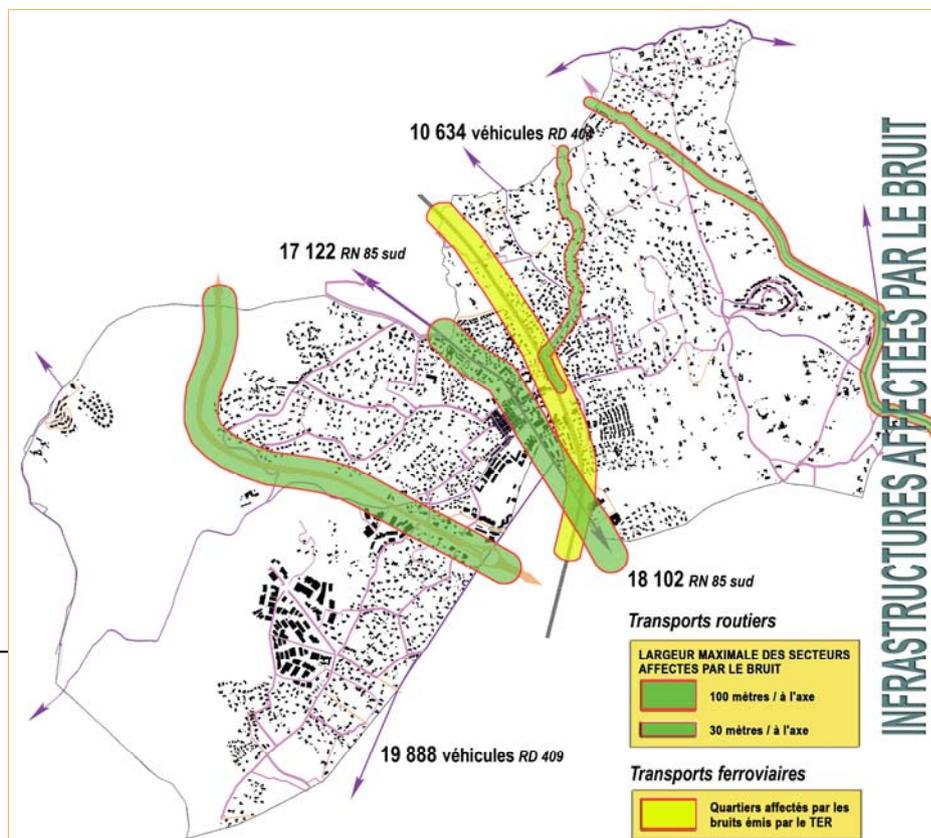
L'échelle des décibels est une échelle logarithmique. Ainsi, 3 décibels supplémentaires correspondent à un doublement du niveau sonore, et 10 décibels multiplie celui-ci par 10. En conséquence, l'ambiance sonore en zone urbaine peut être extrêmement contrastée, surtout quand le trafic s'étale dans de larges périodes nocturnes.

L'application de la loi relative à la lutte contre le bruit a permis un classement des voiries en fonction des caractéristiques sonores et du trafic routier. Un arrêté préfectoral précise les emprises des secteurs affectés par le bruit et les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction des bâtiments (carte présentée ci-dessus). C'est aujourd'hui, le seul document qui tente de restituer cartographiquement les nuisances sonores liées au trafic routier. Toutefois, ce document, aujourd'hui obsolète, ne prend pas en compte :

- les réalités des flux (la RD 409 qui supporte nettement plus de trafic que la RD 404 ne fait pas l'objet d'un quelconque classement, ...)
- les problématiques liées à la topographie (différence de diffusion des bruits en fonction du positionnement de la voirie par rapport aux espaces urbanisés).

Une rétrospective sur les 15 dernières années, montre qu'il n'y a pas d'amélioration sensible dans l'exposition au bruit de la circulation routière. L'introduction de normes d'émissions sonores pour les véhicules n'a eu qu'un impact très limité de 1 à 3 décibels pour les voitures particulières, alors que le nombre d'habitants situé dans les zones soumises à des nuisances sonores ne cesse d'augmenter.

Pour Mouans-Sartoux, la problématique des nuisances sonores est notable, en raison notamment du fort développement des flux automobiles, du peu de moyens significatifs dont dispose la commune pour en atténuer les effets ( par exemple, elle ne bénéficie pas de murs antibruit pour accompagner la pénétrante et en réduire les impacts sonores, comme sa voisine, la commune de Mougins), et enfin, de par sa situation et sa fonction de « nœud routier ».

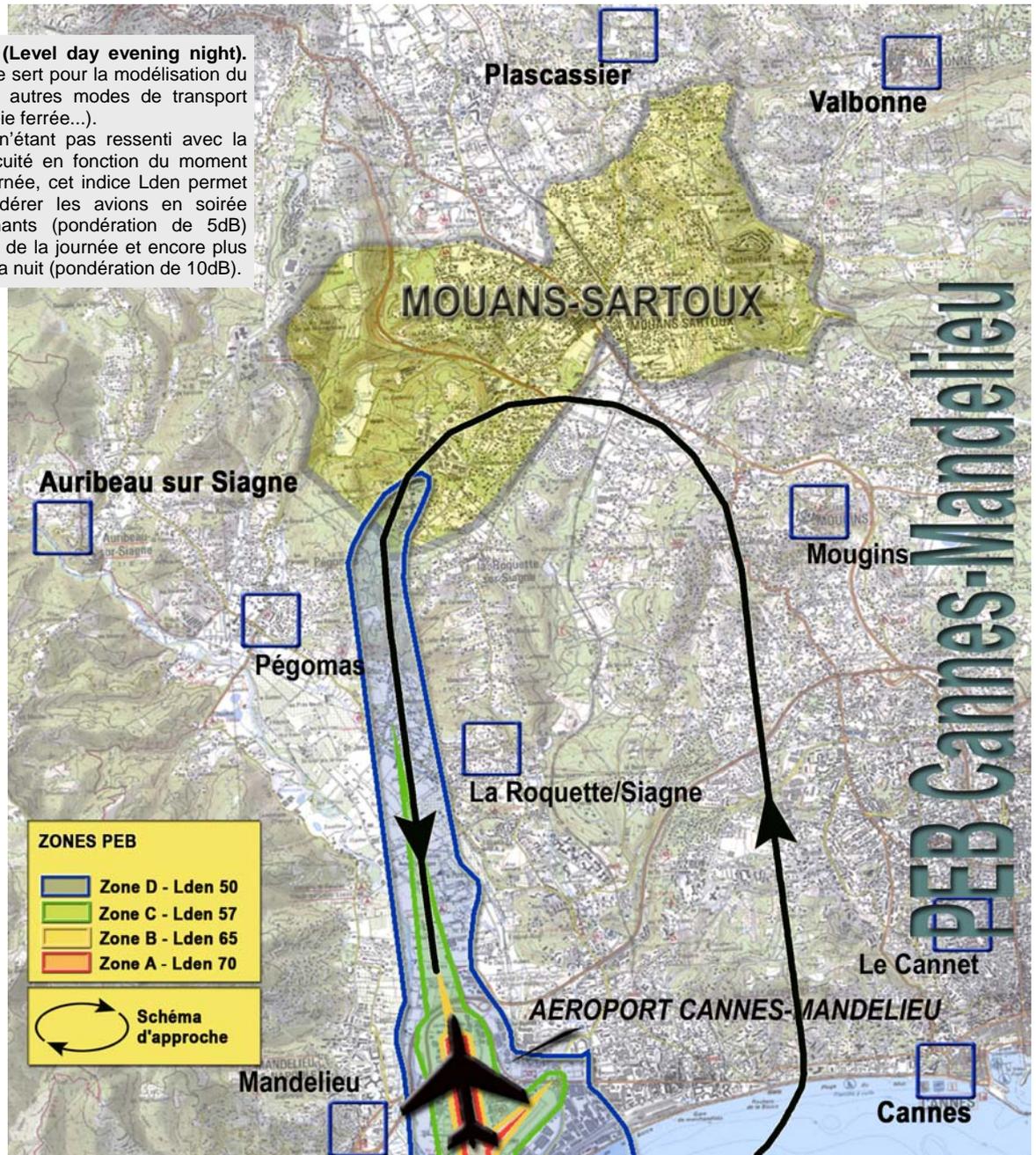


## NUISANCES : liées aux infrastructures aériennes

C'est sans doute la gêne sonore qui touche le plus d'habitants à Mouans-Sartoux. La proximité avec l'aéroport de Cannes-Mandelieu est sans doute l'élément le plus néfaste de l'ensemble "émetteurs de nuisances sonores".

**Le Lden (Level day evening night).**  
Cet indice sert pour la modélisation du bruit des autres modes de transport (route, voie ferrée...).

Le bruit n'étant pas ressenti avec la même acuité en fonction du moment de la journée, cet indice Lden permet de considérer les avions en soirée plus gênants (pondération de 5dB) que ceux de la journée et encore plus gênants la nuit (pondération de 10dB).



Le document ci-dessus (Plan d'Exposition au Bruit : P.E.B.), approuvé par arrêté préfectoral le 8 février 2005, définit les zones de nuisances sonores à long terme et régit l'urbanisation au voisinage de l'aéroport.

- Il définit des prescriptions qui s'imposeront au PLU de la commune.
- L'objectif est de supprimer l'implantation de nouvelles population dans les zones exposées aux nuisances sonores aéroportuaires.
- Pour Mouans-Sartoux, c'est principalement le secteur de Plan-Sarrain qui sera concerné par ces prescriptions.



## NUISANCES : liées aux infrastructures aériennes

### Les réalités du terrain

Le PEB (plan d'exposition au bruit) concern un territoire large comprenant la commune de Mouans-Sartoux.

Comme le montre la carte précédente, l'orientation Nord-Sud des pistes de l'aéroport (à la différence de Nice qui sont orientées Est-Ouest) accentue considérablement la part des espaces urbanisés survolés à chaque mouvement d'avion.

La simple superposition du schéma d'approche (disponible sur le site Internet de l'aéroport) donne une idée des zones touchées lors de la simple phase d'approche. A ces espaces survolés à relativement basse altitude, viennent s'ajouter les couloirs aériens qui permettent aux avions de prendre leurs caps définitifs par rapport à leur objectif final de vol.

### Un nombre et un tonnage croissant des aéronefs

A l'échelle des Alpes-Maritimes, le volume d'aviation d'affaire absorbé par l'aéroport de Cannes-Mandelieu est de 32 %. En croissance de 7 % pour la seule année 2006.

Cette croissance est principalement alimentée par :

- les avions de 4-6 tonnes + 18 %
- les avions de 7-13 tonnes + 14 %
- les avions de 14-22 tonnes + 21 %

Il s'agit principalement de jets privés. Le nombre de vols quotidiens fluctue au cours de l'année. La période de plus forte activité est située entre mai et septembre avec plus de 653 mouvements en moyenne par mois.

### La charte pour l'environnement et autres actions visant à réduire les nuisances sonores

Une charte pour l'environnement cosignée par l'Etat, la Chambre de Commerce et d'industrie, les associations de riverains et les collectivités a permis de formaliser un certain nombre d'engagements :

- Interdire l'activité de l'Aéroport de nuit
- Limiter le nombre de mouvements
- Ne pas allonger les pistes au-delà de l'emprise actuelle de l'aéroport
- Faire réaliser par un organisme de sondage indépendant et reconnu une enquête périodique de satisfaction des riverains
- Ouvrir un espace d'information dédié aux riverains

En parallèle, une charte de qualité pilote a été éditée. Elle énonce que « en toutes circonstances, adopter la configuration et le régime de moindre bruit. »



*NUISANCES LIEES AUX PROBLEMES DE VOISINAGE,  
DELINQUANCE ET INCIVILITES*



## ***NUISANCES LIEES AUX PROBLEMES DE VOISINAGE, DELINQUANCE ET INCIVILITES***

En 1987, la commune a mis en place un conseil communal de prévention de la délinquance afin d'agir plus efficacement et de conforter la politique communale en matière de prévention. Ensuite, Mouans-Sartoux s'est engagé dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Sécurité, autour des thèmes suivants :

- Amélioration de la sécurité des biens et des personnes
- Réduction des incivilités et du sentiment d'insécurité
- Développement de l'insertion sociale et professionnelle des populations fragilisées
- Analyse et amélioration du dispositif de prévention existant

**1- Le diagnostic développé dans ce contrat local précise la situation communale en matière de nuisances liées aux problèmes de voisinage, de délinquance et d'incivilités.**

### **Données générales :**

- En volume, la délinquance commise sur le territoire n'est pas de nature à nourrir une inquiétude forte
- Les vols constituent les délits les plus importants
- La délinquance est diffuse, il n'y a pas de quartiers particulièrement récepteurs
- Les acteurs du judiciaire soulignent le caractère peu élevé de la délinquance locale (avec toutefois une inquiétude face aux comportements de quelques jeunes en bande et ou en groupe)

### **Incivilités :**

- Les écoles maternelles et primaires rencontrent peu de difficultés : enfants jeunes, la commune, les enseignants et les associations ont mis en place un travail transversal important entre les différents intervenants scolaires et périscolaires,...)
- Au collège, les responsables de l'établissement notent des difficultés importantes liées aux comportements des élèves, des dégradations, de nombreux refus de respecter les règles. L'institution se sent isolée (faible partenariat avec le primaire, la ville et ses services, les parents d'élèves...)
- Dans les différents quartiers, les dégradations commises (une dizaine de sites) ne sont donc pas forcément liées à la population de ces lieux, mais plutôt à ceux qui y viennent. Ce sont surtout des problèmes de bruit, de tags, bouteilles cassées qui traduisent des incivilités. Ces éléments alimentent une situation d'incompréhension entre les générations.

### **Insécurité :**

- Le sentiment d'insécurité est assez élevé dans la commune (supérieur au niveau national). Néanmoins, ce sentiment est peu ancré, les craintes étant davantage conjoncturelles que structurelles.
- Le bruit et les menaces, voire les dégradations sont ressentis comme de l'insécurité.
- Les plus de 55 ans semblent plus particulièrement sensibles à l'insécurité

**2- Les principales réponses en terme de prévention, dissuasion et répression**

- Gendarmerie : des changements significatifs se sont produits depuis son implantation dans la commune, cependant, on lui reproche une faible disponibilité et une efficacité pas toujours avérée
- Justice : la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) a mis en place une convention avec la commune dans le cadre des TIG (Travaux d'intérêt Général).
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) tout comme la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) soulignent la très faible délinquance mouansoise : peu de personnes sont prises en charge.
- La police municipale est placée en complémentarité de la gendarmerie (actions de dissuasion et de répression)
- Les acteurs de l'action sociale, le Conseil Général 06, la CAF et le CCAS : les associations, qui sont le point fort de la proposition locale, développent des projets de grande qualité adaptés à un large public.
- L'insertion sociale et professionnelle est portée par l'Espace Activités Emploi



## ***NUISANCES LIEES AUX PROBLEMES DE VOISINAGE, DELINQUANCE ET INCIVILITES***

3- Le plan d'actions élaboré dans le cadre du Contrat Local de Sécurité permet de dégager quatre grandes orientations :

**Rester vigilant au regard de l'insécurité et de ses modes d'expression (3 actions)**

- Créer une cellule de veille, avec la Ville, la Gendarmerie, la Police Municipale et les services de la Justice
- Mettre en place une continuité de service de la Police Municipale et un véritable service de proximité
- Renforcer l'effectif de la gendarmerie

**Développer un projet éducatif et citoyen pour le jeunesse (3 actions)**

- La mise en place d'un Réseau Educatif Local
- Créer une Maison des collégiens
- Création d'un secteur 16/18 ans

**Prévenir les conduites à risque en développant l'insertion sociale et professionnelle (3 actions)**

- Prévention de la rupture scolaire
- Développer une intervention ciblée sur les jeunes les plus en difficultés : "la Prévention Spécialisée"
- Mettre en place des actions d'insertion professionnelle

**Organiser la réflexion, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Sécurité (2 actions)**

- Mise en place de commissions de réflexion sur les personnes les plus sensibles (bandes rivales, de ce qui les fonde et les motive, prévention des toxicomanies, coordination des actions jeunesse, avec l'Enfance, la Culture, l'Insertion, le Sport...)
- Le suivi et l'élaboration

Pour la commune, les nuisances liées aux problèmes de voisinage, délinquance et incivilités sont présentes, comme elles le sont dans de nombreux territoires voisins. La différence fondamentale entre Mouans-Sartoux et les autres communes provient du travail conséquent effectué par l'ensemble des intervenants pour tenter de prévenir les comportements asociaux.

**Toutefois, trois points fondamentaux sont soulignés :**

- Les difficultés relationnelles croissantes rencontrées par les institutions face à certains adolescents,
- La classe d'âge des 16-18 ans et plus, échappe à veille sociale mise en place par la commune. La « marginalisation » d'une partie de cette population peut avoir un effet d'entraînement négatif sur les autres jeunes.
- Les adultes amplifient les nuisances produites par un très faible nombre de jeunes délinquants.

Dans ce cadre, le plan d'action devrait permettre d'initier des pistes de réflexion et d'apporter des éléments de réponse pertinents.

## NUISANCES

### Éléments de transversalité

Les nuisances et leurs perceptions par les populations sont liées à de nombreux facteurs directs ou indirects qui agissent sur l'individu et/ou sur son environnement.

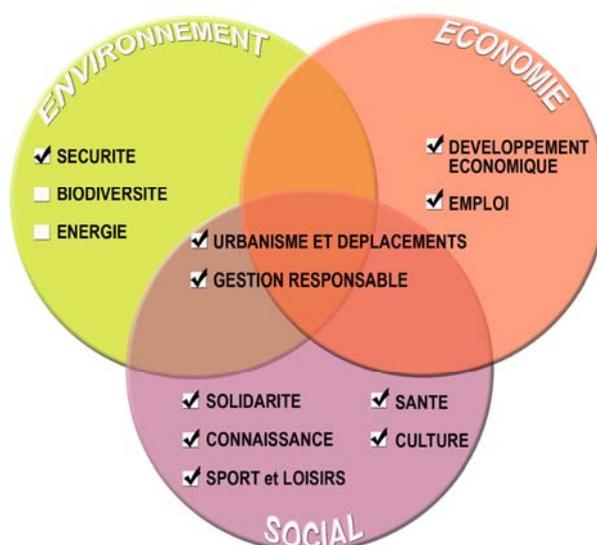
Si les sources de nuisances ont pu évoluer et augmenter, notamment avec le développement de l'urbanisation et des déplacements, c'est davantage la perte d'urbanité et de lien social qui, en entraînant une perte de la notion de vie en collectivité, sont souvent les causes d'une évolution du rapport aux nuisances.

Les choix faits par Mouans-Sartoux, tant en matière de centralité et d'aménagements publics qu'en matière d'action sociale et de démarche participative contribuent à maintenir (ou à fabriquer) cette notion de collectivité qui est plus apte à répondre aux problématiques sociales et à réintégrer les nuisances dans une pratique urbaine plus globale.

Ainsi, au-delà des éléments décrits dans le présent chapitre, les nuisances touchent la plupart des secteurs de la vie communale et notamment :

- **la dynamique démographique** : la population nouvelle devrait pouvoir permettre de rééquilibrer une mixité sociale pas toujours efficiente. En évitant de concentrer des populations défavorisées et en limitant les facteurs d'exclusion sociale, de nombreuses situations délicates peuvent être évitées ;
- **l'aménagement du territoire, l'urbanisme et le logement** sont les facteurs discriminants de la mixité sociale. Ils peuvent par la diversité des formes urbaines et la typologie des logements proposées, contribuer à améliorer le cadre de vie sociale ;
- **l'emploi et le développement économique**. Les problèmes de chômage, d'exclusion sociale sont directement liés à l'appartenance, ou pas, aux dynamiques économiques ;
- **le lien social, équipements et services** sont le ciment qui permet à différentes populations de cohabiter.

### Les autres champs de cohérence concernés





*RISQUES, NUISANCES ET SANTE PUBLIQUE*

***BILAN***





*RISQUES, NUISANCES ET SANTE PUBLIQUE*

***ATOUTS ET OPPORTUNITES***



## Les risques naturels

### ➤ *Un risque incendie de danger fort limité aux espaces naturels*

- \* Les zones rouges du PPRIF couvrent essentiellement les espaces naturels boisés. Très peu de zones urbanisées sont touchées, il s'agit de quelques secteurs de zones NB situés en continuité des espaces naturels.

### ➤ *De nombreuses actions de préventions pour lutter contre le risque incendies*

- \* Débroussaillage ;
- \* Entretien des bois et sous bois ;
- \* Plantation d'espèces non combustibles ;
- \* La commune accueille un centre DFCE en lisière de la zone d'activités de l'Argile.

### ➤ *Des risques inondation qui impactent peu les zones urbaines*

- \* De nombreux travaux ont été réalisés depuis une dizaine d'années permettant de mieux gérer les eaux de ruissellement.

### ➤ *Des risques de mouvements de terrain très faibles*

### ➤ *Un territoire faiblement impacté par les risques technologiques : absence d'entreprises de type SEVESO*

## Les nuisances

### ➤ *Liées aux infrastructures routières*

- \* Des espaces urbains peu impactés par les nuisances phoniques et olfactives ;
- \* De nombreuses démarches de sensibilisation aux modes de déplacements doux effectuées auprès de la population et des plus jeunes ;
- \* Ouverture d'une nouvelle bretelle d'échanges avec la pénétrante au niveau de Saint Donat (réduction des flux de matières dangereuses dans le centre ville).

### ➤ *Liées aux problèmes de voisinage, de délinquance et d'incivilité*

- \* Une politique communale en matière de prévention et d'insertion efficace grâce à sa transversalité ;
- \* Un tissu associatif compétent, implanté depuis longtemps sur le territoire, solidaire et partenaire de l'action communale ;
- \* Des équipements collectifs nombreux et variés qui répondent aux besoins de toutes les générations.



*RISQUES, NUISANCES ET SANTE PUBLIQUE*

***FAIBLESSES ET MENACES***



## LES FAIBLESSES ET LES MENACES

### ➤ *Des insuffisances pour la prise en compte des risques naturels, industriels et technologiques*

- \* Une étude des risques géotechniques et géologiques obsolète ;
- \* Les caractéristiques techniques de certaines voies de desserte des zones pavillonnaires rendent difficile l'accès aux pompiers ;
- \* La commune offre une faible capacité de stockage en eau ;
- \* Les travaux hydraulique réalisés pour lutter contre les risques inondation peuvent reporter plus en amont ces problèmes ;
- \* Un nombre important de Transports de Matières Dangereuses qui transite par la commune et ses zones urbaines, et des voiries surchargées qui augmentent les risques d'accident impliquant ce type de transports ;
- \* Un développement non maîtrisé de l'urbanisation.

### ➤ *Des nuisances phoniques liées aux infrastructures routières et aéroportuaires*

- \* Le survol quotidien de la commune par de nombreux avions crée des gênes pour les riverains ;
- \* Le taux de motorisation est élevé et en augmetnation constante, induisant des nuisances olfactives et phoniques pour les quartiers situés en bordure des grands axes de circulation (pénétrante et route départementale) ;
- \* Le réseau routier manque de hiérarchisation ce qui crée une insécurité pour les riverains ;
- \* La commune est positionnée au centre d'un carrefour d'échanges entre le Parc de Sophia-Antipolis, l'agglomération littorale et l'agglomération grasseoise.

### ➤ *Du lien à conforter entre le milieu associatif, l'action communale et la population*

- \* Plus particulièrement, le collège et les adolescents demeurent assez isolés des actions socio-éducatives entreprises.



*RISQUES, NUISANCES ET SANTE PUBLIQUE*

***ENJEUX ET PERSPECTIVES***



- ➔ ***Rendre les territoires moins vulnérables aux risques naturels et aux nuisances diverses et notamment assurer une plus grande maîtrise du développement de l'urbanisation, notamment :***
  - \* Réalisation d'une nouvelle étude sur les risques géologiques et géotechniques ;
  - \* Mise en œuvre de travaux d'aménagement hydrauliques sur le Grand Vallon et La Mourachonne pour permettre des débits d'évacuation plus importants ;
  - \* Construction d'un nouveau centre de secours incendie ;
  - \* Intégrer les dispositions des plans de prévention des risques en concertation avec la population résidente et les acteurs économiques, afin d'assurer une meilleure sensibilisation.
  
- ➔ ***Réduire l'exposition des personnes aux nuisances routières***
  - \* Ouverture d'une nouvelle bretelle d'accès sur la pénétrante Cannes-Grasse au niveau du Golf de Saint-Donat ;
  - \* Développer une offre de transport en commun adaptée aux usagers ;
  - \* Adapter le réseau routier aux modes de déplacement doux, alternatifs à la voiture, et poursuivre la sensibilisation de la population à ces modes de déplacements ;
  - \* Assurer une meilleure hiérarchisation des voiries afin de limiter les conflits entre trafic de desserte et trafic de transit.

## Chapitre 6

# VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE





## VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE

Dans le but de valoriser l'action culturelle et sociale, Mouans-Sartoux a développé une politique volontariste d'offre culturelle, sportive, d'enseignement et de services.

Ainsi, le choix, la localisation et la gestion des équipements s'inscrit dans cette dynamique.

### *Accessibilité et centralité*

Principalement localisés dans un périmètre de 500 mètres autour du centre ville, à proximité du boulevard urbain, les équipements bénéficient de continuités piétonnes de qualité, permettant d'assurer le lien entre les différentes composantes du centre ville (habitat, services, commerces...) et entre les parkings et les différents équipements.

Si ce regroupement profite au dynamisme et la qualité de vie du centre, les habitants situés en périphérie, à cause de leur éloignement au centre-ville, souffrent d'une moins bonne connexion à ces continuités. Pour eux, le recours à la voiture est nécessaire pour accéder aux équipements.

Accéder aux équipements grâce aux transports en commun ne pose aucun problème pour les usagers qui se situent à proximité de la RD 2085 ou de la voie ferrée (service régulier entre 6h30 et 21h00, avec un service le week-end et exceptionnellement un service tardif les soirs de la fin de semaine). Pour les usagers venant des secteurs situés à l'est ou à l'ouest de la commune, l'accessibilité via les transports en commun semble plus difficile (la semaine et le samedi service irrégulier entre Pégomas et Mouans-Sartoux entre 7h00 et 18h00).

Par conséquent, recourir à l'automobile semble être incontournable pour une part importante de la population.

### *Complémentarité et polyvalence*

Les principaux axes de desserte en transports en commun ainsi que le regroupement des équipements autour du centre ville permettent d'en faciliter l'accessibilité et l'usage.

Sollicités lors de diverses manifestations (salon du livre par exemple), cette proximité permet d'assurer une certaine flexibilité des équipements.

### *L'expression d'une architecture contemporaine*

Souhaitant une architecture innovante pour les équipements collectifs, la commune a privilégié des constructions contemporaines et de qualité.

Divers équipements et aménagements publics ont été réalisés ainsi : le boulevard urbain, les gymnases, la médiathèque, le musée d'art concret, les ateliers pédagogiques, l'école de l'Orée du Bois. Aujourd'hui, ils participent à l'identité du centre ville et de la commune.

Particulièrement exemplaire à l'échelle régionale, cette démarche participe pleinement à la diffusion culturelle, à la sensibilisation de la population ainsi qu'à l'image de marque de la commune.



*ACTION CULTURELLE ET EQUIPEMENTS*



## ACTION CULTURELLE ET EQUIPEMENTS

### L'action culturelle La culture au cœur de la vie communale



Depuis 2004, Mouans-Sartoux adhère à l'association "Réseau National des élus et des collectivités hors AGCS" (Accord Général sur le Commerce des Services). Cet engagement inscrit la commune dans une "zone hors AGCS", protestant ainsi contre la libéralisation des services publics.

#### Zone hors AGCS

« L'Accord général sur le commerce des services (AGCS, ou GATS en anglais pour General Agreement on Trade in Services) constitue l'annexe 1B de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1994.

Il s'agit d'un accord multilatéral de libéralisation des échanges de services, censé apporter une utilisation plus efficace des moyens de production en favorisant l'emploi là où chaque pays membre possède un avantage comparatif.

Plusieurs communes et collectivités dans le monde entier ont décidé de se déclarer **Zone hors AGCS**. Cette démarche, qui a une forte portée symbolique, entend protester contre l'AGCS et combattre la mise en place de cet accord. »

La politique culturelle de Mouans-Sartoux s'est principalement développée autour de la lecture, de l'art, de la musique et du cinéma. Equipements, animations, et manifestations sont autant de moyens de promouvoir la culture.

Aujourd'hui, Mouans-Sartoux est doté de nombreux équipements ; cette offre culturelle dépasse largement celle habituellement rencontrée dans une collectivité de taille similaire. En raison de sa qualité et de sa localisation, Mouans-Sartoux attire un public extérieur à la commune.

La commune s'est par ailleurs engagée dans une démarche « militante », plaçant l'action culturelle au cœur des problématiques sociales, culturelles, environnementales et économiques. Le musée d'Art Concret participe pleinement de cette préoccupation ; en particulier au travers des liens entre expression artistique, implication sociale et action pédagogique.

Liées à la vie culturelle, les festivités de la commune ont trouvé un ancrage local et certaines sont devenues de véritables événements identitaires.

Cette dynamique culturelle est à l'œuvre depuis de nombreuses années.

#### La culture pour tous

La sensibilisation et l'éducation à la culture sont une des priorités municipales.

Afin de lier sensibilisation, éducation et accès pour tous à la culture, une personne est chargée des relations entre l'adjoint à la culture et l'adjoint aux écoles.

Les associations jouent également un rôle important pour sensibiliser et éduquer à la culture. Inspirée par le dynamisme de l'association du Centre Culturel des Cèdres, la commune a choisi de déléguer aux associations la quasi totalité des services culturels. Exceptée la médiathèque qui reste le seul service municipal à vocation culturelle.

Les principales associations mènent des actions en partenariat avec les écoles ; ainsi des éducateurs sont mis à leur disposition.

## ACTION CULTURELLE ET EQUIPEMENTS

### Le Festival du Livre

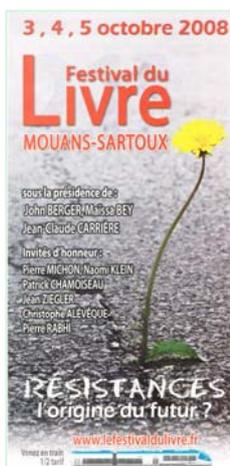
Il y a 20 ans, ce festival s'étendait sur 600 m<sup>2</sup> ; en 2006, il occupait 8 500 m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, il est classé parmi les 5 salons du livre français les plus fréquentés. Organisé sur 3 jours, il rassemble 50 000 visiteurs, 350 auteurs, 175 exposants ou éditeurs et accueille 8 500 élèves de la maternelle au lycée.

De nombreuses animations culturelles du festival sont externalisées pour permettre aux publics scolaires éloignés de profiter de la présence d'auteurs.

Le travail effectué en partenariat avec les scolaires dépasse toutefois la durée du festival.

Cette grande fête est aussi l'occasion d'organiser des débats et conférences autour de thèmes spécifiques. Réunissant des observateurs, des philosophes et des sociologues, les animateurs des forums invitent le public à participer aux réflexions.



### Le Corso Fleuri

Célébrant l'arrivée du printemps, cette fête, organisée par la comité des fêtes, est un moment fort des festivités de Mouans-Sartoux.

Des calèches fleuries accompagnées de musiciens et de danseurs défilent sur le boulevard urbain.



### Le Carnaval

Cette fête permet aux habitants déguisés et masqués de se retrouver dans la rue autour d'une parade et d'un défilé de chars.



### La Fête du Miel

Rendez-vous incontournable de la région PACA, 40 apiculteurs exposent leurs diverses productions. Plusieurs thèmes sont abordés à travers l'apiculture.

Des gens du cirque et musiciens ambulants participent à cette journée conviviale et gastronomique.



### Le Festival du Cinémabrut

Mouans-Sartoux accueille la deuxième édition du Festival du Cinémabrut. Ce festival prône la créativité, la liberté et l'autonomie. Des films, des spectacles interactifs et des conférences sont quelques unes des activités proposés aux participants.



### Les Toutes Premières Fois

Septième édition consécutive à Mouans-Sartoux, ce festival propose la rencontre des talents de demain grâce à une sélection de premiers courts métrages et longs métrages projetés au cinéma "La Strada".

## ACTION CULTURELLE ET EQUIPEMENTS



- Mouans-Sartoux possède actuellement un niveau élevé d'équipements. Certains d'entre eux, comme le Musée d'Art Concret et la donation Albers-Honegger, rayonnent à l'échelle internationale.
- De part sa position centrale, la commune est un pôle culturel fédérateur pour le bassin de vie. La localisation en centre-ville et la bonne accessibilité des équipements rendent très attractifs les évènements mouansois ; le public vient parfois de loin pour y assister.

## ACTION CULTURELLE ET EQUIPEMENTS

### Le Château, l'espace d'Art Concret et les ateliers pédagogiques (4)

L'espace d'Art Concret regroupe une offre culturelle et pédagogique diversifiée organisée autour de plusieurs équipements complémentaires :

- \* Le Château,
- \* Les Ateliers pédagogiques,
- \* Le Musée d'Art Concret (Fondation Albers-Honegger),
- \* Le Parc du Château.

Constituée et regroupée au sein d'un espace naturel en centre ville, cette offre culturelle relativement unique s'adresse à tous les publics. Elle permet :

- \* de disposer d'une collection d'art concret exclusive (donation Albers-Honegger),
- \* de développer des projets pédagogiques innovants,
- \* d'organiser des colloques et des séminaires sur des thématiques spécifiques,
- \* d'offrir un espace public exceptionnel.

Par ailleurs, l'action éducative se développe grâce à plusieurs événements.

- (1) L'accueil des scolaires avec des actions régulières pour les classes de la maternelle au secondaire.
- (2) Les activités temps libre destinées au jeune public et aux adultes.
- (3) L'accueil de publics spécifiques.
- (4) L'information et la formation des enseignants en collaboration avec l'Education Nationale.
- (5) La recherche et la formation en pédagogie artistique avec des professionnels de l'éducation de la petite enfance.

Afin de faciliter les échanges culturels, une résidence d'artistes a été implantée dans le centre du village. Plusieurs appartements sont mis à disposition des artistes souhaitant travailler dans la commune.

Inscrit à l'inventaire des bâtiments historiques, le Château, entouré d'un parc de plus de 3 hectares, accueille depuis 1990 "l'Espace de l'Art Concret" et différentes manifestations.

Inauguré en 1990, l'Espace de l'Art Concret sensibilise le public à l'art contemporain ; il accorde donc une place importante à la pédagogie. Le dépôt des collections de Sybil Abers et de Gottfried Honegger a été la base de la création de cet espace.

S'inscrivant dans les réflexions développées par l'Art Concret, concernant notamment le rôle social de l'art, la commune a réalisé des ateliers pédagogiques qui accueillent les scolaires de la commune.

Le parc du château a fait l'objet d'un aménagement global confié au paysagiste Gilles Clément ; il est actuellement ouvert au public. Mettant en exergue la notion de « jardin planétaire », il a été porteur d'un travail s'appuyant sur la prise en compte de l'environnement.



### Le Musée d'art concret - Donation Albers-Honeger (5)

Conçu par les architectes Giyon et Guyer, ce bâtiment a été inauguré en juin 2004 en présence du Ministre de la Culture et de la Communication.

Le don de la collection de Sybil Abers et de Gottfried Honegger à l'état français (2000) marque la naissance de ce bâtiment. Les artistes souhaitaient cependant que leur collection soit exposée dans un bâtiment construit à cet effet et que la cohérence scientifique du projet autour de l'art concret soit maintenue. Cette donation a été complétée en 2001 par Gottfried Honegger, en 2004 par un fond d'estampes d'Aurélié Nemours et par un autre ensemble conséquent offert par Sybil Abers et par Gottfried Honegger. Aujourd'hui, la Donation Albers-Honegger rassemble des œuvres très diverses, appartenant à différents mouvements ou groupes artistiques.

### Le Centre Culturel des Cèdres (3)

Le recrutement de Mr Gourdon pour la réhabilitation et la création d'activités au Centre Culturel des Cèdre a engendré une dynamique culturelle à Mouans-Sartoux dès 1983. Néanmoins, le premier événement culturel date de 1977 : le Festival Occitan. Remplacé aujourd'hui par le Festival du Livre, la culture occitane tient encore une place prépondérante dans cette manifestation.

Support historique incontestable de l'action culturelle de la commune, le Centre Culturel des Cèdres conserve une place de choix dans le paysage culturel et développe de nombreuses activités pour tous les publics. Activités artistiques, culturelles (dessin, peinture, poterie,...) et musicales (conservatoire municipal avec éveil musical pour enfants, piano, ..., improvisation) sont proposées par le centre.

Environ 800 enfants et adultes fréquentent régulièrement l'établissement. Le conservatoire accueille 352 élèves, encadrés par 13 professeurs. Musique, théâtre, photo ou arts plastiques sont enseignés par une vingtaine de professeurs ; ils encadrent plus de 500 adhérents.

## ACTION CULTURELLE ET EQUIPEMENTS

### La médiathèque et le cinéma (1 et 2)

Au sein du bâtiment accueillant le cinéma « La Strada », la médiathèque propose des activités aux publics scolaires telle que "Écoles et Collèges au cinéma", sensibilisant les enfants et adolescents à la diversité des œuvres cinématographiques.

Initialement, il était prévu 60 000 et 80 000 spectateurs par an. En 2006, 280 000 spectateurs ont fréquenté le cinéma.

La médiathèque compte 6 600 adhérents, 60 000 prêts ont été effectués.

Construit selon la démarche HQE, ce bâtiment a été conçu pour correspondre à la politique culturelle communale. Que ce soit pour des activités de loisirs - cinéma - ou de lecture - médiathèque -, toutes les activités sont regroupées au sein d'un même édifice. Par ailleurs, leur accès n'est pas différencié, renforçant ainsi les échanges.

La vocation de la médiathèque est d'accueillir un public de tout âge et très diversifié. Pour favoriser la rencontre entre les différents publics, les espaces de lecture dévolus aux différentes catégories de lecteur (enfants, adolescents, adultes et publics en difficulté) sont contigus. Cet agencement permet de passer d'une lecture à une autre, d'agir sous la simple impulsion de la curiosité, sans avoir à changer de salle.

Ce bâtiment est aujourd'hui sans aucun doute l'équipement culturel le plus emblématique de la commune. D'échelle intercommunale, sa fréquentation met en lumière le travail effectué par la commune et les associations pour sensibiliser et éduquer les citoyens à la culture.

Les récents travaux ont agrandi l'espace multimédia, au sein duquel il est possible d'accéder à Internet et de prendre des cours d'informatique.

Des cartes individuelles sont délivrées aux scolaires afin de faciliter l'accès à la médiathèque et aux salles de lecture.

Par ailleurs, un espace « forum » est dédié aux réunions, aux animations et aux débats publics.



### Le musée "Reflets d'un monde rural" (6)

Installé dans les anciennes écuries du Château, ce musée ethnographique, permet de découvrir les activités traditionnelles du pays grassois. Il comprend deux salles d'exposition ; ses œuvres proviennent de dons ou de prêts de familles mouansoises.

Il constitue le lien entre création contemporaine (Art Concret), tradition et apprentissage pédagogique et culturel (Ateliers).

### La Bastide du Parfumeur (7)

Depuis juin 2007, la Bastide du Parfumeur a ouvert ses portes. Jardin de parfums naturels de 2 hectares, aux portes de Grasse, il accueille plus de 200 variétés de plantes à parfum. Recréant un paysage visuel et olfactif aujourd'hui disparu, la Bastide a été fondée pour préserver le patrimoine botanique et le savoir-faire agricole du pays grassois.

L'ancien canal d'irrigation et le bassin agricole réhabilités se trouvent au cœur des cultures en plein champ d'espèces traditionnellement cultivées pour la parfumerie et d'un parcours olfactif présentant différentes collections de plantes odorantes et aromatiques.

Diriger chaque visiteur vers des pratiques de jardinage préservant la santé humaine et l'environnement, tel est l'un des objectifs phares de la Bastide. Ainsi, pour l'entretien, les jardiniers privilégient les techniques de l'agriculture biologique.

Diverses activités sont proposées comme des animations d'éveil à la connaissance et au respect de l'environnement pour les enfants, des ateliers pour les adultes et des conférences.

François Navarro, paysagiste, a su conjugué dans ce site les fonctions de mémoire, de recherche, de conservation et de tourisme.

Jardin botanique dédié aux parfums du pays grassois, la Bastide du Parfumeur met également en valeur l'entrée de ville au sud de Mouans-Sartoux.

## ACTION CULTURELLE ET EQUIPEMENTS

### Le tissu associatif et l'accès à la culture

En 2006, près de 2 025 personnes adhéraient aux diverses associations culturelles mouansoises. Signe que les habitants portent un grand intérêt pour la culture.

L'investissement municipal a permis l'émergence de projets qui sont actuellement intrinsèquement liée à la vie communale. Certains d'entre eux assurent de véritables passerelles entre la Mairie et les habitants.

### Les principales associations culturelles

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	PUBLIC CONCERNE
ACCORDEON CLUB CANNES LA BOC-CA MOUANS-SARTOUX	Étude de l'accordéon, organisation de manifestations artistiques, participation à des concours, des concerts, des fêtes, des galas.	Jeunes
AMIS DE LA MEDIATHEQUE	Promotion du livre et de la lecture, animation de la Médiathèque et toutes autres actions touchant aux livres et à la lecture.	Tout public
ART ET TEMPS LIBRE	Réunion de peintres amateurs en vue d'exposer leurs œuvres à Mouans-Sartoux et dans les environs.	Tout public
ASSOCIATION GRANDIR	Soutien scolaire pour enfants en difficulté. Utilisation de la pédagogie Maria Montessori : manipulation concrète de matériels spécifiques, apprentissage de concepts abstraits nécessaires pour l'école. Techniques utilisées parallèlement : la relaxation, la gymnastique corporelle, le dessin centré.	Jeunes
ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DU CHATEAU	Mise en valeur artistique et culturelle du Château de Mouans-sartoux par l'organisation de concerts de plein air pendant l'été, de journées débats, etc.	Tout public
CENTRE D'ACTIVITES CULTURELLES OCCITANES	Reconnaissance et défense de l'identité occitane, centre régional de documentation occitane, colloque annuel d'histoire et d'ethnologie régionales, musée "Reflets d'un monde rural".	Tout public
COMPAGNIE DU CEDRE BLEU	Création de spectacles, cours enfants, jeunes, adultes.	Tout public
COMPAGNIE DES SOI-DISANT	Atelier formation, compagnie théâtrale et organisation du Festival de théâtre amateur "Lever de rideau".	Tout public à partir de 16 ans
LE SON DE CORDES	Enseignement de la guitare.	Enfants à partir de 6 ans, adolescents et adultes
LES VOIX MOUANSOISES	Chorale.	Adultes
LUMIERES DES TOILES	Projection hebdomadaire de films d'auteur en version originale et organisation de séances avec débats en présence d'invités, "Lumières sur docs", sélection de films jeune public "Pitchoun des Toiles".	Tout public
SILENCE PRODUCTION	Promouvoir des oeuvres sociales locales à caractère artistique, permettre des rencontres d'artistes, chorale	Tout public

### Les emplois associatifs

Le secteur culturel est celui qui fournit le plus d'emplois associatifs (environ 52) dans la commune.

	Nombre
Espace de l'Art Concret	14
Centre culturel	23
OMAJ (sur les 30 emplois totaux)	15
Total	52



## ACTION CULTURELLE ET EQUIPEMENTS

### L'Office Mouansois Action Jeunesse, l'OMAJ

Durant toute l'année, cette association propose des activités culturelles, sportives et ludiques qui se déroulent pendant les vacances scolaires et les samedis.

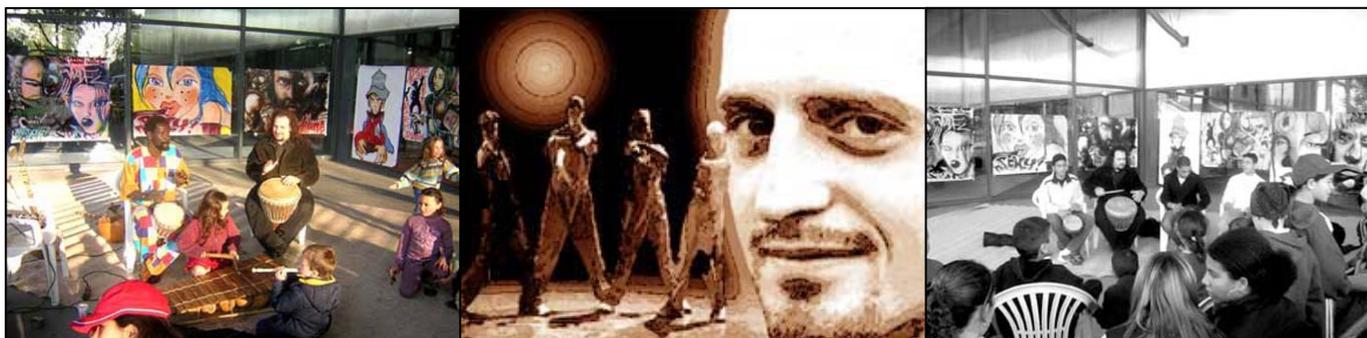
OMAJ a notamment mis en place :

- (1) *L'atelier GRAF* : initiation à la maîtrise du TAG par des projets individuels ou collectifs ;
- (2) *Le partenariat avec le collège* : traduction de différents thèmes d'actualité dans les œuvres artistiques ;
- (3) *L'atelier Hip-Hop et musique* : enseignement des percussions, du HIP HOP et soutien logistique aux groupes musicaux locaux.

### L'association Art-Science-Pensée

Créée en 1990, elle organise des rencontres interdisciplinaires entre artistes, scientifiques et philosophes.

L'association compte 500 membres actifs et reçoit plus de 1 500 personnes durant le colloque annuel qui se tient au Château de Mouans-Sartoux. Le nombre d'adhérents est actuellement en augmentation constante.

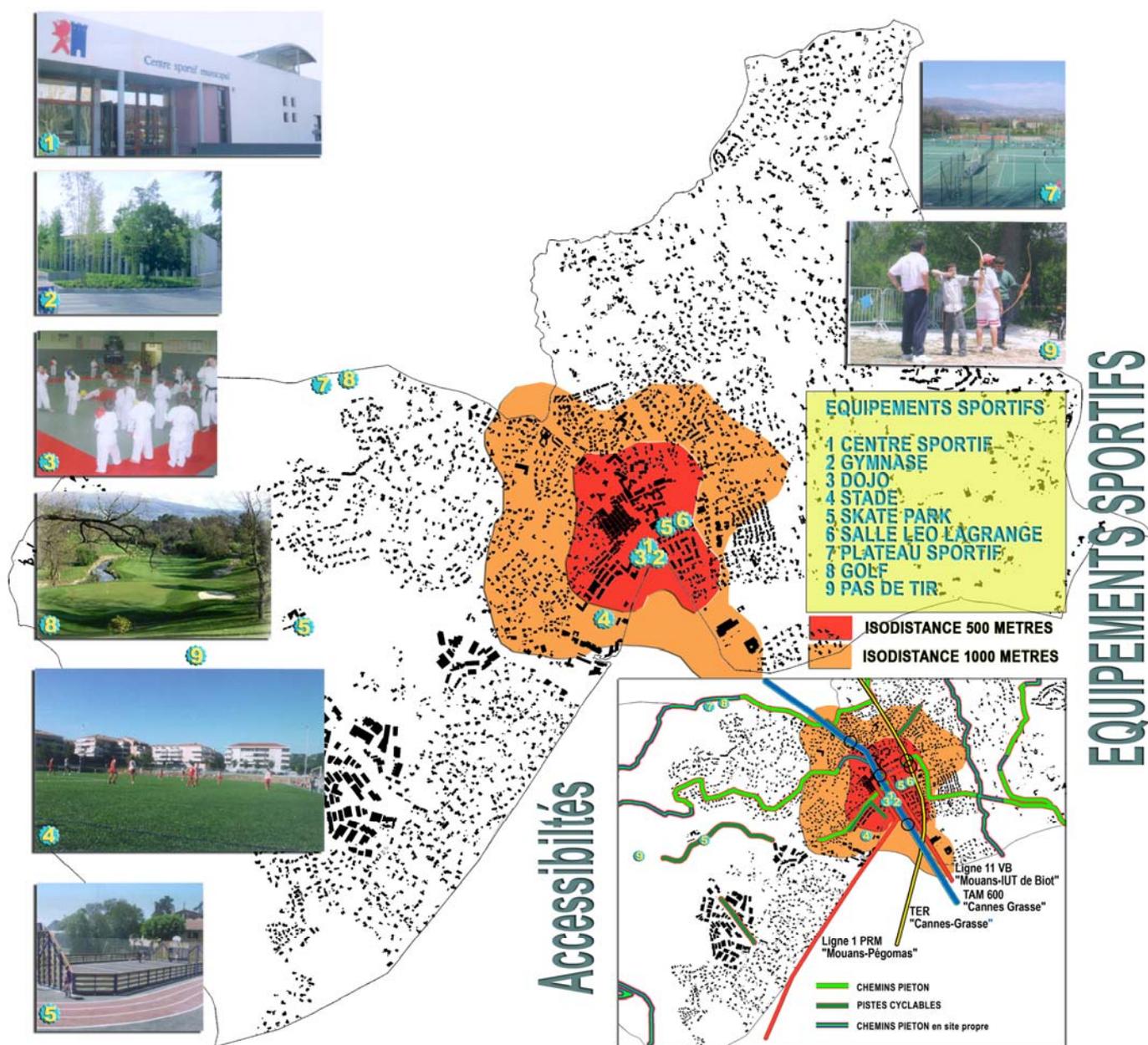




*ACTION SPORTIVE ET EQUIPEMENTS*



## ACTION SPORTIVE ET EQUIPEMENTS



Les associations sportives mouansoises proposent une trentaine de disciplines et regroupent près de 5 000 licenciés (statistiques 2004).

Venant parfois des communes voisines, les sportifs bénéficient des équipements communaux pour des activités encadrées ou individuelles. La possibilité d'accéder librement à certains d'entre eux permet de toucher un large public pour une pratique ludique et occasionnelle. La plupart sont regroupés en centre-ville, renforçant ainsi leur attrait.

L'ensemble des équipements sportifs de Mouans-Sartoux occupe une surface totale de 21 000 m<sup>2</sup>.



Les équipements sportifs mouansois sont très accessibles. Pour la plupart d'entre eux, les sportifs peuvent s'y rendre en moins de 10 minutes à pied après avoir pris le bus ou le train. En outre, des parkings sont aménagés de manière à faciliter l'accès des PMR\*.

### Le centre sportif municipal (1)

Construit en 1988, le centre sportif municipal est situé le long du boulevard urbain.

Le centre sportif regroupe :

- Une salle de musculation/cardiotraining de 200 m<sup>2</sup>. L'inscription au club donne accès aux activités de loisirs, d'entretien et de remise en forme. Elles sont praticables sur une plage horaire de 50 heures en semaine et de 12 heures le week-end. L'aménagement intérieur permet aux PMR\* de parvenir à l'aire d'évolution, aux vestiaires et aux sanitaires.
- Un gymnase de 970 m<sup>2</sup>. Le basket, le handball, le volley-ball, la gymnastique rythmique et le badminton, telles sont les activités pratiquées par les clubs de compétition départementale ou nationale et par les scolaires. Le nombre moyen d'heure d'ouverture est de 72 heures en semaine et de 22 heures le week-end. L'aire d'évolution, les tribunes et les sanitaires sportifs sont accessibles aux PMR.

### Le gymnase (2)

Livré en 2002, le gymnase est localisé le long du boulevard urbain, à proximité immédiate du centre sportif municipal.

D'une surface de 968 m<sup>2</sup>, cette salle multisports est ouverte aux clubs et aux scolaires pour le basket, le tennis de table, le badminton, le handball, le volley-ball et la gymnastique rythmique dans un esprit de compétition (régionale) ou de récréation. Le nombre moyen d'heure d'ouverture est de 72 heures en semaine et de 22 heures le week-end. Les PMR\* peuvent se rendre à l'aire d'évolution, aux tribunes, aux sanitaires sportifs et publics ainsi qu'aux vestiaires.

### Le dojo (3)

Construit en 1988, accolé au centre sportif, le dojo est utilisé par les clubs et le public scolaire pour le judo, le karaté, le jujitsu et le taïso. Les participants peuvent s'entraîner pour la compétition régionale. Le nombre d'heures d'ouverture moyen est de 50 heures la semaine et de 12 heures le week-end.

### Le stade (4)

Réalisé en 1985, le stade se trouve au cœur du quartier de la « Grande Pièce », à proximité des autres équipements sportifs. Sa tribune permet d'accueillir 500 personnes assises.

On y trouve :

- une piste de course d'une surface de 350 m<sup>2</sup> et d'une longueur de 100 mètres ;
- une aire de saut avec une piste d'élan ;

## ACTION SPORTIVE ET EQUIPEMENTS

- une aire de lancer d'une surface de 300 m<sup>2</sup>, dont les derniers gros travaux remontent à 2004 (sol);
- un terrain de football d'une surface de 8 000 m<sup>2</sup> (111x72).

Les clubs et les scolaires disposent de 58 heures d'ouverture la semaine et de 8 heures le week-end pour pratiquer la course sur piste de niveau scolaire. Seul le football est pratiqué pour la compétition régionale. L'aire d'évolution, les tribunes et les sanitaires sportifs et publics ont été aménagés pour être accessibles aux PMR.

### Les skate park (5)

Créés respectivement en 1987 et en 2004, les deux skate park - un proche de l'école François Jacob et l'autre de la médiathèque - s'étendent sur une surface moyenne de 500 m<sup>2</sup>. Ils offrent la possibilité de pratiquer le skate, le roller et le vélo « freestyle ». Ouverts à tous, ils autorisent un exercice indépendant des différentes activités.

### Le plateau sportif (7)

Le plateau sportif regroupe plusieurs équipements :

- *un parcours de santé* (1985) d'une surface de 5000 m<sup>2</sup> propose des activités individuelles.
- *une piste circulaire* (1985) d'une longueur de 200 mètres ; la course sur piste se pratique en club ou de manière individuelle.
- *un terrain de beach volley* d'une superficie de 360 m<sup>2</sup> ; l'utilisation saisonnière se fait en club, à raison de 6 heures le week-end.
- *des courts de tennis* (1985) - 7 en béton, 1 en terre battue et 2 en mini-tennis - occupent une surface de 648 m<sup>2</sup>. Un club dispense cette activité ; il dispose d'un créneau horaire 60 heures la semaine et de 25 heures le week-end excepté pour le mini tennis (20 heures la semaine). Le niveau de compétition est régional.
- *un mur de tennis*, d'une surface de 50 m<sup>2</sup>, ouvert en moyenne 25 heures la semaine et 25 heures le week-end.

### Le golf (8)

Ce parcours du golf propose un 18 trous, un golf compact (9 trous) et un practice.

### Le pas de tir à l'arc (9)

Son aire d'évolution de 2000 m<sup>2</sup> est ouverte aux adhérents du club et au public scolaire.



## ACTION SPORTIVE ET EQUIPEMENTS

### Les principales associations *sports et loisirs*

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	PUBLIC CONCERNE
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LA CHENAIE	Sports de compétition ou de loisir : badminton, volley, hand, basket, athlétisme, GRS, tir à l'arc. Formation de jeunes juges, de jeunes officiels, et d'arbitres.	Elèves du collège <i>La Chênaie</i>
CARTE SESAME	Découverte de nouvelles activités culturelles (céramique, musique, théâtre, peinture...) et sportives (tennis, football, tir à l'arc, cirque...) par 1/2 journée ou journée entière pendant 1 ou 2 semaines.	Enfants de 6 à 16 ans
COMITE DES SPORTS	Incitation aux sports et aux activités culturelles. Aide à la coopération entre les clubs et la municipalité.	
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS	Découverte de l'ensemble des disciplines sportives individuelles et collectives pratiquées à Mouans-Sartoux.	Enfants de 5 à 12 ans (de préférence non licenciés)
<i>Sports collectifs</i>		
AS.P.T.T. HAND MOUANS-SARTOUX GRASSE S.C.M.S. BASKET BALL S.C.M.S FOOTBALL HAND BALL MOUGINS MOUANS-SARTOUX S.C.M.S VOLLEY	Hand-ball, basket, football, volley.	Enfants à partir de 6 ans, adolescents, adultes
<i>Sports individuels</i>		
AQUA LEMON COMPAGNIE DES ARCHERS DU PARC S.C.M.S. BODY MOUANS S.C.M.S. BOULES S.C.M.S. CYCLISME S.C.M.S JUDO KWAI MOUANSOIS TENNIS CLUB DE MOUANS-SARTOUX S.C.M.S TENNIS DE TABLE S.C.M.S GOLF FERME EQUESTRE LOU RECAM-PADO	Descente en canyon et spéléologie, tir à l'arc, fitness et musculation, pétanque et jeu provençal, vélo route FFCT, apprentissage du tennis. Loisirs, compétitions, pratique du tennis de table, initiation et compétitions de golf et activité équestre.	Tout public
<i>Danse et gymnastique</i>		
S.C.M.S. DANSE CLASSIQUE ESPACE 614 NOCHE FLAMENCA RIVIERA DANSE S.C.M.S RYTHM AND DANCE STUDIO S.C.M.S GYMNASTIQUE RYTHMIQUE S.C.M.S GYM TONIC, GYM DOUCE QI GONG	Cours de danse classique, éveil et barre à terre, danse jazz, danse africaine, flamenco et enseignement de la culture andalouse, danse sportive et danse de société, danse contemporaine, street jazz, claquettes, comédie musicale.  Pratique de la Gymnastique Rythmique, baby gym, loisir, compétition, gymnastique cardio tonique, qi gong (Gymnastique de Santé Chinoise)	Tout public

### Les emplois associatifs

	Nombre
Associations sportives	30
OMAJ ( <i>sur les 30 emplois totaux</i> )	15
Total	45

*Sports et loisirs* est le deuxième secteur vecteur d'emplois associatifs (environ 45) de la commune.

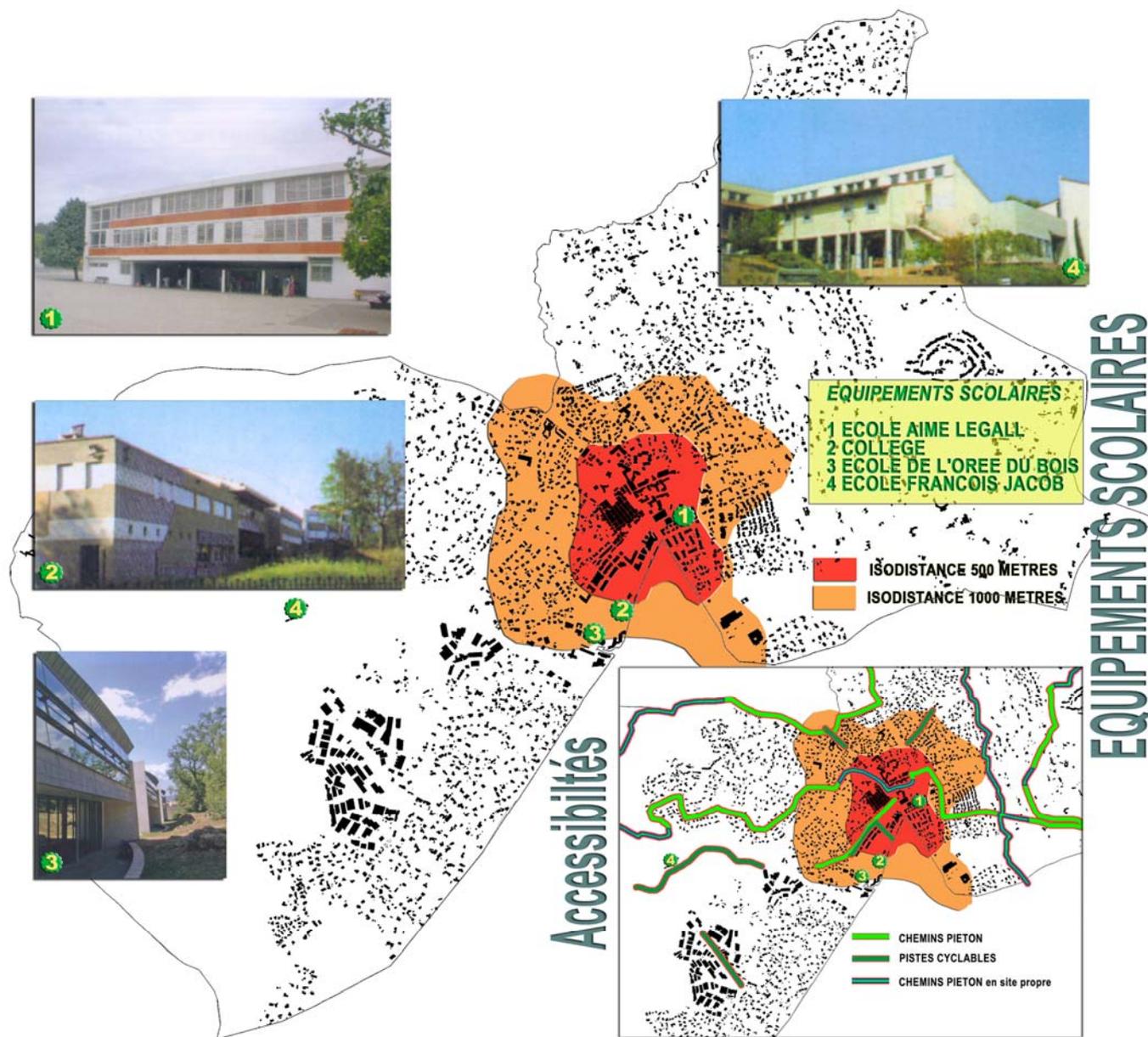




*ACTION SCOLAIRE ET EQUIPEMENTS*



## ACTION SCOLAIRE ET EQUIPEMENTS



### Primaire

Trois groupes scolaires accueillent les enfants âgés de 3 à 11 ans au sein de 14 classes de maternelle et 29 classes de primaire. La légère baisse des effectifs de la rentrée 2006-2007 a entraîné la fermeture d'une classe de primaire à la rentrée 2007/2008.

Groupe scolaire	Répartition	Nombre de classes	Nombre d'enfants accueillis	Nombre de places disponibles
Aimé Legall	Maternelle	7	176	34
	Primaire	13	305	25
François Jacob	Maternelle	3	30	20
	Primaire	8	176	34
L'Orée du Bois	Maternelle	4	105	15
	Primaire	8	192	18



## ACTION SCOLAIRE ET EQUIPEMENTS

### Secondaire

Construit au début des années 1990, le collège de *La Chênaie* est localisé en entrée de ville, à proximité de la pénétrante Cannes-Grasse et du centre ville de Mouans-Sartoux.

Actuellement, sa capacité est de 700 élèves. Le périmètre de la carte scolaire s'étendant en dehors des limites communales, il accueille des adolescents venant aussi des communes voisines

Suite à l'examen conjoint des effectifs et des données démographiques (statistiques 2007), on constate que les capacités des établissements scolaires primaires et maternelles sont suffisantes. En outre, les groupes scolaires pourront assurer l'accueil d'élèves supplémentaires.

Néanmoins, les fortes croissances démographiques des années 1980-1999 se reportent certainement sur le collège de *La Chênaie*, limitant les possibilités de scolarisation de nouveaux collégiens.

Le futur collège à Pégomas permettra de recevoir les adolescents des communes alentours. Des places seront ainsi libérées au collège de Mouans-Sartoux.

### Accessibilité

A partir du centre ville, les établissements scolaires sont directement accessibles par des cheminements deux roues et piétons de bonne qualité.

Par contre, l'école François Jacob, située au cœur de la forêt et en périphérie, n'est accessible que par une piste cyclable discontinue. Ses usagers ne sont protégés de la circulation automobile que par une différence de niveau de la chaussée.

Outre les modes non-motorisés, les élèves peuvent recourir au ramassage scolaire mis en place par le syndicat intercommunal Sillages (STGA). Gratuit pour les écoles, il est à la disposition de l'ensemble des enfants scolarisés.

Dans le cadre des journées internationales « *Marchons vers l'école* », la municipalité de Mouans-Sartoux a initié des pédibus et des vélobus. Cette expérience s'est pérennisée ; elle permet de réduire la circulation automobile et les émissions polluantes, tout en proposant des trajets plus attrayants et en apprenant aux enfants les dangers de la rue.

### Une importante prise en charge des enfants par de nombreux dispositifs d'accompagnement

Les établissements Aimé Legall, François Jacob et L'Orée du Bois proposent un accueil périscolaire. Organisé le soir et le matin, de 7h30 à 8h30 le matin, entre 12h00 et 14h00, et de 16h30 à 18h30 le soir, il suggère aux enfants scolarisés de participer à un projet pédagogique en dehors des horaires d'enseignement.

Un directeur, un adjoint et un éducateur ont en charge 8 enfants. Au total, 80 agents sont mobilisés.

Ce temps supplémentaire vise deux objectifs : un meilleur épanouissement de l'enfant et l'assurance d'une bonne prise en charge pour les parents qui n'ont pas d'autres moyens de garde.

Durant 10 années, les élèves du groupe scolaire François Jacob ont pu bénéficier des activités du Centre de Loisir Associé à l'Ecole (CLAE). Ce partenariat a engendré une dynamique communale d'échange entre les équipes pédagogiques enseignantes et les équipes d'éducateurs municipaux. Les élèves des trois groupes scolaires jouissent aujourd'hui d'activités musicales, sportives et culturelle, etc., mises en place par les éducateurs.

En dehors des périodes scolaires et des mercredis non travaillés, les locaux de l'école François Jacob et du centre de l'Orée du Bois sont laissés à la disposition des éducateurs municipaux afin de recevoir les élèves qui le souhaitent.

Outre les loisirs, des séances d'accompagnement scolaire au sein des différents établissements ont été mis en place grâce aux Contrat Educatif Local (CEL) et aux Contrat Temps Libre (CTL).

Existant depuis 15 ans dans la commune, ce soutien scolaire est issu d'un travail de collaboration entre les enseignants, le centre de loisirs, les parents d'élèves et l'OMAJ. Assurées par des animateurs de l'OMAJ, ces séances s'articulent autour d'une aide et d'un accompagnement au travail scolaire.

Encourager la volonté et le plaisir d'apprendre, responsabiliser l'enfant dans son travail et vis-à-vis des autres, valoriser l'enfant dans ses initiatives, ses progrès, ses attitudes et associer les familles au suivi de leur enfant tels sont quelques uns des objectifs d'une telle démarche.

## ACTION SCOLAIRE ET EQUIPEMENTS

### Une absence de barrière pour mieux saisir les limites

Outre la promotion d'une architecture contemporaine mettant en valeur la forêt communale, la municipalité de Mouans-Sartoux a souhaité lier encore plus fortement l'homme et la nature. Ainsi, l'école de l'Orée du Bois est conçue afin que les classes et la cour de récréation s'ouvrent sur l'espace naturel boisé.

Certaines récréations peuvent avoir lieu dans la forêt ; un arrêté municipal leur en réserve l'usage. Approuvé par l'équipe enseignante et l'inspection académique, ce projet développe chez l'enfant des capacités d'autonomie, de surveillance mutuelle et donc l'apprentissage d'un comportement citoyen.

Il semblerait que cet aménagement permette de modérer l'agitation des enfants et diminue les disputes typiques des cours d'école.

### Du producteur au consommateur

Aidés par les enseignants et les membres de l'association mouansoise "Choisir" les élèves de l'Orée du Bois ont créé, en 2005, un Jardin Écologique avec Compostage (JEAC).

Avec les déchets verts et végétaux de la cantine et de leur domicile, ils ont confectionné un compost pour amender le jardin aménagé par leurs soins. Planter et cultiver des fleurs et des légumes a permis aux enfants d'observer les cycles de la nature. Par la technique du compostage et par la sensibilisation au tri des déchets verts, ils ont également appris à respecter la nature.



Première récolte



Compostage

### Des dispositifs de sensibilisation pour une alimentation saine

Propres à chaque école, les cantines proposent des menus identiques aux trois groupes scolaires ; toutefois, ils sont préparés par les cuisiniers de chaque site. Cette fabrication « artisanale » est associée à une sensibilisation des parents et enfants aux bienfaits d'une alimentation saine et équilibrée. C'est la municipalité de Mouans-Sartoux qui a mis en place cette démarche.

Plusieurs critères définissent la charte du « *Bien s'alimenter* ».

- Depuis 1999 (crise de la « vache folle »), la viande rouge est certifiée « agriculture biologique » ;
- Tous les produits sont frais et aucun n'est transformé préalablement ;
- Au goûter les aliments trop riches en graisse ou sucres rapides ont été remplacés par du pain fromage ou confiture ;
- L'eau s'est substituée aux sodas, cocos ou jus de fruit.

Depuis 2007, le pain biologique accompagne les repas des enfants.

Au-delà de son engagement pour une alimentation saine en milieu scolaire, la commune a signé la charte « *Ville active du Programme National Nutrition Santé* » en novembre 2005.

Cette charte vise à lutter contre les effets de la sédentarité et ceux liés à l'affaiblissement des repères alimentaires. Mouans-Sartoux fait partie des 15 villes signataires de PACA s'inscrivant dans une démarche novatrice.

Le Plan National 2006-2010 prévoit 4 plans d'action :

#### 1. Prévention nutritionnelle

- Éducation et prévention : promouvoir des repères de consommation
- Agir sur l'offre alimentaire

#### 2. Dépistage et prise en charge des troubles nutritionnels

- Dépistage et prise en charge de l'obésité infantile, adolescente et adulte
- Prévention, dépistage et prise en charge de la dénutrition

#### 3. Mesures concernant les populations spécifiques

- Nutrition aux différents âges de la vie
- Les populations défavorisées
- Les personnes en situation de précarité

#### 4. Mesures particulières

Développement des programmes et actions locales

- > Un logo fédérateur pour les collectivités territoriales (déclinaisons du logo PNNS)
- > Développer des chartes avec les entreprises (actions en faveur de leurs salariés).
- > Développer le volet nutrition des Plans régionaux de santé publique
- > Développer le partage d'expériences
- > Développement d'une « banque de projets nutrition » nationale

## ACTION SCOLAIRE ET EQUIPEMENTS

### La gouvernance encouragée dès le plus jeune âge

Dans les écoles François Jacob et Aymé Legall, des conseils d'enfants ont lieu respectivement une fois par mois et une fois par trimestre. Les délégués de classe participent au conseil mensuel ; différentes thématiques y sont abordées : violence à l'école, cantine, cours de récréation, etc. Le Maire, un élu et un représentant du centre des loisirs assistent également à ces réunions ; par leur intervention, ils apportent des réponses aux questionnements des enfants.

Parallèlement, un Conseil Municipal des Enfants a été créé en 2003 ; aujourd'hui, il est devenu le Conseil de Ville des Enfants. Les délégués de classe, les élus et le Maire prennent part aux diverses réunions.

Cette instance vise plusieurs objectifs et notamment la participation des enfants à la vie communale, la sensibilisation des habitants aux messages des enfants, la mise en valeur de la créativité des enfants.



	Constats du Conseil de Ville des Enfants	Actions	Résultats
E n 2 0 0 5	Pas assez de considération de la part des commerçants envers les enfants	Rencontre avec l'association des commerçants	Net progrès relationnel
	Respect insuffisant de l'environnement de la part des adultes	Réalisation de panneaux d'affichage et de dessins à des fins de sensibilisation	Implantation de panneaux en faveur de la préservation de l'environnement à l'entrée des forêts communales
	Trop de déjections canines dans la forêt de l'Orée du Bois	Installation de panneaux d'information et de poubelles réservées aux déjections. Un espace pourrait leur être réservé dans le village	Présentation du projet "Toutounette" aux délégués du Conseil de Ville des Enfants
E n 2 0 0 6	Volonté d'améliorer le droit à la scolarité et à l'éducation (projet humanitaire)	Réalisation d'objets mis en vente lors des manifestations organisées par la ville	Remise d'un chèque de 325 euros à des associations ayant retenu leur attention
	<i>Pour cette action, un partenariat s'est mis en place avec les équipes d'animation des centres de loisirs et les parents d'élèves</i>		
	Infrastructures pas assez attractives		Des travaux ont été entrepris (skate parc, fontaine,...)
	Difficultés relationnelles entre enfants et adolescents	Organisation de rencontres pour que chacun prenne conscience de la place de l'autre	Net progrès relationnel
	Prise en compte de la parole des enfants à améliorer, surtout de la part des adultes	Des lieux stratégiques ont été identifiés et des formats de panneaux envisagés	
	Manque d'une piscine sur la commune	Présentation du projet de piscine intercommunale	
Pas assez de pistes cyclables pour les enfants	Projet d'une journée exclusivement dédiée au vélo : les voitures ne pourraient pas être utilisées.		



### La ville amie des enfants

En 2004, grâce à l'ensemble des actions visant à faire entendre et à valoriser la parole des enfants, Mouans-Sartoux est la première commune des Alpes-Maritimes à être distinguée « Ville Amie des Enfants » par l'UNICEF.

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre), la commune présente toutes les actions engagées par et pour les enfants.

## ACTION SCOLAIRE ET EQUIPEMENTS

### Le tissu associatif

Plusieurs associations mouansoises s'occupent de l'encadrement du public scolaire. Elles interviennent durant le temps scolaire, périscolaire et hors des périodes scolaires. Ces associations sont porteuses de transversalité : elles lient les services communaux, les associations et la société civile.

### Les principales associations scolaire et éducatives

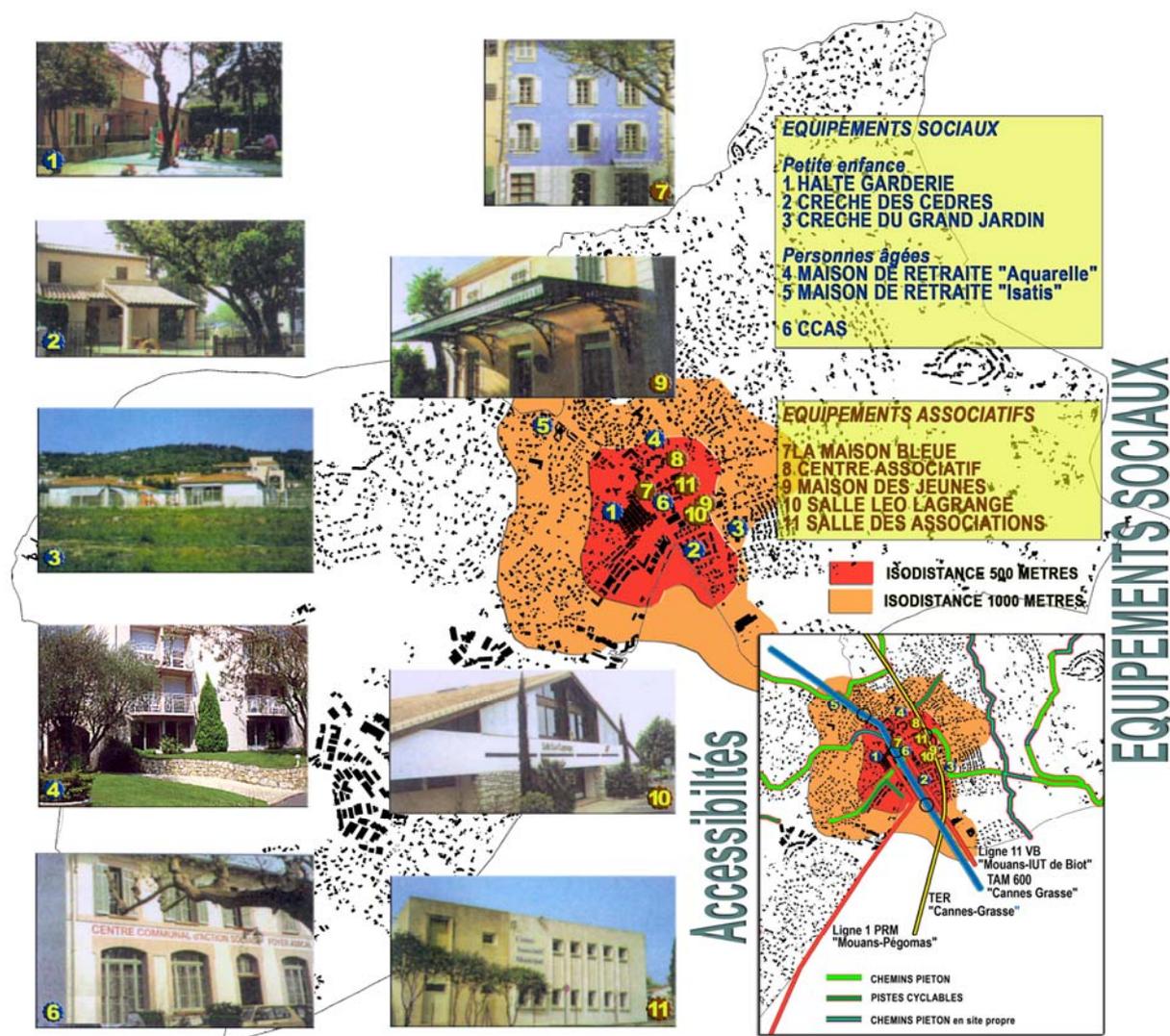
NOM de L'ASSOCIATION	OBJET	PUBLIC CONCERNE
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE LA CHENAIE	Activités périscolaires, sportives, ludiques, culturelles, artistiques.	
ASSOCIATION GRANDIR	Aide pour redonner confiance aux enfants face aux apprentissages scolaires. Utilisation de la pédagogie Maria Montessori : manipulation concrète de matériels spécifiques, apprentissage des notions abstraites nécessaires pour l'école. Techniques utilisés parallèlement : la relaxation, la gymnastique corporelle, le dessin centré.	Jeunes
OFFICE MUNICIPAL D'ACTION POUR LA JEUNESSE	Accompagnement scolaire, séjours, CLSH adolescent, activités graph, hip hop, percussions.	Jeunes de 5 à 20 ans
CARTE SESAME	Découverte de nouvelles activités culturelles (céramique, musique, théâtre, peinture...) et sportives (tennis, football, tir à l'arc, cirque...) par 1/2 journée ou journée entière pendant 1 ou 2 semaines.	Enfants de 6 à 16 ans
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS	Découverte de l'ensemble des sports individuels et collectifs pratiqués à Mouans-Sartoux.	Enfants de 5 à 12 ans (de préférence non licenciés)
CHOISIR	Organisation de rencontres, d'échanges et d'actions de terrain visant à sensibiliser le public sur les questions de santé et d'environnement. Création du jardin éducatif à l'école de l'Orée du Bois (cf p.184) et projet d'étendre cette réalisation à d'autres écoles.	Tout public
A.M.A.P.E FRANCOIS JACOB	Association Mouansoise Autonome de Parents d'Elèves de l'école François Jacob	
A.M.M.A.P.E	Association Mouansoise et Mouginoise Autonome de Parents d'élèves du Collège La Chenaie	
F.C.P.E. AIME LEGALL	Association des parents d'élèves de l'école Aimé Legall	
F.C.P.E. COLLEGE LA CHENAIE	Association des parents d'élèves du collège La Chenaie	
F.C.P.E. OREE DU BOIS	Association de parents d'élèves de l'école Orée du Bois	
F.D.P.E-F.C.P.E	Faire avancer les débats sur la dyslexie, la violence scolaire, les cantines, etc.	



*ACTION SOCIALE ET EQUIPEMENTS*



## ACTION SOCIALE ET EQUIPEMENTS



### L'accueil de la petite enfance

Les structures d'accueil de la petite enfance sont gérées par le Centre Communal d'Action Sociale. Les deux crèches, la halte garderie et la crèche familiale possèdent au total 109 places. En 2003, Mouans-Sartoux a été commune pilote dans l'application de la Prestation de Service Unique (PSU). Mesure de fonctionnement imposée par la CAF, elle missionne les structures pour qu'elles accueillent les enfants quelque soit la situation et la demande parentales. Auparavant, les enfants ne pouvaient être admis pour un temps plein uniquement ; actuellement, chaque cas est étudié individuellement grâce à l'instauration du tarif horaire. Ainsi, tous les panels de demandes sont envisageables. Cette mesure permet aussi d'assurer un roulement : une place peut être occupée par plusieurs enfants (le premier 2h00 le matin, le deuxième 3h00 l'après-midi, etc.).

Grâce à la PSU, la commune a pu augmenter de façon notable ses capacités d'accueil : pour 109 places, ce sont aujourd'hui 300 enfants qui sont bénéficiaires de ce service. Actuellement, 20 places par an en moyenne sont proposées aux familles ; cependant, c'est assez faible par rapport au nombre de naissances enregistrées chaque année sur la commune (1990-1999 : environ 90 naissances par an). Outre l'accueil communal, 30 assistantes maternelles privées assurent de manière indépendante la garde des enfants à leur domicile.

fréquentations	2003		2004	2005	2006
Les cèdres	18	P S U	48	69	?
Grand Jardin	50		107	114	126
Halte garderie	93		168	134	116
Crèche familiale	12		19	24	30

## ACTION SOCIALE ET EQUIPEMENTS

### Les personnes âgées

Actuellement, deux maisons de retraite privées sont implantées dans la commune.

- La maison "Isatis" accueille 40 personnes. Cet EHPAD est aujourd'hui complet, une extension est projetée.
- La maison "Aquarelle", d'une capacité totale de 107 résidents, a ouvert en juin 2007 une unité "Alzheimer" afin d'accueillir dans les meilleures conditions les malades.

Deux autres maisons de retraite sont en cours de construction ou en projet.

- Le futur établissement d'hébergement pour personnes âgées de l'association « Sunny Bank » a pour vocation d'accueillir des personnes âgées semi-valides, dépendantes et désorientées. Il disposera au total d'une capacité d'accueil de 94 lits, dont 20 % à vocation sociale, et 5 places d'accueil de jour.
- L'EHPAD "Refuge des Cheminots" présentera une capacité d'accueil de 80 lits environ.

Malgré ces capacités supplémentaires, les nombreuses demandes ne peuvent pas toutes être satisfaites. Actuellement, l'écart ne cesse de se creuser entre l'augmentation du nombre de personnes âgées et la diminution du nombre de places disponibles.

A cette préoccupation s'ajoute l'importante charge financière que représente un placement en maison de retraite ; il faut compter entre 1 500 et 2 500 euros par mois par personne.

Face à cette situation, la commune a souhaité développer le maintien des personnes âgées à domicile.

L'aide à domicile des personnes âgées dépend ainsi du centre communal d'action sociale. En 2007, 92 personnes bénéficiaient de cette prestation.

Ce service employait 19 personnes en 2007, alors qu'il n'y avait que 8 salariés en 2005.

Ce constat confirme le vieillissement de la population, amorcé depuis 1999.

Les mutations de la croissance démographique sont déjà largement apparentes sur le territoire communal. Les projections font état d'une progression importante du nombre de personnes âgées.

## ACTION SOCIALE ET EQUIPEMENTS

### La prise en charge des adultes...

Assurant une veille sociale pour l'ensemble des habitants de la commune, les services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'adjoignent de l'aide des assistantes sociales de la Direction des Actions Médicales et Sociales (DAMS) et de la Sécurité Sociale ; elles assurent des permanences régulières pour les publics en difficulté. Les actions comme la distribution de bons alimentaires, assurées par le CCAS, sont complémentaires de l'aide financière proposée par les assistantes sociales.

Ainsi, les professionnels sociaux accueillent et viennent en aide à une quinzaine de personnes en difficulté. Depuis plusieurs années, ils constatent cependant une augmentation des demandes de prise en charge.

La demande de logement social est également traitée par le CCAS. Malgré le travail des professionnels, des freins trop importants empêchent certains ménages d'accéder à ce type de logements.

- (1) Le nombre de logements accessibles est insuffisant.
- (2) Les habitations disponibles situées à l'extérieur de la commune sont réputées insécure ; peu de ménages souhaitent s'y établir.
- (3) Même si leur situation familiale a changé (décohabitation des enfants), certains occupants refusent de quitter leur logement de grande taille ; actuellement, ce type de produit fait défaut sur le marché.
- (4) Le prix élevé du logement du secteur privé ne permet pas à certains ménages de quitter le logement social ; l'offre peine à être renouvelée.

S'intéresser à l'identité des demandeurs de logement social révèle que ce sont aussi des personnes locataires d'habitations du centre ancien peu entretenues, présentant des signes de vétusté.

### ... et des enfants en difficulté

Face aux difficultés scolaires et problèmes familiaux, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour les enfants. L'aide apportée par les parents et enseignants est complétée par celle des structures communales et intercommunales :

- L'Office Mouansois Action Jeunesse (OMAJ) propose un accompagnement scolaire de groupe.
- Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), mis en place par l'Education Nationale, met en place un projet d'aide personnalisé. Dans ce cadre, un enseignant spécialisé accompagne un petit groupe d'élèves.
- Une équipe médico-scolaire établit un bilan lors du passage des enfants de la maternelle au CP. Elle intervient également à la demande des enseignants.
- Les centres Psychologue Médecin Infirmière (PMI) agissent en faveur des enfants de 0 à 6 ans lors de dépistage ou de demande émanant des enseignants.

Complémentaires et transversales, ces structures accompagnent les enfants en difficulté scolaire ou familiale durant la période nécessaire.

Les bons résultats de ce suivi sont ternis par l'augmentation constante d'enfants en détresse.

Depuis 2005, l'OMAJ, en partenariat avec les acteurs éducatifs et le Collège La Chênaie propose une prise en charge des collégiens dans le temps périscolaire notamment pour leurs projets, leurs loisirs et pour les diriger vers des professionnels en cas de difficultés. Un dispositif d'accompagnement scolaire quotidien est également proposé aux élèves.

Toutefois, les responsables du collège se trouvent en difficulté face aux comportements de certains élèves. En effet, le personnel est davantage isolé que celui des écoles maternelles et primaires, en lien permanent avec les différents services communaux.

### Accessibilité

Pour faciliter l'accès des enfants connaissant des difficultés motrices, plusieurs équipements ont été aménagés, certains services délocalisés, et les continuités de cheminement entre les différents équipements renforcées.

Les bâtiments publics situés de part et d'autre du boulevard

### Les principaux équipements associatifs

Pour favoriser la rencontre et la vie des associations, de nombreux espaces sont mis à la disposition des adhérents. La centaine d'associations mouansoises - à caractère culturel, sportif, social, humanitaire... - et ses quelques 12 000 membres témoignent d'une forte dynamique associative.

Suite à des délégations, certaines d'entre elles sont devenues de véritables services publics. L'OMAJ dispose par exemple d'un lieu d'information central qui se situe dans "la Maison Bleue" (service municipal des sports et de la vie associative), implanté à côté de la Mairie.



## ACTION SOCIALE ET EQUIPEMENTS

### Le tissu associatif

Principales actrices du lien social, les actions des associations sont très diversifiées.

### Les principales associations

NOM de L'ASSOCIATION	OBJET	PUBLIC CONCERNE
A.M.P.A.D	Aide au maintien des personnes âgées à domicile.	Tout public dans le besoin
FOYER AMICAL MOUANSOIS	Jeux de société, scrabble, bridge, tarot, belote, ateliers peinture, couture, loisirs créatifs, yoga, excursions, voyages, sorties pédestres, organisation et animation de manifestations en faveur du 3ème âge.	Adolescents, adultes, seniors
BRIDGE CLUB	Pratique du bridge en tournois (le mercredi à 14h15 et le vendredi à 14h).	Tous bridgeurs, même débutants
LE CERCLE MOUANSOIS	Sorties, concours de belote, de rami, concours de boules.	Tout public
LEI MOUANENCS	Renouer les liens d'amitié entre les vieilles familles mouansoises.	
QUESTIONS POUR UN CHAMPION	Culture générale, approfondissement des connaissances autour du principe du jeu télévisé diffusé sur France 3.	Tout public
RETROUVAILLES	Réunion des anciens élèves de l'école primaire Aimé Legall ayant été scolarisés entre les années 1945 et 1966.	Anciens élèves
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE	Défense des intérêts moraux et de l'honneur des Anciens Combattants et victime de guerre et de tous les morts pour la France par la représentation dans les organismes constitutifs. Organiser le protocole des cérémonies officielles au Monument aux Morts.	Tous anciens combattants, prisonniers de guerre, déportés, résistants, veuves de guerre et d'anciens combattants
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS HARKIS VICTIMES DE GUERRE ET LEURS AMIS	Activités dans le cadre patriotique, participation aux commémorations patriotiques.	Anciens combattants harkis et leurs amis
SOUVENIR FRANCAIS	Conserver la mémoire des combattants décédés. Entretien des tombes et monuments publics, participation aux cérémonies commémoratives.	Tout public
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD	Association des anciens combattants d'Afrique du Nord et conflits ultérieurs (Guerres du Golfe, et du Kosovo...).	Anciens combattants
LES AMIS DES GROULES	Organisation de la fête annuelle des Groulles (Tour de Laure).	
CLUB MOUANSOIS DU MODELISME ET DE LA FIGURINE	Construction de modèles réduits, conseils en maquettisme, déplacements et représentations lors de manifestations modélistes en PACA.	Enfants et adultes
COMITE DES FETES	Animation du village et fêtes populaires.	
LEI BASSO LUSERNO	Promotion de la culture et de la langue provençale grâce à la musique et la danse provençale.	Enfants et adultes
MARCHING BAND MOUANSOIS	Musiciens de rue amateurs.	Tout public
MOUANS COMMERCE	Association des commerçants de Mouans-Sartoux. Organisation du marché de Noël.	
OFFICE DE TOURISME	Informations touristiques sur Mouans-Sartoux et les environs.	
PHOTO CLUB	Apprentissage et perfectionnement photographique.	Tout public
1, 2, 3 SOLEIL	Animation culturelle et éducative autour du jeu et du jouet, jeu sur place et prêt de jeux/jouets.	Les enfants et leur famille





*SERVICES*



## LES SERVICES



Grâce à une politique volontariste, Mouans-Sartoux est aujourd'hui doté de l'ensemble des équipements et services administratifs nécessaires à son bon fonctionnement. Localisés à moins de 500 mètres du centre ville, ils sont tous accessibles à pied grâce aux cheminements piétons qui maillent largement le centre. Accéder de façon motorisée à ces derniers est aussi envisageable soit par transports en commun (10 minutes de marche sépare les arrêts des équipements) soit par voiture (parkings gratuits à proximité).

**La mairie et mairie annexe.** Les services municipaux sont ouverts tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le samedi uniquement en matinée.

**Les services techniques municipaux.** Ils intègrent la direction des services techniques (services énergie et travaux) et le centre technique municipal (voirie, nettoyage, fêtes, bâtiments, pompes funèbres,...). A terme les services techniques, urbanisme et direction des services techniques seront regroupés au sein d'un même bâtiment.

**La poste.** Elle est ouverte de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que le samedi matin.

**La gare.** Située en plein centre-ville, un pôle d'échanges a été aménagé dans son prolongement.

Ces deux infrastructures facilitent le recours aux modes de transports non-motorisés (marche à pied et vélo).

**La Maison de l'Emploi.** En vue de rapprocher l'offre et la demande du marché du travail et pour faciliter toutes les démarches liées à la recherche d'un emploi, la mission locale, l'ANPE et des employés municipaux sont mis à la disposition du public.

**La gendarmerie.** Une vingtaine de gendarmes officient au-delà des limites communales : ils assurent la sécurité et le maintien de l'ordre pour environ 18 000 personnes.

**La police municipale.** Inscrite dans une démarche de proximité, une dizaine de policiers travaille en complémentarité (action de dissuasion et de répression) avec la gendarmerie.

## SYNTHESE DES EQUIPEMENTS

### Synthèse des équipements

Par une démarche volontaire, la municipalité de Mouans-Sartoux met à la disposition de ses citoyens des équipements et des services diversifiés et de qualité.

Afin que cette offre soit cohérente, elle s'inscrit dans un projet communal. Il s'articule autour de trois axes principaux :

⇒ **Centralité et proximité avec les espaces urbains denses**

La majorité des équipements se situent dans un rayon de moins de 500 mètres autour du centre ville. Cette proximité est agrémentée de continuités piétonnes ; elles forment un réseau d'espaces publics de qualité.

⇒ **Promotion de la culture comme lien et projet social**

De cette dynamique déjà ancienne a émergé des projets de grande envergure : Donation Albers-Honegger, Médiathèque et Salon du Livre. Elle a par ailleurs favorisé la complémentarité et la flexibilité des équipements.

⇒ **Renforcement de la vie associative**

L'ensemble des équipements doivent être des relais actifs de la vie citoyenne mouansoise. Ainsi, les services de la municipalité et des associations sont aujourd'hui transversaux et complémentaires ; les savoirs-faires et les compétences de chacun d'eux font continuellement l'objet d'échanges.

## SYNTHESE DES EQUIPEMENTS

Équipements	Accessibilité Modes de Déplacements Alternatifs à la Voiture		Démarches	
	Centre-ville	Périphérie	Haute Qualité Environnementale	Environnementales
Médiathèque	TC et MAP* (- de 500 m)	Non, difficile	Oui	GTB*
Centre culturel	TC et MAP(- de 500 m)			
Château	TC et MAP(- de 500 m)			
Donation	TC et MAP(- de 500 m)			Pompe à chaleur
Bastide	TC et MAP (- de 1000 m)			
Centre sportif	TC et MAP(- de 500 m)			Panneaux solaires
Gymnase	TC et MAP(- de 500 m)			Normes Greenlight
Dojo	TC et MAP(- de 500 m)			
Stade	TC et MAP (- de 1000 m)			Pelouse synthétique
Skate park	TC et MAP (1)			
Salle L. Lagrange	TC et MAP(- de 500 m)			
Plateau sportif	TC et MAP			GTB*
Golf	TC et MAP			
Pas de tir à l'arc	/			
Ecole A. Legall	TC et MAP(- de 500 m)			
Ecole de l'Orée du Bois	TC et MAP (- de 1000 m)			
Ecole F. Jacob	/			Pompe à chaleur
Collège	TC et MAP (- de 1000 m)			
Halte garderie	TC et MAP(- de 500 m)			
Crèche des Grands Cèdres	TC et MAP(- de 500 m)			
Crèche Grand Jardin	/			
Maison Bleue	TC et MAP(- de 500 m)			
Centre associatif	TC et MAP(- de 500 m)			
Maison des jeunes	TC et MAP(- de 500 m)			
Salle des Associations	TC et MAP(- de 500 m)			
Mairie	TC et MAP(- de 500 m)			GTB*
Services techniques	TC et MAP(- de 500 m)			
Maison pour l'emploi	TC et MAP(- de 500 m)			
Gendarmerie	TC et MAP(- de 500 m)			
Police municipale	TC et MAP(- de 500 m)			

\*GTB : Gestion Technique des Bâtiments

MAP : Marche à pied





*CITOYENNETE ET PARTENARIAT*



## CITOYENNETE ET PARTENARIAT

### Le cadre d'une planification concertée

La planification territoriale s'organise à différentes échelles.

La commune par la gestion du droit des sols élabore le PLU\* ; une fois approuvé, il se substituera au POS.

Sur la base d'une concertation élargie, le PLU est élaboré grâce à la participation active de la population et des Personnes Publiques Associées (représentants de l'Etat, CG 06, CAPAP\*, communes voisines, CCI, Chambre de l'Agriculture, etc.).

Dès l'élaboration de son premier POS, la municipalité de Mouans-Sartoux a engagé conjointement une démarche partenariale et de concertation avec la population. Cette démarche a été renouvelée lors de la révision du POS.

Au niveau de la Commune d'Agglomération du Pôle Azur Provence (CAPAP), la commune a activement participé à l'élaboration des documents stratégiques. Ils ont été débattus et approuvés à l'échelle de l'agglomération, en concertation avec les populations de l'ensemble des communes concernées.

### La démarche « Agenda 21 »

La concertation et la participation sont fondamentales dans la démarche d'Agenda 21.

Des « Forums 21 » ont été organisés afin de présenter à la population l'état, le contenu de la démarche et les études réalisées.

Quant aux « Ateliers 21 », réunissant des groupes de travail concentrés sur des problématiques spécifiques, leurs débats ont nourri le projet global.

Créée le 1/01/02, la CAPAP est compétente en matière d'économie, de tourisme, d'aménagement, de transports, d'environnement, de déchets et de politique de la ville. Une Taxe Professionnelle Unique a été instituée sur l'ensemble de son territoire afin d'éviter la concurrence entre les communes concernées.

En 2002, la CAPAP\* avait élaboré un Plan Local de l'Habitat (PLH) qui fixait pour 5 ans les objectifs en matière de production de logements. Quatre orientations principales avaient été retenues : renforcement des pôles de proximité, logement social, outils de suivi et d'information et logement des catégories de population les plus fragiles.

Par délibération du 3 février 2007, le conseil de la CAPAP a prescrit l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2008-2013. Actuellement au départ des études, les éléments relatifs aux propositions ne peuvent être divulgués. Seul le contenu du diagnostic est exploitable ; il a été utilisé au sein du chapitre concernant le logement.

La charte intercommunale pour l'environnement a été approuvée en 2006. Son plan stratégique et ses 79 actions mettent en exergue l'engagement de la CAPAP\* dans des actions de qualité environnementale. Réunions générales de concertation et comités de travail thématiques ont permis une concertation élargie.

Le syndicat mixte Sillages - Autorité Organisatrice de Transports Urbains (AOTU) - est compétent pour la gestion des transports collectifs et a en charge la politique des déplacements sur l'ensemble du Périmètre des Transports Urbains (PTU). Ce PTU\* englobe la CAPAP et 21 autres communes. Un nouveau PDU est en cours de réalisation. Actuellement en phase de programmation des actions, ce nouveau document devrait permettre d'apporter des solutions durables en matière de déplacements.

Concernant le SCOT, son périmètre a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 23 mai 2007.

Le Syndicat Mixte du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes a été créé par arrêté préfectoral en date du 03 juin 2008 et son installation a eu lieu le 08 juillet 2008.

Pour l'heure, aucune étude n'a encore été lancée, seuls certains dossiers de modification de POS ou de révision ont été étudiés.



## CITOYENNETE ET PARTENARIAT : Concertation et participation

La centaine d'associations à caractère culturel, sportif, social, humanitaire, patriotique, festif ou de loisirs parfois partenaires de la municipalité et les quelques 11 500 adhérents impliqués dans la vie communale mettent en lumière la bonne gouvernance de Mouans-Sartoux.

Ainsi, une part non négligeable d'associations s'est vue confiée des missions de services publics. A titre d'exemple, la quasi-totalité des services culturels est gérée par ces associations - un seul est communal -.

Outre l'investissement associatif, la municipalité a mis en place plusieurs dispositifs qui concourent à la bonne gouvernance citoyenne.

### Un découpage en sept quartiers pour favoriser la proximité

Le découpage de la commune en sept quartiers - Grand Jardin Village, Les Cèdres, Le Sagittaire, Les Groulles, le Plan Sarrain, La Grand'Pièce et Le Plan de La Mourachonne - permet aux mouansois de rentrer plus facilement en contact avec les responsables locaux.

En s'appuyant sur différentes manifestations et sur les fêtes de quartier, la municipalité favorise les rencontres directes avec les élus et la Mairie ; ce type d'action a été préféré aux commissions consultatives.

Indépendamment des rencontres élu-habitant, la commune organise des réunions publiques d'information et de concertation. Lors de la présentation de projets importants, les élus rencontrent la population afin de recueillir la parole des citoyens (par exemple : POS de 1985 avec une concertation engagée dès 1979, révision du POS de 1999 avec des réunions publiques et des expositions,...). Cette organisation de la vie locale semble très ancrée dans le fonctionnement des citoyens ; pour chaque occasion d'importance, un public considérable participe aux débats.

### Le Conseil de Ville des Enfants

Initiée il y a 3 ans, le Conseil de Ville des Enfants encourage la prise de parole et l'écoute des enfants en leur donnant les moyens de s'exprimer et de participer à la vie communale.

Actuellement, cinq représentants par école participent à des conseils avec le Maire et des élus.

### Sécurité : la commune et les habitants partenaires

Lancée sur le secteur du Chemin des Plaines, l'opération "voisins vigilants" est un partenariat entre la police municipale, la gendarmerie, la Mairie et les habitants d'un quartier.

Cette expérience n'est pas exclusive à Mouans-Sartoux, plusieurs communes des Alpes-Maritimes l'ont déjà mise en place.

Grâce à « un réseau de voisins », il s'agit d'assurer une surveillance croisée du quartier concerné : une personne référente formée identifiera et signalera à la police tout agissement suspect.

Au-delà d'une meilleure sécurité - réduction du nombre de cambriolage - cette initiative a permis de tisser des liens entre des habitants qui ont rarement l'occasion de se rencontrer.

## CITOYENNETE ET PARTENARIAT : Coopération décentralisée et projets européens



### Le 1% du budget de l'eau ou l'histoire d'une subvention exceptionnelle

En 2001, la municipalité de Mouans-Sartoux a décidé de consacrer environ 16 000 d'euros par an (soit 1 % du budget eau) au soutien de projets solidaires dédiés à l'eau.

Depuis février 2005, l'initiative mouansoise a été traduite réglementairement par un article paru au journal officiel (JO du 10/02/05) :

*"Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1% de leurs ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre de conventions prévues à l'article L. 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement"*

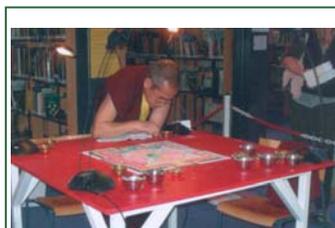
Aujourd'hui, la subvention municipale permet d'appuyer le travail de 6 associations qui viennent en aide à 7 pays. Les associations doivent ensuite assurer la concrétisation et la pérennité des projets. Plusieurs d'entre eux ont pu voir le jour grâce à ces fonds.

En 2002 :

- ☉ Forage du puits de Ketapui (2004) au Sud Togo, puis de l'école (2006) (MAS et OMAJ) ;
- ☉ Construction de la case santé, des puits et des latrines en Casamance, au Sénégal (Terre d'Azur) ;
- ☉ Acheminement de médicaments vers l'hôpital de Kaboul en Afghanistan (Pharmaciens sans Frontières) ;
- ☉ Education à la santé au Cameroun puis au Togo (Grain de Soleil, sous la houlette de Terre d'Azur), etc.

En 2005-2006 :

- ☉ Aménagement du barrage de Batié au Burkina-Faso ;
- ☉ Construction du puits de Bagane au Burkina-Faso (groupement de villageois TIETTA) ;
- ☉ Forage du puits d'Anteza à Madagascar (association Point du jour) ;
- ☉ Forage d'un puits au Niger, dans la région d'Agadez, pour les familles Touareg (Rencontres africaines) ;



### L'engagement de Mouans-Sartoux aux côtés des Tibétains

Depuis 1997, Mouans-Sartoux soutient l'action du Comité de Soutien au Peuple Tibétain.

Cela s'est traduit par :

- Le pavoisement de l'hôtel de ville aux couleurs du Tibet tous les 10 mars ;
- Le parrainage du moine Jampel Tendar (emprisonné pour avoir refusé de critiquer le Dalai Lama et collé des affiches réclamant l'indépendance du Tibet).



### Participation à la campagne européenne Procura +

Ce projet européen financé par le programme « LIFE » impulse des politiques publiques d'achat responsables. Pour la campagne Procura+ française, l'association Auxilia est le partenaire national.

Cinq villes, dont Mouans-Sartoux, ont été choisies pour être villes pionnières. Ainsi, la municipalité mouansoise est reconnue pour son engagement en faveur de l'environnement et du développement durable. Ces villes mèneront une réflexion approfondie sur l'énergie, les transports publics, l'alimentation, les équipements informatiques et bureautiques, la construction et les produits et services de nettoyage.

## CITOYENNETE ET PARTENARIAT : le tissu associatif

### Le tissu associatif et les problématiques de la coopération et du commerce équitable

L'importance des associations promouvant la solidarité, la coopération et le commerce équitable souligne la complémentarité entre l'action communale et les actions de la société civile. Cet échange semble révéler une population et une municipalité désireuses de s'engager sur les problématiques du développement durable.

#### Les principales associations (coopération, solidarités,...)

NOM de L'ASSOCIATION	OBJET	PUBLIC CONCERNE
AGIRabcd	Interventions et missions en France et à l'Étranger, formation, parrainage, assistance, développement.	Tout public individuel et associatif
A.M.P.A.D	Aide au maintien des personnes à domicile.	Tout public dans le besoin
COMMET	Soutien et promotion de projets pour aider les personnes et les enfants en difficulté ou handicapés en milieux ouverts.	Tout public
LES JARDINS DE LA VALLEE DE LA SIAGNE	Chantier d'insertion par l'Activité Économique, maraîchage de saison en mode de culture biologique.	Tout public
A.T.T.A.C 06 Groupe Grasse Cannes	Proposer une alternative à la mondialisation libérale.	Tout public
MOUANSOISE DE COMMERCE EQUITABLE	Développer la consommation responsable au travers du Commerce Equitable, pour les échanges entre les Producteurs du Sud et les consommateurs du Nord, et soutenir les petites producteurs locaux.	Tout public
COLLECTIF DES RENCONTRES DE L'HUMANITAIRE	Organiser une fois par an des "Rencontres de l'Humanitaire".	Associations humanitaires et de développement
LES ENFANTS DE PADMA	Soutien d'un orphelinat au Népal, construction de nouveaux bâtiments.	Tout public
LIONS CLUB MOUANS-SARTOUX PEGOMAS	Association caritative à but humanitaire .	Tout public
MEDITERRANEE AFRIQUE SOLIDARITE	Partenariat pour le développement avec l'Afrique, participation aux activités du collectif des Solidarités 2000.	Tout public adulte
PHARMACIE HUMANITAIRE INTERNATIONALE	Tri et récupération de médicaments et matériel médical en vue d'une redistribution à des associations oeuvrant dans l'humanitaire.	Tout public
RENCONTRES AFRICAINES	Actions de solidarité en direction des populations africaines et notamment des enfants.	Tout public
SECOURS CATHOLIQUE	Association caritative reconnue d'utilité publique.	Tout public en difficulté
TERRE D'AZUR	Association humanitaire à but médical.	Adulte
CHOISIR	Association apolitique. Organisation de rencontres, d'échanges et d'actions de terrain visant à sensibiliser tout public sur les questions de santé et d'environnement.	Tout public

## VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE

### Au crible des habitants

Le lien social		
Problématique	Dysfonctionnements et/ou écueils identifiés	Propositions et lignes directrices
<i>La prise en charge des personnes en difficulté</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CCAS (centre communal d'action social) intervient pour des bons alimentaires, aide à trouver des solutions aux problèmes financiers, aide aux logements :</li> <li>- Mais les personnes en difficulté restent confrontés aux problèmes suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Logements accessibles aux personnes en difficultés insuffisants,</li> <li>* Prix élevé du logement locatif privé.</li> </ul> </li> <li>- Pour les enfants de milieu en difficulté plusieurs dispositifs sont mis en place :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Accompagnement scolaires par l'OMAJ</li> <li>* Centre PMI (psychologue, médecin, infirmière)</li> <li>➔ Un problème subsiste : le collègue et les jeunes</li> <li>➔ Le réseau d'aide doit être élargi aux jeunes jusqu'à 18 ans.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un inventaire des logements vacants et inciter les propriétaires à les louer, après remise en état.</li> <li>- Informer les propriétaires des mesures en faveur de la location aux personnes en difficulté.</li> <li>- La commune peut également apporter son aide pour ce type de location (subventions, liste prioritaire, ...)</li> <li>- Doit on créer un conseil des adolescents ou bien la maison du collègue ?</li> <li>- Débat en cours au sein de la commune.</li> <li>- Comment mieux adapter la prise en charge des adolescents ?</li> </ul>
<i>Incivilités, nuisances et protection de l'enfance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection maternelle et infantile : Des assistantes sociales assurent des permanences à la mairie et règlent des problèmes d'ordre administratif et social.</li> <li>- Les personnes en difficulté ont besoin d'une écoute, par des professionnels.</li> <li>- Intégration des populations étrangères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un lieu de médiation et/ou d'un lieu d'écoute avec des professionnels compétents (psychologues, médecins,...).</li> <li>- Créer une association pour enfants maltraités.</li> <li>- Donner le droit de vote pour tous.</li> </ul>

## VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE

### Au crible des habitants

Le lien social		
Problématique	Dysfonctionnements et/ou écueils identifiés	Propositions et lignes directrices
<p><i>Incivilités, nuisances et protection de l'enfance</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les quartiers d'habitat individuel, les habitants ne se connaissent pas.</li> <li>- L'information ne circule pas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des relais permanents dans les quartiers pour créer du lien social.</li> <li>- Améliorer la circulation de l'information par tous moyens.</li> </ul>
<p><i>L'accès à la culture et à l'information</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture pour tous :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* De toutes les activités proposées par la ville, beaucoup sont ciblées pour les jeunes enfants des écoles et non pour les collégiens.</li> </ul> </li> <li>- Certains jeunes passent à côté de la culture. Est-ce un problème de coût ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir les tarifs avec les associations.</li> </ul>

## VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE

### Au crible des habitants

Les déplacements et les accès aux équipements		
Problématique	Dysfonctionnements et/ou écueils identifiés	Propositions et lignes directrices
<i>Le réseau viaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une saturation du réseau routier est constatée le long et aux abords du boulevard urbain, là où sont concentrés les équipements publics (principalement à la sortie des écoles).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le déplacement par le biais des transports en commun : des petites navettes pourraient desservir les zones excentrées, surtout pour les adolescents désireux accéder aux sports et loisirs. Ces derniers nécessitent une mobilité permanente de la part des parents, qui emmènent leurs enfants en voiture.</li> </ul>
<i>Les transports en commun</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'offre en transport en commun (une fréquence trop faible, un réseau insuffisant à l'échelle du territoire communal) ne permet pas d'assurer la liaison entre les zones d'habitats situés à la périphérie du centre ville et les équipements situés en centre ville.</li> <li>- Les transports en commun répondent davantage à des problématiques intercommunales, plus globales dépassant le cadre communal, qui favorisent le déplacement des personnes à l'échelle de l'agglomération ou du département.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout comme le ramassage scolaire existe, un ramassage « sports et loisirs » pourrait être mis en place avec des véhicules à faible émission de gaz à effet de serre, qui bénéficieraient de logos et slogans (qui sensibiliseraient la population aux préoccupations de la commune en matière de développement durable).</li> </ul>
<i>Les Modes de Déplacements Alternatifs à la Voiture</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune possède un réseau de pistes cyclables et de chemins piétons répartis sur l'ensemble du territoire. Cependant, ce réseau est rarement distinct de la voirie qui l'accompagne : les nuisances (sonores voire même olfactives) liées au trafic routier ainsi que le sentiment d'insécurité et d'inconfort amoindrissent la qualité de ces aménagements et par conséquent leur utilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pédibus est utilisé pour les enfants et pourraient s'étendre à d'autres générations : les retraités et les nounous gardant de plus jeunes enfants.</li> <li>- La mise à disposition de vélos ou la mise ne place d'une charrette tractée par un cheval sont des possibilités qui doivent être envisagées pour les enfants, les adolescents et les retraités.</li> <li>- Le taxi - bus pourrait être aussi une solution permettant de faire la liaison entre les équipements situés en centre ville et les zones d'habitats périphériques.</li> </ul>

## VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE

### Au crible des habitants

Les déplacements et les accès aux équipements		
Problématique	Dysfonctionnements et/ou écueils identifiés	Propositions et lignes directrices
<i>Les Modes de Déplacements Alternatifs à la Voiture (suite)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ainsi, l'offre en transport en commun et en voies MDAV (Modes de Déplacements Alternatifs à la voiture) notamment pour les personnes habitantes en périphérie du centre ville, ne permettent pas de pallier à l'utilisation de la voiture, encore trop commode pour certains habitants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif qui rassemble l'ensemble de ces propositions vise à favoriser et valoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Améliorer la qualité de ces déplacements (dans des espaces verts ou des espaces plus minéralisés présentant une qualité paysagère et urbaine intéressante, par exemple, et qui soient distincts du réseau viaire existant).</li> <li>* Faire en sorte que l'utilisation de la voiture ne soit plus une commodité mais une véritable contrainte.</li> </ul> </li> <li>- Visant avant tout à renforcer et à valoriser les accès aux équipements, ces propositions visent à favoriser les liens sociaux (notamment intergénérationnels), à améliorer la solidarité et à améliorer la qualité de vie des habitants de la commune.</li> </ul>
La solidarité et l'accès aux équipements et à la culture pour tous		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains participant soulignent la présence des retraités, qui manifestent le désir de participer de manière plus active à la vie communale.</li> <li>- Les structures d'accueil destinées à la petite enfance ainsi que la mise en place du PSU (Prestation de Service Unique) visent à proposer une fréquentation plus importante des structures communales. Cependant les places proposés restent insuffisantes et les gardes à domicile ne permettent d'absorber le déficit observé pour ce type d'accueil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi ne pas mettre en réseau les retraités et les parents désirant faire garder leur enfant en bas âge, notamment par le biais du centre communal d'action social.</li> </ul>

## VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE

### Au crible des habitants

La solidarité et l'accès aux équipements et à la culture pour tous		
Problématique	Dysfonctionnements et/ou écueils identifiés	Propositions et lignes directrices
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accès aux équipements et à la culture pose la question financière et ce, pour l'ensemble de la population.</li> <li>- La commune est un territoire qui est le support à de nombreuses animations et manifestations, à travers des fêtes et des journées de sensibilisation dans le domaine de la culture (le festival du livre, notamment), du sport, mais aussi en relation avec les actions humanitaires ou la sécurité routière.</li> <li>- Des partenariats sont actuellement mis en place entre les groupes scolaires et de nombreux domaines (musique, sports, culture, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une accessibilité à la culture pour tous en mettant en place des tarifications spécifiques.</li> <li>- Développer des partenariats, des coopérations, des échanges avec d'autres populations, à travers la culture, le sport et les loisirs qui pourraient favoriser le développement de liens sociaux (d'âges différents, d'horizons différents, d'intérêts divers) et sensibiliser les personnes sur les thématiques du développement durable, notamment.</li> <li>- Etendre ce type de partenariat avec les élèves du collège, dont les liens sont plus difficiles à mettre en place.</li> </ul>
Les équipements : les structures d'accueil		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un nombre important d'équipements et d'associations sont répartis sur l'ensemble du territoire communal.</li> <li>- Une offre privée émerge et vient compléter les équipements publics recensés sur le territoire.</li> <li>- Des problèmes de locaux sont à dénoter pour les associations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A travers tous ce qui a été dit jusque là en termes de solidarité, de partenariat et d'échanges, qui sont déjà mis en place sur la commune au sein des différents équipements culturels, sportifs, scolaires, il semble important de renforcer ces interactions : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Créer un endroit regroupant les associations. Du matériel et du personnel seraient mis à disposition pour l'ensemble des associations.</li> <li>* Créer un espace de rencontre où les personnes peuvent échanger, partager, communiquer, s'informer sur les manifestations, les équipements culturels, sportifs, scolaires, mais aussi dans d'autres domaines, sur d'autres sujets, tel que le développement durable, par exemple.</li> </ul> </li> </ul>

## VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE

### Éléments de transversalité

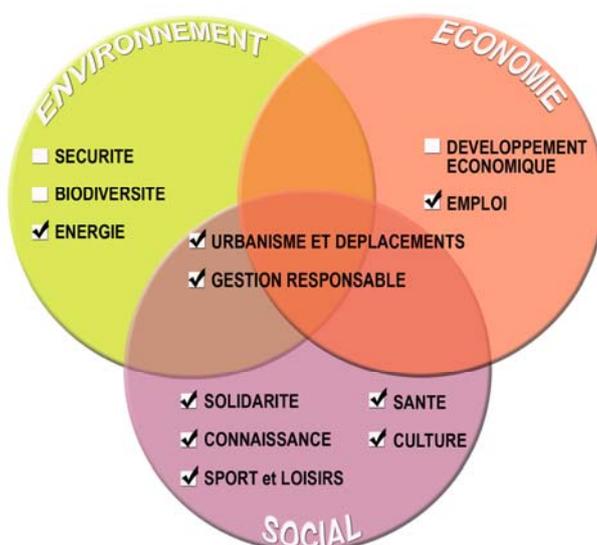
Les politiques locales d'équipements et de services promeuvent du lien social, unifiant les habitants autour de projets communs. Intégrant conjointement action culturelle et action sociale, la politique de Mouans-Sartoux a choisi une démarche globale qui vise l'adhésion de l'ensemble des citoyens à la vie de la collectivité.

Ainsi, grâce aux associations, la plupart des citoyens peuvent aujourd'hui participer pleinement à la dynamique communale.

Intimement liées entre elles, les actions culturelles et sociales interagissent avec :

- **L'énergie.** Les bâtiments, les équipements et les services communaux doivent *être exemplaires* : les gestionnaires doivent maîtriser la consommation énergétique ;
- **L'aménagement du territoire et l'urbanisme.** La structure urbaine, support territorial des équipements et des espaces publics, assurera le lien fonctionnel entre l'ensemble des lieux de vie. Le regroupement des équipements permet de faciliter leur accessibilité, de sécuriser leur desserte et de contribuer à la réduction des déplacements motorisés (incidence sur la réduction des pollutions et l'amélioration de la qualité de l'air).
- **L'emploi.** Le tissu associatif et les services publics génèrent des emplois directs ou indirects.

### Les autres champs de cohérence concernés





*VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE*

***BILAN***





*VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE*

***ATOUTS ET OPPORTUNITES***



### ➔ *Equipements, services et associations : une politique volontariste favorable à l'ensemble des citoyens*

#### **Des équipements nombreux et de qualité localisés de manière efficiente**

Situer les équipements et services à proximité du centre-ville participe à un développement urbain durable. Cette proximité permet aux habitants d'y accéder soit par les transports en commun soit par les continuités piétonnes : les déplacements alternatifs à la voiture sont ainsi encouragés.

Par ailleurs, cette localisation renforce la flexibilité des équipements. Ils sont parfois utilisés pour un usage auquel ils n'étaient pas initialement destinés (le cinéma pour le Festival du Livre par exemple).

Soutenues par la municipalité, les associations mouansoises, par leur diversité et leur nombre, promeuvent l'utilisation et la mise en réseau de ces équipements.

La proximité et la flexibilité des équipements participent à la démocratisation des offres culturelles, sportives et associatives de la collectivité. Ainsi, la population est plus fortement impliquée dans la vie communale, elle s'investit dans un projet commun.

Favorable à une offre d'équipements et de services de qualité ainsi qu'à la vie associative, la politique menée depuis de nombreuses années à Mouans-Sartoux est aujourd'hui fortement ancrée dans le territoire.

#### **Une architecture contemporaine pour valoriser la culture et la nature**

La municipalité de Mouans-Sartoux a souhaité que les équipements publics soient construits selon une architecture de qualité et contemporaine. Aujourd'hui, elle participe pleinement à l'identité mouansoise ainsi qu'à la promotion culturelle à l'échelle locale et extra-communale.

En outre, au niveau culturel, plusieurs éléments distinguent Mouans-Sartoux :

- \* Des équipements et des manifestations culturels de rayonnement national et international ;
- \* Une offre culturelle exemplaire à l'échelle régionale ;
- \* Une place centrale de pôle culturel pour le bassin de vie ;
- \* Des actions « passerelles » entre la Mairie et la société civile ;

Grâce à sa politique volontariste, les projets et manifestations de Mouans-Sartoux ont une visibilité qui dépasse largement le territoire communal. Par ailleurs, la municipalité œuvre pour que la majorité des citoyens puissent accéder à la culture.

La démocratisation de la culture participe à la cohésion sociale : fédérée autour d'un projet commun la population est rassemblée grâce à des valeurs partagées. La diversité des actions et des événements mouansois permet également une offre culturelle plurielle. Ainsi, tous les groupes peuvent exprimer leurs préférences et se sentir reconnus au sein d'une même collectivité.

Depuis 20 – 30 ans, l'ensemble des actions de Mouans-Sartoux vise à rapprocher les habitants et le public de l'environnement et de la nature notamment grâce à l'architecture contemporaine. Les Ateliers Pédagogiques du Château en sont un bon exemple.

#### **Une action scolaire au-delà de sa vocation première**

**L'épanouissement des enfants.** Plusieurs actions communales concourent à l'épanouissement des enfants. L'accueil périscolaire, le CLAE et les séances d'accompagnement scolaire permettent aux enfants d'intégrer plus facilement le système scolaire. Le soutien permet aux élèves en difficulté de suivre des séances de rattrapage, les activités sont un bon moyen de détente et de garde des enfants.

Le dynamisme de la municipalité permet aujourd'hui aux enfants des trois groupes scolaires de bénéficier du soutien et des activités proposées par les professionnels.

**Des enfants sensibilisés dès le plus jeune âge à l'environnement.** La mise en place du pédibus et du vélobus permet aux enfants d'acquérir des habitudes de déplacements respectueuses de l'environnement. Pour ce type d'action, la Commission Européenne note que « *les enfants âgés de 10 à 16 ans sont un groupe cible très porteur* » [Commission Européenne, *Villes cyclables, villes d'avenir*, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1999]. L'usage du vélo leur procure « *indépendance et autonomie* » lors de leurs trajets vers les établissements scolaires notamment, et les sensibilise dès le plus jeune âge aux avantages de ces modes de déplacements. Ce seront potentiellement des cyclistes à l'âge adulte. Si l'on veut que les jeunes générations aient recours plus aisément à ce mode de transport, il faut qu'elles prennent tôt cette habitude.

### ***Des enfants sensibilisés dès le plus jeune âge à l'environnement. (suite)***

Localiser l'école François Jacob à l'extérieur de la ville, en plein cœur de la forêt, a été également un choix municipal. Lors de sa construction, elle se dénommait « l'Ecole Verte » ; les équipes municipales et pédagogiques voulaient ainsi signifier leur engagement pour l'environnement et mettre les élèves au plus proche de la nature. Malgré les déplacements importants, le bilan est positif : les conditions de travail offertes aux élèves sont exceptionnelles.

L'ouverture de la cour de récréation sur un espace boisé, les repas préparés avec des aliments issus de l'agriculture biologique, la réalisation d'un jardin écologique, l'apprentissage des techniques du compostage sont quelques unes des mesures qui sensibilisent les enfants aux problématiques environnementales et au respect des principes du développement durable.

### **Un relai efficace des politiques communales permettant l'expression de tous**

***Pour une transversalité assurée.*** Le décloisonnement, la mise en relation et les échanges entre les services, les associations et les équipes professionnelles assurent la cohérence des actions et les échanges de savoirs et de savoir-faire. Les initiatives étant prises de manière concertée, cette démarche concrétise les politiques communales. Tout en limitant les « doublons », elle favorise les actions complémentaires. Dans ce cadre, la municipalité œuvre pour que l'éducation et la culture soient fortement liées : Mme Bonsignour assure le lien entre l'adjoint à la culture et à l'éducation.

***L'ensemble des citoyens considéré.*** La municipalité de Mouans-Sartoux encourage l'expression de la population sur les projets communaux mais également sur l'ensemble des sujets émergeant des débats citoyens. Ainsi, le Conseil de Ville des Enfants soutient la citoyenneté dès le plus jeune âge ; il permet aux enfants de prendre part à la vie et aux projets collectifs.

Les associations et la municipalité poursuivent un objectif commun : la participation des habitants. Parce qu'elles sont partenaires de la collectivité, les associations assurent quelque fois des missions de service public et lient les habitants et les élus.

En outre, en sollicitant l'avis des citoyens depuis longue date, la commune a ancré une tradition de participation et de concertation. Les habitants s'impliquent largement dans la vie communale.

S'inscrivant pleinement dans les éléments déterminants du développement durable - la participation des acteurs - , cette dynamique est un des facteurs essentiels concourant à la qualité de vie de Mouans-Sartoux.

### **➔ *Mouans-Sartoux, commune pilote pour des actions phares***

#### **La prestation de service unique (PSU)**

Imposé par la CAF, ce fonctionnement assure une réponse plus adaptée aux besoins des familles. En 2003, l'application de cette mesure était encore expérimentale ; Mouans-Sartoux a été une commune pilote pour la mise en place de la PSU. Grâce à ce système, la mission d'accueil des structures mouansoises de petite enfance a été renforcée : les enfants ont été accueillis en fonction de la demande familiale soit à temps plein ou à temps partiel.

Adaptant les réponses individuellement, substituant le tarif horaire au temps plein, les capacités d'accueil des structures de petite enfance sont aujourd'hui plus importantes.

#### **Informier et agir pour une bonne nutrition**

Ville active du Programme National Nutrition Santé, Mouans-Sartoux était à l'origine, en association avec les Eco-Maires, de la première semaine nationale de la nutrition dans les villes *Mouv'eat* ; elle s'est déroulée du 12 au 18 novembre 2007 dans toutes les communes participant à cette initiative.

Couronné de succès, cet événement est reconduit pour une deuxième édition du 17 au 23 novembre 2008. Ville fondatrice de la semaine *Mouv'eat*, Mouans-Sartoux fait toujours partie du comité de pilotage, elle reste donc engagée dans cette démarche.

Sensibilisation, équilibre alimentaire pour les ménages à faibles revenus, actions spécifiques pour les enfants, ateliers sportifs, journée des seniors et conseil de ville des enfants dédié au droit à la nutrition et à la solidarité avec les enfants en difficulté en France et dans le monde, telles sont les actions qui ont été mises en place durant la semaine *Mouv'eat* à Mouans-Sartoux.

Promouvoir des modes de consommations et de production durables - le recours aux produits biologiques soutient les agriculteurs biologiques - est une des cinq finalités du développement durable. Par la semaine *Mouv'eat*, la municipalité mouansoise concrétise un peu plus les principes énoncés lors de la déclaration de Rio.

### Coopération décentralisée et jumelage : Mouans-Sartoux solidaire

Les subventions apportées aux projets humanitaires et de développement, le soutien apporté à I.Betancourt, à Y.Bandajevski et aux tibétains font de Mouans-Sartoux une ville solidaire.

Solidaire avec les citoyens du monde entier, la municipalité mouansoise s'engage aussi aux côtés des collectivités du haut pays grassois. Jumelant le canton de Saint-Auban, Mouans-Sartoux fait des échanges administratifs, matériels, techniques, culturels et de conseil avec les communes de ce canton. La municipalité mouansoise assure également la promotion des sites et villages du haut pays.

Cette démarche s'inscrit dans une action de solidarité entre les communes appartenant à une même entité géographique et historique. Transversale et cohérente avec la politique mouansoise d'action sociale, elle répond aux exigences de *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations* prônées par la déclaration de Rio.



*VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE*

***FAIBLESSES ET MENACES***



## LES FAIBLESSES ET LES MENACES

### ➔ *Des équipements centraux ne facilitant pas l'accès des habitants situés en périphérie*

Les habitants des zones extérieures au centre-ville accèdent plus difficilement aux équipements et services collectifs à cause d'une distance trop élevée, d'une desserte en transport en commun irrégulière et d'un manque de cheminements piétons.

Les voiries dédiées aux déplacements non-motorisés sont parfois insuffisamment aménagées. Située au cœur de la forêt, la piste cyclable permettant de rejoindre l'école François Jacob n'est pas suffisamment protégée de la circulation automobile : les enfants ne peuvent pas l'emprunter en toute sécurité.

### ➔ *Des dynamiques démographiques à prendre en compte*

Le vieillissement de la population entraîne une demande très importante en matière d'établissements spécialisés pour personnes âgées. A Mouans-Sartoux, les deux maisons de retraite et la construction d'une troisième structure ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des démarches engagées.

A cela s'ajoute le coût important d'un placement en maison de retraite. Les initiatives communales en faveur du maintien des personnes âgées à domicile ne semblent pas suffisantes pour réduire l'écart entre l'augmentation du nombre de personnes âgées et la diminution des places disponibles.



*VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE*

***ENJEUX ET PERSPECTIVES***



### ➔ *Des politiques et des actions pertinentes à pérenniser*

Depuis plusieurs années, la municipalité de Mouans-Sartoux mène une politique engagée pour offrir de nombreux équipements et services de qualité à ses habitants. Impliquée avec les associations, elle encourage toutes les actions citoyennes - sportives, de loisirs, de participation dans la vie locale, de soutien scolaire, liées à la protection de l'environnement, de coopération décentralisée, etc. - qui peuvent concourir à un meilleur épanouissement des enfants, des adolescents et des adultes. Prônant l'accès pour tous à la culture, les projets culturels communaux ont actuellement un rayonnement régional, national voire international.

Ne négligeant aucun groupe social et ses affinités spécifiques, la pluralité des actions et des projets reflète l'engagement de la ville de Mouans-Sartoux pour sa population.

Cette dynamique permet aujourd'hui aux habitants de bénéficier d'une qualité de vie appréciable ; elle œuvre aussi en faveur de la concrétisation des principes du développement durable.

Afin de la pérenniser, plusieurs enjeux ont été mis en exergue grâce à l'analyse du diagnostic territorial :

- \* Poursuivre les actions favorables à la diversité, à la qualité et à la visibilité des équipements, des services et des associations ;
- \* Encourager les partenariats entre associations, mairie et professionnels ;
- \* Renforcer la gouvernance participative pour prendre en compte les propositions et les problèmes de chaque génération ;
- \* Appuyer toute initiative encourageant la coopération décentralisée ;
- \* Démocratiser plus largement la culture : rendre plus visibles certaines actions, augmenter l'accessibilité de certains équipements culturels ;
- \* Démocratiser conjointement les moyens et les instruments de l'action culturelle, de façon à permettre à tous les individus de participer pleinement et librement à la création de la culture et à ses bienfaits, en accord avec les exigences du progrès social ;
- \* Favoriser l'accès aux équipements et aux services pour toute la population : réaliser des équipements dans les quartiers périphériques ;
- \* Individualiser les démarches pour prendre en compte toutes les situations : envisager la Prestation de Service Unique pour les autres services et équipements communaux ;
- \* Encourager les actions citoyennes solidaires : faire émerger des actions concertées entre les quartiers, œuvrer pour une prise en compte communale et intercommunale ;
- \* Favoriser la remontée et la prise en compte des démarches participatives à l'échelon intercommunal.

Plus particulièrement, d'autres axes forts ont été mis en lumière pour que la municipalité s'implique encore plus fortement dans un développement durable :

- \* Généraliser l'utilisation des énergies renouvelables dans les équipements et services publics ;
- \* Aménager et sécuriser l'ensemble des cheminements dédiés aux déplacements non-motorisés ;
- \* Mettre en œuvre une politique de réserves foncières pour la réalisation de nouveaux équipements.

### ➔ *Accompagnement et projets scolaires : des initiatives à généraliser*

Les enfants des écoles maternelles et primaires bénéficient d'un encadrement scolaire, périscolaire, médical et psychologique de qualité grâce notamment aux échanges permanents avec les services municipaux. En outre, des projets leur permettent d'être sensibilisés très tôt aux problématiques environnementales et durables - jardin et compostage, pédibus, vélobus, repas « bio », etc. -.

- \* Pérenniser ces démarches d'accompagnement et renouveler ces projets garantiront l'épanouissement des enfants, un parcours scolaire facilité et l'adoption de modes de vie durables ;
- \* Etendre ces initiatives et cette dynamique aux collèges de Mouans-Sartoux permettrait aux collégiens d'appréhender plus sereinement leur adolescence, le passage du primaire au collège et une bonne sensibilisation aux problèmes sociétaux.

### ➔ *Accompagnement et projets scolaires : des initiatives à généraliser (suite)*

Le Centre Montessori *Les Pouces Verts* propose un enseignement et une méthode éducative alternatifs à ceux actuellement en vigueur dans les écoles et collèges publics.

- \* **Mettre en place des partenariats entre les écoles primaires et maternelles, le collège, le Centre Montessori *Les Pouces Verts*, l'OMAJ, et les acteurs sociaux** favoriserait les échanges fructueux participant au bon encadrement, au bon apprentissage et à l'épanouissement des enfants et adolescents.

### ➔ *Accompagner les mutations démographiques et sociales*

Les éléments du diagnostic ont révélé une forte demande en logement social et de places en maison de retraite. Dans les deux cas, la municipalité devrait étudier finement la situation des demandeurs.

Concernant le logement social :

- \* **Connaître l'identité et le parcours résidentiel des demandeurs permettrait de les diriger vers des produits adaptés du secteur privé.**

Certains ménages habitant dans le parc social pourraient ainsi trouver un logement correspondant à leur moyen et à leur situation familiale. Les logements libérés seraient ainsi réservés à des ménages répondant strictement aux critères.

Par ailleurs, les problèmes de vétusté seraient plus facilement localisés et rapidement traités. Les locataires ne demanderaient plus à accéder à un logement social. Ainsi, la municipalité pourrait éviter certaines dépenses, la dégradation d'une partie du parc de logement et la vacance souvent importantes dans les centres anciens.

Pour les personnes âgées, il s'agirait de :

- \* **Collaborer avec les maisons de retraite et les familles : étudier chaque demande afin d'ajuster l'offre à la demande.**

Les personnes encore valides seraient encouragées à solliciter une aide à domicile, seules les personnes plus dépendantes seraient dirigées vers des maisons de retraite ou en EHPAD.

Dans les deux cas il s'agirait de :

- \* **Étudier finement les demandes de logements sociaux et de logements en maison de retraite afin d'ajuster les politiques d'équipements, de services et de logements.**

## Chapitre 7

# FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE





*Dans le cadre du diagnostic conjoint PLU et Agenda 21, une analyse du fonctionnement des services municipaux au regard des enjeux de développement durable s'avère indispensable pour mettre en œuvre la transversalité inhérente aux actions que la municipalité mouansoise entend promouvoir sur son territoire.*

*L'exemplarité étant au cœur de la démarche d'Agenda 21, les agents municipaux doivent se mobiliser fortement afin d'impliquer en retour l'ensemble de la population. Un questionnaire a été adressé aux chefs de service, soit une trentaine de personnes au total. Actuellement, le nombre limité de réponses reçues (4 au total) contraint à une analyse partielle ; toutefois, elle révèle des aspects intéressants du fonctionnement municipal.*



## SERVICES ET COMPETENCES, ORGANISATION INTERNE

La présence de femmes et d'hommes au sein d'un service semble fortement corrélée à la mission attribuée à celui-ci. Les femmes sont plus fortement représentées dans les secteurs dédiés aux services à la population et aux missions sociales. Il n'est pas rare que les agents soient en poste depuis de nombreuses années, dès lors, les changements d'appréciation face aux compétences et au profil du poste n'ont pas pu encore entrer dans les pratiques de recrutement. Ainsi, contrairement au secteur social, les espaces verts et les ressources humaines sont principalement dédiés aux hommes. Il en résulte une faible parité.

Les personnes handicapées sont très peu présentes au sein des services municipaux : une seule a été recensée. En revanche, il est fait appel à des services extérieurs employant des personnes handicapées ; ceci contribue à répondre aux obligations d'embauche.

Le matériel attribué à chaque service semble en accord avec le nombre et les compétences du personnel. A ce jour, les seuls véhicules mis à la disposition des agents sont motorisés ; uniquement les services *Espaces verts et Paysages* et la *Police Municipale* mettent des vélos à la disposition de leurs agents. Généraliser l'offre de vélos à tous les services serait une piste pour le programme d'action de l'Agenda 21. Préalablement, une étude concertée serait à mener ; en effet, cette mesure impliquerait obligatoirement des aires de garage à vélos et des installations sanitaires (douches notamment) pour chaque bâtiment municipal.

Les agents concernés pourraient les utiliser pour les trajets de courte distance ; ainsi, ils se familiariseraient plus aisément avec les modes de transport alternatifs à la voiture. Par ailleurs, cela pourrait les encourager à se rendre à la cantine municipale et bénéficier de repas équilibrés.

## PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La plupart des agents parviennent à pied ou en voiture sur leur lieu de travail. La faible utilisation des autres modes de transport peut s'expliquer d'une part par la situation en centre-ville des équipements et des services publics : les agents résidant à proximité peuvent ainsi se rendre à pied sur leur lieu de travail sans avoir recours à un autre moyen de transport. Le vélo, les transports en commun et le covoiturage ne sont pas fortement appréciés de la population, c'est également pour cela qu'ils sont faiblement représentés. D'autre part, les agents utilisant leur véhicule personnel sont certainement des habitants des zones extérieures au village. Trop éloignés pour marcher ou utiliser le vélo, mal desservis par les transports en commun, les agents sont quasi-obligés d'utiliser leur voiture.

Concernant la sensibilisation aux modes de transports alternatifs à la voiture, la chef de service du secteur *Activité-Emploi* propose une action intéressante : l'édition d'une liste des lieux d'habitation des agents résidant en dehors de Mouans-Sartoux – après leur accord – pour organiser le covoiturage.

Malgré des consignes orales et la présence de plusieurs poubelles dans certains bureaux pour encourager le tri sélectif, peu de mesures complémentaires sont prises pour assurer un suivi et une bonne sensibilisation des agents à la gestion de leur déchet. Par ailleurs, il semblerait que l'équipement des bureaux et ateliers soit insuffisant pour appliquer complètement les consignes de tri. Un seul service – le service *Population* – est pourvu de corbeilles permettant le tri des déchets.

Les pratiques économiques en eau, électricité et en papier semblent connues des différents services municipaux. En outre, depuis plusieurs années, la présence d'un poste d'économie de flux contribue aux économies de flux en énergie et coûts de téléphonie.

Un choix réfléchi des espèces végétales pour les espaces verts communaux contribue à économiser les consommations d'eau, elles mêmes contrôlées par des minuteriers.

Panneaux d'affichage et discours de Mr Le Maire sensibilisent les agents. C'est également personnellement que les agents sont réceptifs à de telles économies. Ils reproduisent sur leur lieu de travail ce qu'ils mettent en pratique couramment à leur domicile.

La cantine municipale pourrait permettre à l'ensemble des agents de se restaurer à moindre frais tout en bénéficiant d'un repas équilibré, préparé avec des produits issus de l'agriculture biologique. Au vu des résultats, la majorité des agents ne semblent pas y manger ; seul le service *Espace Activité-Emploi* comptabilise 50 % de ses agents qui y déjeunent.

Il serait intéressant de connaître les raisons pour lesquelles la cantine est faiblement fréquentée :

- > *Est-ce sa localisation qui ne permet pas aux agents de s'y rendre durant le temps imparti pour la pause déjeuner ?*
- > *Est-ce que les agents préfèrent rentrer à leur domicile pour que le déjeuner soit un moment de "coupure" ?*
- > *Est-ce qu'ils ne sont pas suffisamment informés de l'accessibilité de la cantine et de la qualité, du prix des repas ?*

Outre le Plan National Nutrition Santé (PNNS) et la semaine Mouv'Eat « *Bouger-Manger* », la sensibilisation des agents à de bonnes pratiques alimentaires est le plus souvent liée à leur intérêt personnel. Néanmoins, des actions sont parfois menées dans le cadre professionnel. Au sein du service *Activité-Emploi* une personne participe au groupe Plan National Nutrition Santé ; elle anime par ailleurs des ateliers « *Comment manger équilibré à petit budget* », ceci ne fait que renforcer durablement l'information des agents à de bonnes pratiques alimentaires.



## INFORMATION ET FORMATION

*Une commune fortement engagée dans les démarches citoyennes pour promouvoir le développement durable*

Nécessairement exemplaires, les services municipaux doivent être au cœur de l'information et des formations. Les premiers résultats des questionnaires ne semblent pas révéler d'actions d'information et de formation généralisées pour tous les services. Le service *Espaces Verts et Paysages* propose aux agents des formations internes ; quant à l'espace *Activité-Emploi*, la sensibilisation a été menée par une personne de la Direction des Services Techniques. L'accès à ces formations ne semble pas égal pour l'ensemble des agents. En outre, dans certains cas, les campagnes d'information et de sensibilisation ne sont pas bien reçues par les services. La Responsable du service *Espace Activité-Emploi* note à ce sujet que les propos sont parfois trop directifs sans réels moyens de les appliquer. Globalement, il ne semble pas y avoir de demande de formation insatisfaite.

La municipalité mouansoise s'engage fortement pour concrétiser les principes du développement durable ; de nombreuses actions et événements informent largement la population sur les problématiques relatives à la durabilité.

### MESURES TRANSVERSALES ET GLOBALES

- > L'Agenda 21
- > Adhésion par délibération en date du 10 décembre 2004 à l'association « Réseau National des élus et des collectivités hors AGCS »

### RESSOURCES NATURELLES

- > Gestion de la ressource en eau par la RME (l'eau n'est pas considérée comme une simple marchandise)
- > Acquisition communale d'espaces forestiers pour les préserver dans l'intérêt des générations futures (actuellement 250 ha maîtrisée)
- > Gestion de la forêt en partenariat avec l'ONF (études en cours avec la Région pour valoriser le bois des forêts)
- > Aménagement des espaces paysagers pour réduire les consommations d'eau
- > Création de la *Bastide du Parfumeur*
- > Adhésion au programme européen des forêts certifiées (PEFC) via la COFOR 06

### AGRICULTURE

- > Agropastoralisme
- > Acquisition de terres dans la plaine des Canebières et accueil d'une association d'insertion organisée sur une exploitation en agriculture biologique (rattaché au Réseau Cocagne)
- > Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)
- > Mise à disposition de lieux de rencontre pour la coordination et les activités d'information ou de formation des AMAP locales ou départementales
- > La *Bastide du Parfumeur* en partenariat avec Pôle Azur Provence
- > Le *Marché Gourmand*, valorisation de la production locale
- > La *Fête du Miel*, événement reconduit annuellement

### ENERGIE

- > Participation à la campagne *Display*
- > Participation au *Plan Eco Energie*
- > Nouveau gymnase construit selon les normes européennes Greenlight
- > Plusieurs bâtiments construits selon les normes HQE (dont la médiathèque et le cinéma)
- > Intégration de panneaux solaires, pompes à chaleur pour certaines infrastructures
- > Bilan énergétique des bâtiments communaux
- > Mise en place de la Gestion Technique des Bâtiments (GTB)

### GOUVERNANCE

- > Réunions générales ou par quartier
- > Conseil de Ville des Enfants en charge d'animer les « panneaux d'expression » des enfants

### GOUVERNANCE

- > Parc d'activités de l'Argile : son entretien est géré au sein d'une association des propriétaires dont la commune (ASLLAICA)

### EMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

- > Position des équipements publics en centre ville pour réduire les déplacements automobiles
- > Engagement important pour repousser le projet d'A8 bis
- > Préservation de l'emprise de la voie ferrée pendant 30 ans pour obtenir en 2005 la réouverture de la ligne Grasse-Vintimille grâce à la Région
- > Parc automobile communal aux normes « Euro 4 » - Opérationnelle en 2005, elle fixe les émissions d'oxyde d'azote maximum à 3,5 grammes par kWh (versus 5 aujourd'hui)
- > Mesures favorables aux déplacements alternatifs à la voiture : pédibus et vélobus avec les enfants et les parents
- > Mise en place d'un plan de cheminements piétons et de pistes cyclables
- > Accueil annuel du salon des *Véhicules Propres*

### NUISANCES

- > Réalisation d'une carte de localisation des gênes et mise en place d'actions correctrices

### SENSIBILISATION

- > Sensibilisation des enfants aux enjeux environnementaux liés aux modes de vie : Jardin Ecologique Avec Compostage (JEAC) de l'Orée du Bois, ouverture de la cour de récréation sur un espace boisé, repas préparés avec des produits issus de l'agriculture biologique
- > Pots de l'amitié organisés par la commune : absence d'alcool/amuse-bouches conçus avec des ingrédients sains préparés par les cantines scolaires en cohérence avec le Plan National Nutrition Santé (PNNS)

### AUTRES MODES DE CONSOMMATION

- > Cantines scolaires : gérées en régie municipale, participation au PNNS
- > Accueil et soutien accordés à une association de commerce équitable (MCE)
- > Commune pionnière au sein du programme européen PROCURA + pour une politique d'achats responsables

### SOLIDARITÉ

- > Subvention de 1 % du budget de l'eau pour les associations humanitaires et de développement (suivi assuré par une commission extra-municipale)



## INFORMATION ET FORMATION

### *L'intercommunalité au service du développement durable*

Parce que la commune de Mouans-Sartoux est partie prenante dans plusieurs territoires de projet, de nombreuses actions sont menées pour renforcer la prise en compte des problématiques durables à l'échelon communal. Mouans-Sartoux s'est engagé en cela au travers notamment :

- \* Du PDU avec SILLAGES ;
- \* De la Charte Intercommunale pour l'Environnement de Pôle Azur Provence ;
- \* De la Charte Agricole de Pôle Azur Provence ;
- \* Du Plan Local Energie Environnement (PLEE) en partenariat avec l'ADEME et la région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- \* Et de la participation à la charte pour l'environnement de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

## GESTION DU PATRIMOINE

### Mesures favorables à l'optimisation de la demande énergétique

Les services techniques de Mouans-Sartoux ont mis en œuvre diverses actions pour maîtriser les consommations énergétiques. Contrôler et réduire les dépenses énergétiques est l'un des principaux objectifs visés par ces mesures.

Certaines peuvent être mises en exergue, elles reflètent l'exemplarité de la commune :

- La **gestion technique des bâtiments** (GTB) mise en œuvre en 2006 permettra d'économiser entre 10 et 20 % des frais de maintenance et de fonctionnement ;
- L'installation de **pompes à chaleur** (chauffage-climatisation) pour plusieurs bâtiments communaux facilitera des consommations réduites d'énergie ;
- L'équipement de certains bâtiments en **panneaux solaires** et **chaudière bois** assurera leur approvisionnement en énergies renouvelables ;
- L'utilisation de **lampes basse consommation** pour l'éclairage public pour la quasi-totalité des points lumineux concourt à la maîtrise des consommations énergétiques.

L'ensemble de ces mesures favorables à une baisse de la consommation énergétique sera peut-être remise en cause par la demande croissante en climatisation. Les services techniques municipaux devront rester vigilants afin d'étudier précisément les nécessités et les systèmes à mettre en place.

La plupart des chefs de service constatent que des mesures sont mises en œuvre pour optimiser la gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets, des risques et pour améliorer la qualité de l'air ambiant et pour réduire le bruit.

### Construction

Ils s'accordent également pour signaler une réhabilitation nécessaire de leurs locaux, souvent liée à l'ancienneté des bâtiments et/ou à l'évolution des besoins. Le service *Espace Activités-emplois* souligne la mauvaise gestion de la température et la non prise en compte de l'orientation des pièces dans cette gestion (absence de stores aux fenêtres pour se protéger de la chaleur estivale). Pour le service des *Ressources humaines*, la climatisation et l'isolation ne sont pas optimales.

L'atelier du service *Espaces Verts et Paysages* serait à réhabiliter, de même que deux bâtiments du service *Ressources Humaines* ainsi que le hall d'accueil et le service reprographie/courrier du service *Population*. Que ce soit la réhabilitation totale du bâtiment (l'atelier) ou des travaux divers ou d'isolation, les chefs de service s'accordent sur la nécessaire amélioration de leurs lieux de travail.

La municipalité est consciente des travaux à réaliser ; en effet, certains d'entre eux sont déjà programmés. Dans le cadre de la restructuration de l'Hôtel de ville, les locaux du service *Population* seront remis en état. A l'occasion du départ du service *Secours Incendie*, en rez-de-chaussée de la mairie principale, une réflexion est engagée pour améliorer l'agencement des services de la mairie principale et intégrer les besoins en accessibilité, climatisation, espace utile, stationnement vélo...

Pour le bâtiment des services techniques, un projet de travaux est prévu pour améliorer l'accessibilité et l'organisation de l'espace.

Néanmoins, ce n'est pas le cas pour tous les bâtiments défectueux, par exemple ceux des services *Activité-Emploi* et *Ressources Humaines*.

Concernant les matériaux de construction, il est plus difficile pour les Chefs de service d'avoir des informations précises sur les diagnostics réalisés, les matériaux utilisés – longue durée de vie, recyclables ou affichant un éco-label – et sur leur prise en compte dans les cahiers des charges d'appel d'offre. De même, la notification d'une clause d'insertion sociale dans les appels d'offre passés par le service n'est pas connue des chefs de service.

Seul le service *Espaces Verts et Paysages* déclare que les appels d'offre n'intègrent pas de clause d'insertion sociale. Il précise également que pour les constructions neuves, les matériaux affichant un ecolabel sont prioritairement choisis. Pour le service des *Ressources Humaines*, c'est le cas si cela ne génère pas de surcoût trop important.



## GESTION DU PATRIMOINE

### Accessibilité au public

Alors que la plupart des bureaux des services sont destinés à accueillir du public, sauf pour les *Espaces Verts et Paysages* où aucun des locaux n'a cette finalité, il semblerait que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite n'ait pas été prise en compte. L'accessibilité des locaux a pu être étudiée pour les constructions neuves (école François Jacob, gymnase, médiathèque, fondation Albers-Honegger) ou des réhabilitations (mairie annexe, crèche Oasis, école Aimé Legall). Elle va l'être à l'occasion de transformations à l'étude (ancienne Laiterie, services techniques, mairie principale). Elle reste à étudier ou à compléter dans des locaux anciens comme la scène de la salle Léo-Lagrange, l'école de l'Orée du Bois, l'espace activités emploi, le CCAS, le centre culturel, le château, centre associatif des Plantiers accessible en rez-de-chaussée.

A l'*Espace Activités-Emploi*, il n'y a pas de rampe d'accès pour les fauteuils ou les poussettes, des marches sont inévitables pour accéder à la porte d'entrée.

Les entretiens avec une personne âgée ou handicapée peuvent se dérouler uniquement à l'accueil ou dans la salle de réunion, qui n'est pas toujours libre.

Par ailleurs, au sein du service *Activités-Emploi*, la configuration de l'escalier de service a engendré deux accidents de travail, et des risques pour les mamans accompagnées d'enfants sont présents.

Généralement, les escaliers des bâtiments anciens ne sont pas aménagés pour aider l'accès des personnes à mobilité réduite. Par exemple, le premier étage de l'Hôtel de Ville reste difficilement accessible. Aussi, dans l'attente des travaux de restructuration prévus dans ce bâtiment, l'accueil des personnes à mobilité réduite a lieu en rez-de-chaussée et un monte-escalier a été acquis pour monter les personnes à l'étage (réunions, mariages). Concernant l'accessibilité des espaces publics (promenade, places), elle est prise en compte à chaque fois que des travaux sont engagés (deux rampes dans le parc du Château, rampe de la place Jean Jaurès, etc.).

### Economie, pratiques durables

Seul le service *Espaces Verts et Paysages* semble mener des évaluations pour les gisements d'eau, d'énergie et de papiers en vue de réaliser des économies. Ne faisant pas encore l'objet de programmation, il serait donc intéressant de généraliser ces pratiques à l'ensemble des services, d'autant que certains d'entre eux – *Activités-Emploi* notamment – se sentent concernés par ces démarches.

Elles pourraient aisément s'inscrire dans des actions de suivi au diagnostic énergétique de la campagne Display ; d'autant plus, qu'à l'heure actuelle, aucune action de suivi, complémentaire ou correctrice ne semble avoir été envisagée suite à celle-ci. Notons que les mesures à l'étude sont principalement orientées sur les gisements d'économie en fonction des équipements ou des modes de gestion. Par exemple, le service de la régie des eaux vient d'acquérir un véhicule électrique pour les déplacements locaux.

Par ailleurs, les installations de chauffage, de climatisation, etc., sont surveillées et entretenues régulièrement pour l'ensemble des services – une à deux fois par an en moyenne –.

### Aménagement

Depuis plus de 10 ans, le service *Espaces Verts et Paysages* choisit prioritairement des espèces locales et rustiques pour l'aménagement des espaces verts. Plus résistantes, elles ne sont pas sensibles aux changements de climat et de température, qui peuvent être parfois rapides et importants en climat méditerranéen. Par ailleurs, les agents municipaux mettent en œuvre des pratiques économiques en eau et moins polluantes lors de la conception et de l'entretien des espaces verts.

L'ensemble des services n'est pas directement concerné par l'utilisation de produits dangereux. Parce que l'utilisation de produits phytosanitaires est régulière au sein du service *Espaces Verts et Paysages*, des actions spécifiques sensibilisent les agents aux règles de sécurité.

Etant donné que certains produits utilisés dans l'entretien des espaces verts peuvent être toxiques, ils sont stockés dans des locaux étanches et les agents du service sont formés à leur usage. Même si des techniques alternatives au désherbage chimique sont déjà développées sur la commune, le Chef de service des *Espaces Verts et Paysages* souligne qu'elles sont à poursuivre. Certains produits toxiques pourraient également être remplacés par des produits moins agressifs. Ces démarches sont donc à encourager pour respecter au mieux l'environnement et être en accord avec les principes du développement durable.

## ORGANISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Les questions relatives à l'organisation de la commande publique ont suscité peu de réponses. La gestion des achats n'étant pas du ressort des services ayant répondu aux questionnaires.

Dans le cadre de l'Agenda 21 local, afin que la municipalité œuvre plus fortement dans le sens d'une concrétisation quotidienne des principes du développement durable, certains aspects de la commande publique mériteraient une attention particulière.

La commune a adhéré à PROCURA+, une démarche d'achats responsables initiée par ICLEI (association des gouvernements locaux pour le développement durable) et validée par un groupe d'experts dans le cadre du projet RELIEF - commandité par la Commission Européenne.

Cette démarche conçue pour améliorer les comportements d'achats porte sur six groupes de produits : les transports collectifs en autobus, les produits et services d'entretien, l'électricité, l'alimentation et les services de restauration, les équipements technologiques d'information et de communication, la construction et la rénovation des bâtiments.

Des actions ont été conduites pour améliorer les procédures d'achat pour ces six gammes de produits. Pour autant la commune n'a pas réalisé de bilan intermédiaire sur les actions d'amélioration qu'elle a engagées. Des besoins d'amélioration complémentaires à ceux de la démarche PROCURA+ sont exprimés par les services. Notamment pour les produits papetiers et les fournitures de bureau, deux domaines d'amélioration prévus par le service *Population* en 2009.

D'autres familles de produits sont citées comme exemple de domaine où des améliorations d'achat pourraient être étudiées : le mobilier, l'éclairage interne des bâtiments, les véhicules de service et leur carburant, les textiles, les produits pour les travaux de modifications ou de réfection des locaux (colles, peintures, ...) et les produits de nettoyage (produits de qualité biologique, produits rechargeables, chasses d'eau économes en eau, etc...) des locaux.

Pour optimiser les efforts d'amélioration des achats, les services concernés peuvent mettre en commun leurs informations pour analyser et vérifier périodiquement les procédures de préparation des commandes, leur transmission et leur réception. Ces analyses peuvent aboutir à des corrections dans la centralisation et la normalisation des procédures d'achats plus efficaces et économes.

La lecture attentive de l'ensemble des critères d'évaluation définissant actuellement le choix d'un produit – autres que le prix – est indispensable pour intégrer des caractéristiques environnementales, le coût global de l'achat, le fonctionnement et l'élimination du bien dans le marché d'appel d'offre.

Et quand la fin de vie des produits et de leurs emballages (élimination, valorisation...) est l'objet d'une réflexion systématique lors de l'achat d'un bien ou d'un service, la collectivité peut alors considérer qu'elle est bien engagée vers des procédures d'achat compatibles avec les enjeux du développement durable.

Des services comme celui des *Ressources Humaines* manquent d'information sur ces sujets. Une action pourrait consister à recenser les services qui ne savent pas ou hésitent à s'engager dans cette approche et leur proposer une information et des outils simples d'analyse de leurs achats.

Poursuivre une démarche d'achats responsables signifie également :

- > Réaliser des comparaisons entre l'achat de biens d'équipement et l'achat de prestations (en équivalence de service, exemple : en fonction des usages prévisibles, choix entre l'achat d'un photocopieur couleur en propre ou achat de photocopies couleur à un prestataire local) ;
- > Mettre en place une politique d'achats éco-responsables formalisée (procédure type avec récapitulatif des critères en vigueur) inspirée de PROCURA+ ou d'améliorations locales ;
- > S'appuyer sur des échanges d'expériences d'un réseau d'acheteurs ;
- > Mutualiser les moyens avec des administrations voisines (prestation de reprographie, véhicules...);
- > Faire partie d'un groupement d'achats intégrant des considérations environnementales.

A l'heure actuelle, les informations disponibles ne permettent pas de déterminer si ces actions sont déjà mises en place pour la totalité des services municipaux. Mouans-Sartoux étant déjà sensibilisé aux pratiques d'achats responsables, l'opportunité de poursuivre cette réflexion est aujourd'hui à saisir dans le cadre de l'Agenda 21.



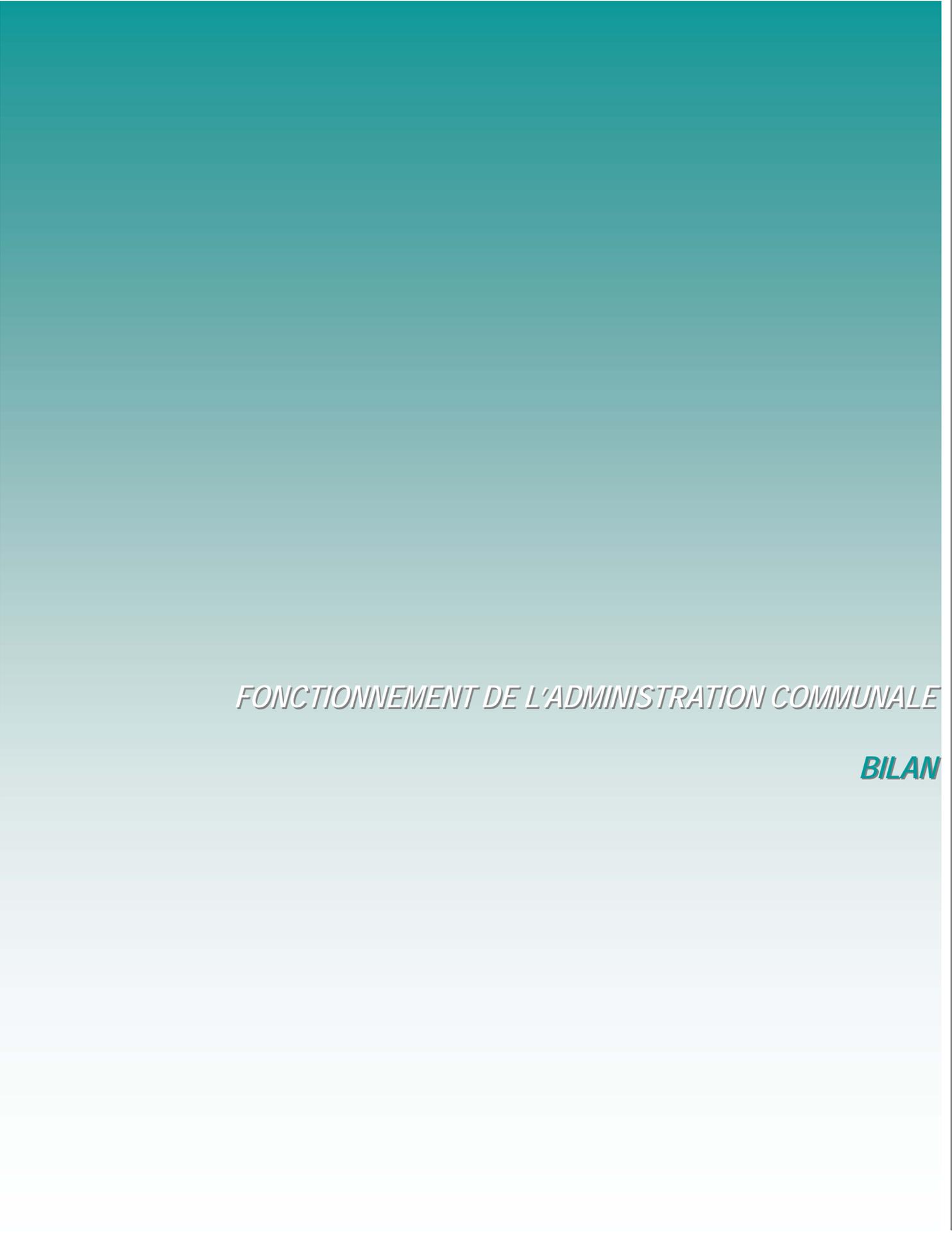


## EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET SERVICES PUBLICS

Peu de services ont été en mesure de répondre aux questions concernant les instruments de mesure d'évaluation et de suivi de la performance environnementale des équipements collectifs, de la qualité des services rendus à la population et de la prise en compte des demandes de la population. Seul le service *Ressources Humaines* indique qu'il ne possède actuellement aucun instrument pour mener ces évaluations et suivis.

Des actions concrètes ont néanmoins été menées dans les services *Ressources Humaines* et *Population* : pour faciliter l'accès à certains services, une permanence en mairie est assurée le samedi matin. Les administrés ayant les mêmes horaires de travail que ceux d'ouverture de ces services sont le public ciblé par cette mesure. Le retour de la population est actuellement positif ; le service *Population* reçoit plus de 40 personnes le samedi matin. Ces initiatives améliorent la prise en compte des demandes de la population.

Localiser les équipements et les services en centre-ville pour les rendre accessible à une majorité de citoyens détermine actuellement la répartition spatiale des services publics urbains. D'après les services *Espaces Verts et Paysages*, *Ressources Humaines* et *Population*, la situation géographique des équipements publics correspond à la demande de proximité souhaitée par les mouansois. Cette problématique est fondamentale ; en effet, aujourd'hui la municipalité doit être en mesure de répondre aux besoins de sa population et notamment celle qui réside dans les zones périurbaines. Dans ce cas, des solutions sont à imaginer si nécessaire pour rapprocher les équipements et les services publics des lieux habités.



*FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE*

***BILAN***





*FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE*

***ATOUTS ET OPPORTUNITES***



### ➤ *Une gestion écologique des espaces verts*

Grâce au choix d'espèces locales et rustiques - plus résistantes, moins consommatrices en eau -, le service *Espaces Verts et Paysages* assure la protection de l'environnement et de la biodiversité au sein des aménagements.

Un mode d'entretien plus respectueux de l'environnement naturel signifie par ailleurs une intervention différente sur les espaces végétalisés. C'est pour cela que les agents mettent en œuvre des techniques alternatives, limitant l'utilisation de produits phytosanitaires.

Toutes ces pratiques garantissent une plus grande diversité faunistique et floristique.

Une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires ne peut pas totalement exclure ces substances de l'entretien des espaces verts. Aussi, pour que les agents soient également protégés des effets néfastes de ces produits, ils sont formés pour les utiliser en toute sécurité.

### ➤ *Une collectivité engagée pour la durabilité*

Actions, engagements, manifestations, évènements, mesures favorables à l'optimisation de la demande énergétique,... la municipalité de Mouans-Sartoux est porteuse de nombreux projets. Grâce à de multiples moyens, elle sensibilise et mobilise les citoyens aux problématiques du développement durable.

Au nom du principe d'exemplarité, les achats responsables sont actuellement une des mesures en cours de concrétisation suite à la campagne PROCURA +.

Les pratiques économes en eau, électricité et papier, un poste d'économie de flux, la cantine municipale proposant des repas équilibrés préparés avec des produits biologiques, la surveillance et entretien régulier des installations de chauffage et de climatisation tels sont les exemples de l'engagement de Mouans-Sartoux dans l'application des principes du développement durable.

### ➤ *Des services ouverts aux demandes de la population*

Une des cinq finalités du développement durable vise *L'épanouissement de tous les êtres vivants* ; celui-ci se décline dans l'action territoriale notamment par *Un accueil individualisé sur le territoire et une administration de proximité*.

L'ouverture de certains services le samedi matin pour les actifs notamment, la localisation des équipements et services en centre-ville sont des actions qui s'inscrivent pleinement dans ces objectifs.

En œuvrant pour une plus grande proximité avec les citoyens, la municipalité de Mouans-Sartoux concourt à une application des finalités du développement durable.



*FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE*

***FAIBLESSES ET MENACES***



### ➤ *Des services peu paritaires et peu employeurs de personnes handicapées*

L'analyse des questionnaires a mis en lumière une faible parité. Les femmes sont plus fortement représentées dans les services à vocation sociale, alors que les hommes sont plus nombreux dans certains services plus manuels par exemple (*Espaces verts et Paysages*). Par ailleurs, il semblerait que peu de personnes handicapées soient employées directement par les services municipaux.

Deux finalités du développement durable évoquent ces sujets de première importance. D'une part, *La parité et l'égalité professionnelle* fait partie intégrante de *L'épanouissement de tous les êtres humains* ; d'autre part, et de manière complémentaire, la finalité *Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations* se définit notamment par *L'inclusion sociale et l'accès à l'emploi pour tous*. Ainsi, le service des Ressources Humaines devrait veiller à ces principes fondamentaux pour que Mouans-Sartoux soit exemplaire dans le domaine de l'emploi.

### ➤ *Une prise en compte insuffisante de l'environnement dans les pratiques municipales*

#### Déplacements

Dans la plupart des services, les voitures sont les seuls moyens de transport mis à la disposition des agents.

Il n'a pas été recensé de moyens de transport alternatifs aux véhicules motorisés en nombre suffisant pour permettre des déplacements propres dans tous les services municipaux. Dans le cadre de l'application des principes du développement durable, cette problématique est pourtant fondamentale ; la municipalité devra à terme s'en saisir.

#### Gestion des déchets, amont et aval

A l'heure actuelle, les services municipaux n'ont pas mis en place de mesures complémentaires pour assurer le suivi et une bonne sensibilisation des agents à la gestion de leur déchet. De même, les consignes de tri ne peuvent pas être entièrement appliquées dans la mesure où l'ensemble des bureaux n'est pas doté de poubelles permettant de différencier les déchets.

En amont, il paraît nécessaire de porter une attention particulière à leur production. La réduction des quantités de déchets doit être précédée de changements de pratiques de consommation ; à terme, ces dernières permettront de réaliser des économies. Actuellement, la plupart des services ne font pas d'évaluations systématiques et généralisées pour les consommations de papier - les gaspillages sont souvent importants pour ce poste - . La mise en place de ce type d'évaluation pourrait en engager d'autres pour l'eau et l'énergie par exemple.

### ➤ *Un défaut d'information et de formation*

L'analyse précédente révèle que peu de formations et/ou d'informations - relatives au développement durable notamment - sont proposées aux agents. Lorsqu'elles existent, elles ne s'avèrent pas généralisées à l'ensemble des services ; en outre, elles ne semblent pas ouvertes à tous les agents.

C'est à ce manque d'information que pourrait être attribué le faible taux de fréquentation de la cantine municipale. Peu d'agents s'y restaurent. Le rapport qualité/prix devrait être mis en avant pour que l'ensemble des agents bénéficie de repas équilibrés et d'une alimentation saine élaborée à base de produits issus de l'agriculture biologique.

### ➤ *Des locaux à rénover et peu accessibles*

La réhabilitation de certains locaux semble nécessaire. La mauvaise gestion de la température, la non prise en compte de l'orientation des pièces pour l'optimiser, les problèmes de climatisation et d'isolation font que les conditions de travail pour les agents ne sont pas optimales.

La programmation de ces rénovations pourraient être l'occasion de rendre accessible l'ensemble des équipements et services urbains aux personnes à mobilité réduite. Le terme générique « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR) se réfère à la position que le Parlement européen a prise en date du 14 février 2001 : toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que, par exemple, personnes handicapées (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les passagers en fauteuil roulant), personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes transportant des bagages lourds, personnes âgées, femmes enceintes, personnes ayant un caddie et parents avec enfants (y compris enfants en poussette).

C'est donc une partie substantielle de la population qui peut être concernée et de trop nombreux obstacles - escaliers, absence de rampes d'accès pour fauteuils et poussettes, irrégularité des marches, ...- rendent aujourd'hui inégalitaire l'accès aux services mouansois.

*FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE*

***ENJEUX ET PERSPECTIVES***



### ➤ *Poursuivre les actions mises en œuvre par la municipalité*

Mouans-Sartoux mène depuis de nombreuses années des actions en faveur de l'application des principes du développement durable. La pérennité de ses engagements se traduit aujourd'hui par un fort investissement dans les problématiques sociétales de première importance.

Les initiatives municipales recouvrent les cinq finalités du développement durable : *lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère* - parc automobile communal aux normes « Euro 4 », ... -, *préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles* - choix d'espèces locales et rustiques pour les espaces verts, méthodes d'entretien alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, ... -, *épanouissement de tous les êtres humains* - Conseil de Ville des Enfants, ... - *cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations* - subvention pour les associations humanitaires de développement, ...- *dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables* - cantines municipales et scolaires approvisionnées en produits biologiques - .

Leur poursuite est essentielle pour que le territoire de Mouans-Sartoux reste un exemple en matière de durabilité.

### ➤ *Mettre en place une dynamique interne, basée sur une organisation, un management adaptés et du personnel mobilisé*

\* Généraliser et pérenniser les formations *développement durable*, les rendre accessibles aux élus et aux agents, en les adaptant aux fonctions exercées (actions de formation-action par projets ou compétences, formation aux outils de la gestion de projet, de l'évaluation et du suivi, d'amélioration continue, etc.)

\* Adopter une organisation interne permettant la transversalité des approches et un accès facilité au processus décisionnel

→ mise en place de correspondants *développement durable* dans chacun des services mandatés par la Directeur Général des Services.

\* Mettre en place une organisation renforçant le dialogue avec la population, les usagers et les acteurs socioprofessionnels (commission communale des services publics locaux, conseil local de développement, groupes de quartier)

\* Faire de la collectivité un employeur exemplaire : développer l'action sociale par un recrutement plus paritaire et plus ouvert aux personnes handicapées

\* Former en continue les agents municipaux aux règles de sécurité pour l'utilisation de produits dangereux et les dispositions à mettre en œuvre en cas d'exposition à ces derniers ;

### ➤ *Garantir des équipements collectifs et des services publics de qualité*

\* Concevoir, gérer et faire évoluer les services publics en y associant les utilisateurs (démarches qualité et procédures d'évaluation des services au public)

\* Favoriser l'accès à des services de qualité, adaptés aux besoins des habitants et usagers

→ répartir de manière équilibrée les services et équipements sur le territoire ;

→ adapter les horaires d'ouverture de l'ensemble des services à ceux des actifs notamment ;

→ aménager l'ensemble des locaux communaux pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

\* Viser des performances exemplaires pour les équipements et services municipaux, notamment en minimisant leur impact sur l'environnement

→ mettre en place des instruments de mesure d'évaluation et de suivi de la performance environnementale, de la qualité, des services rendus à la population et de la prise en compte des demandes de la population ;

→ réduire la quantité des déchets produits et veiller à leur valorisation : informer et sensibiliser au tri, consommer différemment, utiliser des produits générant peu de déchets, mettre en place une filière de valorisation ;

→ mettre en œuvre la dématérialisation des procédures : communiquer les délibérations, les déclarations d'intention d'alléger, etc., sur un support informatique (CD).

### ➔ *Rendre exemplaire la collectivité dans la gestion de son patrimoine*

- \* Mettre en place des actions suite aux bilans de la campagne Display ;
- \* **Poursuivre la gestion économe du patrimoine communautaire** : généraliser l'installation de capteurs solaires, panneaux solaires, pompes à chaleur, chaudières à bois et lampes basse consommation pour l'ensemble des bâtiments publics et améliorer les techniques de valorisation des boues par méthanisation ;
- \* **Dans le cadre de constructions neuves, de modification ou de réhabilitation, choisir préférentiellement des matériaux longue durée de vie, recyclables ou affichant un écolabel, utiliser les techniques et matériaux permettant une gestion économe des bâtiments et mettre en œuvre les normes HQE ;**
- \* **Inscrire au sein des appels d'offre des critères environnementaux et sociaux** : clauses d'insertion sociale notamment ;
- \* **Appliquer la technique de déconstruction pour le patrimoine foncier municipal** : contrairement à la démolition, cette technique permet le recyclage et le réemploi des matériaux.

### ➔ *Conduire globalement une démarche écoresponsable*

- \* **Utiliser des méthodes d'analyse financière cohérentes avec la vision transversale du développement durable** (comptabilité environnementale, internalisation des coûts externes - coûts environnementaux et sociaux - pour toutes les actions collectives).
- \* **Développer le recours aux financements socialement responsables** (instruments d'épargne responsables (fonds éthiques ...), crédits accordés au regard de critères de qualité environnementale ou éthiquement responsables).
- \* **Inclure dans les délégations de service public des exigences d'amélioration continue vis-à-vis des finalités du développement durable**
- \* **Informers et inciter les citoyens, les acteurs locaux et les partenaires aux bonnes pratiques en matière de développement durable** (alimentation, covoiturage, modes de déplacements non motorisés, Plan Déplacements Entreprise (PDE), etc.)
- \* **Poursuivre la réflexion engagée par la campagne PROCURA + :**
  - faire un bilan intermédiaire sur les actions d'amélioration des procédures d'achat engagées par la municipalité et prendre acte des besoins d'amélioration complémentaires concernant les papiers, les fournitures de bureau, le mobilier, l'éclairage interne des bâtiments, ... ;
  - proposer une information et des outils simples pour que les services analysent leurs pratiques d'achats ;
  - réaliser des comparaisons entre l'achat de biens d'équipement et l'achat de prestations (fin de vie des produits et de leurs emballages) ;
  - avoir une réflexion sur la préparation des commandes, leur transmission et leur réception ;
  - mettre en œuvre une centralisation et une normalisation des procédures d'achats pour être plus efficace et économe ;
  - intégrer les caractéristiques environnementales, le coût global intégrant l'achat, le fonctionnement et l'élimination du bien dans les marchés d'appel d'offre ;
  - renforcer les moyens mis à la disposition des élus pour constituer un « éclairage » développement durable dans le cadre des commissions d'appels d'offre ;
  - partager les expériences : échanger avec un réseau d'acheteurs, mutualiser les moyens avec des administrations voisines, faire partie d'un groupement d'achats intégrant des considérations environnementales.
- \* **Améliorer la politique d'achats publics**
  - favoriser l'achat de produits écoresponsables (produits verts, éthiques, biologiques et équitables) bénéficiant d'écolabels ainsi que de produits réutilisables, recyclables, réparables et biodégradables (photocopieurs avec mise en veille automatique...);
  - appliquer la conditionnalité des aides et des interventions publiques.

## ELEMENTS DE TRANSVERSALITE



LES THEMATIQUES DU DIAGNOSTIC				RISQUES, NUISANCES ET SANTE PUBLIQUE	
CHAMPS DE COHERENCE (sources MEDD)	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEPLACEMENTS	ENVIRONNEMENT	ECONOMIE	LIEN SOCIAL, EQUIPEMENTS ET SERVICES, CITOYENNETE ET PARTENARIAT	
SOLIDARITE ET COOPERATION 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique démographique</li> <li>Structure urbaine</li> <li>Logements</li> <li>Consommation de l'espace</li> <li>Déplacements motorisés</li> <li>Transports en commun</li> <li>Circulation automobile</li> <li>Déplacements respectueux de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les espaces naturels</li> <li>Les espaces forestiers</li> <li>Gestion de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte</li> <li>Les espaces de développement économique</li> <li>Emplois</li> <li>Le chômage</li> <li>Accès à l'emploi et niveau de formation</li> <li>Agriculture</li> <li>Le tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien social, équipements et services</li> <li>La culture</li> <li>Les équipements culturels</li> <li>Les équipements sportifs</li> <li>Les équipements scolaires</li> <li>Les équipements sociaux</li> <li>Les services</li> <li>Citoyenneté et partenariat</li> <li>Concentration et participation</li> <li>Coopération décentralisée et projets européens</li> </ul>	
SANTÉ 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique démographique</li> <li>Structure urbaine</li> <li>Déplacements motorisés</li> <li>Transports en commun</li> <li>Circulation automobile</li> <li>Déplacements respectueux de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les espaces naturels</li> <li>Les espaces forestiers</li> <li>Le paysage</li> <li>Gestion de l'eau</li> <li>Gestion de l'assainissement</li> <li>Gestion des déchets</li> <li>Qualité de l'air</li> <li>Effet de serre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte</li> <li>Les espaces de développement économique</li> <li>Emplois</li> <li>Le chômage</li> <li>Accès à l'emploi et niveau de formation</li> <li>Agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les équipements sportifs</li> <li>Les équipements scolaires</li> <li>Les équipements sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les risques naturels</li> <li>Les risques industriels et technologiques</li> <li>Nuisances et vie en collectivité</li> <li>Nuisances liées aux problèmes de voisinage, délinquance et incivilités</li> </ul>
SECURITE 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacements motorisés</li> <li>Transports en commun</li> <li>Circulation automobile</li> <li>Déplacements respectueux de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les espaces naturels</li> <li>Les espaces forestiers</li> <li>Espaces naturels et biodiversité</li> <li>L'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien social, équipements et services</li> <li>Les équipements scolaires</li> <li>Les équipements sociaux</li> <li>Les services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les risques naturels</li> <li>Les risques industriels et technologiques</li> <li>Nuisances et vie en collectivité</li> <li>Nuisances liées aux problèmes de voisinage, délinquance et incivilités</li> </ul>
ACCES A LA CONNAISSANCE 4			<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès à l'emploi et niveau de formation</li> <li>Le tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte</li> <li>Les espaces de développement économique</li> <li>Emplois</li> <li>La population active</li> <li>Le chômage</li> <li>Atomisation du tissu économique</li> <li>Accès à l'emploi et niveau de formation</li> <li>Agriculture</li> <li>Le tourisme</li> </ul>	
CULTURE 5		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien social, équipements et services</li> <li>La culture</li> <li>Les équipements culturels</li> <li>Les équipements scolaires</li> <li>Les équipements sociaux</li> <li>Coopération décentralisée et projets européens</li> </ul>	
SPORTS ET LOISIRS 6		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les espaces naturels</li> <li>Les espaces forestiers</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien social, équipements et services</li> <li>Les équipements sportifs</li> <li>Les équipements scolaires</li> <li>Les équipements sociaux</li> </ul>	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte territorial</li> <li>Eléments de cadrage réglementaire</li> <li>Dynamique démographique</li> <li>Structure urbaine</li> <li>Logements</li> <li>Déplacements motorisés</li> <li>Transports en commun</li> <li>Circulation automobile</li> <li>Déplacements respectueux de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le paysage</li> <li>Gestion de l'assainissement</li> <li>Qualité de l'air</li> <li>Effet de serre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte</li> <li>Les espaces de développement économique</li> <li>Emplois</li> <li>La population active</li> <li>Le chômage</li> <li>Atomisation du tissu économique</li> <li>Accès à l'emploi et niveau de formation</li> <li>Agriculture</li> <li>Le tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La culture</li> <li>Les équipements culturels</li> <li>Les équipements sportifs</li> <li>Les équipements sociaux</li> <li>Les services</li> </ul>	



LES THEMATIQUES DU DIAGNOSTIC					
CHAMPS DE COHERENCE (source MEDD)	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEPLACEMENTS	ENVIRONNEMENT	ECONOMIE	LIEN SOCIAL, EQUIPEMENTS et SERVICES, CITOYENNETE et PARTENARIAT	RISQUES, NUISANCES ET SANTE PUBLIQUE
URBANISME, AMENAGEMENT ET LOGEMENT <b>8</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte territorial</li> <li>Eléments de cadrage réglementaire</li> <li>Dynamique démographique</li> <li>Structure urbaine</li> <li>Logements</li> <li>Consommation de l'espace</li> <li>Déplacements motorisés</li> <li>Transports en commun</li> <li>Circulation automobile</li> <li>Déplacements respectueux de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les espaces naturels</li> <li>Les espaces forestiers</li> <li>Espaces naturels et biodiversité</li> <li>Le paysage</li> <li>Gestion de l'eau</li> <li>Gestion de l'assainissement</li> <li>Gestion des déchets</li> <li>Qualité de l'air</li> <li>Effet de serre</li> <li>L'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte</li> <li>Les espaces de développement économique</li> <li>Emplois</li> <li>La population active</li> <li>Agriculture</li> <li>Le tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien social, équipements et services</li> <li>Les équipements culturels</li> <li>Les équipements sportifs</li> <li>Les équipements scolaires</li> <li>Les équipements sociaux</li> <li>Les services</li> <li>Citoyenneté et partenariat</li> <li>Concentration et participation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les risques naturels</li> <li>Les risques industriels et technologiques</li> <li>Nuisances et vie en collectivité</li> <li>Nuisances liées aux problèmes de voisinage, délinquance et incivilités</li> </ul>
DEPLACEMENTS, TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES <b>9</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte territorial</li> <li>Eléments de cadrage réglementaire</li> <li>Dynamique démographique</li> <li>Structure urbaine</li> <li>Logements</li> <li>Consommation de l'espace</li> <li>Déplacements motorisés</li> <li>Transports en commun</li> <li>Circulation automobile</li> <li>Déplacements respectueux de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espaces naturels et biodiversité</li> <li>Le paysage</li> <li>Gestion de l'eau</li> <li>Gestion de l'assainissement</li> <li>Gestion des déchets</li> <li>Qualité de l'air</li> <li>Effet de serre</li> <li>L'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte</li> <li>Les espaces de développement économique</li> <li>Emplois</li> <li>La population active</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien social, équipements et services</li> <li>Les équipements scolaires</li> <li>Les services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les risques naturels</li> <li>Les risques industriels et technologiques</li> <li>Nuisances et vie en collectivité</li> </ul>
CONSERVATION DE BIODIVERSITE ET PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES <b>10</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eléments de cadrage réglementaire</li> <li>Dynamique démographique</li> <li>Structure urbaine</li> <li>Logements</li> <li>Consommation de l'espace</li> <li>Déplacements motorisés</li> <li>Transports en commun</li> <li>Circulation automobile</li> <li>Déplacements respectueux de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les espaces forestiers</li> <li>Espaces naturels et biodiversité</li> <li>Le paysage</li> <li>Gestion de l'eau</li> <li>Gestion de l'assainissement</li> <li>Gestion des déchets</li> <li>Qualité de l'air</li> <li>Effet de serre</li> <li>L'énergie</li> </ul>			
ENERGIE <b>11</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eléments de cadrage réglementaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de l'air</li> <li>Effet de serre</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les services</li> </ul>	
GESTION RESPONSABLE ET SERVICES PUBLICS <b>12</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de l'eau</li> <li>Gestion de l'assainissement</li> <li>Gestion des déchets</li> <li>L'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien social, équipements et services</li> <li>Les équipements culturels</li> <li>Les équipements sportifs</li> <li>Les équipements sociaux</li> <li>Les services</li> <li>Coopération décentralisée et projets européens</li> </ul>		
EMPLOI <b>13</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte territorial</li> <li>Dynamique démographique</li> <li>Structure urbaine</li> <li>Déplacements motorisés</li> <li>Transports en commun</li> <li>Circulation automobile</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte</li> <li>Les espaces de développement économique</li> <li>Emplois</li> <li>La population active</li> <li>Le chômage</li> <li>Attractivité du tissu économique</li> <li>Accès à l'emploi et niveau de formation</li> <li>Agriculture</li> </ul>		



## GLOSSAIRE





**A.G.C.S.** : Accord Général sur le Commerce des Services

**AGENDA 21.** : Agenda d'Actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle

**A.M.A.P.** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

**A.O.T.U.** : Autorité Organisatrice des Transports Urbains

**A.R.P.E.** : Agence Régional pour l'Environnement

**C.A.P.A.P.** : Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence

**C.A.S.A.** : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

**C.C.A.S.S.** : Centre communal d'Action Sanitaire et Social

**C.E.L.** : Contrat Educatif Local

**C.E.T.** : Centre d'Enfouissement Technique

**C.O.S.** : Coefficient d'Occupation des Sols

**C.S.P.** : Catégories Socio Professionnelles

**C.R.P.F.** : Centre Régional de la Propriété Foncière

**C.T.L.** : Contrat Temps Libre

**D.A.M.S.** : Direction des Actions Médicales et Sociales

**D.C.O.** : Demande Chimique en Oxygène

**D.F.C.I.** : Défense des Forêts Contre les Incendies

**D.T.A.** : Directive Territoriale d'Aménagement

**E.A.C.** : Espace d'Art Concret

**E.P.F.R.** : Etablissement Public Foncier Régional

**F.I.S.A.C.** : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

**F.O.R.C.E. 06** : Force Opérationnelle Risques Catastrophes Environnement Alpes-Maritimes

**G.E.S.** : Gaz à Effet de Serre

**G.T.B.** : Gestion Technique des Bâtiments

**H.Q.E.** : Haute Qualité Environnementale



I.C.P.E. : Installation Classée pour l'Environnement

L.G.V. : Ligne à Grande Vitesse

M.D.A.V. : Mode de Déplacement Alternatif à la voiture

M.E.S. : Matières En Suspension

O.M.A.J. : Office Mouanssois Action Jeunesse

O.M.S. : Organisation Mondiale de la Santé

O.N.F. : Office National de la Forêt

P.D.I.P.R. : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de randonnées

P.D.U. : Plan de Déplacements Urbains

P.E.B. : Plan d'Exposition au Bruit

P.L.H. : Programme Local de l'Habitat

P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme

P.M.R. : Personnes à Mobilité Réduite

P.T.U. : Périmètre des Transports Urbains

P.O.S. : Plan d'Occupation des Sols

P.P.A. : Personnes Publiques Associées

P.P.R. : Plan à Préventions des Risques

P.P.R.I.F. : Plan de Prévention de Risques Incendies de Forêts

P.S.U. : Prestation de Service Unique

R.A.S.E.D. : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés

R.M.E. : Régie Municipale de l'Eau

S.A.G.E. : Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

S.A.U. : Surface Agricole Utile

S.D.A.G.E. R.M.C. : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

S.I.C.A.S.I.L. : Syndicat de l'eau potable du grand bassin cannois



**S.I.D.O.M.** : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères

**S.I.L.L.A.G.E.S.** : Syndicat mixte de transports

**S.I.S.A.** : Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses affluents

**S.I.V.A.D.E.S.** : Syndicat Intercommunal pour la Valorisation des Déchets

**S.C.O.T.** : Schéma de Cohérence Territoriale

**S.H.O.N.** : Surface Hors Oeuvre Nette

**S.P.A.N.C.** : Service Public d'Assainissement Non Collectif

**S.T.E.P.** : Station d'Épuration

**T.C.** : Transports en Commun

**T.P.U.** : Taxe Professionnelle Unique

**Z.A.** : Zone d'Activités

**Z.A.C.** : Zone d'Aménagement Concertée

**Z.N.I.E.F.F.** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, faunistique et floristique.